

L'innovation au service



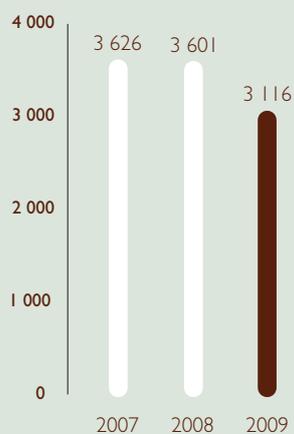
des patients



Données clés

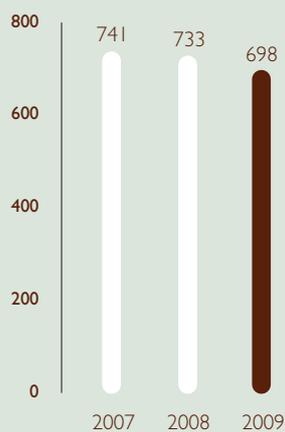
Chiffre d'affaires

€ millions



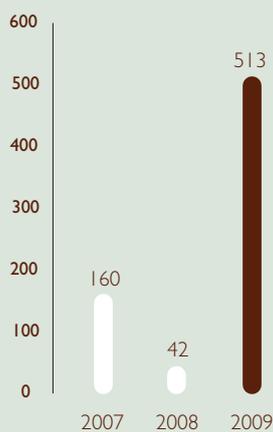
EBITDA récurrent

€ millions



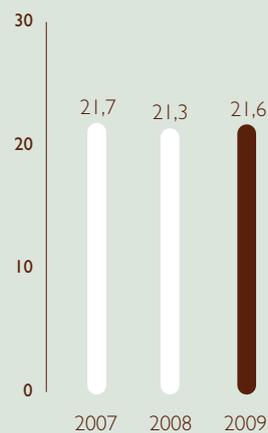
Résultat net

€ millions



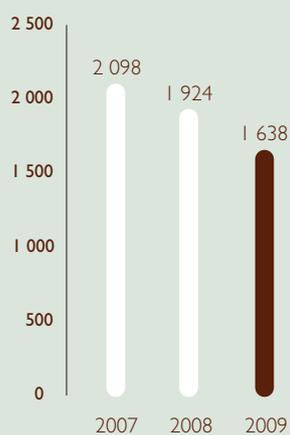
R&D

(% du chiffre d'affaires)



Charges opérationnelles

€ millions



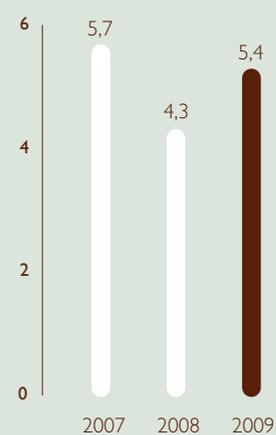
Dividende brut

€ par action



Capitalisation boursière

€ milliards



UCB ambitionne de devenir le leader mondial de la biopharmacie centré sur le patient, capable de transformer le quotidien des personnes atteintes de maladies graves

Vision & stratégie

concrétiser notre vision

Résultats financiers
répondre aux attentes de nos actionnaires

Répondre aux attentes
des patients dès aujourd'hui

Encourager
nos talents et nos compétences

Rechercher et développer
les thérapies innovantes de demain



L'innovation au service des patients

Avec le lancement de trois nouveaux médicaments sur des marchés majeurs, 2009 a marqué un tournant majeur dans l'exécution de notre stratégie. Nous avons obtenu les autorisations de mise sur le marché pour Cimzia[®], Vimpat[®] et Neupro[®] et les avons lancés aux États-Unis ou en Europe.

Vision et principe fondateur

Ces avancées et d'autres réalisations en cours d'année ont renforcé notre confiance dans notre potentiel et notre ambition de devenir le leader mondial de la biopharmacie centré sur le patient souffrant de maladies graves du système nerveux central ou du système immunitaire.

L'imminence de l'échéance des brevets américains de Zyrtec[®] en 2007 et de Keppra[®] à la fin 2008, avait amené UCB à entamer sa transformation d'un groupe de taille moyenne de produits chimiques et pharmaceutiques en une entreprise biopharmaceutique bénéficiant de marges et de croissance supérieures. En 2004 et 2005, nous avons cédé nos activités non pharmaceutiques. En 2004, grâce à l'acquisition de la société de biotechnologie britannique Celltech, nous avons d'une part établi des compétences de premier plan en matière de recherche sur les grandes molécules ou les anticorps centrée sur les troubles de l'immunité, et d'autre part nous avons acquis un

portefeuille de médicaments à base d'anticorps monoclonaux. En 2006, l'acquisition de la société pharmaceutique allemande Schwarz Pharma a permis à UCB de disposer d'un portefeuille complémentaire de nouveaux médicaments en phase finale de développement pour l'épilepsie, un domaine où nous sommes déjà bien présents et pour d'autres maladies neurologiques. Forts de ces bases, nous nous focalisons pour devenir un leader de la biopharmacie, spécialiste du traitement des maladies graves du système nerveux central (SNC) et des troubles immunitaires, où de nombreux besoins restent inassouvis.

Comme nous l'avions anticipé, nous avons été durement impactés par l'échéance des brevets de Zyrtec[®] et de Keppra[®] aux États-Unis, respectivement en 2007 et 2008. Cela s'est traduit par une perte de plus de € 700 millions en termes de REBIT (résultat opérationnel récurrent). Nous avons pu absorber 90% de l'impact : notre résultat opérationnel récurrent est passé de € 480 millions en 2007 à € 453 millions en 2009. Après cette période difficile, nous pouvons aller de l'avant, la majeure partie de nos pertes liées à l'expiration des brevets étant derrière nous.

Assurez les autorisations de nouveaux produits

Nous avons reçu les autorisations de mise sur le marché de Cimzia[®], indiqué dans la polyarthrite rhumatoïde (PR) chez l'adulte, en mai 2009 aux États-Unis et en octobre de la même année en Europe. Nous avons immédiatement lancé le médicament : endéans les deux jours aux États-Unis et dans les deux heures en Allemagne, premier pays européen à commercialiser Cimzia[®].

En juin 2009, nous avons obtenu l'approbation de Vimpat[®] aux États-Unis pour le traitement de la forme la plus courante de l'épilepsie. Quelques jours plus tard, le médicament était commercialisé. En Europe, où Vimpat[®] a été autorisé en septembre 2008, nous avons lancé le médicament dans 11 pays supplémentaires en 2009, dont la France, la Grèce, l'Italie et la Scandinavie.



Roch Doliveux, CEO
et Jamie, atteint de polyarthrite rhumatoïde

En Europe, Neupro® est redevenu disponible pour tous les patients atteints de la maladie de Parkinson en juin 2009. Il a également été autorisé dans le traitement du syndrome des jambes sans repos. Récemment lancé avec succès en Italie, Neupro® est désormais disponible dans la plupart des pays de l'UE, à l'exception de la France et de la Belgique.

Pour finir, Toviaz®, déjà homologué en Europe en octobre 2008, a été autorisé aux USA dans le traitement de l'hyperactivité vésicale. Pfizer, qui détient les droits de commercialisation mondiaux, a lancé le médicament aux USA en avril 2009.

Entre 2008 et 2009, le nombre d'autorisations de nouvelles entités moléculaires développées par UCB a atteint un niveau inégalé par ses pairs.

Percée de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®

Cimzia® a réalisé des avancées prometteuses. Plus de 9 200 patients étaient traités avec Cimzia® à la fin 2009. Son administration est facilitée par un dispositif d'auto-injection pratique et novateur, mis au point par des patients souffrant de PR en partenariat avec OXO®. Aux États-Unis, depuis son lancement en mai 2009, Cimzia® a déjà atteint 2,3% de parts de marché des nouvelles prescriptions au sein des anti-TNF sous-cutanés pour la PR. Il a réalisé 18% de parts de marché des nouvelles prescriptions pour la maladie de Crohn depuis son lancement pour cette indication, en avril 2008.

La pénétration de Cimzia® pour la PR en Europe a été tout aussi positive dans les pays où il a été lancé : l'Allemagne, le Danemark et le Royaume-Uni. De plus, le conditionnement ergonomique de Cimzia® s'est vu décerner la prestigieuse récompense « red dot » lors du concours de design le plus réputé au monde. Les ventes mondiales de Cimzia® ont atteint € 75 millions en 2009 et sont en forte progression.

Vimpat® a également fourni d'excellents résultats en devenant l'antiépileptique le plus performant jamais lancé aux USA en

termes de prescription. En Europe, Vimpat® est désormais largement disponible. Fin 2009, 46 000 patients bénéficiaient de Vimpat®. Ses ventes ont atteint € 46 millions en 2009 et sont en progression rapide.

Neupro® est à nouveau disponible dans de nombreux pays européens. Fin 2009, 53 000 patients étaient sous Neupro® contre 30 000 en juin lorsque la nouvelle autorisation de promotion a été donnée. Les ventes de Neupro® ont atteint € 61 millions en 2009 et sont en progression constante.

Avancer le portefeuille de nouveaux produits d'UCB

Outre Cimzia®, Vimpat® et Neupro®, des avancées ont été réalisées avec *epratuzumab*, un nouvel anticorps indiqué dans le traitement du lupus érythémateux systémique. L'étude de dosage de Phase IIb a été finalisée avec succès. Par ailleurs, nous avons souligné la valeur de nos alliances stratégiques avec notre partenaire Amgen. CDP785 I, un nouvel anticorps indiqué dans le traitement des troubles de perte osseuse, est passé en Phase II. Les essais concernent le traitement de l'ostéoporose post-ménopausale ainsi que la résorption des fractures.

UCB a mené deux essais cliniques de Phase III sur l'efficacité de *brivaracetam*, un nouveau traitement de l'épilepsie; un de ces essais a démontré une réduction significative de la fréquence des crises. Après analyse des résultats et consultation des leaders d'opinion et des instances réglementaires, nous prévoyons d'entamer une étude de Phase III supplémentaire pour confirmer l'efficacité du médicament.

En vue de renforcer et d'accélérer la découverte de médicaments, Dr Ismail Kola a rejoint la société pour prendre la tête d'UCB NewMedicines™, l'entité en charge de la recherche préclinique jusqu'au « proof-of-concept ». Ismail possède un impressionnant parcours en recherche pharmaceutique à mener des médicaments novateurs de la recherche préclinique au développement clinique.



Karel Boone, Président,
et Hanna, atteinte d'épilepsie

En 2009, nous avons élargi notre portefeuille en stade précoce de développement grâce à l'entrée en Phase I de UCB2892, un antagoniste H₃ en neurologie.

Stricte maîtrise des coûts

Lancer trois nouveaux médicaments dans plusieurs pays tout en absorbant la perte de brevets de deux produits majeurs a exigé une maîtrise rigoureuse des coûts. En 2008, UCB a mis en œuvre SHAPE, un programme visant à transformer et à focaliser les ressources du Groupe sur le lancement de nos nouveaux produits et sur le développement de nouvelles molécules. Fin 2009, plus de € 150 millions avaient été réalloués aux efforts du lancement de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®. Nous avons aussi hiérarchisé nos marchés, en nous axant en priorité sur l'Amérique du Nord, l'Europe, le Japon, la Chine, l'Inde, la Russie, la Turquie, le Mexique, la Corée du Sud et l'Australie. Nous avons cédé des produits secondaires sur des marchés émergents non stratégiques. En outre, nous avons confié à un partenaire ou 'mis sous incubateur' le développement de notre portefeuille oncologique préclinique.

Les collaborateurs d'UCB : forts dans les moments difficiles

Les ajustements organisationnels intervenus en 2008 et 2009 liés au programme SHAPE se sont traduits par une réduction d'effectifs de l'ordre de 22%. Si nos collègues ont compris la nécessité de cette réorganisation, nombre d'entre eux qui s'étaient investis professionnellement pendant plusieurs années ont été amenés à quitter la société. Un «relais emploi» a été créé pour les épauler dans leur reconversion professionnelle. Nous nous réjouissons de constater qu'à ce jour plus de 70% des personnes concernées ont retrouvé un emploi similaire ou se sont lancées dans une nouvelle carrière.

Fin 2009, UCB employait 9 324 personnes. Nous tenons à leur adresser nos remerciements pour le travail, la flexibilité et la persévérance dont ils ont fait preuve tout au long de cette année

difficile. Ils ont vu certains amis et collègues quitter le Groupe et ont dû s'adapter à une nouvelle organisation, de nouvelles équipes et de nouveaux modes de travail. Ils ont dû supporter les délais dans l'approbation de produits et confronter d'autres obstacles essentiels à la réussite dans le secteur biopharmaceutique. Ils ont aussi dû faire face à la crise financière et à la récession économique, même si notre secteur en a moins souffert.

Malgré ces changements et ces défis, plus de 2 000 collègues se sont mobilisés pour des activités centrées sur des patients. Notre enquête d'opinion annuelle a renforcé notre confiance et notre fierté en l'aptitude et la détermination de nos collègues à nous aider à réaliser pleinement le potentiel d'UCB.

Résultats financiers

Le chiffre d'affaires d'UCB s'élève à € 3 116 millions en 2009, contre € 3 601 millions en 2008, et une rentabilité sous-jacente (EBITDA récurrent) supérieure aux prévisions, de € 698 millions comparée à € 733 millions en 2008. Le résultat net passe de € 42 millions en 2008 à € 513 millions, incluant les gains non récurrents dégagés par les désinvestissements, ainsi que des charges non récurrentes liées à la restructuration et au refinancement de la dette.

La facilité de crédit d'UCB qui arrivait à échéance en 2011, a été remboursée suite à l'émission, couronnée de succès, de trois emprunts obligataires et de la négociation d'une nouvelle facilité de crédit. Cela a permis d'aligner les échéances de notre endettement aux prévisions des flux de trésorerie et dès lors, d'améliorer notre stabilité financière.

Conformément à la politique en matière de dividendes qui vise à récompenser l'actionnariat à long terme et tient compte du potentiel à long terme du Groupe, le Conseil d'Administration a proposé un dividende brut de € 0,96 par action, soit une hausse de 4% par rapport à 2008.



Roch Doliveux, CEO,
et Colleen, atteinte de la maladie de Parkinson

S'armer pour la croissance

À l'aube d'une nouvelle décennie, UCB est bien positionnée pour affronter la concurrence sur le marché biopharmaceutique. Alors que nos concurrents seront confrontés à l'échéance de brevets importants dans les années à venir, UCB a déjà largement relevé ces défis. Cependant, il faudra encore faire face à quelques pertes d'exclusivités, ce qui bridera la croissance en 2010 et 2011. Passé ce cap, nous prévoyons une forte croissance grâce à Cimzia®, Vimpat® et Neupro®, sans plus la moindre perte d'exclusivité pendant plusieurs années. En recherche et en développement, nous travaillons à mettre au point une nouvelle vague de médicaments représentant un progrès significatif pour les patients souffrant de maladies graves du SNC ou de troubles immunitaires.

Les patients au cœur de notre activité

Notre volonté de réussir est largement inspirée par les millions de patients atteints de PR, maladie de Crohn, lupus, épilepsie, troubles moteurs et autres affections neurologiques et immunitaires. Tout au long de l'année, nous continuons à impliquer des patients dans nos travaux, de même que leur personnel soignant et leur médecin spécialiste. Ce faisant, nous pouvons développer des thérapies avec une réelle valeur ajoutée, qui répondent à des besoins non satisfaits, qu'ils soient d'ordre thérapeutique ou pratique, et qui améliorent la performance d'UCB. Les exemples de cette approche axée sur le patient sont nombreux : collaboration étroite avec des malades pour la mise au point d'un dispositif d'administration plus commode pour Cimzia® ; participation de patients aux recherches en biologie génétique afin d'optimiser les efforts menés en recherche préclinique ; publication de 'patient reported outcomes' (dialogue direct avec les patients) pour renforcer nos efforts en développement et nos demandes d'autorisation. Parmi les initiatives décrites en détail dans ce rapport, notons par exemple le projet de notre équipe américaine qui s'est mobilisée pour la rénovation des logements de patients atteints de PR.

Priorités pour 2010

Notre priorité pour 2010 est de poursuivre la mise sur le marché de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® dans le monde entier et de soutenir leur croissance. L'avenir d'UCB dépend de leurs performances et les premiers indicateurs de ventes sont prometteurs. Le développement constant de thérapies de nouvelle génération et l'élargissement de notre pipeline de produits en stade de développement précoce est également capital. Développer le potentiel de nos collègues figure aussi parmi nos priorités et nous prévoyons d'investir beaucoup dans ce domaine en 2010.

Pour devenir un acteur de premier plan en biopharmacie, nous devons continuer à nous adapter et à consolider nos processus clés afin de nous concentrer avec plus d'efficacité sur nos produits, nos marchés et nos projets stratégiques. Nous devons acquérir l'agilité nécessaire pour absorber les conséquences inévitables des mesures de réduction des coûts des soins de santé, qui devraient augmenter dans le monde entier.

Nous réitérons nos remerciements à tous nos collègues pour leur persévérance, leur flexibilité et le travail accompli, à nos actionnaires pour leur appui, à nos partenaires toujours plus nombreux pour leur participation à notre réussite mutuelle, sans oublier au Conseil d'Administration pour ses challenges et ses encouragements.

Roch Doliveux
Chief Executive Officer

Karel Boone
Président



Concrétiser notre vision

➤ 2009 a marqué un cap dans l'exécution de notre stratégie. Des étapes importantes ont été franchies et sont présentées dans ce rapport.

Étapes clés 2009

Nous avons réalisé des progrès considérables dans les multiples facettes de notre activité, depuis la recherche et le développement jusqu'aux processus commerciaux et financiers. Nous avons pu offrir des traitements plus novateurs et efficaces aux patients et des profits durables à nos actionnaires.

Cinq molécules ont progressé dans le pipeline

- **Brivaracetam**: résultats des études de Phase III dans le traitement de l'épilepsie
- **Keppra® XR**: résultats des études de Phase III en monothérapie dans le traitement de l'épilepsie
- **Xyrem®**: résultats des études de Phase III dans le traitement de la fibromyalgie
- **Epratuzumab**: résultats des études de Phase IIb dans le traitement du lupus érythémateux systémique
- **CDP785 I**: évolution en Phase II dans la guérison de fractures et le traitement de l'ostéoporose post-ménopausale

Lancement de quatre nouveaux produits

- **Cimzia®**: lancement aux USA et en Europe dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde
- **Vimpat®**: lancement aux USA dans le traitement de l'épilepsie
- **Neupro®**: lancement en Europe dans le traitement du syndrome des jambes sans repos et réintroduit dans le traitement de la maladie de Parkinson
- **Toviaz®**: lancement (par Pfizer) aux USA dans le traitement de l'hyperactivité vésicale

Cinq autorisations

- **Cimzia®**: autorisation aux USA dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde
- **Cimzia®**: autorisation en Europe dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde
- **Neupro®**: autorisation en Europe dans le traitement du syndrome des jambes sans repos
- **Neupro®**: autorisation de re-commercialisation en Europe dans le traitement de la maladie de Parkinson
- **Keppra®**: autorisation en Europe dans le traitement de l'épilepsie (du nourrisson et de l'enfant)

Chiffre d'affaires et REBITDA conformes aux prévisions

- Chiffre d'affaires : € 3 116 millions
- EBITDA récurrent : € 698 millions
- Résultat net : € 513 millions

108 000 nouveaux patients ont bénéficié de nos traitements (fin 2009)

- 9 000 patients traités avec Cimzia®
- 46 000 patients traités avec Vimpat®
- 53 000 patients traités avec Neupro®

Refinancement de la dette

- € 1,5 milliard de facilités de crédit reconductible
- € 750 millions d'obligations pour les particuliers, échéance 2014
- € 500 millions d'obligations convertibles, échéance 2015
- € 500 millions d'obligations pour les institutionnels, échéance 2016
- Diversification des sources de financement
- Amélioration de l'échéancier
- Remboursement de l'ancienne dette

Développement de nouveaux partenariats

- Développement de projets en oncologie pré-clinique avec Wilex AG
- Extension du co-marketing avec Novartis AG en Allemagne
- Accord de commercialisation de Cimzia® au Brésil avec AstraZeneca plc
- Adhésion au consortium NeuroAllianz
- Lancement d'une communauté en ligne destinée aux patients épileptiques avec PatientsLikeMe

Organisation

- € 150 millions réalloués à Cimzia®, Vimpat® et Neupro®
- Hiérarchisation des marchés géographiques
- Cession de marchés émergents non stratégiques
- Développement de produits en oncologie pré-clinique
- Ouverture d'un nouveau site de recherche au Royaume-Uni
- Réduction de 22% des effectifs
- Réduction de 15% des charges d'exploitation
- Réduction de 9% du coût des ventes

Résultats 2009

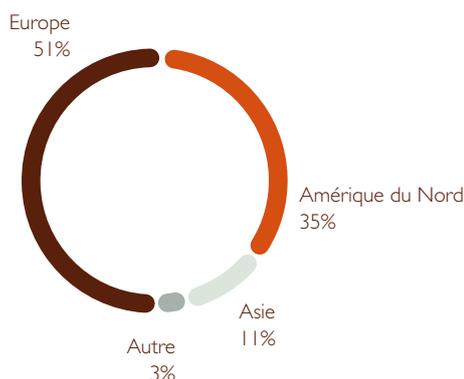
Au terme d'une première année complète de concurrence des génériques de Keppra® aux USA, le chiffre d'affaires d'UCB a atteint € 3 116 millions et l'EBITDA récurrent s'élève à € 698 millions en 2009. Le résultat net de € 513 millions a augmenté grâce aux produits exceptionnels non récurrents dégagés lors des cessions d'activités et a diminué avec les charges exceptionnelles non récurrentes liées au refinancement de la dette et restructurations.

Principaux produits

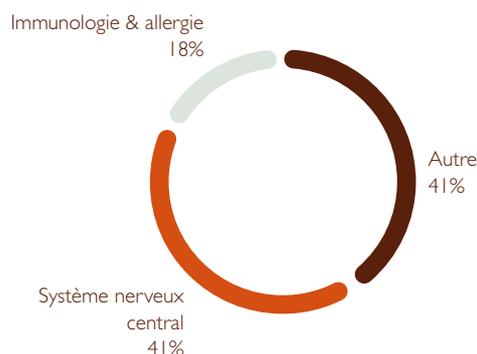
Produit	Molécule	Indications	Ventes nettes 2007	Ventes nettes 2008	Ventes nettes 2009
€ millions					
SNC					
Keppra®	levetiracetam	Plusieurs types d'épilepsie, y compris des crises partielles	1 026	1 266	913
venlafaxine XR	venlafaxine	Troubles dépressifs et d'anxiété sociale	-	10	109
Metadate™ CD/ Equasym™ XL	methylphenidate HCl	Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH)	79	77	72
Nootropil®	piracetam	Régulation des fonctions cérébrales	101	93	70
Neupro®	rotigotine patch transdermique	Maladie des jambes sans repos + maladie de Parkinson	52	58	61
Vimpat®	lacosamide	Plusieurs types d'épilepsie, y compris des crises partielles	-	2	46
Immunologie & allergie					
Zyrtec®	cetirizine	Rhinite allergique et urticaire chronique idiopathique persistante et urticaire	487	249	268
Xyzal®	levocetirizine	Rhinite allergique et urticaire chronique idiopathique persistante et urticaire	168	173	132
Cimzia®	certolizumab pegol	Polyarthrite rhumatoïde + maladie de Crohn	1	10	75
Autres					
Tussionex™	hydrocodone polistirex et chlorpheniramine polistirex	Toux et rhumes	114	147	147
omeprazole	omeprazole	Ulcères gastro-intestinaux et oesophagite peptique	147	75	64

Ventes par zone géographique - 2009

Total des ventes nettes: € 2 683 millions

**Ventes par domaine thérapeutique - 2009**

Total des ventes nettes: € 2 683 millions



Résultats

€ millions	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	3 626	3 601	3 116
EBITDA recurrent	741	733	698
Résultat opérationnel (EBIT)	344	113	837
Résultat net (après intérêts minoritaires)	160	42	513

Information par action

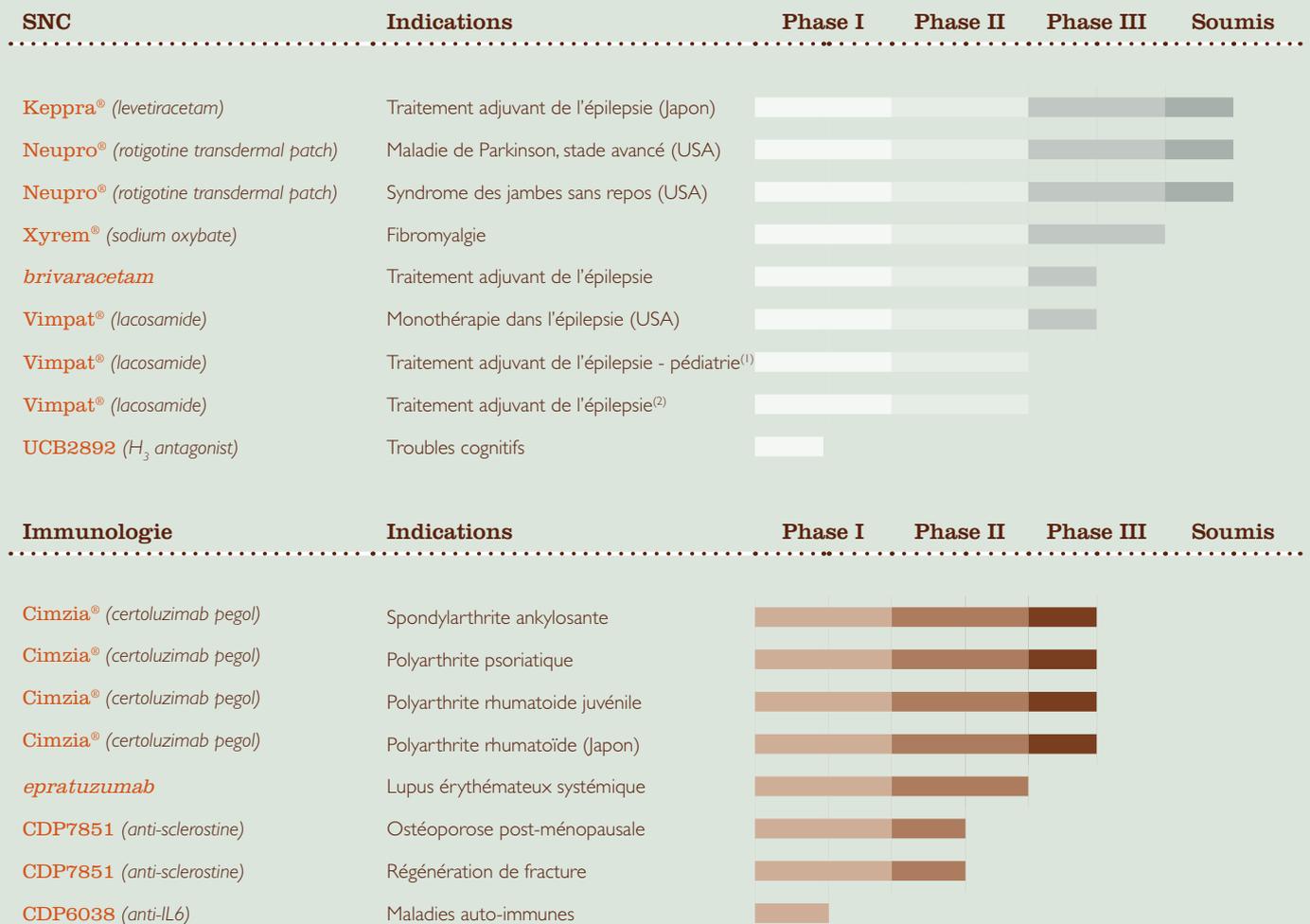
	2007	2008	2009
Résultat par action (€)	0,89	0,24	2,85
Dividende brut par action (€)	0,92	0,92	0,96
Nombre d'actions ⁽¹⁾	180 173 920	180 166 683	180 180 255
Cours de l'action (en fin d'année, €)	31,02	23,30	29,22
Capitalisation boursière (en fin d'année, € milliards)	5,7	4,3	5,4

(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Veuillez vous référer au Rapport Financier dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration en annexe pour les états financiers consolidés et les commentaires complets des résultats financiers 2009.

Pipeline

Pour une entreprise biopharmaceutique de taille moyenne, UCB dispose d'un pipeline particulièrement riche de 10 petites et grandes molécules, couvrant 14 indications distinctes. Certaines ont pour objectif de renforcer notre position dans les traitements de l'épilepsie. D'autres pourraient nous faire découvrir des traitements de maladies graves telles que le lupus érythémateux systémique ou l'ostéoporose.



■ Médicament à petite molécule (composé chimique) ■ Médicament basé sur des anticorps (composé biotechnologique)

(1) Pédiatrie: 2-17 ans

(2) Crises toniques-cloniques primaires généralisées

Brève introduction au processus R&D dans l'industrie biopharmaceutique

Sélection (1-2 ans)

Année « 0 » : identification de nouvelles pistes

La recherche sur les origines et les mécanismes des maladies débouche sur l'identification de cibles pour les interventions pharmaceutiques en vue du traitement de la maladie. En tant que société biopharmaceutique, UCB sélectionne des entités chimiques (souvent plusieurs centaines de milliers de molécules) en testant leur activité sur la cible. Alternativement, les molécules biologiques (par exemple, les anticorps) qui interagissent avec les cibles et les modifient peuvent être identifiées par certaines techniques.

Optimisation (1-2 ans)

Les substances actives sélectionnées sont évaluées de manière plus approfondie par des tests de cultures cellulaires, des échantillons de tissu et par d'autres techniques. Les molécules les plus prometteuses sont optimisées et soumises à des tests supplémentaires. Cela permet d'identifier les substances qui ont un potentiel thérapeutique et de les développer comme candidats cliniques.

Développement pré-clinique (1 an)

Test d'innocuité et de dosage

Durant cette phase de développement, des tests d'innocuité ainsi que la caractérisation pharmacologique et l'évaluation des paramètres pharmacocinétiques sont réalisés. Les expériences sur les animaux sont évitées au maximum, toutefois, nous sommes parfois contraints d'en mener pour répondre aux exigences scientifiques et réglementaires. Les tests d'innocuité et le contrôle se déroulent parallèlement au développement clinique afin d'assurer la sécurité des participants aux essais cliniques. Un dosage approprié est déterminé et caractérisé grâce aux essais cliniques. Les activités de fabrication et les essais cliniques se déroulent en parallèle.

Phase clinique I (1 an)

Sécurité et pharmacocinétique chez l'être humain

Les essais cliniques de Phase I doivent être approuvés par des organismes de réglementation ainsi que par un comité d'éthique indépendant. L'objectif est d'évaluer la tolérabilité et l'innocuité du médicament. Ils impliquent généralement 20 à 80 sujets sains et permettent d'évaluer différentes doses appropriées. Durant cette phase, les paramètres pharmacocinétiques, les effets des aliments ainsi que les interférences avec d'autres médicaments



sont contrôlés et, si c'est possible, les premières indications du médicament sont envisagées.

Phase clinique II (2-2,5 ans)

Démonstration de l'efficacité thérapeutique

Les essais de Phase II portent généralement sur 100 à 500 patients et sont destinés à déterminer le dosage optimal du médicament afin de démontrer son efficacité tout en garantissant son profil de sécurité.

Phase clinique III (>2 ans)

Preuves d'efficacité et d'innocuité

Les essais cliniques de Phase III incluent un grand nombre de patients (parfois plusieurs milliers) afin de confirmer l'efficacité thérapeutique et la sécurité du nouveau médicament auprès de la population cible.

Approbation (14-24 mois)

Procédures internationales d'autorisation

L'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau produit pharmaceutique est accordée par les autorités compétentes (FDA aux Etats-Unis, EMA en Europe, etc.) après examen d'un dossier étoffé. La demande d'autorisation comprend un certain nombre de renseignements concernant la synthèse, la posologie, les caractéristiques des essais pré-cliniques, les résultats des tests cliniques, l'emballage, le nom de produit et la notice d'emploi.

Commercialisation

Environ 10 ans après la sélection initiale : lancement d'un nouveau médicament

Le nouveau médicament est introduit sur le marché sous un nom commercial et est proposé dès que possible aux médecins et aux patients. Même après la mise sur le marché, les responsables sont tenus de réaliser des études de surveillance, car certains effets indésirables ne sont détectés qu'à partir du moment où de très nombreux patients prennent le médicament. En moyenne, seule une molécule sur 10 000 obtient une autorisation de mise sur le marché. La durée normale d'un brevet étant de 20 ans, près de la moitié de cette période est donc consacrée au développement du médicament.

Concrétiser notre vision

➤ Notre vision est d'être le **leader biopharmaceutique mondial centré sur les patients**, capable de transformer la vie des personnes souffrant de maladies graves. Ce rapport décrit les progrès que nous avons accomplis pour concrétiser cette vision.





Stratégie à long terme

Pour donner corps à sa vision, UCB a clairement défini sa stratégie à long terme. Depuis 2004, lorsque la société était une entreprise segmentée en produits pharmaceutiques, substances chimiques et films, nous avons accompli avec succès les trois premières étapes de cette stratégie. Nous sommes maintenant sur le point de passer à la quatrième phase: la 'croissance'.

Transformation (2004-2005)

La transformation d'UCB en entreprise biopharmaceutique disposant d'une gamme de petites et grandes molécules en développement a été réalisée, d'une part, grâce à l'acquisition, en 2004, de Celltech, entreprise britannique leader en biotechnologie et, d'autre part, grâce à la cession d'activités secondaires en 2005. Fin 2005, UCB disposait d'une organisation de recherche entièrement interconnectée, capable d'exploiter le potentiel de la biologie et de la chimie.

Économie d'échelle (2006)

Avec l'acquisition de Schwarz Pharma en 2006, UCB a enrichi son pipeline de produits en phase finale de développement, ce qui a augmenté son potentiel commercial, à court et à moyen terme.

Exécution (2007-2009)

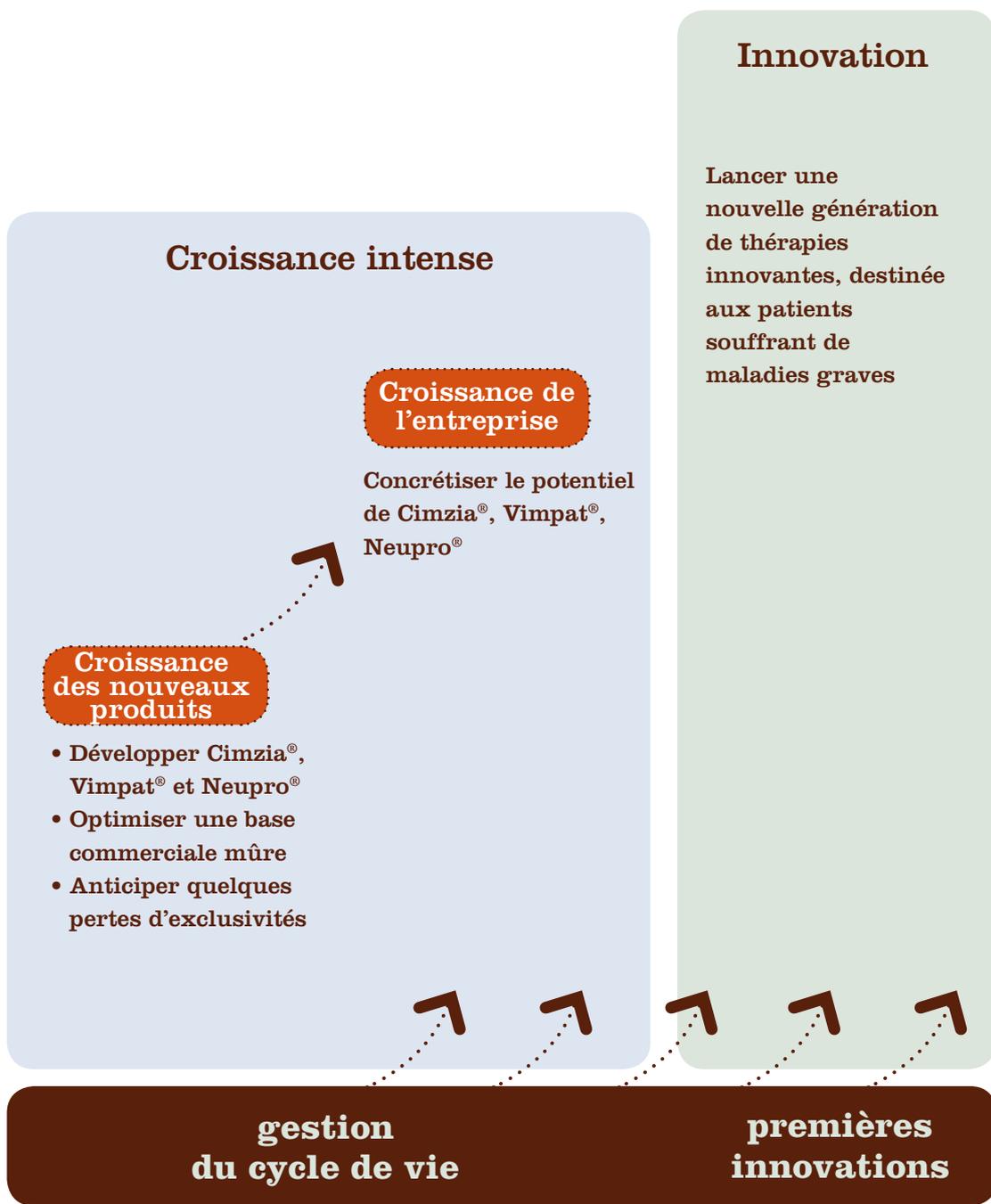
Durant cette phase, nous avons anticipé l'étape de croissance de notre stratégie en réalisant des investissements importants et en remodelant notre organisation. Nous avons investi en R&D pour développer notre pipeline et dans les lancements de produits. Trois médicaments importants ont été développés, autorisés et commercialisés : Cimzia®, Vimpat® et Neupro®. La focalisation accrue et la réduction des coûts ont atténué la perte de brevets et d'exclusivité qui protégeaient Keppra® et Zyrtec® dans le monde entier. Nous avons également organisé les marchés par priorités. En outre, notre programme SHAPE a permis de réaffecter les ressources et de se concentrer sur les domaines thérapeutiques essentiels pour UCB : le système nerveux central (SNC) et l'immunologie. SHAPE a également simplifié l'organisation, en augmentant sa souplesse, sa compétitivité et sa rentabilité.

Croissance

À partir de 2010, UCB table sur ses nouveaux produits pour renouer avec la croissance. Le succès de nos nouveaux produits devrait soutenir la croissance de l'entreprise. Nous pourrions ainsi augmenter nos investissements dans la recherche et le développement de nouveaux produits. Actuellement, nous disposons de 10 molécules dans notre pipeline, couvrant 14 indications, toutes en développement dans le traitement des maladies graves du SNC et des troubles immunitaires.

Innovation

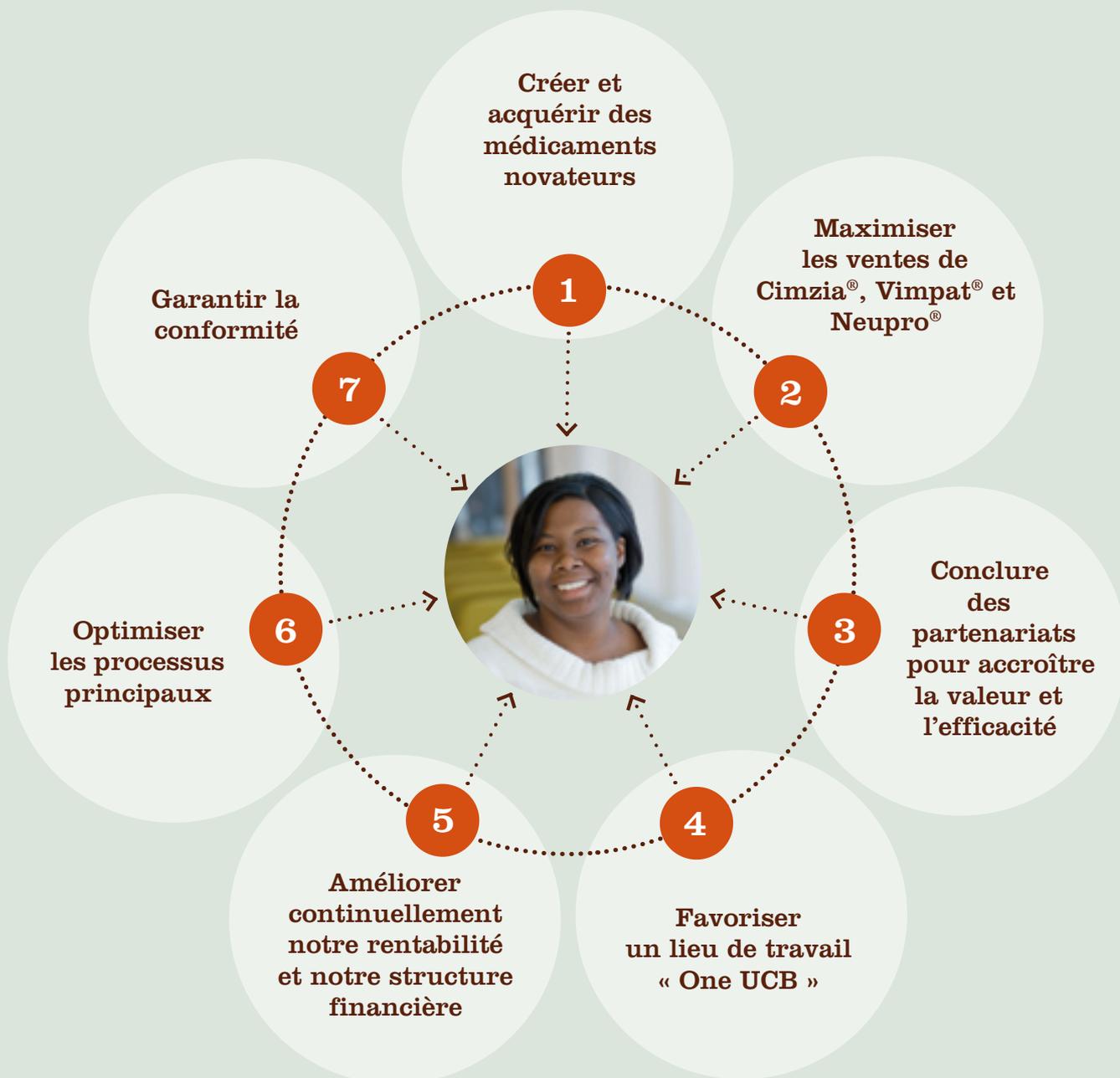
Grâce à notre expertise en biologie et en chimie, nous travaillons sur plusieurs projets de recherche à long terme, susceptibles de transformer radicalement la manière de traiter les maladies graves. Ces initiatives incluent quatre projets pré-cliniques utilisant notre technologie exclusive, A2Hit™, dans le but de combiner la facilité d'usage des petites molécules administrables par voie orale à l'efficacité et la précision des grandes molécules.



2010> ...et au-delà

Stratégies opérationnelles

Sept stratégies opérationnelles ont été élaborées pour concrétiser la vision d'UCB : devenir le leader biopharmaceutique mondial centré sur le patient, capable de transformer le quotidien des personnes atteintes de maladies graves.



Priorités 2010

Nous avons fixé des objectifs pour chaque stratégie opérationnelle et les avons transposés à travers toutes les fonctions, ceux-ci ont été portés à la connaissance de tous les départements et employés.

1. Répondre aux besoins inassouvis des patients atteints de maladies graves du SNC ou de troubles immunitaires en créant et acquérant des médicaments novateurs et en offrant des solutions thérapeutiques allant au-delà du simple médicament

- Renforcer la base de notre pipeline de développement
- Proposer de nouvelles solutions aux patients, en allant au-delà du médicament

2. Maximiser les ventes de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® tout en optimisant la valeur de nos actifs

- De meilleures ventes de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® en améliorant l'accès des patients

3. Conclure des partenariats afin d'accroître notre valeur et notre efficacité en nous associant à des partenaires capables de nous offrir les meilleures compétences et technologies ou de mener des activités transactionnelles

- Sceller des accords de licences afin d'augmenter la valeur de nos actifs
- Accroître la qualité et les coûts au travers de collaborations dans toute l'organisation, de la comptabilité aux départements de recherche chimique

4. Favoriser un lieu de travail 'One UCB' où les collaborateurs peuvent exprimer leurs talents et réaliser des performances

- Se transformer en une organisation stimulant l'apprentissage
- Encourager tous les collaborateurs à concrétiser leurs plans personnels de développement

5. Améliorer continuellement notre rentabilité et notre structure financière

- Des objectifs clairs et précis ont été fixés pour chaque département, tant en termes de rentabilité qu'en affectation des fonds de roulement

6. Optimiser les principaux processus afin de créer une entreprise plus souple et interconnectée

- Mettre en place une seule plateforme globale de gestion des ressources
- Investir dans des processus souples et de qualité ou les externaliser

7. Garantir le respect des normes dans tous les aspects dans tout ce que nous faisons pour protéger nos patients et notre réputation

- Garantir la conformité dans toute l'entreprise
- S'assurer du respect des normes dans toutes les interactions avec des acteurs extérieurs



Veronica, atteinte d'épilepsie

Répondre aux attentes des patients dès aujourd'hui

➤ UCB se concentre sur les maladies graves dans deux domaines thérapeutiques : le système nerveux central (SNC) et l'immunologie. En 2009, avec l'aide de nos partenaires, nous avons lancé quatre nouveaux produits et poursuivi le développement de nouveaux traitements prometteurs afin de répondre aux besoins médicaux encore inassouvis.



Le système nerveux central (SNC)

Épilepsie

L'épilepsie, la maladie neurologique grave la plus répandue, affecte environ 50 millions de personnes dans le monde. Au cours de l'année, nous avons confirmé notre engagement de longue date dans ce domaine en lançant Vimpat® aux Etats-Unis et dans 14 pays européens. Grâce à son nouveau mode d'action, plus de 46 000 personnes bénéficient déjà de Vimpat® aujourd'hui.

La maladie et les besoins des patients

L'épilepsie résulte d'une activité électrique excessive des cellules nerveuses cérébrales qui provoque des crises, allant de sensations, d'émotions et de comportements inhabituels à des spasmes musculaires et à la perte de conscience. Les crises partielles n'affectent qu'une partie du cerveau, tandis que les crises généralisées résultent de décharges simultanées qui touchent l'entièreté du cerveau.

Les causes de la maladie, qui est diagnostiquée par ses symptômes et un enregistrement de l'activité électrique cérébrale, ne sont pas entièrement connues. Si elle peut résulter d'une blessure à la tête, d'une attaque, d'une encéphalopathie à la naissance ou d'une tumeur, dans la majorité des cas, l'origine de la maladie n'est pas évidente. Toutefois les répercussions physiques, psychologiques et sociales profondes de la maladie sont bien comprises. La nature imprévisible des crises, leurs effets physiques et la stigmatisation sociale liée à la maladie ont des répercussions dans la vie quotidienne du malade, notamment dans ses études, son travail et son autonomie. De nombreuses personnes atteintes d'épilepsie souffrent de dépression, manquent de confiance et vivent dans la crainte de la prochaine crise. Elles sont aussi plus exposées aux risques d'accidents et de blessures, et le danger de mort prématurée est de deux à trois fois plus élevé que la moyenne.

La plupart des personnes souffrant d'épilepsie prennent des médicaments antiépileptiques (MAE) afin de maîtriser les crises et, idéalement, de les supprimer avec un minimum d'effets secondaires. Alors que certaines crises peuvent être contrôlées avec un seul MAE, 30 à 40% des personnes ont besoin d'une « thérapie combinée » avec deux ou trois médicaments. Malheureusement, jusqu'à 30% des personnes souffrant d'épilepsie ne répondent pas aux traitements actuellement disponibles et continuent de souffrir de crises incontrôlées, ce qui souligne le besoin de nouveaux MAE plus efficaces.

Produits

Lancement de Vimpat® aux Etats-Unis et dans 14 pays européens

Disponible sous diverses formes pour un usage facile, Vimpat® (lacosamide) est un nouveau médicament antiépileptique doté d'un nouveau mode d'action.

Lors des études cliniques contrôlées, Vimpat® a amélioré la maîtrise des crises partielles indépendamment du traitement médicamenteux antiépileptique actuel ou antérieur des patients et en complément des MAE de première et deuxième génération les plus couramment utilisés. Dans une étude à long terme, les patients adultes traités avec Vimpat® ont présenté une réduction durable des crises partielles après 12 mois de traitement.

Lancé initialement au Royaume-Uni et en Allemagne en septembre 2008, Vimpat® est aujourd'hui disponible dans 14 marchés européens et aux Etats-Unis. Plus de 46 000 personnes souffrant de crises partielles incontrôlées bénéficient déjà de ce traitement innovant qui vient élargir la franchise épilepsie d'UCB.

En Europe, Vimpat® a été approuvé comme traitement d'appoint dans le traitement des crises partielles, avec ou sans généralisation secondaire chez les patients à partir de 16 ans. Aux Etats-Unis, Vimpat® a été approuvé comme traitement d'appoint des crises partielles chez les patients à partir de 17 ans.

Les études pré-cliniques indiquent que Vimpat® possède un nouveau mode d'action. Si le mécanisme précis par lequel Vimpat® exerce son action antiépileptique chez l'être humain n'est pas complètement élucidé, les études cliniques sur la tolérabilité et l'efficacité du médicament montrent que Vimpat® aide à répondre aux besoins non satisfaits des personnes atteintes d'épilepsie incontrôlée lorsqu'il est pris en association avec un large éventail de MAE de première et deuxième générations.

Les résultats récents d'essais cliniques à long terme de Vimpat®, présentés initialement en 2009, ont confirmé son efficacité durable

Les personnes souffrant d'épilepsie se font entendre

En 1998, un jeune menuisier, Stephen Haywood, s'est vu diagnostiquer une sclérose latérale amyotrophique (SLA). Sa famille a tout mis en oeuvre pour trouver des idées pour prolonger et améliorer sa vie. Une de ces idées a vu le jour sept ans plus tard avec la création de PatientsLikeMe, un réseau en ligne de patients qui partagent expériences, options de traitement et connaissances des maladies graves qui bouleversent leur vie quotidienne, comme la SLA, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, le VIH ou la fibromyalgie.

En juin 2009, UCB et PatientsLikeMe ont annoncé un partenariat visant à créer une cybercommunauté dédiée à l'épilepsie afin de recueillir les témoignages des personnes souffrant de cette maladie, tout en garantissant la confidentialité des données personnelles. Cette plateforme permet aux patients de partager leurs progrès dans la gestion quotidienne des crises et d'atteindre leurs objectifs de traitement. Elle aide également les patients, le personnel soignant, les chercheurs et l'industrie à mieux connaître la maladie.

« En unissant nos forces avec des entreprises comme UCB, nous pouvons mieux faire entendre la voix du patient auprès de sociétés qui sont disposées à l'entendre. Je suis ravi que nous puissions tous collaborer à l'amélioration des traitements et des soins », a déclaré Ben Haywood, le père de Stephen et Président de PatientsLikeMe.



Raffaele, atteint d'épilepsie

L'épilepsie dans les sept grands marchés

- prévalence 6,1 millions de personnes¹
- taille du marché US\$ 8 milliards²

1 Decision Resources, 2008 – 2 Data Monitor, 2007

et son profil de tolérance observés dans les études précédentes. Le taux de personnes répondant à Vimpat® a été maintenu jusqu'à trois ans de traitement. L'incidence des effets secondaires après une moyenne de deux ans de traitement était similaire à celle observée dans les études à court terme, en double aveugle.

L'expérience sur le terrain confirme les résultats des essais cliniques, il est clair que Vimpat® est sur le point de devenir un traitement de premier choix pour les adultes souffrant de crises partielles incontrôlées, en complément des MAE de première et de deuxième générations.

Etant donné les efforts consentis par UCB et son engagement dans le traitement de l'épilepsie, l'entreprise n'a pas de projets immédiats concernant *lacosamide* pour le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques.

Les nouvelles indications de Keppra® et son utilisation en monothérapie permettent d'augmenter les ventes

La pierre angulaire de notre franchise épilepsie, Keppra® (*levetiracetam*), continue de générer une croissance des ventes à deux chiffres en Europe. Ce résultat est dû au large spectre d'action du médicament. En septembre 2009, par exemple, Keppra® a été approuvé en Europe comme traitement d'appoint pour le traitement des crises partielles chez les nourrissons et les jeunes enfants d'un mois à moins de quatre ans. En Europe, Keppra® est de plus en plus utilisé comme traitement unique, ou monothérapie.

Aux Etats-Unis, où Keppra® a été confronté à la concurrence des génériques durant une année complète, nous continuons d'offrir aux médecins et aux patients la possibilité de simplifier le traitement d'appoint des crises partielles avec notre formule à dose quotidienne unique, Keppra XR® (comprimé de 500 mg à libération prolongée) et l'introduction d'un nouveau dosage (comprimé de 750 mg à libération prolongée).

Keppra® est actuellement en cours d'évaluation par les autorités sanitaires japonaises. S'il est approuvé, le médicament bénéficiera d'une exclusivité de huit ans au Japon.

Dans les marchés émergents, comme la Corée et la Chine, le champ d'indications de Keppra® a été élargi pour correspondre à celui utilisé en Europe et aux Etats-Unis, et d'autres lancements sont prévus en 2010.

Notre pipeline

Brivaracetam: La Phase III se poursuit

En 2009, nous avons annoncé les résultats de deux essais cliniques de Phase III visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de la nouvelle molécule, *brivaracetam*, comme traitement d'appoint des crises partielles chez l'adulte souffrant d'épilepsie. Les résultats d'une troisième étude d'innocuité et de tolérabilité contrôlée ont été aussi annoncés.

L'une des études a démontré qu'un traitement avec *brivaracetam* à 50 mg/jour entraînait une réduction importante de la fréquence des crises partielles. Une seconde étude n'a pas atteint un niveau statistique significatif en matière d'objectifs primaires d'efficacité : la réduction du pourcentage de la fréquence des crises partielles par semaine sur une période de traitement de 12 semaines avec *brivaracetam* à 50 mg/jour par rapport au placebo.

Les données de l'étude N 1254 sur l'innocuité et la tolérabilité ont confirmé que *brivaracetam* était généralement bien toléré, la majorité des effets indésirables observés étant légers à modérés, dans l'éventail de doses sans titrage.

Suite à une analyse approfondie des données existantes et aux consultations avec les autorités sanitaires européennes et américaines, une étude de Phase III supplémentaire sera menée. UCB s'engage à ce que *brivaracetam* soit accessible aux patients épileptiques.

« Les chiens ne voient pas le handicap »

Canine Assistants (CA) est une association américaine à but non lucratif qui met à disposition des chiens d'assistance afin d'améliorer la vie des personnes moins valides, souffrant d'épilepsie ou ayant d'autres besoins spéciaux. Depuis 1991, CA a déjà placé près de 1 000 chiens auprès de personnes handicapées dans 46 états. Depuis 2005, UCB a versé plus de US\$ 1 million pour soutenir les activités de dressage de chiens dépisteurs d'épilepsie, ce qui représente aujourd'hui plus de 60% des applications de CA. UCB apporte actuellement son soutien à un programme similaire en Europe.

Face aux frustrations vécues à cause de la sclérose en plaques, Jennifer Arnold a créé Canine Assistants dont elle est présidente directrice générale.

Utilisant les techniques de dressage de chiens mises au point par l'armée russe, les chiens de CA sont entraînés et éduqués par des professionnels pendant 18 mois à accomplir des tâches comme aller chercher le téléphone, aider à contacter le service d'aide médicale d'urgence (SAMU) et tirer un fauteuil roulant. Le chien et le maître sont associés lors d'un camp de formation de deux semaines.

« Je pense que l'un des plus beaux cadeaux que nos chiens nous offrent est le fait qu'ils ne voient pas le handicap », dit Jennifer. « Ils vous renvoient une image de vous d'une perfection totale. »

Chelsea (sur la photo) est le chien de Taylor. À l'âge de 15 ans, Taylor a appris qu'il était atteint d'épilepsie. Depuis, il a connu avec sa famille des périodes difficiles, notamment le passage de l'ouragan Katrina qui a détruit l'entreprise familiale. Mais deux mois plus tard, l'arrivée de Chelsea a complètement transformé leur vie et a donné à Taylor le soutien émotionnel dont il avait tant besoin pour subir deux opérations du cerveau l'année dernière. Le personnel du LSU Medical Center (Louisiane) a autorisé la présence de Chelsea à l'hôpital et le chien n'a jamais quitté Taylor.



Taylor, atteint d'épilepsie, et Chelsea, son chien d'assistance

Syndrome des jambes sans repos

Le syndrome des jambes sans repos est un trouble neurologique chronique qui provoque des sensations désagréables de brûlures, de picotements, de démangeaisons et de tiraillements dans les jambes accompagnées d'une envie irrésistible de bouger. En 2009, nous avons lancé Neupro® au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche pour le traitement du SJSR et préparé sa mise sur le marché aux Etats-Unis en 2010, en fonction de l'autorisation de la FDA.

La maladie et les besoins des patients

Le syndrome des jambes sans repos (SJSR) se manifeste généralement dans la partie inférieure des jambes, mais peut également affecter les pieds et les cuisses, et, plus rarement, les bras et les mains. Si la cause exacte du SJSR n'est pas clairement établie, la maladie peut être constatée en cas de grossesse, de carence en fer et d'insuffisance rénale avancée. Il semble aussi que la maladie soit liée à des facteurs génétiques ainsi qu'au rôle de la dopamine, car certaines personnes souffrant du SJSR répondent aux traitements qui augmentent les niveaux de cette substance chimique.

Le SJSR affecte à la fois les hommes et les femmes de tout âge, bien que sa prévalence soit légèrement supérieure chez les femmes, et que ses symptômes soient plus prononcés chez les personnes d'âge mûr ou plus âgées.

De nombreuses personnes atteintes SJSR expliquent qu'elles ont attendu des mois, voire des années, avant d'obtenir un diagnostic et parfois même encore plus longtemps, avant de trouver un traitement qui soulage leurs symptômes. Elles déclarent aussi que cette maladie a des effets dévastateurs sur de nombreuses activités de la vie quotidienne, comme effectuer de longs trajets en avion ou en voiture, assister à des réunions au travail ou assister à un concert, aller au théâtre ou au cinéma.

Le syndrome des jambes sans repos dans les sept grands marchés

- prévalence 54 millions de personnes¹
- taille du marché US\$ 588 millions²

¹ Decision Resources, 2008 - ² Data Monitor, 2007

Produit

Lancement de Neupro® en Europe

Neupro® (*patch transdermique à la rotigotine*) est le premier et unique patch transdermique pour le traitement de la maladie de Parkinson idiopathique à tous les stades et le traitement du syndrome des jambes sans repos modéré à grave. Présenté sous la forme d'un patch transdermique, il garantit une diffusion stable et continue du médicament dans le sang, 24 heures sur 24.

En juin 2009, Neupro® a été lancé au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche pour le traitement symptomatique du SJRS modéré à grave chez l'adulte. Une chaîne de conservation et de distribution réfrigérée a été mise en place pour assurer la distribution du médicament.

Suite à la réception d'une « complete response letter » (lettre de réponse complète) de la FDA en décembre 2008, UCB espère obtenir l'approbation de Neupro® et élargir la prescription aux patients américains atteints du SJRS grave à modéré. Après avoir transmis à la FDA en juin 2009 des informations détaillées sur Neupro® et la chaîne de conservation et de distribution réfrigérée, le dialogue avec la FDA se poursuit et UCB espère rétablir la disponibilité de Neupro® aux USA en 2010, suite à l'accord de la FDA relatif à la chaîne de conservation et de distribution réfrigérée.

Donner les moyens aux personnes atteintes du SJRS de se soutenir mutuellement

En décembre 2008, des personnes atteintes du syndrome des jambes sans repos venant d'Allemagne, de Suède et d'Espagne se sont rendues à Bruxelles (Belgique) pour participer à titre volontaire au programme « RLS Advocates ». Leur but : aider d'autres personnes atteintes de SJRS à éviter les problèmes qu'elles ont rencontrés et à mieux comprendre leur maladie.

Soutenu par UCB, « RLS Advocates » est un programme de sensibilisation destiné aux personnes atteintes du syndrome des jambes sans repos. Il a pour objectif de sensibiliser, d'éduquer, de motiver et de donner espoir aux personnes atteintes de cette maladie ainsi qu'à leurs familles.

Dans le cadre de ce programme, les représentants ont pour objectif

- d'être une source d'inspiration et d'aider les autres patients à faire des choix proactifs concernant leur santé
- de motiver les autres patients à atteindre leurs objectifs dans la vie
- de donner espoir

Au cours de leur première année, les « RLS Advocates » ont eu plus de 1 000 contacts personnels, dont 200 rencontres avec des patients, des membres du personnel soignant et des professionnels des soins de santé.



Maria-Jose, atteinte du SJRS

Maladie de Parkinson

La maladie de Parkinson est une maladie neurologique chronique, dégénérative qui touche environ 4 millions de personnes dans le monde. Disponible en Europe depuis juin 2009, notre nouveau traitement Neupro® est facile à utiliser et efficace 24 heures sur 24. Il procure un soulagement à plus de 53 000 patients.

La maladie et les besoins des patients

La maladie de Parkinson est due à la perte progressive des cellules nerveuses cérébrales qui produisent une substance chimique appelée dopamine. Avec la diminution du taux de dopamine, les symptômes de la maladie, notamment les tremblements et la lenteur des mouvements, se développent progressivement. À un stade précoce de la maladie, les symptômes affectent les activités quotidiennes, comme se laver, s'habiller, marcher, parler et écrire. Le traitement vise alors à restaurer les niveaux de dopamine. À un stade avancé, les patients présentent de réels problèmes de la motricité, notamment des mouvements involontaires anormaux, la réapparition de symptômes quelques heures après la prise de médicament et des fluctuations imprévisibles entre les périodes de mobilité normale et réduite, appelées effets « on-off ».

Actuellement, il n'existe aucun médicament curatif. Les traitements existants, comme les agonistes de la dopamine et le *levodopa*, visent à contrôler les symptômes et minimiser les effets secondaires, en augmentant les niveaux de dopamine et en soulageant les symptômes.

La maladie de Parkinson dans les sept grands marchés

- prévalence 3,1 millions de personnes¹
- taille du marché US\$ 2,1 milliards²

1 Decision Resources, 2008 - 2 Data Monitor, 2008

Produit

Retour de Neupro® sur le marché européen avec un soutien important

Neupro® (*patch transdermique à la rotigotine*) est le premier et unique patch transdermique pour le traitement de tous les stades de la maladie de Parkinson idiopathique et du syndrome des jambes sans repos idiopathique modéré à grave. Présenté sous la forme de patch transdermique, il garantit une diffusion stable et continue du médicament dans le sang, 24 heures sur 24.

En juin 2009, Neupro® était à nouveau disponible en Europe dans le traitement de la maladie de Parkinson idiopathique¹. Plus de 53 000 patients européens reçoivent actuellement un traitement avec Neupro® et bénéficient des avantages de son patch unique conçu pour libérer la *rotigotine* 24 heures sur 24 et de sa capacité avérée à soulager les symptômes.

La disponibilité du médicament a été rétablie suite à une décision de la Commission européenne de lever les restrictions introduites en juin 2008. Ces restrictions avaient limité le traitement aux patients déjà sous Neupro® pendant qu'une nouvelle chaîne de conservation et de distribution réfrigérée était mise en place pour répondre aux besoins de réfrigération du produit, du fabricant jusqu'au patient.

Après la mise en œuvre complète de cette chaîne, les stocks réfrigérés de Neupro® sont disponibles, tous dosages confondus, sur les marchés européens où le médicament est commercialisé pour la maladie de Parkinson idiopathique¹. Ces marchés comprennent : l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni et 15 marchés européens de plus petite taille, ainsi que l'Australie et Hong Kong.

Préparer le retour de Neupro® aux Etats-Unis.

UCB s'engage à rétablir la disponibilité de Neupro® aux Etats-Unis où le produit a été commercialisé pour le traitement des signes et des symptômes de la maladie de Parkinson idiopathique à un stade précoce avant d'être retiré du marché en avril 2008. Après avoir transmis à la FDA en juin 2009 des informations détaillées sur Neupro® et la chaîne de conservation et de distribution réfrigérée, le dialogue avec la FDA se poursuit et UCB espère rétablir la disponibilité de Neupro® aux Etats-Unis en 2010, moyennant l'accord de l'agence.

¹ Dans l'Union européenne, Neupro® est indiqué dans le traitement des signes et des symptômes de la maladie de Parkinson idiopathique, au stade précoce, en monothérapie ou en association avec la *levodopa* au cours de la maladie, jusqu'au stade avancé, lorsque l'effet de la *levodopa* s'épuise ou devient aléatoire et que les fluctuations de l'effet thérapeutique apparaissent

Offrir des solutions, au-delà de nos médicaments, en prenant en compte les besoins des patients

Les comités de patients représentent une chance formidable pour comprendre les problèmes et soucis des personnes atteintes d'une maladie chronique.

En 2009, UCB a voulu mieux comprendre les effets de la maladie de Parkinson sur la vie quotidienne. Un forum a été créé en collaboration avec l'Association européenne contre la maladie de Parkinson (EPDA), et deux comités de patients ont été constitués afin de comprendre l'impact de la maladie sur les patients et le personnel soignant et d'évaluer les besoins d'information des patients.

En regroupant les informations recueillies auprès du forum et des comités de patients, UCB a pu définir des programmes de soutien aux patients et au personnel soignant offrant des solutions allant au-delà des bienfaits de nos médicaments.



Veronica, atteinte de la maladie de Parkinson



Ryan, atteint de la maladie de Crohn

Répondre aux attentes des patients dès aujourd'hui

➤ L'engagement d'UCB dans le traitement des maladies graves du système nerveux central (SNC) et des troubles de l'immunologie va plus loin que la fabrication et la commercialisation de médicaments. Nous recherchons également des solutions pour le patient, allant au-delà des bienfaits de nos médicaments.

Immunologie

Polyarthrite rhumatoïde

Cimzia® a été approuvé et lancé dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde aux Etats-Unis et en Europe en 2009, ce qui en fait l'unique traitement anti-TNF PEGylé disponible sur le marché pour cette maladie auto-immune chronique, progressive et invalidante.

À propos de la maladie et des besoins des patients

La polyarthrite rhumatoïde (PR) est une maladie chronique systémique. Elle incite le système immunitaire, qui lutte habituellement contre les infections, à attaquer rapidement les articulations, provoquant une inflammation douloureuse, appelée arthrite et des dommages articulaires qui peuvent être invalidants. Cela restreint les mouvements des patients et peut aboutir à une importante perte de mobilité et des fonctions physiques qui limite le patient dans sa vie quotidienne. Cette maladie a des répercussions sur le plan physique, mais aussi au niveau psychologique et social, comme la santé mentale et la situation sociale.

Plus de 5 millions de personnes souffrent de cette réduction de mobilité dans les sept marchés importants. Les femmes sont trois fois plus touchées que les hommes. Bien que la PR puisse apparaître à n'importe quel âge, les premiers symptômes surviennent généralement entre 35 et 55 ans.

La polyarthrite rhumatoïde dans les sept grands marchés

- prévalence 5,1 millions de personnes¹
- taille du marché US\$ 8,2 milliards¹

1 Decision Resources, 2008

Les médecins n'ont toujours pas réussi à déterminer la cause exacte de la PR. Il semblerait que les facteurs génétiques, environnementaux et hormonaux jouent un rôle. De nombreux scientifiques pensent que le déclenchement de la PR chez les patients peut être dû à des facteurs environnementaux, notamment à des bactéries et/ou à des virus.

Les symptômes peuvent apparaître de manière intermittente, et leur gravité varie selon les patients. Les symptômes principaux

sont la raideur, la douleur et le gonflement au niveau des articulations, la réduction de la mobilité, l'apparition de nodules ou de grosseurs sous la peau. Ces symptômes endommagent souvent les articulations et les os de manière permanente, ce qui restreint les mouvements des patients et entraîne des difficultés à accomplir les activités les plus simples de la vie quotidienne. Dans les cas plus graves, la polyarthrite peut mener à un handicap.

Le coût de l'incapacité de travail due à la PR est souvent plus lourd pour la société que le coût du traitement lui-même. En effet, les coûts totaux pour la société liés à l'incapacité de travail s'élèvent à € 45,3 milliards rien qu'en Europe.

Étant donné qu'il n'existe aucun traitement pour guérir la PR, les objectifs sont centrés sur la gestion de la maladie. Il convient donc d'adopter une approche multidisciplinaire afin de :

- soulager rapidement les symptômes et contrôler la maladie
- prévenir les dommages et les déformations articulaires
- maintenir le fonctionnement des articulations atteintes et prévenir l'invalidité

Produit

Lancement de Cimzia® aux États-Unis et en Europe

En 2009, Cimzia® (*certolizumab pegol*) a été approuvé pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde aux États-Unis, au Canada et dans les 27 États membres européens. Cimzia® se distingue des autres médicaments anti-TNF ou biologiques. Le facteur de nécrose tumorale, ou TNF, joue un rôle déterminant dans l'inflammation. Cimzia® contient uniquement un fragment Fab d'un anticorps recombinant. La région du Fc (fragment cristallisable), qui n'est pas nécessaire à la liaison avec le TNF, est remplacée par le polyéthylène glycol (PEG). Cimzia® n'est pas un anticorps complet anti-TNF-alpha, il est composé d'un anticorps monoclonal anti-TNF-alpha avec une liaison antigène du Fab monovalent qui cible le TNF-alpha. PEG est un polymère soluble dans l'eau qui peut être associé aux produits biologiques afin

Changer le regard porté sur la polyarthrite rhumatoïde

Une étude menée par UCB auprès de quelque 2 000 femmes atteintes de polyarthrite rhumatoïde dans sept pays a révélé que l'impact émotionnel et physique de cette maladie sur les personnes qui en souffrent et sur leur entourage est plus intense en périodes de fêtes, comme à Noël. L'enquête a aussi montré que plus de la moitié des patients ne discutent pas des différents choix en matière de contrôle de la douleur avec leur médecin. À la lumière de ces résultats, UCB, en collaboration avec la Britain's National Rheumatoid Arthritis Society, a publié un guide de « 12 conseils pour Noël » afin d'aider les malades à gérer et à profiter de cette période de l'année chargée. Ce guide a été mis en ligne plusieurs semaines avant Noël.



Alison, atteinte de polyarthrite rhumatoïde

Un dispositif d'auto-injection facile et convivial

Nos recherches ont révélé que l'auto-injection représente un défi pour de nombreux patients atteints de polyarthrite rhumatoïde. Pour créer une seringue mieux adaptée, nous avons fait appel à OXO®, une entreprise américaine spécialisée dans la conception et la fabrication de produits ménagers faciles à utiliser et ergonomiques destinés à un large éventail d'utilisateurs, y compris ceux dont la dextérité est limitée.

Les équipes de développement et les ingénieurs d'UCB et d'OXO® ont travaillé avec les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde pour mettre au point une nouvelle seringue. Ensuite, divers éléments de la seringue ont été repensés en fonction des commentaires émis par les patients, notamment une collerette plus large conçue pour être utilisée quelles que soient la prise et la force, un piston plus large, lisse, facile à enfoncer avec le pouce, des gradations agrandies pour faciliter la lecture et un emballage facile à ouvrir.

La nouvelle seringue porte le label « Ease-of-Commendation » de l'Arthritis Foundation™.



d'améliorer leur pharmacocinétique et la pharmacodynamique. Les thérapies PEGylées sont pratiquées depuis 1990 et les molécules PEGylées ont été utilisées dans des domaines thérapeutiques comme la neutropénie, la leucémie, l'hépatite C et la dégénérescence maculaire.

Cimzia® a une activité neutralisante et présente une grande affinité pour le TNF-alpha humain, une cytokine inflammatoire jouant un rôle clé dans l'inflammation. La PEGylation permet de prolonger la durée de circulation du fragment Fab de l'anticorps, qui confère une concentration plasmatique stable en ralentissant le métabolisme et l'élimination du Fab dans la circulation sanguine. La taille (40 kD) et la structure moléculaire de la molécule PEG ont été sélectionnées avec soin afin d'atteindre la demi-vie désirée de 14 jours. Un site de fixation unique a été choisi pour maintenir la grande affinité avec le TNF. Enfin, parce qu'il est dépourvu de la région du Fc, Cimzia® ne provoque pas, in vitro, d'effets liés au Fc, notamment la cytotoxicité à médiation cellulaire dépendante des anticorps et les formations de complément.

La rapidité de réponse observée chez de nombreux patients traités avec Cimzia® lors de nos essais cliniques permet aux médecins de prendre des décisions dès le début du traitement et procure des bénéfices aux patients :

Avantages à long terme : la réponse rapide à Cimzia® est associée à une réduction des symptômes à long terme (analyse post-hoc)

Contrôle dans un temps limité : les résultats rapides de Cimzia® peuvent faciliter la prise de décision précoce (à la 12e semaine), un facteur essentiel dans les stratégies de contrôle qui nécessitent des décisions rapides

Contraintes liées à la maladie : l'amélioration rapide et soutenue des signes de la maladie (réponse EULAR) réduit l'inflammation

Confiance des patients : la réponse rapide à Cimzia® peut donner aux patients l'assurance que leur nouveau traitement est efficace

L'aménagement du domicile d'Audrey

Audrey vit dans la même maison depuis 57 ans. Elle y a grandi, y a vécu avec son mari, y a eu deux fils et y a vu grandir ses petits-enfants. Elle s'est occupée de sa mère diabétique qui se déplaçait en fauteuil roulant. Elle y a pleuré la mort d'un fils et s'est retrouvée elle-même dans un fauteuil roulant, atteinte de polyarthrite rhumatoïde. Maintenant qu'elle est seule, sa vie est devenue problématique dans sa maison située au nord-est d'Atlanta. Pourtant elle fait face à la situation avec une très grande détermination et un inaltérable sens de l'humour.

Malgré ses difficultés, Audrey affichait une confiance et une bonne humeur à toute épreuve le jour où une équipe d'UCB s'est présentée dans le cadre du « UCB RA model programme » (programme d'aménagement de domiciles) créé en partenariat avec l'Arthritis Foundation, Home Depot et le système de santé Grady d'Atlanta.

Pour faciliter la vie d'Audrey, l'équipe d'UCB a effectué des travaux de rénovation dans sa maison, ainsi que dans 14 autres domiciles de personnes atteintes de PR vivant dans la région d'Atlanta. Les collaborateurs d'UCB ont effectué des travaux de jardinage, installé de nouvelles poignées et serrures aux portes ; la salle de bains a été munie de barres d'appui afin d'aider ces patients dans leur quotidien.

« Je n'aurais jamais pensé avoir cette chance, mais Dieu vous a envoyés pour nous aider. Je vous en suis infiniment reconnaissante », a dit Audrey, en remerciant les employés d'UCB pour les travaux entrepris dans sa maison.

« Le programme d'aménagement nous a donné une occasion de rencontrer les patients », a indiqué David Robinson, Vice President and General Manager Immunology Business Unit. « Des gestes aussi simples que tourner une poignée de porte, ouvrir un placard ou changer une ampoule, peuvent être très difficiles pour les patients atteints de PR. Nous sommes venus ici pour leur rendre la vie plus facile. »



Audrey, atteinte de polyarthrite rhumatoïde, accompagnée par des employés d'UCB

Maladie de Crohn

La maladie de Crohn touche environ un million de personnes et peut avoir des effets sociaux et physiques importants sur leur vie. Cimzia[®], le seul médicament anti-TNF PEGylé approuvé dans le traitement de la maladie de Crohn, continue à progresser aux Etats-Unis, où il représente, depuis son lancement en avril 2008, 18% des nouvelles prescriptions du marché anti-TNF sous-cutané pour cette maladie.

À propos de la maladie et des besoins des patients

Dans le cas de la maladie de Crohn, le système immunitaire attaque les cellules saines dans le tractus gastro-intestinal, ce qui provoque une inflammation. Étant causée par le système immunitaire, elle est classée dans la catégorie des pathologies auto-immunes. Cela signifie que l'organisme produit des anticorps nuisibles à ses propres tissus. Avec la colite ulcéreuse, la maladie de Crohn appartient à la famille des maladies inflammatoires de l'intestin (MII).

La vie des personnes atteintes de la maladie de Crohn est souvent perturbée par des « poussées » qui se manifestent par une envie urgente d'aller aux toilettes, des douleurs à l'estomac et de la fièvre. La maladie touche souvent de jeunes adultes, à un moment de la vie où ils font généralement des choix décisifs pour leur avenir, comme les études universitaires, la carrière, les relations, et les empêche donc de mener une vie normale.

La maladie peut être observée chez des personnes d'une même famille. Les études montrent que 20 à 25% des patients souffrant de la maladie de Crohn ont un proche atteint de la même maladie ou d'une colite ulcéreuse. On observe aussi une répartition géographique Nord-Sud avec une incidence plus élevée dans le nord de l'Europe et de l'Amérique que dans le sud de l'Europe et en Asie.

Il existe encore des incertitudes quant aux causes de la maladie. Divers facteurs génétiques et environnementaux y sont associés, mais leur rôle reste à éclaircir. Toutefois, la maladie pourrait être une réponse anormale du système immunitaire à des bactéries présentes dans l'intestin. De nombreux scientifiques pensent aujourd'hui que l'interaction entre un agent extérieur, une bactérie ou un virus, et le système immunitaire provoquerait une inflammation chronique de la muqueuse intestinale et, à terme, entraînerait des ulcères et des lésions intestinales.

Les symptômes les plus fréquemment décrits par les patients sont la diarrhée, la fièvre, les nausées, les douleurs abdominales

La maladie de Crohn dans les sept grands marchés

- prévalence 1 million de personnes¹
- taille du marché US\$ 1,5 milliard²

¹ Decision Resources, 2008 - ² Decision Resources, 2007

et une importante perte de poids. La maladie de Crohn ayant un grand impact sur la qualité de vie, ces symptômes s'accompagnent parfois d'une dépression.

Produit

Cimzia® s'impose aux Etats-Unis

Cimzia® (*certolizumab pegol*) est le traitement biologique anti-TNF PEGylé d'UCB qui permet aux patients souffrant de la maladie de Crohn aux Etats-Unis et en Suisse de bénéficier d'une certaine liberté.

Dans le cas de la maladie de Crohn, l'organisme produit en trop grande quantité une protéine appelée facteur de nécrose tumorale (TNF – Tumor Necrosis Factor), provoquant une inflammation du tube digestif et des douleurs. L'inhibition du TNF peut réduire l'inflammation. Cimzia® possède une grande affinité pour le TNF humain et neutralise de manière sélective ses effets pathophysiologiques.

Cimzia® offre aux patients souffrant de la maladie de Crohn les avantages suivants :

- résultats durables – maintien de la rémission pendant 2,5 ans sans augmentation des doses
- dosage stable – administration d'une dose toutes les quatre semaines
- douleur minimale au site d'injection – réduction des brûlures et des démangeaisons (<2%)

Aux Etats-Unis, avec près de 14 000 patients traités à la fin de 2009, Cimzia® continue de s'imposer.

Cimzia® en Europe

UCB a l'intention de progresser dans le traitement de la colite ulcéreuse, un besoin médical majeur inassouvi des MII.

Financer les études de patients souffrant de la PR ou de la maladie de Crohn

« Un programme de bourses qui reconnaît et récompense votre capacité à contrôler la PR – et non l'inverse. »

C'est en ces termes que www.reachbeyond.com décrit le programme de bourses parrainé par UCB et destiné aux patients atteints de PR ou à leurs proches qui souhaitent entreprendre des études (générales, universitaires ou professionnelles) aux Etats-Unis et au Canada. En 2010, UCB offre à nouveau 30 bourses d'une valeur de \$ 10 000 chacune.

Un programme similaire existe également pour les personnes atteintes de la maladie de Crohn et offre 30 bourses d'une valeur de \$ 10 000.

Consultez le site www.crohnsandme.com et découvrez les témoignages de Tommy, de Lauren et de nombreuses autres personnes qui bénéficient de ces bourses.



Quelques gagnants 2009 de la bourse parrainée par UCB

Lupus érythémateux systémique

Le lupus érythémateux systémique attaque les cellules et les tissus de l'organisme, ce qui provoque une inflammation et endommage les tissus. Notre traitement au moyen d'anticorps, *epratuzumab*, est actuellement en cours de développement et, depuis 2009, les essais cliniques de Phase II montrent des résultats encourageants.

À propos de la maladie et des besoins inassouvis des patients

Le lupus érythémateux systémique (LES), ou lupus, est une maladie chronique, auto-immune qui peut endommager n'importe quelle partie de l'organisme, notamment la peau, les articulations et les organes vitaux, ce qui provoque une inflammation et endommage les tissus. Ces anomalies immunologiques produisent des quantités excessives d'anticorps qui sont dirigés contre les cellules de l'organisme, « les auto-anticorps ». Le terme

« chronique » signifie que les signes et les symptômes durent généralement plus longtemps que quelques semaines et souvent de nombreuses années. C'est une maladie qui se caractérise par une alternance des périodes symptomatiques (le mal s'exacerbe et votre état de santé s'aggrave) et des périodes de rémission (les symptômes diminuent et votre état de santé s'améliore). Certains patients souffrent d'une forme de la maladie assez bénigne et ne nécessitent qu'une légère intervention médicale. Chez d'autres, la progression de la maladie est rapide et peut causer des lésions importantes, voire potentiellement mortelles, à des organes comme les reins, le cerveau, le cœur et les poumons.

Il n'existe pas de traitement efficace contre la maladie. Le taux de survie à cinq ans est de 85%. La morbidité et la mortalité du LES résultent des lésions causées par la progression de la maladie. Toutefois, les personnes dont les organes vitaux ne sont pas menacés, peuvent mener une vie normale.

Bien que l'origine de la maladie ne soit pas connue, on pense que des facteurs génétiques, hormonaux et environnementaux y contribuent. Le LES est difficile à diagnostiquer pour les raisons suivantes :

- C'est une maladie polyviscérale, ce qui signifie qu'avant de pouvoir diagnostiquer ce type de maladie, les symptômes doivent généralement apparaître dans de nombreuses parties du corps.
- La maladie se développe lentement et évolue au cours du temps. Les symptômes apparaissent de façon intermittente, et il faut parfois des mois ou des années pour regrouper les symptômes présents et établir un diagnostic.
- Il n'existe aucun test diagnostique pour le LES. Le médecin doit réaliser un examen complet du patient et demander des examens complémentaires avant d'arriver à une conclusion.

Les médecins établissent généralement le diagnostic en consultant une liste de 11 critères publiés par l'American College of Rheumatology (ACR). Le LES est diagnostiqué lorsque le patient remplit successivement ou simultanément au moins quatre des onze critères durant la période d'observation. Ces critères comprennent les signes et les symptômes généralement associés

au LES, comme une quantité excessive d'auto-anticorps, une éruption cutanée, une arthrite non déformante, des troubles rénaux et des signes de sérite.

Les données épidémiologiques sur le lupus sont rares, mais on a observé des différences significatives des taux d'incidence et de prévalence dans le monde. En 2008, 343 000 cas ont été diagnostiqués chez les adultes aux Etats-Unis et 129 600 dans les cinq plus grands pays européens. Selon la Lupus Foundation of America, entre 1,5 et 2 millions d'Américains souffrent d'une forme de lupus. Cette maladie est sept fois plus courante chez les femmes que chez les hommes, en particulier chez les femmes en âge d'avoir des enfants (15 à 40 ans). La prévalence et le pronostic du lupus varient selon les groupes ethniques, l'incidence étant trois fois plus élevée chez les sujets afro-américains et les populations hispaniques que chez les sujets de race blanche. Les populations asiatiques présentent également plus de risques de développer la maladie. En Chine, le nombre de personnes souffrant du LES est supérieur au nombre de personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde. Au Japon, on dénombre environ 100 000 cas.

Pipeline

Les essais de Phase III sont concluants pour *epratuzumab*

Epratuzumab, un anticorps anti-CD22 humanisé qui cible les cellules B, est en cours de développement par UCB pour le traitement des maladies auto-immunes, la première indication visée étant le lupus érythémateux systémique. La molécule fait l'objet d'un accord de licence avec notre partenaire, Immunomedics Inc. Les résultats de la récente étude de Phase IIb EMBLEM™ a montré que tous les dosages d'*epratuzumab*, des doses cumulatives situées entre 200 mg et 3 600 mg administrées pendant 12 semaines, présentaient des taux de réponse supérieurs, même s'ils n'étaient pas déterminants d'un point de vue statistique, pour l'objectif d'efficacité primaire comparé à un placebo à la 12e semaine. Les patients ayant reçu des doses cumulatives d'*epratuzumab* de 2 400 mg pendant 12 semaines ont

Le lupus érythémateux systémique dans les sept grands marchés

- prévalence 0,6 million de personnes¹
- taille du marché € 670 millions²

1 Decision Resources, 2008 - 2 Data Monitor, 2007

montré un taux de réponse deux fois supérieur à celui du placebo. Les données indiquent l'avantage clinique d'*epratuzumab* chez les patients atteints de LES, tout comme les études présentées au Congrès de l'ACR en 2008 et à celui de l'EULAR en 2008.

Un programme d'essai clinique de Phase III doit débuter en 2010. La nature de l'étude sera similaire à celle de Phase IIb et sera finalisée après consultation des autorités de réglementation des Etats-Unis et de l'Union européenne. Les résumés complets de la Phase IIb ont été acceptés par le Congrès mondial sur le lupus qui se tiendra en juin 2010.

Évolution du profil du LES

Lorsque les conditions de vie changent, il est important à la fois pour les patients et les soignants de comprendre les effets des maladies sur la vie des patients, en particulier lorsque les conditions sont imprévisibles et qu'il n'existe aucun traitement avéré.

En juin 2009, UCB a publié les résultats d'une étude internationale en ligne auprès de 1 000 patients atteints de LES, menée conjointement avec Lupus Europe et Lupus Foundation of America, les deux groupes de soutien représentant les personnes atteintes de LES (ou lupus). L'étude a montré que la maladie a un impact important sur la vie professionnelle : près de 30% des personnes interrogées ne travaillent pas en raison de leur état de santé, alors que celles qui ont un emploi affichent un taux d'absentéisme plus élevé.

Troubles associés à une perte osseuse – l'ostéoporose

Plus de 64 millions de personnes dans les sept grands marchés souffrent d'ostéoporose, principalement les femmes, et sa prévalence devrait augmenter compte tenu du vieillissement de la population. Notre traitement de pointe, un anticorps monoclonal, CDP785 I, est entré dans la Phase III des essais cliniques pour la consolidation des fractures et l'ostéoporose post-ménopausale.

À propos de la maladie et des besoins inassouvis des patients

L'ostéoporose est une maladie du squelette caractérisée par une diminution de la résistance osseuse qui entraîne un risque de fractures, en particulier du col du fémur, des vertèbres et des poignets, et parfois d'autres parties du corps.

La résistance osseuse reflète la densité et la qualité osseuses. La densité osseuse, exprimée en volume de tissu osseux par unité, est déterminée par la masse osseuse maximale et le niveau de perte osseuse. La qualité osseuse dépend de l'architecture, du niveau de renouvellement osseux, de l'accumulation des micro-lésions et de la minéralisation.

Bien que l'ostéoporose puisse avoir des causes multiples, elle est souvent due à la destruction du tissu osseux, appelée résorption osseuse, qui est plus importante que la formation osseuse, avec une perte nette de la masse osseuse. Chez certaines personnes, l'ostéoporose est causée ou compliquée par un développement incomplet de la masse osseuse de l'enfance à l'âge adulte. Il en résulte une fragilité de la structure osseuse car les os sont plus poreux.

Il n'existe pas de symptômes spécifiques de l'ostéoporose et, malgré les tests diagnostiques disponibles, dans de nombreux cas, la maladie n'est pas détectée et aucun traitement n'est donc prescrit. Par conséquent, de nombreux patients ignorent leur état alors qu'ils ont déjà eu une ou plusieurs fractures.

Le traitement et la prévention de l'ostéoporose sont importants car les fractures ostéoporotiques sont une cause courante d'incapacité et représentent un fardeau économique important pour la plupart des systèmes de soins de santé dans le monde. Par exemple, une fracture du col du fémur nécessite presque toujours une hospitalisation et une intervention chirurgicale lourde. Elle peut empêcher une personne de travailler sans assistance et

entraîner une incapacité prolongée ou permanente, voire même la mort. Les fractures spinales ou vertébrales ont également des conséquences graves, telles que la perte de poids, des douleurs intenses au dos et la difformité.

L'ostéoporose dans les sept grands marchés

- prévalence 64 millions de personnes¹
- taille du marché US\$ 5,7 milliards²

1 Decision Resources, 2008 - 2 Data Monitor, 2007

Pipeline

Le CDP7851 entre dans l'étude de Phase II

La *sclérostine* est une protéine produite naturellement qui régule la croissance osseuse. Elle joue un rôle essentiel dans le contrôle de la masse osseuse en inhibant l'activité des cellules constituant les os, appelées ostéoblastes. UCB poursuit sa collaboration avec Amgen dans le développement de CDP7851 (l'« anticorps de la *sclérostine* », appelé aussi AMG785), un anticorps monoclonal humanisé qui neutralise la *sclérostine* et augmente la formation osseuse sans augmenter la résorption osseuse.

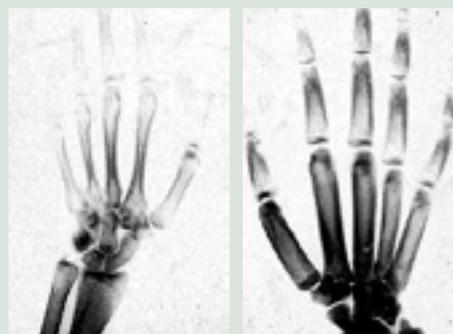
Cet agent est entré en Phase II afin d'évaluer la sécurité et l'efficacité du médicament par rapport à un placebo dans le traitement des femmes ménopausées présentant une faible densité minérale osseuse ainsi que l'effet du médicament dans la réduction du temps nécessaire à la consolidation des fractures. Les premiers résultats de la Phase II devraient être disponibles en 2012.

D'une particularité génétique à un anticorps augmentant la formation osseuse

L'origine du programme sur la *sclérostine* mené par UCB, en association à Amgen, vient des particularités génétiques présentées par une population d'Afrikaners souffrant d'une forme rare, héréditaire de sclérostéose, caractérisée par une hypertrophie osseuse tout au long de la vie.

En 2001, UCB a annoncé une nouvelle cible thérapeutique utilisant l'analyse moléculaire, établissant que la sclérostéose se développe en raison d'un arrêt précoce d'une protéine appelée la *sclérostine*, provoquant un dépôt osseux et une densité osseuse élevée. Nous nous sommes servis de ce modèle pour poursuivre notre recherche dans ce domaine.

La *sclérostine* joue un rôle essentiel dans le contrôle de la masse osseuse en inhibant l'activité des cellules constituant les os, appelées ostéoblastes. On pense que son mécanisme d'action est caractérisé par l'inhibition de la voie de signalisation « Wnt ». Une déficience en *sclérostine* chez l'être humain, causée par des mutations du gène de la *sclérostine* (*SOST*), donne lieu à une formation osseuse accrue héréditaire, appelée sclérostéose. Les souris qui présentent une déficience génétique en *sclérostine* (souris chez qui le gène a été désactivé) ont une masse osseuse identique à celle des personnes souffrant de sclérostéose.



Normal

Sclerosteosis

Partenaires stratégiques

Conscients du fait que nous ne puissions pas toujours apporter seuls des thérapies innovantes aux patients, nous avons scellé des partenariats avec plus de 30 firmes du secteur pharmaceutique, dans des domaines allant de la recherche pré-clinique à la distribution. Nous participons également à plus de 150 consortiums et conventions de recherche.

Objectifs des partenariats

- Maximiser la valeur générée grâce au partenariat
- Répondre aux besoins et aux attentes de nos partenaires par l'innovation, la souplesse et la créativité
- Être considéré comme un partenaire idéal par nos partenaires passés, présents et futurs

Exemples de partenariats

Wilex : phase précoce de développement en oncologie

Société biopharmaceutique basée à Munich (Allemagne), Wilex AG développe des médicaments entraînant peu d'effets secondaires, des traitements pour différents types de cancers ainsi que des agents diagnostique pour les tumeurs.

UCB dispose d'un large portefeuille pré-clinique en oncologie. Cependant, nos ressources étant focalisées sur les maladies graves du SNC et les troubles immunitaires, nous nous sommes mis à la recherche d'un partenaire apte à poursuivre le développement de ces médicaments oncologiques. Nous avons donc conclu un partenariat stratégique avec Wilex, qui prendra en charge le développement de ce portefeuille d'oncologie pré-clinique, à savoir deux programmes sur les petites molécules et trois programmes sur les anticorps monoclonaux.

Le savoir-faire de Wilex en oncologie, la vision qu'elle partage avec UCB et sa volonté de collaborer à un partenariat exclusif sont autant d'éléments qui en font le partenaire idéal pour mener nos programmes oncologiques au niveau clinique et au-delà. Bien que l'oncologie ne relève pas de nos priorités actuelles, cet accord permet de poursuivre le développement de médicaments novateurs au stade clinique, sans perte de temps. UCB intervient en tant qu'investisseur stratégique dans Wilex, en investissant dans l'entreprise et en lui versant des redevances à la réalisation de futures étapes, comme la candidature aux essais de Phase I et le début du premier essai clinique. UCB détient un droit de rachat exclusif sur chacun des cinq programmes.

Amgen : développement clinique en matière de troubles osseux

La société américaine Amgen recherche, développe, fabrique et commercialise de nouvelles thérapies. Pionnière de la biotechnologie depuis 1980, Amgen fut une des premières sociétés à cerner le potentiel de cette nouvelle science en transposant des médicaments efficaces des laboratoires à la production, jusqu'aux patients. Amgen a changé la manière de pratiquer la médecine, en aidant des millions de patients dans le monde entier à combattre le cancer, les maladies rénales, la polyarthrite rhumatoïde ou d'autres maladies graves.

UCB et Amgen continuent le développement de CDP785 I (ou AMG785), un anticorps humanisé dans le traitement de l'ostéoporose et la guérison de fractures. La molécule est actuellement en Phase II pour ces deux indications. Les résultats sont attendus en 2012. Il s'agit d'un accord de co-développement avec droits commerciaux partagés entre les deux sociétés. En unissant nos forces, nous combinons envergure et compétences nécessaires pour offrir les avantages potentiels de cette molécule aux patients.

Le développement des connaissances scientifiques qui sous-tendent l'*anti-sclérostine* est au coeur du partenariat entre UCB et Amgen. Le nouveau mécanisme d'action, qui guérit l'os tout en inhibant la résorption osseuse, pourrait présenter de nouveaux avantages considérables pour les patients atteints de troubles associés à la perte osseuse, comme l'ostéoporose ou une fracture.

AstraZeneca en charge de la commercialisation de Cimzia® au Brésil

AstraZeneca est l'un des leaders pharmaceutiques mondiaux avec des ventes de US\$ 31,6 milliards dans le secteur de la santé mais également un leader en gastroentérologie, en oncologie, en maladies cardio-vasculaires et respiratoires ainsi qu'en infectiologie.

En septembre 2009, UCB et AstraZeneca ont scellé un partenariat visant à enregistrer et commercialiser Cimzia® au Brésil. Selon les termes de cet accord, AstraZeneca prendra en charge l'enregistrement de Cimzia® pour la polyarthrite rhumatoïde et la maladie de Crohn et, après autorisation, assurera sa distribution en exclusivité au Brésil.

Cette alliance avec AstraZeneca permet à UCB de commercialiser ses nouveaux produits au Brésil et de favoriser la croissance de sa filiale brésilienne. Elle pourra aussi faire en sorte que le plus grand nombre de patients brésiliens aient accès à l'innovation de Cimzia®, en tirant parti du savoir-faire d'AstraZeneca en matière de réglementation, de ventes et de commercialisation au Brésil.

Rechercher et développer les thérapies innovantes de demain

➤ En 2009, nous avons non seulement progressé en matière de petites et grandes molécules, mais nous avons également obtenu **des autorisations pour quatre produits sur des marchés majeurs**. Cela souligne l'importance de notre technologie et de notre savoir-faire, ainsi que notre capacité à procurer des innovations aux patients. De plus, nous continuons à progresser sur des projets promettant de nous mener à la « phase d'innovation » de notre stratégie.





Nele, atteinte du lupus

Recherche

UCB NewMedicines™, en charge de la recherche jusqu'au 'proof of concept', a connu une année productive. Parmi les points forts de 2009, un anticorps novateur axé sur les indications immunologiques a obtenu le statut de nouveau médicament de recherche, et une nouvelle molécule entame les premiers essais sur l'homme pour le système nerveux central.

Rôle et mission

Créé en 2008, UCB NewMedicines™ a pour mission d'apporter des projets différenciés à forte valeur au pipeline d'UCB, de la découverte au 'proof of concept' (preuve de concept clinique), afin que la société puisse élaborer une nouvelle génération de thérapies novatrices, cinquième étape de notre stratégie à long terme. Après la preuve de concept clinique, Global Projects & Development est chargé d'assurer le développement des molécules, en étroite consultation avec les autorités sanitaires, afin de garantir leur autorisation de mise sur le marché.

UCB NewMedicines™ s'articule autour de deux pôles de recherche européens : Braine-l'Alleud (Belgique), centré sur les maladies du SNC, et Slough (Royaume-Uni), axé sur les troubles immunologiques. Ces deux pôles disposent non seulement de compétences, d'expérience thérapeutique et de technologies spécifiques, mais bénéficient également d'un vaste réseau de partenariats universitaires et industriels, qui nous donne accès aux technologies les plus modernes, à de nouvelles cibles et à des collaborations.

UCB NewMedicines™ se consacre à la mise au point de médicaments à la fois uniques en leur genre et de très grande qualité, établissant de nouveaux critères de soins pour les patients en :

- recourant aux nouvelles technologies qui combinent biologie et chimie ;
- explorant des modalités, des cibles et des voies nouvelles ;
- adaptant les médicaments pour un meilleur résultat et une meilleure conformité ;
- cherchant les formules et les canaux de libération les mieux adaptés aux patients et aux nouvelles structures moléculaires.

Ce qui nous distingue

Approvisionnement rapide : UCB NewMedicines™ est particulièrement attaché à la rapidité de la distribution. Cela s'applique également au suivi diligent des programmes prioritaires afin de pouvoir lancer les premières études sur l'homme plus rapidement que cela ne se fait habituellement. Nous menons également une approche 'Biotech Smart' sur plusieurs programmes prioritaires dans le but d'accélérer leur progression vers la phase de preuve de concept.

Vaste réseau de partenaires : UCB NewMedicines™ élabore actuellement un modèle « d'innovation ouverte » connecté

avec l'extérieur ; c'est en utilisant au mieux les idées internes et externes que l'on optimise les chances de succès. En témoigne le vaste réseau de partenariats qu'UCB NewMedicines™ a rapidement développé et qui nous permet d'accroître notre valeur et notre efficacité tout en stimulant l'innovation. Pour soutenir cet effort de collaboration, UCB NewMedicines™ a adopté une série d'outils et de plates-formes Internet permettant un meilleur partage d'idées et une communication améliorée entre collègues et partenaires.

Forte contribution des médecins et des patients : Nous impliquons des médecins et des patients dès les premières étapes de la recherche afin de cerner précisément la manière d'optimiser les traitements et leur libération et de les concrétiser en programmes exclusifs pour les patients.

Technologies et savoir-faire de pointe : Nous disposons de plusieurs plateformes spécifiques qui soutiennent nos efforts de recherche. Ainsi, citons l'exemple de nos connaissances inédites en biologie des vésicules synaptiques, sur lesquelles repose une grande partie de nos recherches sur le SNC, ainsi que notre technologie UCB SLAM (Selected Lymphocyte Antibody Method) qui nous permet de produire des anticorps ayant une grande affinité avec leur protéine cible et de sélectionner des anticorps présentant de nouvelles fonctions. UCB NewMedicines™ dispose aussi d'une plateforme de premier plan pour la découverte d'antiépileptiques. En 2009, nous avons fait des progrès dans la mise en œuvre d'une stratégie visant à concevoir de nouvelles options thérapeutiques pour l'épilepsie réfractaire et un traitement prophylactique ou curatif de cette maladie.

Principaux projets novateurs : Nous avons réalisé des progrès considérables dans toute une série de « projets novateurs ». Le but de l'un d'entre eux est de découvrir de nouveaux traitements associant les bénéfices thérapeutiques d'anticorps injectables à la facilité d'usage d'une petite molécule administrée par voie orale. De manière plus générale, notre

Amener UCB NewMedicines™ à l'étape suivante

En novembre 2009, le Dr Ismail Kola a rejoint UCB en tant que Executive Vice President and President of UCB NewMedicines™ pour diriger nos activités de recherche, en interne et en externe, et pour amener UCB NewMedicines™ au-delà de ses réalisations actuelles, vers la phase d'innovation.

« Tout au long de ma carrière, j'ai cherché trois éléments clés dans une organisation R&D », a déclaré Ismail à son arrivée. « Des personnes exceptionnelles, menant des recherches hors du commun, en quête de produits extraordinaires. Je suis très enthousiaste à l'égard de la science pratiquée chez UCB, de certaines capacités uniques de cette société et surtout de ses collaborateurs. Nous disposons des plateformes nécessaires pour élaborer le pipeline de phase d'innovation dont nous sommes chargés. »

« Je cherche à créer une effervescence scientifique, une passion liée à la réalisation de ce projet. Je crois fermement qu'il faut se concentrer à 80% sur les résultats escomptés, sur les projets et sur l'apport de nouvelles données, tout en gardant 20% de son temps libre pour prendre certains virages, faire de la recherche exploratoire d'où émergeront des idées vraiment différentes et novatrices. »



Ismail Kola, EVP Drug Discovery et Président UCB NewMedicines™



Nouvelle usine pilote de produits biologiques

En février 2009, nous avons annoncé un projet de construction d'une usine pilote de produits biologiques de € 65 millions sur notre site de Braine-l'Alleud (Belgique), avec le soutien du Gouvernement wallon. Cette usine produira des protéines thérapeutiques dérivées de la culture de cellules de mammifères destinées à une utilisation lors d'essais cliniques et nous permettra d'optimiser les processus de bio-fabrication pour nos composés biologiques en cours de développement. Cela élargira nos compétences et connaissances dans ce domaine. L'usine pilote devrait être opérationnelle début 2012.

l'objectif est de combiner la recherche sur les anticorps et sur les petites molécules, afin d'identifier de petites molécules imitant les effets des anticorps en interagissant avec les mêmes protéines cibles. Cette nouvelle approche de la recherche a déjà donné lieu à plusieurs dépôts de brevets prometteurs, et d'autres sont à venir.

Construire notre modèle d'« innovation ouverte »

UCB NewMedicines™ a conclu des centaines de partenariats : des collaborations avec des universités européennes et américaines, des partenariats sectoriels et la participation à d'importants consortiums sous le patronage de pouvoirs publics. Etant donné l'emplacement de nos deux pôles européens, la plupart de nos collaborations universitaires (plus de 150 partenariats) se font en Belgique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

UCB est également un acteur important de l'Initiative Médicaments Innovants (IMI), le plus grand partenariat médical public-privé en Europe, formé par la Commission européenne et la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques (EFPIA). Créée en tant qu'initiative technologique conjointe liée au 7ème programme-cadre, l'IMI consacre € 2 milliards sur cinq ans à promouvoir l'innovation médicale en Europe et à résoudre les difficultés rencontrées en R&D. UCB NewMedicines™ participe à 10 consortiums au sein de l'IMI et apporte son expertise sur des sujets tels que les troubles neurodégénératifs, l'algologie, l'immunogénicité, la toxicologie prédictive, la pharmacovigilance et les biomarqueurs translationnels de sécurité.

UCB est le partenaire industriel principal du consortium NeuroAlliance pour plusieurs projets thérapeutiques portant sur la recherche chimique et biologique de nouveaux mécanismes purinergiques. L'objectif de ce consortium, qui constitue une alliance stratégique entre monde universitaire et industrie biopharmaceutique, est d'accélérer la transition entre recherche fondamentale et débouchés commerciaux pour le diagnostic

et le traitement de troubles neurologiques, comme l'épilepsie et la douleur. Soutenu par un financement de € 40 millions du gouvernement allemand, NeuroAllianz est centré autour du « PharmaCenter Bonn » et comprend plusieurs groupes universitaires de l'Université de Bonn (Allemagne).

NEUREDGE et NEUROCOM sont des partenariats public-privé entre UCB et l'Université de Liège (Belgique), financés par la Région wallonne. NEUREDGE se consacre au développement de nouveaux modèles animaux d'épileptogénèse et de pharmacorésistance et à l'exploration des mécanismes moléculaires et cellulaires à la base de ces processus, avec un intérêt particulier pour le rôle de l'inflammation. NEUROCOM entend mieux comprendre la fonction des protéines SV2 et leur modification en cas d'épilepsie et de maladies neuro-dégénératives comme Alzheimer et Parkinson. L'une de ses composantes essentielles est le développement de ligands PET de la protéine des vésicules synaptiques 2 (SV2) qui facilitera nettement le passage des recherches pré-cliniques aux essais cliniques.

Nous participons également au projet BioWin Hope4PD, qui réunit des industriels et des universitaires au sujet de la caractérisation et du développement de molécules pour deux groupes cibles novateurs dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Projets en Phase I :

- **CDP6038 (anti-IL 6)**
Potentiel dans des traitements immunologiques dont la polyarthrite rhumatoïde
- **UCB2892 (antagoniste H₂)**
Potentiel thérapeutique des troubles cognitifs
- **WX554 (inhibiteur MEK)**
Molécule oncologique en développement par Willex



Création du nouveau centre R&D

L'ouverture de notre nouveau 'Biologics R&D Centre' à Slough (Royaume-Uni), en juillet 2009, souligne notre détermination à rester à la pointe de la recherche et du développement d'anticorps. Ce centre de £ 25 millions, qui complète nos capacités existantes en R&D d'anticorps, accueille des activités de bioprocédés translationnels pour faire progresser les médicaments innovants du laboratoire jusqu'aux patients, des recherches finales jusqu'au pré-lancement. Il se chargera également de s'assurer que les médicaments peuvent être faits à une échelle, une pureté et un coût corrects, afin que chaque patient reçoive un traitement sûr et efficace.

Développement

Global Projects & Development a démontré le bien-fondé de l'autonomie dont bénéficient ses équipes multidisciplinaires :

- autorisation de mise sur le marché de Cimzia® dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde obtenue aux États-Unis et en Europe
- re-commercialisation de Neupro® pour la maladie de Parkinson et approbation dans le traitement des jambes sans repos en Europe
- résultats positifs pour la Phase IIb d'*epratuzumab* dans le traitement du 'lupus' et pour la Phase III de *brivaracetam* pour l'épilepsie.

Rôle et mission

La mission de Global Projects & Development consiste à mettre au point des médicaments innovants pour soigner les patients souffrant de maladies graves. Chez UCB, nous concentrons nos efforts sur le développement de nouveaux médicaments contre les maladies du système nerveux central (SNC) et les troubles immunologiques. Pour les patients atteints de maladies chroniques, il est important que les médicaments apportent un bénéfice réel, tangible et durable dans des délais raisonnables, afin d'avoir un impact positif sur leur qualité de vie. En outre, les moyens affectés aux soins de santé sont aujourd'hui limités et tout nouveau traitement doit démontrer qu'il apporte un bénéfice supplémentaire aux patients afin d'être adopté par les prestataires de soins et remboursé par la sécurité sociale.

Nous nous engageons à écouter les patients, leur famille et les prestataires de soins ainsi que les professionnels de la santé. Nous voulons que nos innovations améliorent significativement la vie des patients atteints de maladies graves. Maintenir notre attention sur les patients nous permet de développer des produits qui répondent à leurs besoins inassouvis.

Ce qui nous distingue

Des équipes responsables et multidisciplinaires :

Chez UCB, des équipes d'experts sont chargées de mener les projets tout au long du processus. Ces équipes autonomes sont responsables des projets, de la sélection de candidats jusqu'à la commercialisation et au-delà, par le biais d'activités de gestion du cycle de vie visant à maximiser les bénéfices pour le patient, mais également la valeur économique d'une entité moléculaire ou biologique. Chaque membre d'une équipe apporte son expertise dans un aspect spécifique du développement : fabrication, commercialisation, sécurité, qualité, réglementation ou conformité.



Iris Löw-Friedrich, EVP Global Projects & Development

En équipe, ils s'efforcent de mieux comprendre la maladie, ses effets sur les patients et les aspects scientifiques sous-jacents. L'équipe conçoit et met en œuvre les stratégies et plans opérationnels requis pour faire progresser leur projet. Avec passion, obstination et dynamisme, ils mettent tout en œuvre pour fournir des solutions innovantes aux patients, en minimisant le délai de commercialisation et en maximisant la valeur et la qualité de nos produits.

Rapidité et efficacité : Les équipes de projet responsables allient savoir-faire, prise de décision rapide et concentration afin de garantir l'enregistrement et la commercialisation des nouveaux médicaments. Elles sont soutenues par les chefs de service qui veillent à la présence de cette expertise, des moyens et de l'excellence opérationnelle. La gestion de projets du pipeline, pondérée et décisive, nous permet d'harmoniser les moyens, d'optimiser les décisions relatives à notre portefeuille et de fournir le soutien nécessaire aux projets. Enfin, cette approche axée sur les projets stimule la qualité, l'efficacité et la rentabilité de notre processus de développement de médicaments, du laboratoire jusqu'au marché, toujours au bénéfice des patients.

Aptitude reconnue à obtenir des résultats : Grâce à nos équipes autonomes, nous avons obtenu ces deux dernières années de nombreuses autorisations de mise sur le marché. Nous avons réussi à concrétiser nos projets de développement de médicaments. UCB gère à présent son pipeline en phase finale de développement avec vigilance et ambition, en maximisant le potentiel de ses trois produits essentiels : Cimzia®, Vimpat® et Neupro®. Nos patients et leurs médecins nous disent que nos médicaments répondent à des besoins spécifiques et représentent de nouvelles options thérapeutiques cruciales.

Un pipeline prometteur en phase de développement intermédiaire : Outre le pipeline en phase finale de développement, UCB dispose également d'un portefeuille intermédiaire prometteur qui allie des procédés scientifiques intéressants à un potentiel indéniable. *Epratuzumab* est le programme le plus avancé dans le domaine de l'immunologie. Ce

projet représente un nouvel espoir pour les centaines de milliers de patients du monde entier atteints de lupus érythémateux systémique (LES ou lupus), sachant qu'aucun nouveau traitement n'a été autorisé pour cette maladie grave depuis cinq décennies. CDP785 I est un programme de Phase II visant à mettre au point une nouvelle thérapie anabolisante pour les troubles associés à la perte osseuse, comme l'ostéoporose post-ménopausale et les fractures. Cette approche par anticorps, à savoir l'inhibition de la protéine appelée *sclérostine*, est susceptible de révolutionner le traitement des maladies osseuses.

UCB entend asseoir son leadership dans les domaines thérapeutiques sélectionnés. Par l'innovation et une attention particulière accordée aux patients, nous développons un portefeuille ambitieux et prometteur de nouveaux médicaments traitant les maladies graves.

Résultats 2009

En 2009, UCB Global Projects & Development a permis aux patients de bénéficier d'avantages majeurs en obtenant l'autorisation de mise sur le marché de Cimzia®, indiqué dans la polyarthrite rhumatoïde chez l'adulte, en Europe et aux USA. Cimzia® est le seul anti-TNF pégylé à avoir un effet rapide et prolongé sur un large éventail d'objectifs cliniques, tout en offrant une approche exclusive axée sur le patient. Soulignant son engagement envers les patients, Cimzia® est conditionné en seringue préremplie au design exclusif imaginé par des patients et fruit du partenariat entre UCB et OXO® GOOD GRIPS®.

Étape importante dans l'engagement d'UCB vis-à-vis des patients atteints de la maladie de Parkinson et du syndrome des jambes sans repos, l'autorisation officielle de réintroduire Neupro® sur le marché européen a été accordée à UCB. Neupro® peut désormais être prescrit à tous les patients souffrant de la maladie de Parkinson idiopathique en Europe, quel que soit le stade de la maladie. Il est également disponible dans le traitement symptomatique de la forme modérée à grave du syndrome des jambes sans repos chez l'adulte. Cette décision est le résultat

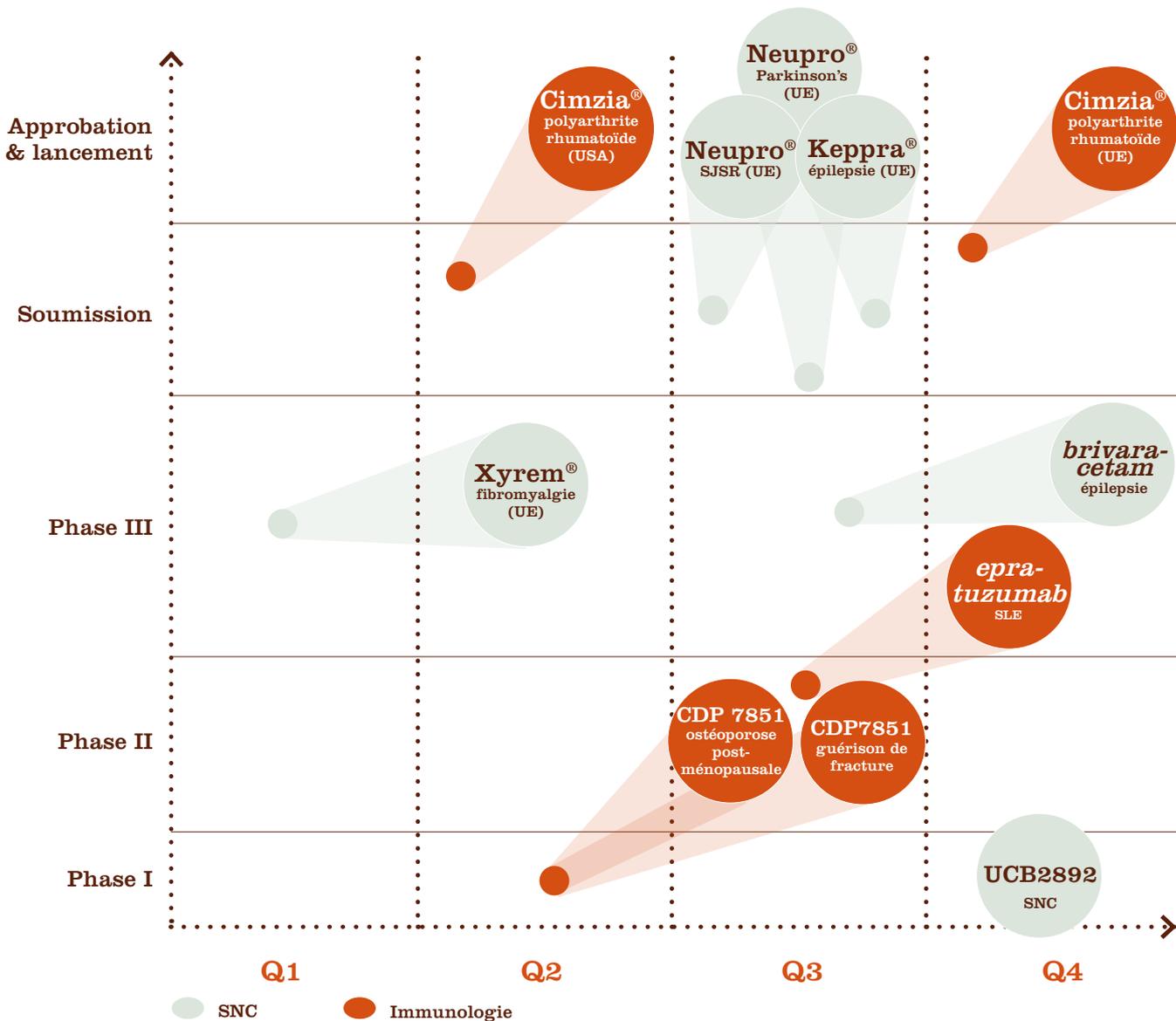
de la mise en place d'une chaîne de stockage et de distribution réfrigérée.

Outre ces étapes essentielles, UCB maximise encore l'avantage des produits en phase finale de développement (Cimzia®, Vimpat® et Neupro®) en étudiant attentivement leur potentiel d'application dans d'autres indications thérapeutiques et en élargissant leur

commercialisation par l'obtention d'autorisations officielles sur d'autres grands marchés.

Parmi les autres étapes décisives du pipeline, citons les résultats positifs de Phase IIb pour epratuzumab indiqué dans le traitement du lupus érythémateux systémique et les résultats positifs de Phase III pour Xyrem® (*sodium oxybate*) dans le traitement de la fibromyalgie.

Réalisations 2009 dans le développement clinique et l'autorisation de mise sur le marché



Plus d'informations sur notre pipeline de développement en page 13

Approche R&D centrée sur le patient

Chez UCB, nous exploitons les « patient-reported outcomes » (résultats déclarés par les patients) pour mieux cerner le point de vue du malade et en tenir compte dans les décisions relatives aux nouveaux médicaments.

Un « patient-reported outcome » se définit comme toute mesure de l'état de santé déclaré directement par le patient, sans aucune interprétation d'un prestataire de soins de santé. Ce résultat est recueilli systématiquement à l'aide de questionnaires rédigés et validés avec rigueur. Dans le cadre des essais cliniques d'UCB, les résultats déclarés par les patients sont suivis et mesurés en parallèle avec les résultats signalés par les praticiens. Nous saisissons donc l'expérience des patients afin de mieux comprendre les effets de nos médicaments sur leur existence. Ces connaissances nous procurent des informations cruciales qui complètent les outils de diagnostic standard du médecin et nous permettent de cerner le véritable fardeau de la maladie et l'impact du traitement sur le patient.

Les résultats signalés par les patients sont récoltés et analysés de la même manière que les autres critères d'essai clinique. Ils sont joints aux dossiers de demande d'autorisation auprès des instances réglementaires. Dès que le traitement est autorisé, ces résultats peuvent être communiqués aux patients dans un langage clair et compréhensible. Plusieurs rapports de ce type ont été évalués lors des essais cliniques de Cimzia® pour la polyarthrite rhumatoïde. Ils ont montré que, par rapport aux patients sous placebo, les patients sous Cimzia® avaient remarqué une amélioration notable de leur fonction physique, de la fatigue et de la santé physique et mentale (qualité de vie liée à l'état de santé) ainsi qu'une productivité accrue au travail et à domicile.

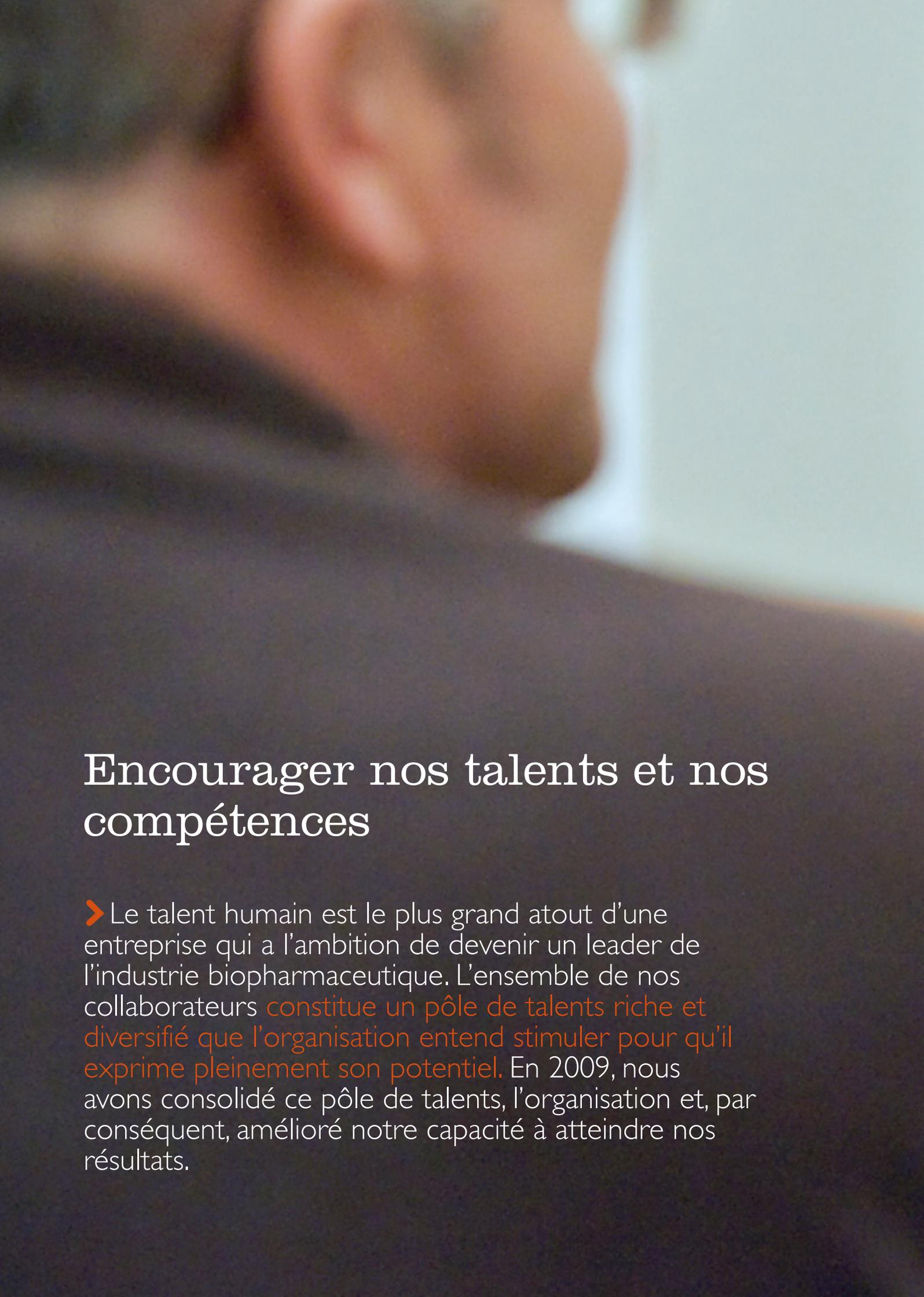
L'évaluation des résultats déclarés par les patients est indispensable pour comprendre le fardeau de la maladie

et l'impact du traitement. Pour des maladies graves comme la fibromyalgie ou la maladie de Parkinson idiopathique, les résultats fournis par les patients servent de critères cliniques. Dans l'étude RECOVER, la première à se pencher sur les symptômes non moteurs chez les sujets atteints de la maladie de Parkinson idiopathique dans un cadre contrôlé, le traitement avec Neupro® a été associé à une atténuation de ces symptômes en général, et plus particulièrement à une amélioration du sommeil/de la fatigue, de l'humeur/des capacités cognitives et de la douleur.

Afin d'assurer une intégration claire et précise de la part du patient, UCB charge ses scientifiques spécialisés en la matière de garantir l'excellence des résultats déclarés par le patient. Ces derniers disposent en effet de l'expertise nécessaire dans le domaine des outils d'évaluation, de l'application et de l'interprétation des directives réglementaires de ces résultats.



Dorothy Keininger, Patient-Reported Outcomes Skill Leader, et Thomas, atteint d'épilepsie



Encourager nos talents et nos compétences

➤ Le talent humain est le plus grand atout d'une entreprise qui a l'ambition de devenir un leader de l'industrie biopharmaceutique. L'ensemble de nos collaborateurs **constitue un pôle de talents riche et diversifié que l'organisation entend stimuler pour qu'il exprime pleinement son potentiel.** En 2009, nous avons consolidé ce pôle de talents, l'organisation et, par conséquent, amélioré notre capacité à atteindre nos résultats.



Des collaborateurs, des talents

Au cours des années, et plus récemment au travers du programme SHAPE, UCB s'est transformée. Aujourd'hui, l'entreprise dispose d'un potentiel humain régénéré et diversifié, composé de plus de 70 nationalités. À tous les niveaux de la société, le personnel est hautement qualifié et dispose des connaissances scientifiques et médicales nécessaires ainsi que d'un haut niveau de compétences. Nous encourageons ces talents en créant un cadre propice à l'innovation.



Fabrice Enderlin, EVP Corporate Human Resources & Communication

Guider le changement à visage humain tout en maintenant des résultats

En 2009, notre principale initiative a consisté à poursuivre le programme SHAPE dont l'objectif principal est de transformer UCB en une société biopharmaceutique agile et de concentrer ses efforts sur les futures opportunités. Entre août 2008 et décembre 2009, plus de 22% des collaborateurs ont quitté l'entreprise,

provoquant des changements importants pour nos équipes et nos processus.

Le programme mis en œuvre poursuit deux objectifs essentiels : le respect des personnes concernées par le programme et la nécessité de maintenir l'approvisionnement de médicaments aux patients. Deux objectifs atteints.

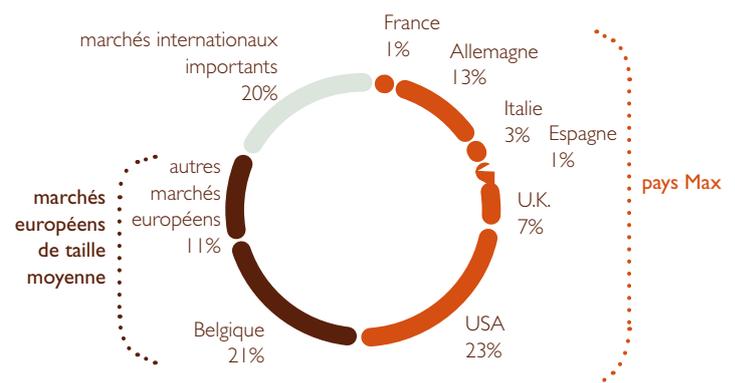
Notre approche « Change with CARE » a assuré les collaborateurs d'un soutien individualisé tout au long de cette période de transition. Résultat : grâce aux programmes de redéploiement et d'aide au remplacement mis en place par UCB, plus de 70% des collaborateurs concernés par le programme SHAPE en 2008 et 2009 ont déjà une solution en vue : un nouvel emploi, la création d'une entreprise ou la poursuite de projets personnels. En outre, pendant cette période, UCB a assuré aux patients une continuité d'approvisionnement grâce à l'engagement de l'ensemble du personnel.

De la notion de “Ressources Humaines” au concept de “Talent Humain”

Une des priorités d'UCB est de créer un environnement favorable à la réalisation simultanée des objectifs individuels et professionnels, où chacun peut exprimer son talent. Chaque collaborateur est coaché en vue d'apprendre et d'innover, de travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires et de poursuivre sa formation professionnelle. Les nouvelles technologies, telles que les outils de formation en ligne, sont employées avec succès pour l'auto-apprentissage.

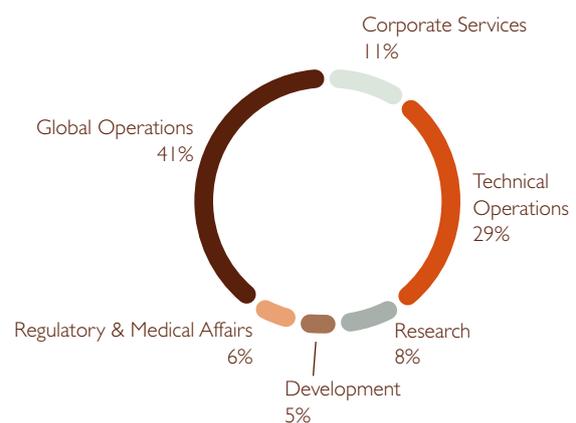
Employés par région - 2009

Nombre total d'employés : 9 324



Employés par fonction - 2009

Nombre total d'employés : 9 324



En 2009, nous avons investi plus de € 20 millions dans la formation et le développement, notamment dans le coaching et le « mentoring managérial », la formation scientifique, la technique et le respect des normes. Des moyens importants ont été affectés à la formation des employés en contact avec les médecins et les patients.

Rétribuer les performances

La clé de la performance de chaque employé réside également dans la capacité de l'entreprise à récompenser ses compétences, ses aptitudes et ses résultats. UCB a mis en place une politique globale d'évaluation des performances clairement définie. Via des objectifs annuels mesurables et une évaluation continue tout au long de l'année, cette politique s'assure que chaque employé se sent responsable de la réalisation de ses objectifs. Le système de rémunération variable permet de reconnaître la contribution personnelle de chacun aux résultats de l'entreprise.

Un nouveau plan de reconnaissance des contributions individuelles est à la disposition de la direction afin de rapidement reconnaître des performances à court terme exceptionnelles. Chaque collaborateur est invité à remplir un plan de développement personnel qui définit les objectifs de carrière et dessine le parcours professionnel au sein de l'entreprise.

Afin de consolider les talents, nous effectuons une évaluation du développement qui répond aux questions d'allocation des potentiels, d'évolution des personnes très qualifiées, de développement et de progression interne. Chaque talent doit trouver sa place afin de participer à l'ambition d'UCB de devenir un leader biopharmaceutique mondial.

Renforcer l'engagement de tous et les valeurs d'entreprise

UCB a défini des valeurs importantes destinées à guider la prise de décisions, la résolution de problèmes et la manière dont

nous communiquons en interne et en externe. « Les patients au cœur de notre dynamique » est un concept fondamental. Les patients, leurs réactions, leur expérience personnelle et leur compréhension de la maladie, sont une source de motivation et d'inspiration afin de reconsidérer nos façons de penser et d'agir. Avec plus de 2 000 personnes ayant participé aux activités axées autour du patient en 2009, nous ancrons cette démarche dans notre culture. Nous sommes convaincus par cette approche qui renforce notre détermination à offrir des solutions innovantes aux personnes souffrant de maladies graves.

Mesurer les progrès pour améliorer les résultats

Même si la gestion des changements et la formation des talents peuvent sembler être des sujets périphériques, UCB s'engage à mesurer les progrès dans ces domaines. Nous réalisons régulièrement des enquêtes auprès du management afin d'évaluer notre capacité à induire le changement et à atteindre nos objectifs.

Les résultats de l'enquête 2009, à laquelle plus de 1 000 responsables ont répondu, ont indiqué des progrès dans plusieurs domaines, comme l'alignement des objectifs et la capacité à induire le changement, à déléguer et à prendre des décisions. L'engagement de toute l'entreprise pour la réalisation du projet « Les patients au cœur d'UCB » et d'autres valeurs fondamentales demeure un point fort que nous continuerons à promouvoir.



« Les patients au cœur de One UCB »



Mark McDade, EVP Global Operations

Global Operations

Global Operations est en charge de la commercialisation des produits et permet à UCB de proposer ses thérapies aux patients du monde entier.

Nous avons concentré nos activités sur les pays « Max », les marchés européens de taille moyenne et les marchés internationaux importants.

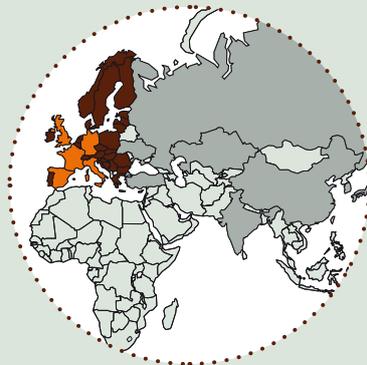
Réalisations en 2009

- Cimzia®, Vimpat® et Neupro® ont été lancés dans 39 pays et traitent plus de 108 000 nouveaux patients
- En Europe, les ventes de Keppra® ont atteint plus de € 500 millions
- Cession d'activités et de produits dans quelque 50 marchés émergents secondaires pour un montant de € 515 millions
- Grâce aux efforts menés en 2009, Cimzia® a été approuvé par NICE au Royaume-Uni en janvier 2010
- Création de programmes de soutien uniques permettant aux patients de parler des effets de la maladie sur leur vie et celle de leurs proches. Une démarche confirmant notre engagement envers les patients. Chaque témoignage nous permet de mieux comprendre leurs besoins et est source d'inspiration pour la recherche dans les laboratoires d'UCB.



● **Pays Max**

États-Unis et cinq pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni)



● **Marchés européens de taille moyenne**

Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse



● **Marchés internationaux importants**

Asie du Sud-Est, Australie, Brésil, CEI, Chine, Corée du Sud, Inde, Mexique, Nouvelle-Zélande, Russie, Turquie

Technical Operations, QA & HSE

Technical Operations, Quality Assurance & HSE¹ a enregistré des progrès sur plusieurs fronts en 2009, du regroupement des sites de production à l'harmonisation des normes de qualité.



Michele Antonelli, EVP Technical Operations, Quality Assurance & HSE

Réalisations en 2009

- Regroupement des sites de production et des partenaires sous contrat
- Reconfiguration des processus de fabrication, de la chaîne d'approvisionnement, du développement des procédés et de la gestion de la performance
- Contrôle des stocks
- Fabrication de nos nouveaux produits à partir de deux sites, propres ou externes, pour assurer l'approvisionnement continu des patients
- Restructuration du flux de distribution des produits dans nos deux centres : Braine-l'Alleud (Belgique) pour l'UE et le reste du monde, et Atlanta (USA) pour l'Amérique du Nord
- Centralisation des fonctions principales en Belgique
- Approbation du projet de construction d'une usine pilote de produits biologiques à Braine-l'Alleud (Belgique) pour la production et la fourniture d'anticorps et de protéines recombinants de mammifères à des fins de recherche et développement
- Fin de la phase d'harmonisation des normes de qualité à l'ensemble de l'entreprise, qui a conduit à la mise en place d'outils électroniques de pointe afin d'assurer la gestion des documents et des fiches électroniques de contrôle du lot de fabrication, la pharmacovigilance ainsi que la création d'un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise
- Maintien de la confiance des autorités sanitaires après avoir passé avec succès 30 inspections

Grâce aux initiatives spécifiques liées à l'approvisionnement et à la conclusion de contrats, ces réalisations ont engendré des économies importantes tout en améliorant la qualité et la continuité des activités.

¹ Health, Safety and Environment (Santé, sécurité et développement)

Finance & IT



Detlef Thielgen, EVP & Chief Financial Officer

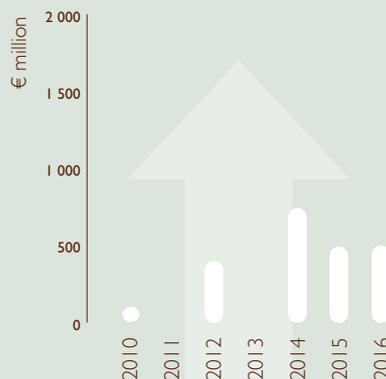
Le département Finance a refinancé plus de € 3,25 milliards de dettes en 2009.

Réalisations en 2009

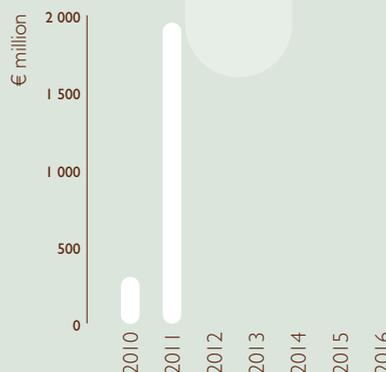
- Externalisation et délocalisation des activités financières transactionnelles
- Refinancement de notre dette et diversification des sources de financement afin d'optimiser notre profil de maturité via l'émission d'une obligation convertible qui a remporté un grand succès, d'une obligation pour les investisseurs particuliers, d'une obligation institutionnelle pour un montant total de € 1,75 milliard ; et la garantie d'une facilité de crédit reconductible de trois ans (avec option d'extension d'un an), plusieurs grandes banques ayant dégagé des fonds à hauteur de € 1,5 milliard
- Soutien d'initiatives stratégiques comme la cession de produits non stratégiques et des marchés émergents secondaires et l'« incubation » du portefeuille d'oncologie pré-clinique de l'entreprise avec Willex
- Mise en œuvre d'autres modèles de financement tout au long du processus
- Implantation progressive d'un programme informatique destiné à intégrer et standardiser les processus commerciaux au sein des fonctions et dans l'ensemble des pays.

Le profil de maturité de la dette, avant et après le refinancement

Après refinancement



Avant refinancement



Legal, pharmacovigilance & gestion du risque

Pour cerner, évaluer et gérer les risques de manière systématique, le Risk Management Committee de l'entreprise a mis en place en 2009 un nouveau système de contrôle de la gestion des risques.

En tant que société biopharmaceutique, UCB est active mondialement dans un environnement très réglementé. Les lois et les réglementations affectent chaque aspect de nos activités. Les risques liés à l'industrie biopharmaceutique se sont accrues plus rapidement que dans n'importe quel autre secteur, et le non-respect des normes entraîne des risques pour les patients, ainsi que des risques juridiques, financiers, réglementaires et de réputation.

Le département Legal qui comprend la division Intellectual Property et Global Clinical Safety & Pharmacovigilance est dirigé par le président du Risk Management Committee et conseiller général d'UCB. Ce département collabore de manière proactive avec ses « clients » internes afin de cerner, d'anticiper et de régler les risques et les questions juridiques.

Les patients sont au centre de nos préoccupations. Notre division Global Clinical Safety & Pharmacovigilance surveille de près le développement et la commercialisation des médicaments pour que les autorités de réglementations qui supervisent nos activités et les professionnels de santé qui prescrivent nos produits soient informés en permanence du profil de sécurité de nos produits. UCB considère cette activité comme une fonction essentielle au

sein de l'entreprise et a consacré des ressources importantes pour assumer cette responsabilité de manière continue.

Réalisations en 2009

En 2009, le Risk Management Committee a concentré ses efforts sur l'identification, l'évaluation et l'élimination systématiques des risques. Un nouveau système de gestion des risques a également été mis en place. Un compte-rendu des risques spécifiques a été réalisé. Il porte notamment sur les activités promotionnelles, l'interaction avec les prestataires de santé, la pharmacovigilance, les enquêtes et les inspections des autorités de réglementation, l'étiquetage des produits, la propriété intellectuelle et les litiges concernant la responsabilité du fait du produit, la liberté d'exercer et toutes les questions liées aux bonnes pratiques cliniques, de laboratoire et de fabrication.



Bob Trainor, EVP & General Counsel

Responsabilité sociétale de l'entreprise

Reconnaissant l'importance de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), UCB, en tant qu'entreprise citoyenne, publie en 2010 son premier rapport de développement durable.

Conforme aux lignes directrices du GRI

UCB a toujours eu à cœur de développer des thérapies et des programmes de soins destinés aux patients et des programmes de soutien à l'intention des employés tout en étant respectueuse de l'environnement. Dans cette optique, notre premier rapport RSE nous permet d'établir des bases solides et d'entamer un programme d'amélioration continue de notre responsabilité d'entreprise, sociétale et environnementale.

Pour mesurer nos efforts, nous identifions des indicateurs de performance selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI). Le GRI fournit un cadre internationalement reconnu pour la création de rapports de développement durable. Cette démarche est entièrement volontaire et adaptée aux exigences d'UCB.

Le Rapport RSE 2009 d'UCB est conforme au niveau d'application C+ du cadre du GRI. Il contient un minimum de 10 indicateurs de performance et 28 éléments d'information relatifs au profil de l'organisation. Le rapport est vérifié par PricewaterhouseCoopers.

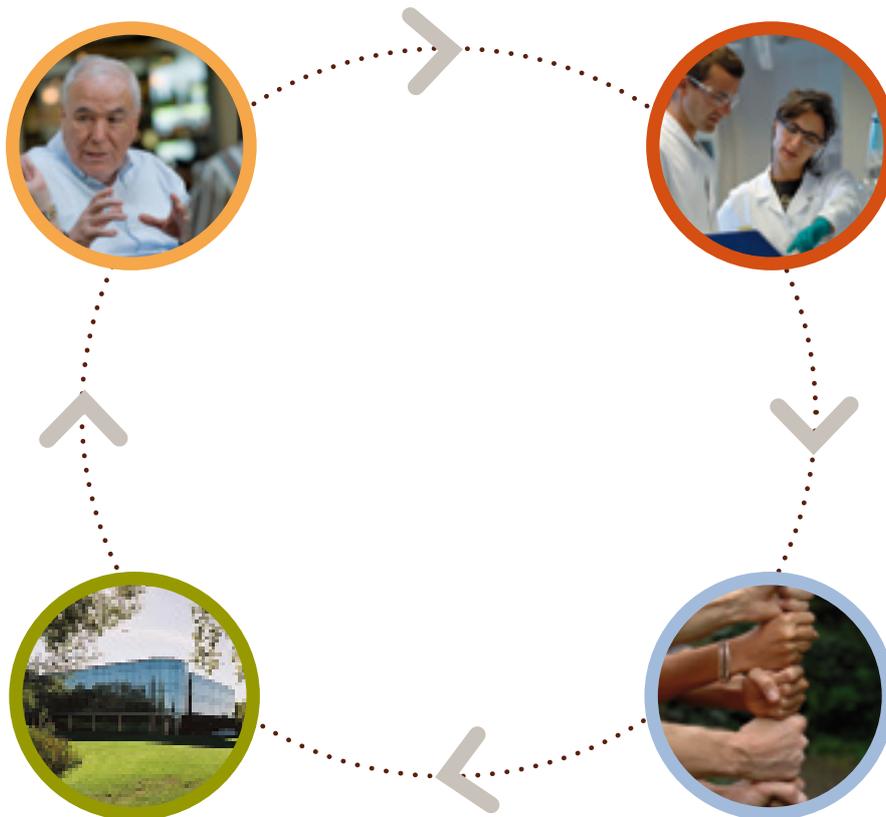
Le rapport sur le développement durable 2009 sera disponible sur le site d'UCB (www.ucb.com). Il s'articule autour de quatre grandes sections :

Patients

- Qualité et sûreté des médicaments
- Accès aux soins de santé et aux médicaments
- Valeur socio-économique de l'innovation
- Relations avec les patients
- Coopération avec les autorités publiques

Personnes

- Gestion responsable des ressources humaines
- Relations et communication avec les employés
- Santé et sécurité au travail
- Diversité
- Reconnaissance des performances
- Développement des talents et évolution de carrière
- Soutien aux collectivités locales



Planète

- Gestion des déchets
- Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂
- Achats responsables
- Protection des sols

Éthique

- Conformité, intégrité et comportement éthique
- Bioéthique
- Utilisation d'animaux de laboratoire
- Essais cliniques

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

Données clés

Données financières 2009

€ millions	2007	2008	2009
Résultats			
Chiffre d'affaires	3 626	3 601	3 116
Produits des ventes nettes	3 188	3 027	2 683
Coût des ventes	- 1 047	- 1 146	- 1 025
Frais de recherche & développement	- 788	- 767	- 674
Autres charges d'exploitation	- 1 310	- 1 157	- 964
EBIT récurrent (résultat d'exploitation récurrent)	480	531	453
EBITDA récurrent	741	733	698
EBIT (résultat d'exploitation)	344	113	837
Résultat net (après intérêts minoritaires)	160	42	513



résultats

€ millions	2007	2008	2009
Positions financières			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	479	463	486
Dette financière nette	1 915	2 443	1 752
Cash flow provenant des activités opérationnelles	490	366	295
Informations par action			
Résultat par action (€) ⁽¹⁾	0,89	0,24	2,85
Dividende brut par action (€)	0,92	0,92	0,96
Nombre d'actions ⁽²⁾	180 173 920	180 166 683	180 180 255
Cours de l'action (fin d'année, €)	31,02	23,30	29,22
Capitalisation boursière (fin d'année, € milliards)	5,7	4,3	5,4
Autres			
Effectif (fin d'année)	12 102	11 292	9 324
Taux de change moyen US\$/€	1,369	1,462	1,391

(1) Résultat par action, voir note 37 aux états financiers consolidés

(2) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Note: veuillez vous référer au Rapport Financier dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration en annexe pour les états financiers consolidés et les commentaires complets des résultats financiers 2009.

Relations Investisseurs

	2007	2008	2009
Capitalisation boursière (fin d'année, € milliards)	5,7	4,3	5,3
Résultat de base par action (€) ⁽¹⁾	0,89	0,24	2,85
Dividende brut par action (€)	0,92	0,92	0,96
Dividende net par action (€)	0,69	0,69	0,72
Cours de l'action à la fin de l'exercice (€)	31,02	23,30	29,22
Plafond de l'année (€)	54,10	25,90	31,50
Plancher de l'année (€)	30,30	21,30	19,17
Nombre moyen de titres traités par jour	685 893	452 632	382 566
Nombre d'actions ⁽²⁾	180 173 920	180 166 683	180 180 255
Nombre d'actions diluées	183 371 920	182 591 255	186 431 127

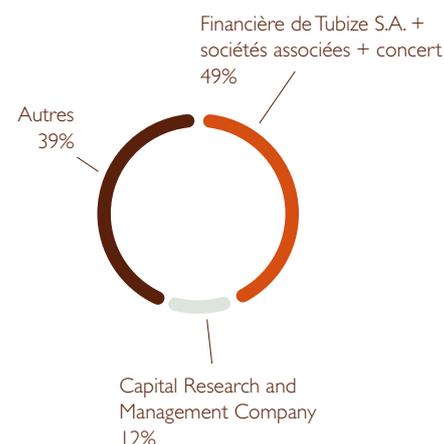
(1) Résultat par action, voir Note 37 du rapport de gestion

(2) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Calendrier financier

Assemblée Générale des Actionnaires + Rapport intermédiaire	29 avril 2010
Paiement des dividendes (Coupon N° 12)	6 mai 2010
Résultats financiers du premier semestre 2010	2 août 2010
Rapport intermédiaire	21 octobre 2010

Actionnaires 2009



Evolution de l'action

(index = 100, 1 janvier 2009)

Cours de l'action UCB (€) versus MSCI Pharmaceuticals/Biotech (€)



Le 31 décembre 2009, la capitalisation boursière d'UCB atteignait € 5,4 milliards (€ 5 357 926 819), représentant 4,012 % de l'indice BEL20 et 0,33 % de l'indice Euronext Brussels100.

- Cours de l'action UCB (€)
- Indice MSCI European Pharma/Biotech (€)
- Indice MSCI U.S. Pharma/Biotech (€)

Glossaire

A2 Hit™ Projet novateur associant la biologie et la chimie. En employant des anticorps qui déterminent l'endroit exact sur une protéine, où il est possible d'inhiber une maladie ('antibody-to-hit'), la cible est validée et permet la conception d'une nouvelle génération de petites molécules dérivées de la chimie.

Complete Response Letter

La FDA transmet une lettre de réponse complète qui indique que l'examen des données est terminé et que la demande n'a pas obtenu d'approbation.

EBIT Earnings Before Interest and Taxes: Résultat d'exploitation.

EMA European Medicines Agency: Agence Européenne des Médicaments chargée de l'évaluation des médicaments et responsable de la protection et de la promotion de la santé humaine et animale.

EVP Executive Vice President.

FDA U.S. Food and Drug Administration: Agence américaine de l'United States Department of Health and Human Services, responsable de la protection et de la promotion de la santé publique du pays.

NDA New Drug Application : Demande à introduire auprès des autorités en vue de l'autorisation d'un nouveau médicament..

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Nombre d'actions moyen ordinaires au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou issues pendant la période, multiplié par un facteur de temps-pondération

REBIT Recurring EBIT: Résultat d'exploitation corrigé des dépréciations d'actifs non financiers, des frais de restructuration et des autres produits et charges.

REBITDA Recurring EBITDA - Recurring Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation charges: Résultat d'exploitation corrigé des amortissements, des dépréciations, des frais de restructuration et des autres produits et charges exceptionnels.

Sept marchés principaux

Les pays qui représentent la majorité du marché pharmaceutique mondial : l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, et le Royaume-Uni.

SLAM Selected Lymphocyte Antibody Method: Technologie permettant d'isoler rapidement les anticorps actifs au point de vue fonctionnel.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & Rapport du Commissaire aux Comptes 2009

résultats



Administrateurs et auditeurs

Conseil d'Administration

Karel Boone, Président
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif
Prince Lorenz de Belgique, Administrateur
Armand De Decker, Administrateur
Peter Fellner, Administrateur
Jean-Pierre Kinet, Administrateur
Thomas Leysen, Administrateur
Tom McKillop, Administrateur - à partir du 6 novembre 2009
Gerhard Mayr, Administrateur
Norman J. Ornstein, Administrateur
Arnoud de Pret, Administrateur
Bridget van Rijckevorsel, Administrateur
Patrick Schwarz-Schütte, Administrateur - jusqu'au 30 avril 2009
Gaëtan van de Werve, Administrateur

Michèle de Cannart, Secrétaire du Conseil

Commissaires aux comptes

Emmanuèle Attout - jusqu'au 30 avril 2009
Daniel Goossens - jusqu'au 30 avril 2009
PricewaterhouseCoopers représenté par Bernard Gabriëls - à partir du 30 avril 2009

Administrateurs honoraires

André Jaumotte, Président honoraire
Willy De Clercq, Président honoraire
Mark Eyskens, Président honoraire
Georges Jacobs, Président honoraire
Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
Alan Blinken
Michel Didisheim
Anne Janssen
Eric Janssen
Guy Keutgen
Paul Etienne Maes
Jean-Louis Vanherweghem
Jean-Charles Velge

Présidents honoraires du Comité Exécutif

Georges Jacobs
Daniel Janssen
Paul Etienne Maes

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration & Rapport du Commissaire aux Comptes 2009

Présentation de la Gouvernance d'Entreprise	2
1. Capital et actions	2
2. Actionnaires et structure de l'actionariat	3
3. Conseil d'Administration et comités du Conseil	5
4. Rapport de rémunération	9
5. Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB	14
6. Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions de la société	14
7. Audit externe	15
8. Informations requises en vertu de l'Article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2008	15
9. Application de l'Article 523 du Code des sociétés	20
Rapport Financier	23
1. Performances financières de l'entreprise	23
2. Rapport de gestion	25
3. Dépenses d'investissement	31
4. Bilan	31
5. Tableau des flux de trésorerie	31
6. Perspectives 2010	31
Etats Financiers Consolidés	32
1. Compte de résultats consolidé	32
2. Etat consolidé abrégé du résultat global	32
3. Bilan consolidé	33
4. Tableau consolidé et abrégé des flux de trésorerie	34
5. Etat consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres	35
6. Annexes aux états financiers consolidés	36
Rapport du Commissaire aux Comptes	88
Etats Financiers Statutaires Abrégés d'UCB S.A.	89
1. Introduction	89
2. Bilan	89
3. Compte de résultat	90
4. Compte d'affectation	90
5. Résumé des principales conventions comptables	90
Glossaire & Information	92

Présentation de la gouvernance d'entreprise

En tant qu'entreprise établie en Belgique, engagée à respecter les critères les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration d'UCB a adopté la Charte de gouvernance d'entreprise en octobre 2005, conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise (première édition). UCB a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise (deuxième édition), publié en mars 2009 (ci-après le « Code »), comme code de référence, compte tenu des aspects internationaux spécifiques de la Société. En décembre 2009, le Conseil a modifié la Charte de gouvernance d'entreprise pour l'adapter aux exigences du Code. Cette Charte est disponible sur notre site Internet (www.ucb.com) et décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'UCB et, notamment, sa structure de gouvernance ainsi que les termes de référence du Conseil d'Administration, de ses comités et de son Comité Exécutif. Elle est par ailleurs régulièrement mise à jour.

Conformément au Code belge, les pages qui suivent donnent des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise d'UCB. Elles comprennent les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise de la société ainsi que les événements clés qui se sont déroulés au cours de l'année 2009, tels les modifications du capital ou de la structure de l'actionariat d'UCB, les changements dans la composition du Conseil d'Administration ou des comités, les caractéristiques principales du contrôle interne d'UCB et des systèmes de gestion des risques, et le rapport sur la rémunération. Elles contiennent également, le cas échéant, des explications aux dérogations au Code.

1. Capital et actions

1.1. Capital

En 2009, le capital d'UCB est resté inchangé. Au 31 décembre 2009 il s'élève à € 550 095 156, représenté par 183 365 052 actions.

1.2. Actions

Depuis le 29 février 2008, le capital social d'UCB est représenté par 183 365 052 actions. Les actions peuvent être des actions nominatives, dématérialisées ou au porteur, au choix de l'actionnaire, conformément à la Loi. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les actionnaires ne peuvent plus demander une conversion de leurs actions en actions au porteur. Conformément à la Loi belge du 14 décembre 2005, toutes les actions au porteur d'UCB, inscrites sur un compte de dépôt ou sur un compte d'investissement, ont été automatiquement converties, depuis le 1^{er} janvier 2008, en actions dématérialisées.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, toutes les actions au porteur qui seraient déposées sur un tel compte de dépôt ou compte d'investissement seront automatiquement converties en actions dématérialisées. Jusqu'à ce qu'elles soient entièrement libérées, les actions restent nominatives et ne peuvent être cédées qu'après l'accord préalable du Conseil d'Administration. Les actions nominatives sont inscrites dans un registre spécial.

Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Brussels.

1.3. Warrants

En 1999 et 2000, UCB a émis respectivement 145 200 et 236 700 droits de souscription (warrants):

- Les 145 200 warrants émis en 1999 confèrent chacun le droit de souscrire à une action ordinaire: après annulation et exercice d'une partie de ces warrants, 54 700 warrants peuvent encore être exercés jusqu'au 31 mai 2012.
- Les 236 700 warrants émis en 2000 confèrent chacun le droit de souscrire à une action ordinaire: après annulation et exercice d'une partie de ces warrants, 51 500 warrants peuvent encore être exercés jusqu'au 28 février 2010 et 67 700 warrants peuvent être exercés jusqu'au 28 février 2013.

Il résulte de ce qui précède que, si tous les droits liés à ces warrants étaient exercés, le capital d'UCB s'élèverait à € 550 616 856 et le nombre d'actions émises par UCB serait de 183 538 952.

Des warrants défensifs ont également été émis par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2008, hors droit de préférence. Un emprunt obligataire d'un montant de € 600 000, représenté par 30 000 obligations d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1 000 warrants étaient attachés, conférant le droit de souscrire ensemble à 30 000 000 actions ordinaires, a été souscrit par la Financière de Tubize S.A., l'actionnaire de référence d'UCB, le 24 avril 2008.

Un comité ad hoc a été créé par la même Assemblée Générale des Actionnaires, qui en a également désigné les membres. Ce comité est chargé de décider, dans des circonstances prédéfinies, de la mise en œuvre de cette mesure défensive et de l'approbation de toute cession de ces warrants. Les titulaires des warrants concluent une convention avec UCB assurant le respect des conditions d'émission et d'exercice des warrants.

Les warrants peuvent uniquement être exercés suite à une décision prise par le comité ad hoc, qui confirme la réalisation d'une des circonstances prédéfinies, liées aux offres d'acquisition hostiles suivantes:

- lancement d'une offre d'acquisition par une tierce partie jugée hostile par le Conseil d'Administration d'UCB;
- modification du contrôle d'UCB suite à des transactions liées au capital d'UCB par une ou plusieurs tierces parties, réalisées soit sur le marché boursier ou en dehors, de manière isolée ou concertée;
- menace d'une offre d'acquisition ou opération impliquant un changement de contrôle d'UCB.

Les actions résultant de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché pendant une période précédant leur émission.

1.4. Obligations convertibles

Le 30 septembre 2009, UCB a émis un emprunt obligataire convertible (les 'Obligations') à 4,5%, non subordonné et non garanti avec échéance en 2015 pour un montant cumulé principal de € 500 millions. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels, conformément à la procédure du carnet d'ordres accéléré.

Le 6 novembre 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé d'attacher un droit de conversion à ces Obligations.

Chaque Obligation a une valeur de € 50 000 et peut être convertie du 2 décembre 2009 au 15 octobre 2015 à un prix de conversion de € 38,746 par action. À la réception d'une demande de conversion d'un obligataire, le Conseil d'UCB peut, à son entière discrétion mais dans l'intérêt de la Société, soit (i) émettre de nouvelles actions, soit (ii) livrer des actions existantes, soit (iii) procéder à une liquidation en espèces tenant lieu de livraison d'actions ou (iv) combiner ces trois possibilités.

Si toutes les Obligations étaient converties en nouvelles actions au prix de conversion, UCB émettrait 12 904 558 actions nouvelles.

Le prix de conversion pourrait devoir être révisé en application des mesures anti-dilution ou des clauses de changement de contrôle prévues dans les conditions générales de l'emprunt.

Les Obligations sont cotées sur le marché EURO MTF de la Bourse du Luxembourg.

1.5. Actions propres

Au 31 décembre 2009, UCB S.A. ne détenait aucune action UCB.

UCB Fipar S.A., filiale indirectement contrôlée par UCB S.A., a acquis 746 800 actions UCB en 2002, 372 904 actions UCB en 2003, 1 064 200 actions UCB en 2004, 370 000 actions UCB en 2005 et 950 000 actions UCB en 2006.

Au 31 décembre 2009, UCB Fipar S.A. détenait un total de 3 169 050 actions UCB représentant 1,73% du nombre total d'actions UCB émises. UCB S.C.A., une filiale contrôlée indirectement par UCB S.A., a acquis 61 200 actions UCB en 2007, 50 384 actions en 2008 et 128 116 actions UCB en 2009. Au 31 décembre 2009, UCB S.C.A. détenait une seule action UCB.

Les actions UCB ont été acquises par UCB Fipar S.A. et UCB S.C.A. afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations résultant des plans d'options sur actions, des plans d'octroi d'actions et des plans d'octroi de « performance shares ». Pour de plus amples informations sur les plans d'options sur actions d'UCB S.A. (voir Note 25).

Par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 novembre 2009, le Conseil est autorisé conformément à l'Article 622, § 2, section 2, 1^o du Code belge des sociétés et pour une durée illimitée à céder les actions propres de la Société sur le marché boursier ou en dehors de celui-ci, par voie de vente, d'échange, d'apport ou de tout autre mode de cession. Cette autorisation est d'application pour l'aliénation d'actions de la société détenues par une société filiale contrôlée directement au sens de l'Article 627 du Code des sociétés.

Par décision de cette même Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration de la Société et les Conseils d'Administration de ses filiales directes sont habilités, pour une période de cinq années à compter du 7 novembre 2009, à acquérir des actions UCB à concurrence d'un maximum de 20% des actions émises, en échange de contrevaleurs équivalentes au cours de clôture de l'action UCB sur Euronext Brussels le jour précédant directement l'acquisition, plus ou moins un maximum de 15%, et dans le respect des obligations légales applicables.

2. Actionnaires et structure de l'actionariat

Le principal actionnaire d'UCB (actionnaire de référence) est Financière de Tubize S.A., une société cotée sur Euronext Brussels.

Financière de Tubize S.A. a procédé à une déclaration de transparence le 1^{er} septembre 2008, en application de la Loi du 2 mai 2007 sur la déclaration des participations importantes dans les sociétés cotées en Bourse. D'après l'Article 3, §1, 13 de la Loi du 2 mai 2007, Financière de Tubize S.A. agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH, KBC Bank N.V., Degroof Corporate Finance S.A. et Imofig S.A., Levimmo S.A., Compar Finance S.A., Pharmahold S.A. et Cosylva S.A., avec qui Financière de Tubize S.A. a souscrit des conventions d'actionnaires séparées.

Leurs participations sont détaillées aux points n° 4 à 10 du tableau ci-dessous. Les actions couvertes par ces conventions, y compris les actions détenues par Financière de Tubize S.A., représentent 48,72% du capital de la Société.

Approximativement 54,14% du capital de Financière de Tubize S.A. sont détenus par la famille Janssen.

Conformément aux déclarations effectuées en application de la Loi du 2 mai 2007, les principaux actionnaires d'UCB sont actuellement:

Contrôle d'UCB et principales participations au 30 octobre 2008

	Valeurs actuelles	Vote	Date (conformément à la déclaration, en vertu de la Loi du 2 mai 2007)
Capital €	550 095 156		
Actions	183 365 052		
1 Financière de Tubize S.A. (Tubize)	66 370 000	36,20 %	1 ^{er} septembre 2008
2 UCB Fipar S.A.	3 175 478	1,73%	1 ^{er} septembre 2008
3 UCB SCA	12 000	0,01%	1 ^{er} septembre 2008
4 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH	9 885 618	5,39%	1 ^{er} septembre 2008
5 KBC Bank NV	2 289 318	1,25%	1 ^{er} septembre 2008
6 Banque Degroof S.A.			
via Degroof Corporate Finance S.A.	450 000		1 ^{er} septembre 2008
via Imofig S.A.	219 230		1 ^{er} septembre 2008
	669 230	0,36%	1 ^{er} septembre 2008
7 Levimmo S.A.	1 230 770	0,67%	1 ^{er} septembre 2008
8 Compar Finance S.A.	1 900 000	1,04%	1 ^{er} septembre 2008
Compar Finance S.A. détient en outre 165 830 actions UCB en dehors de la concertation			
9 Pharmahold S.A.	1 900 000	1,04%	1 ^{er} septembre 2008
Pharmahold S.A. détient en outre 1 100 000 actions UCB en dehors de la concertation			
10 Cosylva S.A.	1 900 000	1,04%	1 ^{er} septembre 2008
Cosylva S.A. détient en outre 1 100 000 actions UCB en dehors de la concertation			
	Tubize + sociétés liées + concertation 4,5,6,7,8,9 et 10	89 332 414	48,72%
			1 ^{er} septembre 2008
11 Capital Research and Management Company (droits de vote)	21 717 895	11,84%	30 octobre 2008
comprenant les actions UCB détenues par Euro Pacific Growth Fund d'une valeur supérieure à 3% du capital social d'UCB			

Tubize a déclaré agir de concert et indépendamment avec chacun des actionnaires 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pour le nombre d'actions indiqué,

D'autres actions UCB sont détenues par des personnes agissant de concert avec Tubize mais exclues des conventions de concertation conclues avec Tubize

	Valeurs actuelles	Vote	Date (conformément à la déclaration, en vertu de la Loi du 2 mai 2007)
KBC Groep (via des filiales autres que KBC Bank)	325 640	0,18%	1 ^{er} septembre 2008
Compar Finance S.A.	165 830	0,09%	1 ^{er} septembre 2008
Pharmahold S.A.	1 100 000	0,60%	1 ^{er} septembre 2008
Cosylva S.A.	1 100 000	0,60%	1 ^{er} septembre 2008
Total des droits de vote détenus par des personnes agissant de concert avec Tubize, notamment Tubize		50,19%	

Le reste des actions UCB sont détenues par le public.

Déclaration en vertu de l'Article 74, §7 de la Loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'achat, effectuée conjointement par des actionnaires stables d'UCB S.A.

UCB S.A. a reçu les déclarations effectuées respectivement le 22 novembre 2007, le 17 décembre 2007 et le 28 décembre 2007, par les actionnaires suivants d'UCB S.A., agissant de concert et en vertu de l'Article 74, §7 de la Loi du 1^{er} avril 2007.

En résumé, le 1^{er} septembre 2007, les droits de vote de ces actionnaires d'UCB S.A. étaient répartis comme suit:

Financière de Tubize S.A.	66 370 000	36,20%
Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co KG	9 885 618	5,39%
UCB Fipar S.A.	3 176 578	1,73%
Total des droits de vote	79 432 196	43,32%

3. Conseil d'Administration et comités du Conseil

3.1. Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration et administrateurs indépendants

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2009, la composition du Conseil d'Administration était la suivante:

Karel Boone, Président
 Evelyn du Monceau, Vice-Présidente
 Roch Doliveux, Administrateur Exécutif
 Prince Lorenz de Belgique
 Peter Fellner
 Gerhard Mayr
 Arnoud de Pret
 Bridget van Rijckevorsel
 Patrick Schwarz-Schütte
 Gaëtan van de Werve
 Armand De Decker
 Jean-Pierre Kinet
 Thomas Leysen
 Norman J. Ornstein

Patrick Schwarz-Schütte a quitté ses fonctions lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2009.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 novembre 2009, un administrateur non exécutif supplémentaire a été nommé: Sir Tom McKillop.

Né en 1943 dans l'Ayrshire (Écosse), Tom McKillop fait ses études à l'Irvine Royal Academy, à l'Université de Glasgow et au Centre de Mécanique Ondulatoire Appliquée de Paris. En 1969, il rejoint le Laboratoire de Recherche sur les Entreprises d'ICI, à Runcorn, où ses centres de recherches vont de la chimie de synthèse à la mécanique quantique, en passant par la biologie moléculaire. En 1975, il rejoint la Section Pharmaceutique d'ICI au sein de laquelle il occupe un nombre croissant de postes à responsabilité dans la Recherche et le Développement jusqu'à sa nomination en 1989 au poste de Directeur Technique et de Vice-Président d'ICI Pharmaceuticals. Dans cette fonction, il est responsable des secteurs Recherche, Développement, Médical et Production. En 1994, il est nommé Chief Executive Officer de Zeneca Pharmaceuticals à la suite de la scission de Zeneca et d'ICI en 1993. Après la fusion d'Astra et Zeneca en avril 1999, il devient Chief Executive d'AstraZeneca PLC et occupe ce poste jusqu'à sa retraite, le 31 décembre 2005. Par ailleurs, ses compétences le conduisent à être Président du Groupe British Pharma, Président de la Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques, Président du Groupe d'Étude de l'Industrie Pharmaceutique ainsi que membre de la Table Ronde des Industriels Européens et de la Table Ronde Financière Européenne. Sir Tom est actuellement Président du Conseil Scientifique et Directeur non exécutif d'Almirall Prodesfarma SA. Il a précédemment occupé les fonctions de Président de la Royal Bank of Scotland, ainsi que de directeur non exécutif de BP plc, Amersham International plc (actuellement GE Healthcare) et de Lloyds TSB plc. Au cours de sa carrière, Sir Tom s'est vu décerner de nombreux prix scientifiques et bourses de recherche. En 2002, il est anobli pour services rendus à l'industrie pharmaceutique.

Depuis le 24 avril 2008, Karel Boone est Président du Conseil d'Administration.

Evelyn du Monceau, Arnoud de Pret, Bridget van Rijckevorsel et Gaëtan van de Werve représentent l'actionnaire de référence d'UCB, et, à ce titre, ils ne sont pas éligibles en qualité d'administrateurs indépendants. Roch Doliveux est Administrateur Exécutif, et n'est donc pas administrateur indépendant. Peter Fellner a été CEO de Celltech Group jusqu'en avril 2003 et n'a donc pas pu satisfaire aux critères d'indépendance légaux pendant cinq ans, jusqu'en mai 2008. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2010, de lui reconnaître cette indépendance, conformément à la Loi.

Patrick Schwarz-Schütte a été Président du Conseil de gestion de Schwarz Pharma AG jusqu'à fin 2006 et ne pouvait donc être reconnu comme Administrateur Indépendant.

Depuis sa dernière réélection en 30 avril 2009, Karel Boone exerce son quatrième mandat d'Administrateur et pour cette seule raison, ne peut être qualifié d'Administrateur Indépendant. Le Conseil d'Administration estime cependant que l'indépendance de jugement de Karel Boone n'est pas affectée surtout eu égard aux longs cycles de l'industrie pharmaceutique.

Le Prince Lorenz de Belgique, Armand De Decker, Gerhard Mayr, Jean-Pierre Kinet, Norman J. Ornstein, Thomas Leysen, Tom McKillop et, depuis mai 2008, Peter Fellner, répondent chacun aux critères d'indépendance fixés par la Loi, par le Conseil d'Administration et par le Code belge de gouvernance d'entreprise.

La composition actuelle du Conseil d'Administration est la suivante:

	Début du mandat	Fin du mandat	Administrateur Indépendant
Karel Boone, Président	2000	2012	× (jusqu'au 30 avril 2009)
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	1984	2011	
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif	2004	2010	
Prince Lorenz de Belgique	2001	2010	×
Armand De Decker	2008	2011	×
Peter Fellner	2005	2011	
Jean-Pierre Kinet	2008	2011	×
Thomas Leysen	2008	2011	×
Tom McKillop	2009	2012	×
Gerhard Mayr	2005	2011	×
Norman J. Ornstein	2008	2011	×
Arnoud de Pret	2005	2011	
Bridget van Rijckevorsel	1992	2011	
Gaëtan van de Werve	2006	2012	

Les mandats de Roch Doliveux et du Prince Lorenz de Belgique expireront lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2010. Le Prince Lorenz de Belgique n'est pas candidat à sa réélection. Lors de cette assemblée, il sera proposé de renouveler le mandat de Roch Doliveux.

La secrétaire du Conseil d'Administration est Michèle de Cannart, Vice President & General Secretary.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

En 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises. Le taux de présence des membres était le suivant:

Karel Boone, Président	100%
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	100%
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif	100%
Prince Lorenz de Belgique	88%
Armand De Decker	75%
Peter Fellner	88%
Jean-Pierre Kinet	100%
Thomas Leysen	100%
Tom McKillop - à partir du 6 novembre 2009	100%
Gerhard Mayr	88%
Norman J. Ornstein	88%
Arnoud de Pret	100%
Bridget van Rijckevorsel	100%
Patrick Schwarz-Schütte - jusqu'au 30 avril 2009	50%
Gaëtan van de Werve	100%

En 2009, les discussions, analyses et décisions du Conseil d'Administration ont porté essentiellement sur les points suivants: la stratégie d'UCB, les rapports du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations, la gouvernance d'entreprise et l'organisation d'UCB dont la poursuite de la mise en oeuvre de l'initiative SHAPE, les nominations réservées au Conseil, les politiques de rémunération, les rapports financiers et de gestion, la recherche et le développement, la diversification et le refinancement de la dette, les programmes d'investissement et les propositions de développement d'activités, les conventions de licence, les cessions d'activités secondaires, les rapports et les propositions de résolutions à soumettre aux actionnaires, tels que publiés dans les invitations aux assemblées générales des actionnaires conformément à la Loi.

Il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil d'Administration, aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts non couvert par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts.

En 2009, le Conseil d'Administration a poursuivi le programme d'introduction, commencé en 2008 et destiné à ses nouveaux administrateurs sur la gouvernance d'entreprise d'UCB, sur les devoirs et responsabilités des administrateurs. L'objectif de ce programme est de couvrir les différents domaines d'expertise nécessaires dans une société biopharmaceutique, notamment: la recherche et le développement, les questions d'ordre opérationnel, la gestion de la propriété intellectuelle, le développement des activités, les opérations techniques, la gestion des ressources humaines et la gestion des risques.

Conseil d'Administration: évaluation

En 2008 et au début de l'année 2009, le Conseil d'Administration a effectué (comme en 2003 et en 2006) une évaluation de sa contribution à la réussite à long terme de la Société. Cette évaluation définit sa mission stratégique et vise à optimiser la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités, ainsi que son interaction avec le CEO et le Comité Exécutif. Cette évaluation a été dirigée par le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Pour de plus amples informations sur ce processus, veuillez consulter la Charte de gouvernance d'entreprise (section 3.5) disponible sur le site Internet d'UCB.

3.2. Comités du Conseil

Comité d'Audit

Depuis l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008, la composition du Comité d'Audit est la suivante:

	Fin du mandat	Administrateur indépendant
Arnoud de Pret, Président	2011	
Karel Boone	2012	x (jusqu'au 30 avril 2009)
Prince Lorenz de Belgique	2010	x

Prince Lorenz de Belgique satisfait à tous les critères d'indépendance fixés par le Code des Sociétés et les trois membres du Comité d'Audit possèdent les compétences en matière de comptabilité et d'audit spécifiées à l'Article 525 bis, §2 de ce même code.

Karel Boone répond à tous les critères d'indépendance fixés par la Loi et le Code belge de gouvernance d'entreprise, malgré ses trois mandats comme membre du Conseil d'UCB avant sa réélection en 2009. La durée totale de son mandat n'excédant pas 12 ans, le Conseil d'Administration estime que son expérience de neuf ans en tant qu'Administrateur n'affecte pas son indépendance de jugement concernant les points soumis au Conseil d'Administration et aux comités du Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2009, avec un taux de présence de 83%. La moitié des réunions ont été tenues en présence des auditeurs externes.

Les réunions du Comité d'Audit ont été suivies par Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer; Doug Gingerella, Vice President Global Internal Audit/M&A; Bernard Lauwers, Vice President Financial Control (une fois), Olaf Elbracht, Vice President Reporting & Consolidation, et Michèle de Cannart, Vice President & General Secretary agissant en tant que secrétaire remplacée à ce titre une fois par par Filip Vanbrabant. Une des réunions a été suivie en partie par Bob Trainor, Executive Vice President & General Counsel et Président du Comité de Gestion des Risques du Groupe ainsi que par Jean-Marie Schollaert, Group Risk Director. Deux réunions ont été suivies par Nasreen Vadachia, Associate Director IFRS Competence Center. Une autre réunion a été suivie par Christian Capouillez, Financial Shared Services, et par Philippe Waty, Vice President Corporate Compensation/Benefits.

Comité de Rémunérations et de Nominations

La composition du Comité de Rémunérations et de Nominations est la suivante:

	Fin du mandat	Administrateur indépendant
Evelyn du Monceau, Présidente	2011	
Karel Boone	2012	x (jusqu'au 30 avril 2009)
Thomas Leysen - à partir de 26 février 2010	2011	x
Gerhard Mayr	2011	x
Gaëtan van de Werve	2012	

Karel Boone répond à tous les critères d'indépendance fixés par la Loi et le Code belge de gouvernance d'entreprise, malgré ses trois mandats comme membre du Conseil d'UCB avant sa réélection en 2009. La durée totale de son mandat n'excédant pas 12 ans, le Conseil d'Administration estime que son expérience de neuf ans en tant qu'Administrateur n'affecte pas son indépendance de jugement concernant les points soumis au Conseil d'Administration et aux comités du Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité de Rémunération et de Nomination sont indépendants du management.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Charte de gouvernance d'entreprise (section 4.3.2) disponible sur le site Internet d'UCB.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à trois reprises en 2009, avec un taux de présence de 100%.

Le comité a été suivi par Roch Doliveux, Président du Comité Exécutif, excepté lors des discussions le concernant et par Fabrice Enderlin, Executive Vice President Human Resources, agissant également en tant que secrétaire.

En 2009 et conformément à ses termes de référence (voir Charte de Gouvernance d'Entreprise), le Comité de Rémunérations et de Nominations a examiné les propositions de nomination à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration, les performances des membres du Comité Exécutif et leur rémunération. Il a évalué la planification des successions au poste de CEO et des autres membres du Comité Exécutif. Il a examiné et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration la politique de rémunération et les rémunérations variables à long terme à verser aux dirigeants de l'entreprise, ainsi que les critères de performances associés à ces rémunérations.

3.3. Comité Exécutif

Composition du Comité Exécutif:

Jusqu'au 31 août 2009, la composition du Comité Exécutif était la suivante:

Roch Doliveux, CEO et Président du Comité Exécutif

Melanie Lee, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™

Robert Trainor, Executive Vice President & General Counsel

Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer

Iris Löw-Friedrich, Executive Vice President Global Projects & Development, Chief Medical Officer

Fabrice Enderlin, Executive Vice President Corporate Human Resources

Mark McDade, Executive Vice President Global Operations

Michele Antonelli, Executive Vice President Technical Operations & Quality Assurance

Melanie Lee a décidé de quitter le Groupe UCB le 31 août 2009 et Ismaïl Kola a été nommé Executive Vice President & President UCB NewMedicines™, le 23 novembre 2009.

La composition actuelle du Comité Exécutif est la suivante:

Roch Doliveux, CEO et Président du Comité Exécutif

Robert Trainor, Executive Vice President & General Counsel

Detlef Thielgen, Executive Vice President & Chief Financial Officer

Iris Löw-Friedrich, Executive Vice President Global Projects & Development, Chief Medical Officer

Fabrice Enderlin, Executive Vice President Corporate Human Resources

Mark McDade, Executive Vice President Global Operations

Michele Antonelli, Executive Vice President Technical Operations & Quality Assurance

Ismaïl Kola, Executive Vice President & President UCB NewMedicines™

Fonctionnement du Comité Exécutif:

Le Comité Exécutif s'est réuni deux fois par mois en 2009.

Il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif, aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

4. Rapport de rémunération

4.1. Rémunération des administrateurs et des membres des comités du Conseil d'Administration

Les Administrateurs et les membres des comités du Conseil d'Administration sont rémunérés par des émoluments. Le niveau des émoluments a été fixé sur la base d'études de marchés comprenant la rémunération des administrateurs de sociétés américaines et de sociétés biopharmaceutiques européennes de tailles comparables. Actuellement, aucune rémunération sous forme d'actions n'est attribuée. Le niveau des émoluments a été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2008 et, depuis, la rémunération des administrateurs d'UCB est la suivante:

Émoluments annuels:

Administrateurs	€ 60 000
Président du Conseil	€ 120 000
Vice-président	€ 90 000

Jetons de présence du Conseil d'Administration (par réunion):

Administrateurs	€ 1 000
Président du Conseil	€ 2 000
Vice-président	€ 1 500

Autres activités du Conseil d'Administration - Rémunération annuelle:	
Membres des comités du Conseil d'Administration	€ 7 500
Président des comités du Conseil d'Administration	€ 15 000

En application de ces règles, la rémunération totale des administrateurs et des membres des comités du Conseil d'Administration en 2009 chez UCB était la suivante:

	Rémunération
Karel Boone, Président	€ 151 000
Evelyn du Monceau, Vice-président	€ 117 000
Roch Doliveux, Administrateur Exécutif	€ 68 000
Prince Lorenz de Belgique	€ 74 500
Armand De Decker	€ 66 000
Peter Fellner	€ 67 000
Jean-Pierre Kinet	€ 68 000
Thomas Leysen	€ 68 000
Tom McKillop - à partir du 6 novembre 2009	€ 12 000
Gerhard Mayr	€ 74 500
Norman J. Ornstein	€ 67 000
Arnoud de Pret	€ 83 000
Bridget van Rijckevorsel	€ 68 000
Patrick Schwarz-Schütte - jusqu'au 30 avril 2009	€ 21 000
Gaëtan van de Werve	€ 75 500

4.2. Rémunération des membres du Comité Exécutif:

La présente section décrit les principes généraux de notre politique globale de rémunération (« Global Reward Programme »), et plus particulièrement, le programme de rémunération de nos dirigeants. Elle contient une description de la structure de leur rémunération et démontre également le lien existant entre la performance et les niveaux de rémunération. Elle détaille, par ailleurs, le processus de prise de décisions concernant la rémunération des dirigeants, dans le cadre de notre politique de gouvernance d'entreprise.

Politique globale de rémunération

Pour atteindre les objectifs fixés dans un environnement entrepreneurial concurrentiel, il nous faut nous appuyer sur des dirigeants hautement qualifiés et talentueux ayant une forte culture du résultat. Afin de maintenir pleinement leur engagement, il est important de disposer d'une Politique Globale de Rémunération compétitive. Les objectifs de la Politique Globale de Rémunération d'UCB sont les suivants:

- motiver en vue d'assurer la réalisation de notre stratégie commerciale et de nos objectifs.
- lier le niveau de la rémunération des employés à la réalisation de leurs objectifs ainsi qu'au succès global de l'entreprise,
- être équitable afin d'attirer et de retenir les talents,
- mettre l'accent sur le lien entre la performance et le niveau de la rémunération,

La Politique Globale de Rémunération soutient cette volonté et cet objectif. Elle est établie en vue d'assurer à la fois l'équité interne et externe et permettre ainsi d'attirer, d'engager, de développer, de retenir et de récompenser les talents de notre industrie.

Dans le cadre de notre politique de rémunération, la rémunération est étroitement liée à la performance à court terme et à long terme de la société et permet également de reconnaître les performances exceptionnelles.

Composition et compétitivité de la Politique de Rémunération des Dirigeants

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est définie par le Conseil d'Administration sur base des recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations. Cette politique garantit que les programmes de rémunération des membres du Comité Exécutif (stock options, awards, plan de pension et conditions de rupture de contrat d'emploi) sont équitables et compétitifs afin d'attirer, de retenir et de motiver les dirigeants. Ces politiques s'adaptent à la situation économique de la société et sont comparables aux pratiques des entreprises du secteur pharmaceutique et biopharmaceutiques dans le monde.

La rémunération du comité exécutif comprend principalement les deux éléments suivants:

- Le salaire de base (rémunération fixe)
- La rémunération variable (comprenant un bonus en espèces et des rémunérations variables à long terme).

Chaque année, le Comité de Rémunérations et de Nominations, sur recommandation du département Corporate des Ressources Humaines, évalue la proportion attribuée en espèces et en actions ou options sur actions. Ces recommandations sont élaborées avec le soutien de Towers Watson, notre conseiller indépendant en matière de rémunération, ainsi qu'avec Hewitt, notre deuxième référence, pour garantir la compétitivité de la rémunération que nous offrons au niveau mondial. Une étude est menée tous les deux ans pour évaluer la compétitivité des composantes de la rémunération. L'année au cours de laquelle ne sont pas revues les données de marché, la société propose un ajustement lié à l'évolution des salaires.

UCB procède à des enquêtes de salaires, tant sur le salaire de base que le bonus, par rapport à un échantillon de sociétés internationales du secteur biopharmaceutique (sociétés se livrant à des activités pharmaceutiques ou biotechnologiques). Le niveau de rémunération de chaque membre du Comité Exécutif est déterminé par rapport à la fonction exercée et en tenant compte de leur performance et niveau d'expérience.

Chaque année, la rémunération des membres du Comité Exécutif est revue par le Comité de Rémunérations et de Nominations. Le montant de la rémunération est déterminé en tenant compte de la nature et de l'étendue de la responsabilité de chaque membre du Comité Exécutif et est fonction de ses performances individuelles.

Rémunération fixe

Salaire de base:

Le salaire de base rémunère chaque individu en fonction de la position qu'il occupe au sein de l'entreprise, du marché et de son niveau d'expérience dans le domaine concerné.

Rémunération variable à court terme

Bonus en espèces:

Le bonus en espèces est destiné à rémunérer tant la performance annuelle de la société que celle du collaborateur à titre individuel. Les objectifs liés à la performance de la société sont déterminés en début d'année par le Comité de Rémunérations et de Nominations, sur proposition du Comité Exécutif, et sont approuvés par le Conseil d'Administration.

Pour les membres du Comité Exécutif, l'objectif lié à la performance de la société représente 75 % de l'ensemble des objectifs. Les objectifs liés à performance individuelle en représentent 25 %.

Pour l'année 2009, l'objectif de la société a été établi sur base du résultat net après impôts. Le Comité de Rémunérations et de Nominations a le pouvoir discrétionnaire d'adapter si nécessaire, moyennant consultation du Comité d'Audit, l'objectif budgétaire en cas de circonstances exceptionnelles telles qu'une réorganisation importante, des acquisitions et des désinvestissements.

La politique déterminant le niveau d'attribution du bonus lié aux résultats de la société est fixé par rapport au résultat réel net ajusté après impôts par rapport au budget. Le niveau de rémunération pour les résultats compris entre 90 % et 110 % de l'objectif est linéaire et accompagné d'une rémunération en bonus de niveau correspondant. Des niveaux de performance d'entreprise plus élevés entraînent un niveau de rémunération relativement plus élevé, une performance supérieure à 150 % de l'objectif entraîne une rémunération de 200 % (rémunération maximum du plan). De même, une performance inférieure entraîne un niveau de rémunération inférieur avec un niveau de rémunération de 10% pour des résultats inférieurs à 50% de l'objectif et de 5 % pour moins de 25 % de l'objectif. Il peut également arriver que la rémunération soit réduite à zéro.

En outre, en ce qui concerne la part individuelle du bonus, Roch Doliveux évalue la performance des autres membres du Comité Exécutif et recommande au Comité de Rémunérations et de Nominations le niveau de rémunération sous forme de bonus. Le Comité de Rémunérations et de Nominations évalue la performance de Roch Doliveux et approuve également la rémunération effective pour chaque membre du Comité Exécutif.

Lors de l'examen de la performance, le Comité de Rémunérations et de Nominations délibère non seulement sur la réalisation des objectifs financiers et quantitatifs de chaque membre du Comité Exécutif mais également sur les aspects non financiers, notamment sur la manière dont chacun a rempli sa mission, dans le respect des valeurs de l'entreprise et en faisant preuve des qualités de leadership attendues.

Rémunérations variables à long terme:

Notre philosophie et notre pratique de rémunération consistent à lier une part importante de la rémunération sous forme d'actions à la performance financière et non financière à court et à long terme de la société ainsi qu'à ses objectifs stratégiques. Les rémunérations variables à long terme sont déterminées par rapport aux pratiques des sociétés pharmaceutiques européennes. Le plan de rémunération variable à long terme comprend trois composantes: un plan d'options sur actions, un plan d'actions gratuites (« stock award ») et un plan d'actions lié à la performance.

Options sur actions:

Les candidats admis à participer au plan d'options sur actions sont choisis de manière discrétionnaire par les dirigeants, en fonction du caractère satisfaisant de leur performance. 25 % de l'objectif en plus ou en moins peuvent être attribués sur base de la réalisation de critères minimums de performance. La période d'acquisition des droits est habituellement de trois ans à partir de la date d'attribution. Cependant, elle peut être plus longue suivant les exigences réglementaires locales. Aux États-Unis, les « Stock Appreciation Rights » sont attribués en lieu et place des options sur actions afin de se conformer à la législation locale. Ils sont régis par les règles applicables au plan d'options sur actions et prévoient que les employés reçoivent une somme en espèces égale à la plus-value de l'action UCB en lieu et place d'une attribution d'actions.

Plan d'actions gratuites (Stock Award):

Le plan d'attribution d'actions (« Stock Award Plan ») offre des droits à des actions UCB ordinaires, à condition que le dirigeant concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB trois ans après la date d'attribution des actions. La période d'acquisition des droits est de trois ans à partir de la date d'attribution. Les membres de notre Comité Exécutif admis à participer sont choisis de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration, en fonction du caractère satisfaisant de leur performance. Ce plan permet d'attribuer 25% en plus ou en moins que le nombre prédéfini d'actions attribuables, selon le niveau de performance de chacun.

Plan d'actions lié à la performance (Performance share plan):

Ce plan garantit un lien étroit entre la rémunération et la performance en ne récompensant que les meilleures performances parmi les « senior executives ». Chaque année, environ 25 dirigeants y sont admissibles. Le « Performance share plan » permet d'attribuer des actions UCB ordinaires aux membres du Comité Exécutif ayant atteint les deux plus hauts niveaux de performance. En outre, certaines conditions, définies par le Comité de Rémunérations et de Nominations et le Conseil d'Administration, doivent être remplies au moment de l'acquisition des droits. Pour 2009, les indicateurs utilisés pour l'attribution sont les objectifs de réduction de l'endettement net (pour 50 %) et d'EBITDA (pour 50 %).

La période d'acquisition des droits est de trois ans. Le nombre d'actions attribuées est ajusté à la fin de la période d'acquisition des droits en fonction des objectifs de performance de la société, tels que définis par le Comité de Rémunérations et de Nominations. Si la performance de la société est inférieure à 100% de l'objectif ou si le bénéficiaire quitte le groupe avant l'acquisition des droits, aucune action n'est généralement attribuée. L'attribution maximale est plafonnée à 150 % de l'objectif individuel.

Dans certains pays, l'attribution peut également se faire sous forme d'actions « fictives » (« phantom stocks »), suivant la réglementation locale.

En 2010, le Comité de Rémunérations et de Nominations a approuvé l'introduction d'une troisième mesure de performance applicable au « Performance Share Plan »: la croissance des ventes nettes. Pour l'attribution 2010, les indicateurs utilisés seront la réduction de l'endettement net (pour 25%), l'EBITDA (pour 50%) et la croissance des ventes nettes (pour 25%).

Autres éléments de rémunération:

Les membres du Comité Exécutif sont également généralement habilités à participer au plan de pension extra-légal, au plan d'assurance santé international et à l'assurance-vie pour dirigeants, ouverts aux « senior executives ». Les membres de notre Comité Exécutif étant originaires de différents pays, la politique de chaque plan varie suivant l'environnement concurrentiel et juridique de leur pays d'origine. Les membres du Comité Exécutif se voient également offrir certains avantages réservés aux dirigeants, tels qu'une voiture de fonction ou une aide à la déclaration fiscale de leurs revenus. L'ensemble de ces éléments sont précisés sur le bulletin de rémunération.

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif fait l'objet d'une description détaillée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'UCB (point 4.1), disponible sur le site Internet d'UCB.

Conditions de rupture du contrat d'emploi:

Compte tenu du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités dans différentes régions du monde, les contrats de travail de nos membres relèvent de juridictions différentes.

Le contrat de service de Roch Doliveux stipule qu'en cas de rupture, il aura droit à une indemnité forfaitaire égale à 24 mois de son salaire actuel de base majoré de la moyenne effective des trois dernières années de sa rémunération variable. En cas de rupture due à un « changement de contrôle », l'indemnité forfaitaire s'élèvera à 36 mois.

Ismail Kola est également titulaire d'un contrat de travail belge et d'une clause de rupture qui lui attribue une indemnité de départ de 18 mois de son salaire de base et de son bonus en cas de rupture du contrat par la société. Ces conditions ont été mises en place au moment de son recrutement, en tenant compte des conditions précédentes dont bénéficiait Ismail Kola aux États-Unis et de l'environnement international dans lequel se déroulent nos activités. En cas de changement de contrôle d'UCB, cette rémunération serait égale à 24 mois du salaire de base et du bonus.

En ce qui concerne Iris Löw-Friedrich, titulaire d'un contrat de travail allemand, il convient de constater que les conditions de rupture de contrat d'un cadre en Allemagne sont relativement protectrices et régies par le contrat de travail individuel. Dans le cas de Iris Löw-Friedrich, le contrat de travail stipule un préavis minimum de 6 mois et une indemnité de rupture égale à un an du salaire de base et du bonus. Dans l'ensemble, les conditions de rupture de son contrat d'emploi lui octroieraient une indemnité équivalente à 18 mois de son salaire de base et de son bonus.

En ce qui concerne les membres de notre Comité Exécutif, Robert Trainor et Mark McDade, tous deux titulaires d'un contrat de travail américain, une clause indiquant l'indemnité de rupture en cas de changement de contrôle a été ajoutée à leur contrat de travail en 2009. Cette clause leur attribue 18 mois de salaire de base et de bonus en cas de rupture involontaire du contrat de la part par la société, dans l'éventualité d'un changement de contrôle. La décision d'ajouter ces clauses visait à garantir une meilleure protection des membres du Comité Exécutif titulaires de contrats de travail américains et ne jouissant pas du même niveau de protection que leurs collègues européens.

Niveau de rémunération – Président du Comité Exécutif et CEO

La rémunération du Président du Comité Exécutif et CEO Roch Doliveux est composée des éléments susmentionnés, c'est-à-dire du salaire de base et des rémunérations variables à court terme et à long terme. Chacun de ces éléments représente un même poids.

Outre ses émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'UCB S.A., la rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement au Président du Comité Exécutif et CEO par UCB ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2009 s'élèvent à:

- Salaire de base (perçu en 2009): € 1 238 303
- Rémunérations variables à court terme (bonus): le bonus relatif à l'exercice 2009 et payable en 2010 s'élève à: € 738 995
- Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB): voir le point ci-dessous.
- D'autres composantes de la rémunération, comme le coût de la pension, la couverture d'assurance, la valeur monétaire d'autres avantages en nature et, le cas échéant, le montant total des principales composantes: € 1 418 552¹

En 2009, le montant total des rémunérations du CEO (salaire de base + bonus + rémunérations variables à long terme) s'élève à € 2 858 192 (avantages retraite et autres compensations exclus), ce qui représente une augmentation de 4,3 % par rapport à 2008. Celle-ci est due à l'augmentation de la valeur monétaire des actions et options UCB attribuées en 2009, contre une rémunération monétaire (base + bonus) n'évoluant que de 0,8%.

Pour l'année 2010, le Conseil a approuvé une augmentation de la rémunération de base de 3 %, le portant ainsi à € 1 275 452.

Esprit d'entreprise

Roch Doliveux a versé une partie de ses revenus à un fonds, le « Caring Entrepreneurship Fund », qu'il a créé dans le cadre de la Fondation Roi Baudouin afin de permettre aux employés, notamment impactés par la restructuration d'UCB, de réaliser un projet ou une initiative personnel(le) ou de fonder leur propre entreprise.

Le « Caring Entrepreneurship Fund » concentre son soutien sur le domaine de la santé et du bien-être. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la section Responsabilité sociale de l'entreprise.

Niveau de rémunération – Autres membres du Comité Exécutif

La rémunération des autres membres du Comité Exécutif est composée des éléments susmentionnés, c'est-à-dire du salaire de base et des rémunérations variables à court et à long terme.

Les rémunérations mentionnées ci-dessous reflètent les revenus perçus par les autres membres du Comité Exécutif en 2009 sur base de leurs prestations effectives en tant que membre du Comité Exécutif (voir section « Composition du Comité Exécutif »).

La rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement, sur une base globale, à tous les autres membres du Comité Exécutif, par la société ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2009, s'élèvent à:

- Salaires de base: € 2 863 556
- Rémunérations variables à court terme (bonus): les bonus (relatifs à l'exercice 2009 et payables en 2010) s'élèvent à € 1 604 883
- Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB): voir point ci-dessous.
- D'autres composants des rémunérations, comme le coût des pensions, la couverture d'assurance, l'indemnité de rupture, la valeur monétaire d'autres avantages sociaux et, le cas échéant, le montant total des principaux composants: € 3 931 417

En 2009, le montant total des indemnités du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + rémunération variable à long terme) s'élève à: € 6 168 001 (avantages retraite et autres compensations exclus).

Dispositions spéciales relatives au recrutement

Outre le salaire ordinaire qu'il a reçu en 2009, Ismail Kola a également perçu, dans le cadre de son recrutement, les avantages suivants:

- 30 000 actions «fictives» (phantom stocks) comme prime exceptionnelle permettant de compenser partiellement la perte des rémunérations à long terme qu'il détenait auparavant, avec une période d'acquisition des droits de trois ans.
- Une aide au déménagement.

¹ Ce montant comprend la contribution liée à la couverture retraite (basée sur le « service cost »): € 1 122 943

Rémunérations variables à long terme ou « long-term incentives » (LTI) accordées en 2009

	Options sur actions (1)	Valeur binomiale des options sur actions (en €) (2)	Actions attribuées (3)	Valeur binomiale des actions attribuées (en €) (4)	Actions attribuées en fonction de la performance (5)	Valeur binomiale des actions attribuées en fonction de la performance (en €) (6)	LTI Valeur binomiale totale (en €) (7)
Roch Doliveux	36 000	205 560	24 000	427 326	29 000	248 008	880 894
Melanie Lee	0	0	0	0	0	0	0
Bob Trainor	15 000	85 650	7 500	133 539	8 750	74 830	294 019
Detlef Thielgen	13 200	75 372	6 600	117 515	7 000	59 864	252 751
Iris Loew-Friedrich	15 000	85 650	7 500	133 539	8 750	74 830	294 019
Fabrice Enderlin	12 000	68 520	7 200	128 198	7 000	59 864	256 582
Mark McDade	12 000	68 520	12 200	217 224	7 000	59 864	345 608
Michele Antonelli	12 000	68 520	7 200	128 198	7 000	59 864	256 582
Ismail Kola (8)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	

(1) Nombre de droits à acquérir une action UCB au prix de € 21,38 (€ 22,19 pour Bob Trainor et Mark McDade) entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2019 (entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 mars 2019 pour Roch Doliveux, Fabrice Enderlin, Detlef Thielgen et Michele Antonelli).

(2) La valeur 2009 des options sur actions a été estimée selon la méthodologie binomiale à € 5,71

(3) Nombre d'actions UCB à livrer gratuitement après une période d'acquisition des droits de trois ans si le collaborateur concerné fait toujours partie du personnel d'UCB, actions gratuites "fictives" (phantom stocks) et attribution supplémentaire spéciale à Mark Mc Dade incluses.

(4) La valeur 2009 des stocks awards a été estimée selon la méthodologie binomiale à € 17,81 par action (telle que définie par Towers Watson). Selon les règles du plan, les participants recevront les actions après une période d'acquisition de trois ans à condition de toujours faire partie du personnel d'UCB.

(5) Nombre d'actions UCB à livrer gratuitement après une période d'acquisition des droits de trois ans si le collaborateur concerné fait toujours partie du personnel d'UCB et sous réserve de conformité avec les conditions de performance prédéfinies, y compris les actions "fictives" (phantom stocks) attribuées en fonction de la performance.

(6) La valeur 2009 des options sur actions a été estimée selon la méthodologie binomiale à € 8,55 par action attribuée en fonction de la performance (telle que définie par Towers Watson). Selon les règles du plan, les participants recevront les actions après une période d'acquisition de trois ans à condition de toujours faire partie du personnel d'UCB et de remplir les deux conditions de performance approuvées par le Comité de rémunération.

(7) Évaluation binomiale: technique objective de fixation du montant des rémunérations variables à long terme qui définit une valeur de cours de l'action équitable tout au long de la vie d'une option ou de l'attribution d'une rémunération variable à long terme.

(8) Ismail Kola a rejoint UCB le 23 novembre 2009. Il a reçu une prime d'embauche de 30 000 actions "fictives" (phantom stocks) le 1^{er} décembre 2009 qui seront acquises comme suit: 5 000 actions "fictives" (phantom stocks) le 1^{er} décembre 2010, 10 000 actions "fictives" (phantom stocks) le 1^{er} décembre 2011 et 15 000 actions "fictives" (phantom stocks) le 1^{er} décembre 2012. Chaque acquisition des droits se fera sous réserve que Ismail Kola reste employé d'UCB.

Exercices des options sur actions et Stock Awards acquis en 2009

€	Options sur actions (1)		Actions attribuées (1)	
	Nombre d'options reçues au cours de l'exercice	Valeur réalisée au cours de l'exercice	Nombre d'actions reçues au cours de l'acquisition	Valeur réalisée au cours de l'acquisition (2)
Roch Doliveux	-	-	15 000	337 350
Robert Trainor	-	-	5 000	112 450
Melanie Lee	-	-	5 000	112 450

(1) Iris Loew-Friedrich, Detlef Thielgen, Fabrice Enderlin, Michele Antonelli, Mark Mc Dade et Ismail Kola ont rejoint UCB après l'attribution de LTI en 2006.

(2) Représente le cours des actions livrées le jour de l'acquisition des droits, défini en faisant la moyenne du cours le plus haut et du cours le plus bas des actions UCB à cette date.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2009 a approuvé l'attribution d'actions gratuites en vertu des plans d'attributions d'actions (« Stock Awards ») et d'attribution d'actions en fonction de la performance (« Performance Shares »).

5. Caractéristiques principales des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'UCB

5.1. Contrôle interne

Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion de la société et l'un de ses rôles est d'assurer un leadership entrepreneurial de la société, dans un cadre de contrôles prudents et efficaces permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les dirigeants d'UCB sont chargés de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés pour fournir l'assurance raisonnable que les objectifs relatifs à la fiabilité des informations financières, à la conformité aux lois, aux règlements applicables et à la réalisation des processus de contrôle interne au sein de la Société sont atteints, et ce le plus efficacement possible.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans la surveillance de la gestion d'UCB et de l'ensemble du Groupe et dans le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne de la société, dans la surveillance du processus de suivi global et dans le contrôle de la fonction Global Internal Audit et de son efficacité.

La fonction Global Internal Audit recouvre des activités d'assurance objective et indépendante, destinées à évaluer, apporter une plus-value et améliorer le contrôle interne et les opérations d'UCB en proposant une approche disciplinée et systématique de l'évaluation de la gouvernance, de la conformité, de la gestion des risques et des processus de contrôle interne de la Société et en recommandant des améliorations.

5.2. Gestion des risques

Une politique globale de gestion des risques, applicable à l'ensemble du Groupe UCB et de ses filiales dans le monde, définit l'engagement d'UCB à fournir un système de gestion des risques efficace au sein de la société, dans le but de minimiser son exposition aux risques de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil d'Administration est chargé d'approuver la stratégie, les buts et les objectifs du Groupe UCB et de superviser l'instauration, la mise en place et l'évaluation du système de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation et la situation financière du Groupe et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la société.

Le Comité de Gestion des Risques de l'Entreprise, constitué de membres du Comité Exécutif et de représentants des cadres supérieurs de toutes les fonctions du secteur, et qui rapporte au Comité Exécutif, assure un leadership stratégique consistant en l'évaluation des risques et du processus d'établissement des priorités conduisant à la mise en place de plans d'atténuation des risques dans toutes les fonctions et opérations, s'appuyant sur un système global de gestion des risques visant à évaluer, rapporter, atténuer et à gérer efficacement et de manière effective les risques ou expositions réels ou potentiels. Le Président du Comité de Gestion des Risques de l'Entreprise informe régulièrement le Comité d'Audit des progrès.

Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques et la fonction Global Internal Audit est chargée d'évaluer et de valider de manière indépendante et de façon régulière le processus de gestion des risques de la Société et d'approuver conjointement avec les différentes fonctions, les actions d'atténuation et de contrôle des risques évalués.

6. Transactions d'investissements privés et transactions sur les actions de la société

Conformément à la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, le Conseil d'Administration a approuvé un Code relatif aux transactions d'investissements privés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations susceptibles d'influencer considérablement le cours de l'action UCB ou le cours de l'action de la société ciblée par une opération envisagée.

Le Code relatif aux transactions d'investissements privés fixe des règles pour tous les employés (administrateurs, cadres et autres employés) en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers de la société pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (périodes de blocage). Il fixe également des règles visant à limiter les transactions de certains employés (employés clés). Le Code interdit en outre aux employés qui sont ou seront bientôt en possession d'informations privilégiées de faire des transactions sur les actions UCB durant les « périodes de blocage spéciales ».

Le Conseil a nommé Michèle de Cannart, Vice President & General Secretary, au poste de Compliance Officer dont les missions et responsabilités sont définies dans le Code.

Le Code établit la liste des employés clés qui doivent informer le Compliance Officer des transactions sur les actions d'UCB qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte.

Le Code est en totale conformité avec la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché ainsi qu'avec l'arrêté royal belge du 24 août 2005 portant sur la même question.

Le Code est repris sur le site Internet d'UCB: www.ucb.com

7. Audit externe

Jusqu'au 30 avril 2009, les auditeurs (« Collège des Commissaires ») du Groupe UCB et d'UCB S.A. étaient Daniel Goossens et Emmanuèle Attout. L'Assemblée Générale des Actionnaires de cette même date a désigné PricewaterhouseCoopers (PwC) comme auditeur externe de la Société pour la durée légale de trois ans. La société PwC a été désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux auditeurs en 2009 s'élèvent à:

€	Audit	En rapport avec l'audit	Autre	Total
PricewaterhouseCoopers (en Belgique)	440 000	139 425	0	579 425
PricewaterhouseCoopers (à l'étranger)	1 645 712	3 388	171 259	1 820 359
Total	2 085 712	142 813	171 259	2 399 784

8. Informations requises en vertu de l'Article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2008

Énumération et commentaires éventuels relatifs aux éléments suivants susceptibles d'exercer un impact dans le cas d'une offre publique d'achat (voir section 1.3):

8.1. La structure du capital de l'entreprise, avec le cas échéant une indication des différentes catégories d'actions et, pour chaque catégorie d'actions, les droits et obligations qui lui sont attachés et le pourcentage du capital social total qu'elle représente

Le 29 février 2008, le capital de l'entreprise s'élevait à € 550 095 156 représenté par 183 365 052 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions bénéficient des mêmes droits. Il n'existe pas plusieurs catégories d'actions (pour de plus amples informations, voir section 1).

8.2. Toute restriction légale ou statutaire au transfert de titres prescrite par les Statuts de la Société

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'Article 11 des Statuts de la Société, comme suit:

«...»

Jusqu'à leur libération intégrale, les actions resteront nominatives et ne pourront être cédées que moyennant l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

b) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil d'Administration pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, si mieux n'aime le candidat cédant renoncer, dans les 15 jours, à la cession.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants:

-le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Brussels des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer;

-le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.

La notification susdite par le Conseil d'Administration vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil.

Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

c) À défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa sub b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.»

A ce jour, le capital de la société est entièrement libéré.

8.3. Les détenteurs de tout titre comprenant des droits de contrôle spéciaux et une description de ces droits

Ce type de titres n'existe pas. Voir également la section 1.3.

8.4. Le mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés directement par ce dernier

Aucun mécanisme de ce type n'existe.

8.5. Toute restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote prescrite par les Statuts de la Société

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

En vertu de la Loi, les actions propres (actions UCB détenues par UCB S.A. ou par des filiales directes ou indirectes) ne confèrent pas de droit de vote.

8.6. Les accords entre actionnaires, qui sont connus de la Société et peuvent entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote

Une convention d'actionnaires conclue entre Financière de Tubize S.A. et Schwarz Family Holding a été signée le 24 septembre 2006.

En vertu de cette convention d'actionnaires, Schwarz Family Holding a accepté de ne pas transférer (comme stipulé dans la Convention d'Actionnaires) au moins 41,58% des nouvelles actions UCB qu'elle recevra si Schwarz Family Holding accepte l'offre d'échange comme suit: 20,79% des actions UCB reçues par Schwarz Family Holding en vertu de l'offre resteront en « lock-up » jusqu'au 1^{er} juin 2010 et 20,79% supplémentaires d'actions UCB reçues par Schwarz Family Holding en vertu de l'offre resteront en « lock-up » jusqu'au 1^{er} juin 2011.

En ce qui concerne les actions UCB sujettes au « lock up », Financière de Tubize S.A. disposera d'un droit de préemption au prix le plus élevé entre (a) la moyenne des prix des actions UCB échangées au cours des 20 jours de Bourse d'Euronext Brussels se terminant le jour précédant la notification par Schwarz Family Holding de son intention de transférer des actions et (b) tout prix proposé en vertu d'une offre publique d'achat des actions UCB. Moyennant certaines conditions et restrictions, Financière de Tubize S.A. ne transférera aucune des actions UCB acquises conformément à son droit de préemption pendant une période maximale de quatre mois suivant ce transfert.

Toutefois, sous certaines conditions et restrictions, Schwarz Family Holding est habilitée à transférer les actions UCB en sa possession à tout moment si (i) la participation de Financière de Tubize S.A. dans UCB S.A. tombe sous le seuil des 33%; (ii) la participation de la famille Janssen dans Financière de Tubize S.A. tombe sous le seuil des 50% ou (iii) si Financière de Tubize S.A. ou la famille Janssen décide de vendre toute action UCB S.A. ou Financière de Tubize S.A. qu'elle détient, respectivement, dans le cadre d'une offre publique d'achat sur UCB S.A. ou Financière de Tubize S.A.

En vertu de la même convention d'actionnaires, Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. ont convenu (moyennant certaines conditions et restrictions) de se réunir avant chaque Assemblée Générale des Actionnaires afin de discuter de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires et des décisions proposées. Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. s'efforceront d'aboutir à un consensus sur chacun des points figurant à l'ordre du jour et sur la manière d'exercer leurs droits de vote lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires respective. Dans l'hypothèse où un tel consensus ne pourrait être atteint, Financière de Tubize S.A. aura une voix prépondérante.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, Schwarz Family Holding et Financière de Tubize S.A. voteront conformément aux décisions prises lors de la réunion préalable. Ces conventions de vote ne s'appliquent pas à certaines décisions spécifiques. La société n'a pas connaissance du contenu d'autres arrangements susceptibles d'entraîner des restrictions relatives au transfert de ses titres et/ou à l'exercice des droits de vote.

8.7. a) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil

En vertu des Statuts de la Société

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des Actionnaires et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ordinaire.

L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux. »

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide pour ces questions à la majorité simple des voix. Les candidats sont proposés par le Conseil d'Administration à l'issue d'une procédure de sélection régie par la Charte de gouvernance d'entreprise de la société, qui stipule ce qui suit:

“ ...

Composition du Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil estime qu'un nombre situé entre 10 et 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Ceci est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts de la Société, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale des Actionnaires décide du nombre d'administrateurs sur proposition du Conseil d'Administration.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des administrateurs non exécutifs

Les curriculum vitae des Administrateurs et des candidats administrateurs peuvent être consultés sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com), où figure également la liste des mandats d'administrateur exercés par chaque membre du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés cotées en Bourse.

Désignation des administrateurs

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration se base plus particulièrement sur les critères suivants:

- Une grande majorité des membres du Conseil doivent être des administrateurs non exécutifs;
- Au moins cinq administrateurs non exécutifs doivent être des administrateurs indépendants, en vertu des critères légaux et des critères adoptés par le Conseil d'Administration;
- Aucun administrateur seul ou groupe d'administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel;
- La composition du Conseil d'Administration doit garantir la diversité et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises dans le cadre des activités internationales spécialisées d'UCB;
- Les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations rassemble les informations, permettant au Conseil d'Administration de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le Comité de Rémunérations et de Nominations procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil d'Administration. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil pour y être discuté et défini.

Durée des mandats et limite d'âge

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée de trois ans, leur mandat pouvant être renouvelé.

La limite d'âge a été fixée à 70 ans, avec effet le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant le 70ème anniversaire d'un membre qui met fin à son mandat en cours, le cas échéant.

Procédure de désignation, renouvellement du mandat

Cette procédure de désignation et de réélection des Administrateurs est gérée par le Conseil d'Administration, qui s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil d'Administration.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un Administrateur sont examinées par le Conseil d'Administration sur base d'une recommandation formulée par le Comité de Rémunérations et de Nominations.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation, au renouvellement, à la démission ou à la révocation éventuelle d'Administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires statue sur les propositions du Conseil d'Administration dans ce domaine à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil d'Administration est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'Administrateur Exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat: trois ans en vertu des Statuts de la Société, et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées. Ces informations sont disponibles sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com).

Le Conseil d'Administration spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance, plus particulièrement ceux stipulés par la loi, à l'Article 526ter du Code des sociétés; dans ce dernier cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires sera appelée à se prononcer pour reconnaître ce caractère d'indépendance.»

b) Les règles applicables à la modification des Statuts de la Société

Les règles applicables à la modification des Statuts de la Société sont définies par le droit belge. La décision de modifier les Statuts de la Société doit être prise par une Assemblée Générale des Actionnaires statuant à une majorité de 75% des voix, à condition qu'au moins 50% du capital social d'UCB S.A. soit présent ou représenté lors de l'assemblée.

Si le quorum de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, une deuxième Assemblée Générale des Actionnaires peut être convoquée et décidera sans qu'aucun quorum de présence ne soit requis.

8.8. Les pouvoirs des membres du Conseil, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions

Les pouvoirs des membres du Conseil d'Administration sont ceux définis par le droit belge et par les Statuts de la Société.

Les termes de référence du Conseil et les responsabilités que le Conseil s'est réservées sont décrits dans la Charte de gouvernance d'entreprise ci-après:

« Le Conseil d'Administration représente l'organe de gestion de la Société. Il est investi du pouvoir de prendre des décisions dans toute matière que la loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil agit de manière collégiale.

Les rôles, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont définis par les Statuts de la Société et par les termes de référence du Conseil d'Administration et de ses comités décrits dans la présente Charte.

Parmi les matières pour lesquelles il est habilité par la loi à prendre des décisions, le Conseil d'Administration s'est réservé des domaines clés et a délégué de vastes pouvoirs d'administration à un Comité Exécutif (voir point 5).

Il n'a pas choisi de créer de Comité de direction au sens du Code belge des sociétés, étant donné qu'il a préféré ne pas déléguer de manière permanente les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi, ni la représentation générale de la société.

Le rôle du Conseil est d'assurer un leadership entrepreneurial de la société, dans un cadre de contrôles prudents et efficaces permettant une évaluation et une gestion des risques. Le Conseil fixe les objectifs stratégiques de la société, veille à la présence des ressources humaines et financières nécessaires afin de permettre à la société d'atteindre ses objectifs et évalue les performances de gestion. Le Conseil fixe les valeurs et les normes de la Société et veille à la compréhension et au respect de ses obligations envers ses actionnaires et autres parties prenantes. Il assume une responsabilité collégiale pour le bon exercice de son autorité et de ses pouvoirs.

Les pouvoirs que le Conseil s'est réservés concernent principalement les points suivants et, à ces fins, il reçoit également toutes les informations nécessaires relatives à chacun d'entre eux:

1. Définition de la mission, des valeurs, de la stratégie, de la capacité à prendre des risques et des politiques clés de la Société;

Surveillance:

- des performances de gestion et de la mise en place de la stratégie de la société
- de l'efficacité des Comités du Conseil
- de la performance de l'auditeur externe;

2. Nomination ou révocation:

- parmi ses membres, du Président du Conseil, après consultation de tous les membres du Conseil dirigée par le Président du Comité de Rémunérations et de Nominations.
- parmi ses membres, des Présidents et membres du Comité d'Audit et du Comité de Rémunérations et de Nominations
- du Président du Comité Exécutif sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations
- des membres du Comité Exécutif sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations et sur recommandation du Président du Comité Exécutif
- des senior executives sur proposition du Président du Comité Exécutif
- de personnes au sein d'importants organes externes ou de personnes extérieures à UCB invitées à exercer un mandat dans certaines filiales, sur recommandation du Président du Comité Exécutif.
- Évalue la planification des successions au poste de Président du Comité Exécutif et des autres membres du Comité Exécutif de la Société proposés par le Comité de Rémunérations et de Nominations;

3. S'assure que les comptes de résultats du Groupe UCB et UCB S.A. et les informations matérielles, financières et non financières sont divulgués dans les temps et de manière conforme aux actionnaires et aux marchés financiers;
4. Approuve le cadre des contrôles internes et de la gestion des risques établis par les cadres de la société et contrôlés par l'audit interne avec un accès direct au Comité d'Audit;
5. Préparation de l'Assemblée Générale des Actionnaires et des décisions soumises à l'approbation de l'assemblée;
6. Structure de la direction et organisation générale d'UCB (et du Groupe);
7. Approbation du budget annuel et de toute autre opération nécessitant des suppléments budgétaires (y compris au programme R&D et au budget d'investissements).
8. Les opérations financières majeures ou à long terme;
9. Création, établissement, fermeture ou transfert de filiales, branches d'activités, sites de production ou divisions principales pour une valeur supérieure à € 50 millions;
10. Répartition, fusion, division, acquisition, vente ou nantissement d'instruments et d'actions impliquant des tiers pour une valeur supérieure à € 20 millions.
11. Acquisition, vente ou nantissement de biens immobiliers pour une valeur supérieure à € 50 millions et contrats de bail sur une période supérieure à neuf ans lorsque les loyers et charges cumulés dépassent € 20 millions.
12. Les conditions des systèmes d'octroi d'actions et d'options sur actions aux collaborateurs;
13. Etre informé, à la fin de chaque semestre, des donations charitables supérieures à € 10 000 par an par bénéficiaire;
14. À la demande du Président du Comité Exécutif, il peut également être demandé au Conseil de se prononcer en cas d'opinions divergentes entre une majorité de membres du Comité Exécutif et de ses Présidents.

A cette date, il n'existe aucune autorisation des actionnaires habilitant le Conseil ou les membres du Conseil à émettre de nouvelles actions de l'entreprise.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 novembre 2009, le Conseil d'Administration de la Société et les Conseils d'Administration de ses filiales directes sont habilités, pour une période de cinq années comptées à partir du 7 novembre 2009, à acquérir des actions UCB, pour un nombre maximum de 20% des actions émises, pour un prix égal au cours de clôture de l'action UCB sur Euronext Brussels le jour précédent l'acquisition, plus ou moins 15%, compte tenu également de toute autre exigence légale applicable.

8.9. Tous les accords importants, auxquels la société est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société à la suite d'une offre publique d'acquisition, et leurs effets, sauf lorsque leur nature est telle que leur divulgation porterait gravement atteinte à la société; cette exception n'est pas applicable lorsque l'émetteur est spécifiquement tenu de divulguer ces informations en vertu d'autres exigences légales

- Accord de souscription entre UCB S.A., Barclays Bank PLC, BNP Paribas, KBC Financial Products UK Limited, ABN AMRO Bank N.V. (London Branch), Calyon, et Commerzbank AG, en date du 30 septembre 2009, dont la clause de Changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 novembre 2009
- Accord de souscription entre UCB S.A., Fortis Bank S.A., ING Belgium S.A. et KBC S.A., en date du 23 octobre 2009, dont la clause de Changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 novembre 2009
- Accord de souscription entre UCB S.A., Calyon, Commerzbank AG, ING Belgium S.A., Merrill Lynch International, The Royal Bank of Scotland, Mizuho International, Fortis Bank S.A., et Banco Santander S.A., en date du 10 décembre 2009, dont la clause de Changement de contrôle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2010
- Accord des lignes de crédit entre UCB S.A. CommerzBank AG, Fortis Bank S.A., et Mizuho Corporate Bank Nederland N.V., en tant que coordinateurs, Mandated Lead Arrangers et Bookrunners, ABN AMRO Bank NV, Belgian branch, Banco Santander, S.A. London Branch, Bank of America Securities limited, Calyon, ING Belgium S.A./NV, KBC Bank NV, et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., en tant que Mandated Arrangers et Bookrunners, et Banque LBLux S.A., Barclays Capital, Bayerische Landesbank, Intesa Sanpaolo S.p.A., Sumitomo Mitsui Banking Corporation et WestLB AG, en tant que Mandated Arrangers, en date du 14 décembre 2009 dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2010.
- Les plans d'attribution d'actions et de « performance shares » d'UCB en vertu desquels la société attribue chaque année des actions à certains employés conformément à des critères de grade et de performance, prévoient, selon les règles des deux plans, une période de blocage de trois ans avant que ces actions ne soient attribuées, pour autant que le bénéficiaire reste employé dans le Groupe.

Selon ces plans, ces actions sont également attribuées immédiatement en cas de changement de contrôle ou de fusion.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions en circulation dans le cadre du plan d'attribution d'actions et du plan de « performance shares » est le suivant:

- 377 135 actions attribuées, dont 90 175 seront acquises en 2010
- 463 800 « performance shares », dont 212 000 seront acquises en 2010.

8.10. Tous les accords entre la société et les membres de son Conseil ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

- Voir l'accord mentionné dans le présent chapitre à la section 4.2: Dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du Chief Executive Officer et des membres du Comité Exécutif. Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ lors d'une offre publique d'achat.
- Aux États-Unis, six collaborateurs bénéficient d'une clause de changement de contrôle garantissant des indemnités de départ si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat. En Europe, un seul collaborateur bénéficie de cette clause.

9. Application de l'Article 523 du Code des sociétés

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 février 2009

Présents:

Karel Boone, Président
Evelyn du Monceau, Vice-Président
Roch Doliveux, Administrateur
Peter Fellner, Administrateur
Jean-Pierre. Kinet, Administrateur
Thomas Leysen, Administrateur
Gerhard. Mayr, Administrateur, par téléphone
Norman J. Ornstein, Administrateur
Arnoud de Pret, Administrateur
Bridget van Rijckevorsel, Administrateur
Gaetan van de Werve, Administrateur

Excusés:

Prince Lorenz de Belgique, Administrateur
Armand De Decker, Administrateur
Patrick Schwarz-Schütte, Administrateur

Assiste:

Michèle de Cannart, Secrétaire Générale

(...)

Concernant la philosophie de rémunération à long terme et l'octroi des LIT pour 2009, un administrateur, Roch Doliveux, a déclaré avoir un intérêt financier direct à la réalisation desdites décisions. Conformément à l'Article 523 du Code des sociétés, cet Administrateur s'est retiré afin de ne pas assister aux délibérations du Conseil d'Administration relatives à ces décisions, et de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil d'Administration constate que l'Article 523 du Code des sociétés s'applique aux opérations suivantes:

- Approbation du plan d'options sur actions 2009
- Approbation du plan d'octroi d'actions UCB 2009 gratuites
- Approbation du plan de « performance shares » (actions attribuées en fonction de la performance) octroyées en 2009.

Par conséquent, conformément aux dispositions de cet article et en vue de la publication dans le Rapport de Gestion visé à l'Article 96 Alinéa 7 du Code des sociétés, le Conseil d'Administration a décidé et approuvé ce qui suit:

9.1. Approbation du plan d'options sur actions d'UCB 2009

- La présente opération est destinée, comme par le passé, à promouvoir l'actionnariat de quelque 1 050 cadres de niveau 6 et plus au sein du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées.
- Les conséquences financières de l'opération pour la société consistent essentiellement en la différence qui peut exister entre le prix de rachat des actions propres par la société et le prix de vente de ces mêmes actions au personnel concerné lors de l'exercice des options aux conditions fixées par le règlement.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'attribution des options selon les catégories de fonctions et le niveau de responsabilité. Un nombre de 3 200 000 (\pm 25%) options sera dès lors attribué à quelque 1 050 cadres de niveau 6 et plus au sein du Groupe UCB.

Stock Appreciation Rights

Aux États-Unis, UCB octroiera des Stock Appreciation Rights en lieu et place des options sur actions afin d'éviter les contraintes de législation plus strictes.

Les « Stock Appreciation Rights » suivent les règles du plan d'options sur actions UCB (Stock Option Plan), mais, au lieu d'octroyer des actions réelles, ils donnent à leurs bénéficiaires la capacité de bénéficier de la plus-value du même nombre d'actions UCB durant la même période. Au lieu de recevoir des actions, les participants recevront des espèces au moment de l'exercice de leurs options.

Fixation du prix d'exercice

Le prix d'exercice de ces options sera le plus bas des deux montants suivants:

- le cours de clôture moyen des 30 jours qui précèdent l'offre (du 2 au 31 mars 2009) ou
- le cours de clôture du jour précédant l'offre (31 mars 2009).

UCB déterminera un prix d'exercice différent pour les employés éligibles et sujets à une législation imposant un prix d'exercice différent afin de pouvoir bénéficier d'une taxation réduite.

Acquisition des droits

Les options sur actions auront une période d'acquisition des droits de trois ans à partir de la date de l'octroi, sauf pour les pays où cela n'est pas autorisé ou moins favorable. Ainsi, pour les personnes résidant en Belgique, l'acquisition des droits se fera au 1^{er} janvier de la quatrième année civile qui suit l'année de l'octroi et pour la France, le jour qui suit le quatrième anniversaire de l'octroi.

Conditions

Le Conseil a approuvé les conditions de l'offre du Plan d'Options sur Actions UCB 2009.

9.2. Approbation du plan d'octroi d'actions UCB 2009 gratuites

- La présente opération, réservée au Leadership Team du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et proposée par le Comité de Rémunérations et de Nominations, est destinée à promouvoir l'actionnariat parmi cette catégorie de personnel du Groupe UCB dans leur entreprise et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées. S'inscrivant dans la politique de rémunération de ce personnel comme incitant à long terme, cette attribution gratuite d'actions est liée à la condition que les employés restent au sein d'UCB pendant au moins trois ans après la date d'attribution des actions.
- Les conséquences financières de l'opération pour la société consistent essentiellement en la couverture, par une ou plusieurs société(s) du Groupe UCB, des obligations découlant de ces promesses d'attributions gratuites d'actions UCB, c'est-à-dire le prix d'acquisition et les frais de financement de ces actions à réduire, le cas échéant, des dividendes versés pendant la période de détention.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'attribution des options selon les catégories de fonctions et le niveau de responsabilité. Un nombre de 145 000 (\pm 25%) actions sera dès lors attribué à 43 Senior Executives du Groupe.

Conditions

Le Conseil a approuvé les conditions de l'offre du Plan d'Octroi d'Actions UCB 2009 gratuites.

9.3. Approbation du plan de « performance shares » 2009

- La présente opération, réservée au Leadership Team du Groupe UCB, y compris l'Administrateur Exécutif qui est membre du Comité Exécutif, et proposée par le Comité de Rémunérations et de Nominations, est destinée à promouvoir l'actionariat parmi cette catégorie de personnel du Groupe UCB dans leur entreprise et à les motiver financièrement en continuant à les associer davantage au succès de l'entreprise et à les sensibiliser à la valeur de l'action UCB sur les marchés, dans le respect des règles en matière d'informations privilégiées. Cette attribution s'inscrit dans la politique de rémunération de ce personnel comme incitant à long terme.
- L'acquisition de cet octroi de « performance shares » est liée à la condition que les employés restent au sein du Groupe UCB pendant au moins trois ans après la date d'attribution des actions et que des objectifs prédéfinis soient atteints par le Groupe UCB. Le paiement variera entre 0% et 150% du montant octroyé, en fonction du niveau de réalisation des conditions de performances.
- Les conséquences financières de l'opération pour la société consistent essentiellement en la couverture, par une ou plusieurs société(s) du Groupe UCB, des obligations découlant de ces promesses d'attributions gratuites d'actions UCB, c'est-à-dire le prix d'acquisition et les frais de financement de ces actions à réduire, le cas échéant, des dividendes versés pendant la période de détention.

Répartition

Le Conseil d'Administration a approuvé les recommandations du Comité de Rémunérations et de Nominations sur les règles d'attribution de « performance shares » selon la catégorie de fonction, le niveau de responsabilité et la performance du bénéficiaire. Un nombre de 133 000 (\pm 25%) actions sera dès lors attribué à 27 Senior Executives du Groupe.

Conditions

Le Conseil a approuvé les conditions de l'offre du Plan de « Performance Share » d'UCB 2009.

9.4. Attribution d'actions gratuites et de « Performance Shares » dans des circonstances exceptionnelles

Conformément aux mesures prises dans le cadre de la création d'un pool d'actions « incentive », le Conseil d'Administration a donné son accord pour l'affectation de 50 000 actions dans des circonstances exceptionnelles.

Les bénéficiaires seront identifiés par le Comité Exécutif et par les membres du Senior Leadership Team. L'attribution sera approuvée par le Comité Exécutif. Le Comité de Rémunérations sera informé en fin d'année.

9.5. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer tous pouvoirs au Président du Comité Exécutif d'UCB, actuellement Roch Doliveux, et à la Secrétaire Générale de la société, actuellement Michèle de Cannart, agissant séparément, avec faculté de déléguer, de manière à s'assurer de l'exécution des résolutions prises et notamment pour finaliser les règlements, la documentation destinée aux bénéficiaires et la procédure d'exercice.

(...)

Rapport financier

1. Performances financières de l'entreprise¹

Le présent rapport financier est basé sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB S.A., préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

1.1. Chiffres clés

- Le **chiffre d'affaires** a diminué de 13% en 2009. Les ventes nettes ont reculé de 11% en raison de la concurrence des génériques de Keppra® aux États-Unis, partiellement compensée par les bonnes ventes de Keppra® en Europe et par la commercialisation de nouveaux produits Cimzia® et Vimpat®. Les produits des redevances ont baissé de 43% à la suite d'un accord de règlement de 2008. Les autres produits ont augmenté de 15% grâce à une augmentation des ventes liées aux activités de fabrication contractuelles et aux bons résultats de Xyzal® aux États-Unis.
- L'**EBITDA récurrent** s'élève à € 698 millions, contre € 733 millions en 2008, en ligne avec les prévisions de la société, de plus de € 680 millions, et reflète la baisse de revenus compensée principalement par la réduction des charges d'exploitation lié au programme SHAPE
- Le **résultat net** est passé de € 42 millions en 2008 à € 513 millions en 2009, grâce à une augmentation des produits non récurrents provenant de plus-values, majoritairement affectées à la restructuration, et un coût exceptionnel lié au refinancement d'UCB. Ajustés, les bénéfices nets dépasseraient les prévisions de la société (€ 580 millions). Le **résultat net ajusté** pour les produits non récurrents atteint € 226 millions, 16% de moins que l'année dernière, en raison de l'EBITDA récurrent plus faible.

€ millions	Réal		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 116	3 601	-13%	-14%
Produits des ventes nettes	2 683	3 027	-11%	-12%
Produits et charges des redevances	227	396	-43%	-39%
Autres produits	206	178	15%	13%
Marge brute	2 091	2 455	-15%	-16%
Frais commerciaux	-781	-928	-16%	-18%
Frais de recherche et développement	-674	-767	-12%	-11%
Frais généraux & charges administratives	-189	-228	-17%	-15%
Autres produits/charges (-) d'exploitation	6	-1		
EBIT récurrent (REBIT)	453	531	-15%	-15%
Produits/charges(-) non récurrents	384	-418	n.s.	n.s.
EBIT (résultat opérationnel)	837	113	n.s.	n.s.
Charges financières nettes	-162	-156	4%	4%
Résultat avant impôt	675	-43	n.s.	n.s.
Impôts	-168	30	n.s.	n.s.
Résultat provenant des activités poursuivies	507	-13	n.s.	n.s.
Résultat provenant des activités abandonnées	7	55	n.s.	n.s.
Intérêts minoritaires	-1	-1		
Résultat net (après intérêts minoritaires)	513	42	n.s.	n.s.
EBITDA récurrent	698	733	-5%	-6%
Résultat net ajusté	226	270	-16%	-18%
Dépenses d'investissement (y compris immobilisations incorporelles)	87	179		
Dette financière nette	1 752	2 443		
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	295	366		
Nombre d'actions non diluées	180	180		
Résultat par action (€ par action non diluée)	2,85	0,24	n.s.	n.s.
Résultat par action ajusté (€ par action non diluée)	1,25	1,50	-16%	-18%

¹ Il se peut que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux du présent rapport financier; en raison des arrondis.

1.2. Événements clés 2009

Un certain nombre d'événements clés se sont produits en 2009 et ont eu ou auront des conséquences sur le plan financier:

Accords / initiatives importants

- **Alliance stratégique avec Wilex** : En janvier 2009, UCB et Wilex AG ont annoncé une alliance stratégique visant à développer le portefeuille d'UCB en oncologie préclinique, qui comprend deux programmes de petites molécules et trois programmes d'anticorps.
- **Désinvestissement d'UCB sur certains marchés émergents** : Au cours du premier trimestre 2009, UCB a conclu une transaction avec GlaxoSmithKline (GSK) pour la cession de certains marchés émergents secondaires.
- **Cession d'un médicament gastro-intestinal à Eumedica** : UCB a annoncé en février 2009 la vente de ses droits internationaux sur le produit gastro-intestinal Somatostatine-UCB™ à Eumedica.
- **Cession d'Equasym™ à Shire** : UCB a annoncé en février 2009 la cession à Shire plc de ses effectifs et de ses droits internationaux, excepté pour les États-Unis, le Canada et la Barbade, relatifs à Equasym™ IR/XL.
- **UCB et Novartis étendent leur collaboration en Allemagne** : UCB et Novartis ont annoncé en août 2009 la signature d'un accord de licence portant sur la vente de produits cardiovasculaires et antidiabétiques en Allemagne.
- **Alliance avec AstraZeneca au Brésil** : UCB et AstraZeneca ont conclu en septembre 2009 un partenariat pour l'enregistrement et la commercialisation de Cimzia® (*certolizumab pegol*) d'UCB au Brésil. Cet accord prévoit qu'AstraZeneca procède à l'enregistrement de Cimzia® et, après autorisation, en soit le distributeur exclusif au Brésil.

Autorisations réglementaires et progression du pipeline

CNS

- UCB a annoncé fin avril 2009 les premiers résultats des études de Phase III menées sur le **brivaracetam** dans le traitement de l'**épilepsie**. Une étude a satisfait au critère principal d'efficacité, alors qu'une seconde n'y a pas répondu. Une troisième étude sur la sécurité et la tolérabilité a confirmé que le **brivaracetam** était bien toléré. En s'appuyant sur une autre analyse ainsi que sur des discussions avec les autorités sanitaires européennes et américaines, il a été décidé de réaliser des essais de Phase III supplémentaires. UCB maintient son engagement de mettre le **brivaracetam** à la disposition des patients souffrant d'épilepsie.
- Fin mai 2009, UCB a reçu un avis favorable du CHMP recommandant que la Commission européenne lève les restrictions sur le **Neupro®** (*rotigotine*) en Europe et le rende disponible à tous les patients souffrant de la **maladie de Parkinson**, et qu'il soit également commercialisé pour traiter le **syndrome des jambes sans repos (SJSR)** modéré à sévère. La confirmation de cette décision par la Commission a été reçue le 29 juin 2009. Aux États-Unis, un dialogue est en cours avec la FDA pour que Neupro® soit remis à la disposition des patients. Fin juin, UCB a envoyé à la FDA des informations détaillées sur Neupro® et sa chaîne de distribution et de conservation réfrigérée. UCB poursuit le dialogue avec la FDA et, si cette dernière donne son accord, Neupro® devrait être à nouveau disponible pour les patients américains courant 2010.
- La première semaine de juin 2009, UCB a lancé **Vimpat®** (*lacosamide*) aux États-Unis comme traitement d'appoint pour les adultes souffrant de **crises partielles d'épilepsie**. Ce nouvel antiépileptique dont le mécanisme d'action est inédit offre une nouvelle alternative aux personnes souffrant d'épilepsie non contrôlée.
- En juin 2009, Jazz Pharmaceuticals, Inc. et UCB ont annoncé des résultats préliminaires positifs, issus de la deuxième des deux études cliniques de Phase III de **Xyrem®** (*oxybate de sodium* ou JZP-6) dans le traitement de la **fibromyalgie**. Aucun médicament délivré sur prescription n'a encore été autorisé en Europe pour la fibromyalgie. UCB est particulièrement motivé pour poursuivre la procédure en Europe, forte des données de Phase III maintenant disponibles. Ainsi, UCB est en cours de discussion avec l'EMA à ce sujet et fera part des prochaines étapes lorsque ces discussions seront terminées.
- La Phase II de **CDP323**, un antagoniste VLA4 à petite molécule oralement actif, dans le traitement de la **sclérose en plaques** rémittente-récurrente, a été stoppée le 30 juin. Une analyse d'efficacité intermédiaire a montré que CDP323 n'avait pas les effets attendus sur les patients participant à cet essai clinique, comparé à un placebo, après une période de traitement de six mois.
- En février 2009, UCB a annoncé ne pas poursuivre dans l'immédiat le développement du **lacosamide** dans le traitement de la **fibromyalgie** ou la **prophylaxie de la migraine**, ni de la **rotigotine** contre la **fibromyalgie** (tous en Phase clinique IIa); les études respectives de la preuve de concept n'étaient pas statistiquement significatives quant aux critères principaux.
- En septembre 2009, la Commission européenne a accordé l'autorisation de mise sur le marché de **Keppra®** (*levetiracetam*) comme traitement d'appoint des **crises partielles d'épilepsie** chez les nourrissons et les jeunes enfants (un mois à quatre ans).
- **UCB2892**, un antagoniste H₂, est une nouvelle molécule en Phase I dans le traitement potentiel des **troubles cognitifs**.

Immunologie

- La FDA a autorisé **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) pour les adultes souffrant de **polyarthrite rhumatoïde (PR)** modérée à sévère, en mai 2009. De conception exclusive et facile à utiliser, Cimzia® est conditionné sous forme d'une seringue pré-remplie, résultat du partenariat d'UCB avec OXO®. En octobre 2009, la Commission européenne a également autorisé Cimzia® dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère chez les adultes répondant de manière inadéquate aux antirhumatismaux. La commercialisation de Cimzia® a alors immédiatement débuté en Allemagne et au Royaume-Uni.
- En août 2009, UCB et Immunomedics ont annoncé des résultats préliminaires positifs de l'étude clinique de Phase IIb menée par UCB comparant **epratuzumab** à un placebo chez des patients souffrant de **lupus érythémateux systémique (LES ou lupus)**. Après analyse détaillée de toutes les données de l'étude de Phase IIb, la décision a été prise de poursuivre ce projet. Un programme d'essais cliniques de Phase III doit commencer en 2010. Le plan d'étude devrait suivre celui des essais de Phase IIb et sera finalisé après consultation des autorités réglementaires aux USA et en Europe. Des extraits des données de l'étude de Phase IIb seront présentés au Congrès international sur le lupus en juin 2010.

- La collaboration entre UCB et Amgen en vue de développer **CDP7851** (« anticorps de la sclérostine » également connu comme AMG 785), une nouvelle thérapie anabolique contre les **problèmes de perte osseuse**, est en progression. Suite aux résultats encourageants des premiers essais sur l'homme, UCB et Amgen ont entamé une étude de Phase II sur l'ostéoporose post-ménopausale (OPM), étudiant les effets du médicament comparé à un placebo sur des patientes post-ménopausées ayant une faible densité minérale osseuse. UCB et Amgen ont également lancé une étude de Phase II pour analyser les effets du médicament comparé à un placebo dans la régénération de fracture. Ces études devraient se terminer en 2012.
- Les résultats de l'essai clinique du **certolizumab pegol** dans l'induction d'une rémission clinique de patients atteints de la **maladie de Crohn**, modérée à grave, étaient numériquement supérieurs, mais pas statistiquement significatifs. Cela signifie que le principal critère d'évaluation n'est pas atteint. Etant donné les exigences des autorités européennes, l'approbation dans le traitement de la maladie de Crohn n'est pas réalisable avec les données actuelles. Néanmoins, UCB a l'intention de démarrer des recherches dans le traitement des colites ulcéraives, une autre maladie inflammatoire grave des intestins.

Autres

- **Toviaz®** (*fesoterodine fumarate*) est commercialisé par Pfizer aux États-Unis depuis la première semaine d'avril pour le traitement de l'**hyperactivité vésicale**, suite à l'autorisation de la FDA reçue en octobre 2008. En Europe, ce produit a été lancé par Pfizer mi-2008. UCB est en droit de recevoir des redevances sur les ventes combinées de Toviaz® et de la *toltérodine*, produit franchisé de Pfizer.
- **Inhibiteur MEK**: Notre partenaire Wilex a annoncé en octobre 2009 l'autorisation des autorités allemandes (BfArM) de lancer un essai de Phase I sur l'inhibiteur MEK WX-554 acheté à UCB dans le cadre de son alliance stratégique avec UCB.

2. Rapport de gestion¹

Changement de périmètre : UCB a poursuivi sa transformation pour devenir le leader mondial de l'industrie biopharmaceutique en achetant Schwarz Pharma en 2006 et consolide le bilan du groupe Schwarz Pharma depuis le 31 décembre 2006. Les résultats des sociétés du groupe Schwarz Pharma ont été consolidés à partir du 1^{er} janvier 2007. UCB a annoncé le 8 mai 2009 son intention d'acheter les actions Schwarz Pharma en circulation détenues par les actionnaires minoritaires par le biais d'une procédure d'éviction. UCB détient 100% des actions en circulation depuis le 8 juillet 2009.

Suite au désinvestissement des autres activités non pharmaceutiques (à savoir Surface Specialties) en février 2005, UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées.

Résultat d'exploitation récurrent : les opérations et décisions de nature ponctuelle affectant les résultats d'UCB sont indiquées séparément (éléments « non récurrents »). Outre l'EBIT (résultat avant intérêts et impôts ou bénéfice d'exploitation), une ligne pour « l'EBIT récurrent » (REBIT ou bénéfice d'exploitation récurrent), représentant la rentabilité continue des activités biopharmaceutiques de la société, a été ajoutée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat d'exploitation avant dépréciation d'actifs, frais de restructuration et autres produits et charges d'exploitation » figurant dans les états financiers consolidés.

Résultat net ajusté : les opérations et décisions de nature ponctuelle affectant les résultats d'UCB pour les deux périodes analysées sont présentées séparément (« éléments non récurrents » et « éléments exceptionnels »). Afin de permettre la comparaison, une ligne « résultat net ajusté » représentant la rentabilité continue après impôts des activités biopharmaceutiques, a été insérée. Le résultat net ajusté équivaut à la ligne « résultat » des états financiers consolidés ajustée pour les opérations abandonnées et l'impact après impôt des éléments non récurrents et des éléments exceptionnels.

2.1. Ventes nettes par produit

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Produits principaux				
Cimzia®	75	10	n.s.	n.s.
Vimpat®	46	2	n.s.	n.s.
Neupro®	61	58	5%	7%
Autres produits				
Keppra® (y compris Keppra® XR)	913	1 266	-28%	-28%
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D®/Cirrus®)	268	249	8%	1%
Tussionex™	147	147	0%	-5%
Xyza®	132	173	-23%	-22%
venlafaxine XR	109	10	n.s.	n.s.
Metadate™ CD/Equasym™ XL	72	77	-6%	-10%
Nootropil®	70	93	-25%	-20%
omeprazole	64	75	-14%	-18%
Autres	726	867	-16%	-16%
Total des ventes nettes	2 683	3 027	-11%	-12%

Les ventes nettes s'élèvent à € 2 683 millions, soit 11% de moins que lors de la période précédente.

¹ Il se peut que certaines données financières ne semblent pas concorder dans les tableaux du présent rapport financier, en raison des arrondis.

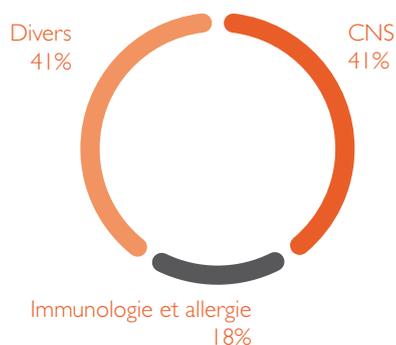
Produits principaux

- **Cimzia®** (*certolizumab pegol*), autorisé aux États-Unis en avril 2008 dans le traitement des signes et symptômes de la maladie de Crohn et autorisé aux États-Unis (mai 2009) et en Europe (octobre 2009) pour les patients souffrant de polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère, a réalisé € 75 millions de ventes nettes.
- **Vimpat®** (*lacosamide*), dans le traitement de l'épilepsie, disponible en Europe depuis septembre 2008 et lancé aux États-Unis en juin 2009 comme traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie, a totalisé € 46 millions de ventes nettes.
- Les ventes nettes de **Neupro®** (*rotigotine*) dans le traitement de la maladie de Parkinson, sont passées de € 58 millions en 2008 à € 61 millions en 2009, suite au rappel des lots sur le marché américain annoncé en mars 2008 et, depuis juin 2008, à la limitation de la distribution de Neupro® en Europe aux patients déjà traités avec ce médicament. Pour répondre à cette question, UCB a mis en place un système de stockage et de distribution réfrigérés en Europe. Depuis fin juin 2009, Neupro® est à nouveau disponible en Europe pour tous les patients atteints de la maladie de Parkinson idiopathique, ainsi que dans le traitement symptomatique des adultes souffrant du syndrome des jambes sans repos (SJSR) modéré à sévère.

Autres produits

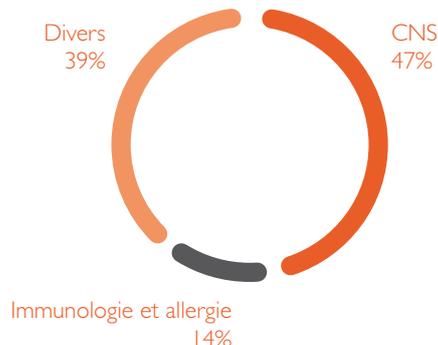
- Les ventes nettes de **Keppra®** (*levetiracetam*), dans le traitement de l'épilepsie, ont atteint € 913 millions (dont € 55 millions pour Keppra® XR), ce qui représente 28% de moins que l'année dernière, en raison de l'érosion du marché nord américain à la suite de l'expiration du brevet (-58%). Ces ventes permettent de consolider la position de leader en Europe (+25%) tandis qu'elles diminuent de 21% dans le reste du monde, en raison du désinvestissement de certains marchés au profit de GSK.
- **Zyrtec®** (*cetirizine*, y compris Zyrtec®-D/Cirrus®), indiqué dans le traitement des allergies, a vu ses ventes nettes augmenter de € 19 millions soit 8%, passant de € 249 millions à € 268 millions, avec une diminution de 16% des ventes européennes due à une saison pollinique moins importante que l'année dernière, une augmentation de 37% des ventes japonaises grâce à une forte saison pollinique, et le lancement réussi des indications pédiatriques et des nouvelles formulations. Les ventes sur les marchés émergents ont été affectées de manière négative par la cession de certains marchés secondaires au profit de GSK.
- **Tussionex™** (*hydrocodone polistirex et chlorpheniramine polistirex*), médicament antitussif, a réalisé des ventes nettes de € 147 millions, équivalentes à celles de l'an dernier. Le basculement du marché vers des produits à base de codéine a été compensé par une forte saison grippale.
- **Xyzal®** (*levocetirizine*), dans le traitement des allergies, a réalisé des ventes nettes de € 132 millions, 23% de moins qu'en 2008, avec une saison pollinique moins importante que l'année dernière dans la plupart des pays européens. Les ventes de Xyzal® aux États-Unis ne sont pas consolidées, car l'accord de partage des bénéfices avec sanofi-aventis aux États-Unis est comptabilisée à la ligne « autres produits » pour un montant de € 47 millions en 2009, soit 19% de plus que l'année dernière.
- **Venlafaxine XR**, un produit traitant les troubles dépressifs et d'anxiété sociale majeurs, a réalisé € 109 millions de ventes nettes aux États-Unis. UCB détient les droits exclusifs d'Osmotica pour commercialiser et vendre la *venlafaxine hydrochloride XR* aux États-Unis.
- **Metadate™ CD** (*methylphenidate HCl*), indiqué dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité, a réalisé € 72 millions de ventes nettes, soit 6% de diminution. Ce produit est commercialisé sous la marque Metadate™ CD aux États-Unis (€ 69 millions) et Equasym™ XL en Europe et dans le reste du monde (€ 3 millions au total, soit une diminution de 78% due à la vente d'Equasym® IR et d'Equasym® XL à Shire début 2009).
- **Nootropil®** (*piracetam*), dans le traitement des troubles cognitifs, a connu une diminution de 25% des ventes nettes, qui sont passées de € 93 millions à € 70 millions, à la fois en Europe et dans le reste du monde.
- Les ventes nettes d'**oméprazole**, un produit générique traitant l'hyperacidité gastrique, s'élèvent à € 64 millions, soit une baisse de 14% par rapport à l'année dernière, principalement due à l'introduction de nouveaux génériques sur le marché américain.
- **Autres produits** : les ventes nettes des autres produits ont baissé de 16%, passant de € 867 millions à € 726 millions, les principaux facteurs négatifs étant la concurrence des produits génériques aux États-Unis, la maturité du portefeuille et les désinvestissements de produits en début d'année.

Ventes nettes - 2009



€ 2 683 millions

Ventes nettes - 2008



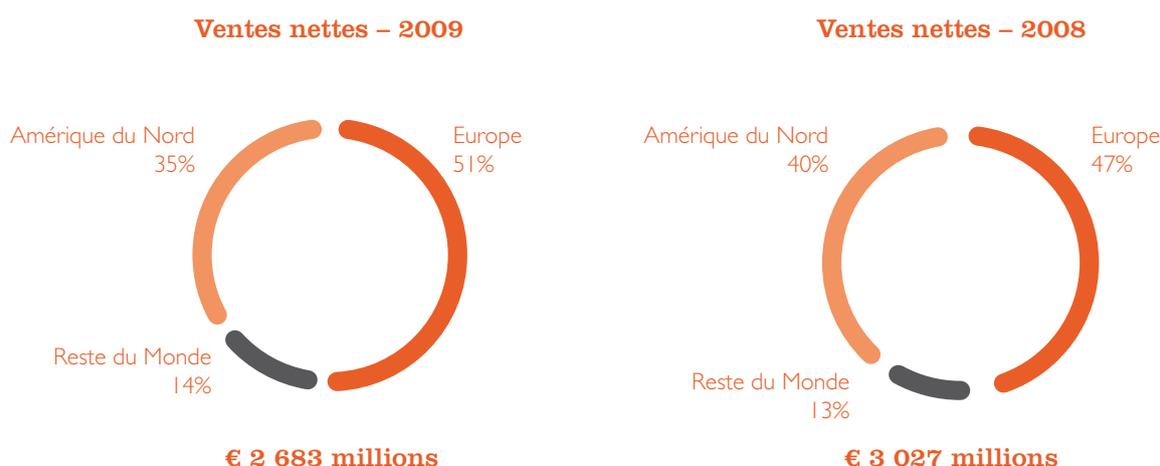
€ 3 027 millions

2.2. Ventes nettes par zone géographique

- Fin décembre 2009, les ventes nettes en **Amérique du Nord** s'élevaient à € 948 millions, soit 20% de moins que l'année précédente. Cimzia®, autorisé depuis avril 2008 pour réduire les signes et les symptômes de la maladie de Crohn et depuis mai 2009 pour les patients souffrant de polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère, a réalisé € 70 millions de ventes nettes. L'antiépileptique Vimpat®, disponible comme traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie, a été commercialisé en mai 2009 et ses ventes nettes atteignent € 30 millions. Aucune vente nette de Neupro® n'a été enregistrée aux États-Unis depuis le rappel du produit, annoncé en mars 2008. La franchise Keppra®, après la perte de l'exclusivité de Keppra® IR fin 2008, en partie compensée par la mise sur le marché de Keppra® XR, est passée à € 320 millions en 2009, baissant ainsi de 58% d'une année à l'autre. Les ventes nettes de Tussionex™ représentent € 147 millions et sont équivalentes à celles de l'année dernière. L'évolution du marché vers des produits à base de codéine a été compensée par une forte saison grippale. Les ventes de *venlafaxine XR* se sont élevées à € 109 millions. Les ventes nettes de Metadate™ CD, médicament contre les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité, ont augmenté de 14%. Les ventes nettes d'autres produits s'élevaient à € 141 millions, ce qui représente une augmentation de € 19 millions en comparaison avec 2008.
- Les ventes nettes en **Europe** totalisent € 1 370 millions en 2009, une baisse de 3% par rapport à 2008. Les ventes nettes de Cimzia® représentent € 5 millions. Le nouvel antiépileptique Vimpat®, d'abord commercialisé dans deux premiers pays européens au quatrième trimestre 2008 ensuite dans d'autres pays européens courant 2009, contribue à ce montant à hauteur de € 16 millions. Les € 60 millions de ventes nettes de Neupro® représentent une augmentation de 14% d'une année à l'autre. Les ventes nettes de Keppra® représentent € 545 millions, soit une augmentation de 25% comparé à la même période l'année dernière. La baisse des ventes d'antihistaminiques Xyzal® et Zyrtec® est due à une saison pollinique moins forte que l'année dernière dans la plupart des pays européens. Nootropil® représente toujours € 57 millions de ventes nettes en Europe. Tous les autres produits totalisent € 500 millions de ventes nettes en Europe, soit une baisse de 19% par rapport à l'année précédente.
- Les ventes nettes dans le **reste du monde** s'élevaient à € 375 millions en 2009, soit une baisse de 7%. Les ventes nettes de Zyrtec® au Japon s'élevaient à € 152 millions, soit une augmentation de 37% par rapport à l'année dernière. Les ventes nettes de Zyrtec® dans les autres pays du reste du monde ont baissé et s'élevaient à € 29 millions en 2009. Les ventes nettes de Keppra® ont baissé de 21% d'une année à l'autre et les ventes nettes d'autres produits ont baissé de 18% en raison de la vente à GSK de certaines filiales et activités de distribution de certains marchés émergents, le 31 mars 2009.

€ millions

	Réel		Variation 2009 / 2008			
	2009	2008	Cours réels		Cours constants	
			€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes en Amérique du Nord	948	1 193	-244	-20%	-289	-24%
Produits principaux						
Cimzia®	70	8	63	n.s.	59	n.s.
Vimpat®	30	0	30	n.s.	28	n.s.
Neupro®	0	5	-5	n.s.	-5	n.s.
Autres produits						
Keppra® (y compris Keppra® XR)	320	768	-448	-58%	-462	-60%
Tussionex™	147	147	-1	0%	-8	-5%
<i>venlafaxine XR</i>	109	10	99	n.s.	94	n.s.
Metadate™ CD	69	60	8	14%	5	8%
<i>omeprazole</i>	63	73	-10	-14%	-13	-18%
Autres	141	122	19	16%	13	11%
Ventes nettes en Europe	1 370	1 414	-44	-3%	-4	0%
Produits principaux						
Cimzia®	5	2	3	n.s.	3	n.s.
Vimpat®	16	2	14	n.s.	14	n.s.
Neupro®	60	53	7	13%	8	16%
Autres produits						
Keppra®	545	437	107	25%	122	28%
Xyzal®	114	143	-29	-20%	-27	-19%
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	73	87	-14	-16%	-10	-12%
Nootropil®	57	69	-12	-18%	-8	-12%
Autres	500	621	-121	-19%	-107	-17%
Ventes nettes dans le Reste du monde	375	404	-29	-7%	-51	-13%
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	183	153	30	19%	9	6%
Keppra®	48	60	-12	-21%	-10	-17%
Xyzal®	17	26	-9	-36%	-9	-34%
Nootropil®	13	24	-11	-47%	-11	-45%
Autres produits	114	140	-25	-18%	-30	-21%
Non affectés	-11	17				
Total des ventes nettes	2 683	3 027	-344	-11%	-371	-12%



2.3. Produits et charges des redevances

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Propriété intellectuelle biotechnologie	116	318	-63%	-60%
Toviaz®	41	5	n.s.	n.s.
Zyrtec® U.S.	23	30	-22%	-26%
Autres	48	43	9%	4%
Produits et charges des redevances	227	396	-43%	-40%

Les produits des redevances s'élevaient à € 227 millions pour 2009, ce qui représente une baisse de € 169 millions, soit 43% par rapport à l'année dernière, à la suite d'un accord de règlement de 2008 s'élevant à € 205 millions. Si l'on exclut les produits liés à cet accord, les produits et charges des redevances s'élèvent à € 191 millions en 2008, ce qui revient à une augmentation de 19% en 2009, principalement due aux redevances payées par Pfizer pour l'exploitation de Toviaz®. Les redevances liées à la propriété intellectuelle des biotechnologies d'UCB ont augmenté de 3%, sans prendre en compte l'accord de règlement de 2008. Les produits des redevances sur Zyrtec® aux États-Unis, reçus sur les ventes sans ordonnance, s'élèvent à € 23 millions en 2009 contre € 26 millions à la même période l'an dernier. Les charges de redevance sont comptabilisées dans le coût des ventes.

2.4. Autres produits

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Ventes de contrats à façon	94	42	125%	119%
Étapes / partage des bénéfices de Xyzal® aux USA	47	39	19%	13%
Partage des bénéfices de Provas™	26	23	11%	11%
Otsuka	26	20	29%	36%
Étapes fesoterodine	0	24	n.s.	n.s.
Autres	14	30	-40%	-40%
Autres produits	206	178	15%	13%

Les autres produits s'élèvent à € 206 millions pour 2009, en hausse de 15% ou € 28 millions. L'augmentation des ventes liées aux contrats à façon jusqu'à € 94 millions, soit une hausse de 125% par rapport à la même période l'année dernière, découle principalement des accords avec GSK et Shire annoncés en 2009.

Le partage des bénéfices de Xyzal® avec sanofi-aventis aux États-Unis a généré € 47 millions, ce qui représente la part d'UCB de 40% de la marge brute des US\$ 186 millions de ventes de Xyzal® comparé aux US\$ 149 millions en 2008.

L'accord de partage des bénéfices avec Novartis pour le produit cardiovasculaire Provas® en Allemagne représente € 26 millions, soit une hausse de 11%.

Les autres revenus liés à Otsuka concernent des étapes comptabilisées comme faisant partie des accords conclus entre Otsuka et UCB en juin 2008 pour Keppra® et Cimzia® au Japon, grâce auxquels UCB et Otsuka vont assurer la co-promotion de Keppra® dans le traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie, et de Cimzia® dans le traitement de la maladie de Crohn.

2.5. Marge brute

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 116	3 601	-13%	-14%
Produits des ventes nettes	2 683	3 027	-11%	-12%
Produits des redevances	227	396	-43%	-39%
Autres produits	206	178	15%	13%
Coût des ventes	-1 025	-1 146	-11%	-11%
Coût des ventes de produits et services	-769	-847	-9%	-9%
Charges des redevance	-128	-205	-37%	-37%
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-128	-95	35%	36%
Marge brute	2 091	2 455	-15%	-16%
dont				
Produits et services	2 119	2 358	-10%	-11%
Produits nets des redevances	100	191	-48%	-42%
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-128	-95	35%	36%

La marge brute de € 2 091 millions est inférieure de 15% à 2008, suite à la baisse des ventes nettes et à l'augmentation des charges de redevance des nouveaux produits commercialisés et à l'amortissement de ces produits.

Le coût des ventes comprend trois éléments: le coût des ventes de produits et services, les charges de redevance, et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

- **Coût des ventes des produits et services** : Le coût des ventes de produits et services est passé de € 847 millions en 2008 à € 769 millions en 2009, baissant de € 78 millions. Cette réduction est le résultat combiné de démarches d'efficacité industrielle sur le rendement et l'abandon d'activités, la consolidation de partenariats externes, la réduction des effectifs et de grandes améliorations de la production biotech.
- **Charges de redevance** : Le paiement de redevances est passé de € 205 millions en 2008 à € 128 millions en 2009, en raison de l'accord de règlement de € 134 millions conclu en 2008. Sans ce règlement, les charges de redevance auraient augmenté de 81% à la suite des redevances qui rapportant au lancement des nouveaux produits (Cimzia®, Vimpat® et venlafaxine XR).

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Propriété intellectuelle biotechnologie	-33	-161	-80%	-77%
Autres	-95	-43	121%	115%
Charges de redevance	-128	-205	-37%	-37%

- **Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes** : Dans le cadre de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), UCB a fait ressortir dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celtech et de Schwarz Pharma (en cours de recherche et développement, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.), ce qui a généré des charges d'amortissement de € 128 millions en 2009, contre € 95 millions en 2008, et reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles lié aux produits récemment lancés.

2.6. EBIT récurrent et EBITDA récurrent

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
Chiffre d'affaires	3 116	3 601	-13%	-14%
Ventes nettes	2 683	3 027	-11%	-12%
Produits des redevances et cotisations	227	396	-43%	-39%
Autres produits	206	178	15%	13%
Marge brute	2 091	2 455	-15%	-16%
Frais commerciaux	-781	-928	-16%	-18%
Frais de recherche et développement	-674	-767	-12%	-11%
Frais généraux & charges administratives	-189	-228	-17%	-15%
Autres produits/charges(-) d'exploitation	6	-1		
Total des charges d'exploitation	-1 638	-1 924	-15%	-15%
EBIT récurrent (REBIT)	453	531	-15%	-17%
Ajout: amortissement des immobilisations incorporelles	142	105		
Ajout: charges d'amortissements	102	97		
EBITDA récurrent (REBITDA)	698	733	-5%	-6%

Les charges d'exploitation, englobant les frais de commercialisation, les frais de recherche et développement, les frais généraux & charges administratives et autres produits/charges d'exploitation, se sont élevées à € 1 638 millions en 2009, 15% de moins que l'année dernière, c'est-à-dire:

- € 147 millions de moins de **frais de commercialisation**, soit une réduction de 16%, essentiellement due au programme SHAPE.
- € 93 millions de moins de **frais de recherche et de développement**, soit une réduction de 12%, ce qui montre la progression du pipeline aboutissant aux autorisations de mise sur le marché de nouveaux produits comme Vimpat® et Cimzia®.
- € 38 millions de moins de **frais généraux & charges administratives**, soit une réduction de 17%, ce qui reflète l'impact du programme SHAPE.

L'**EBIT récurrent** est en baisse de 15%, en raison de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations incorporelles.

L'**EBITDA récurrent**, qui s'élève à € 698 millions, est en baisse de 5% comparé à 2008, en raison de la baisse de revenus et de la compensation de la marge brute par une réduction équivalente des charges d'exploitation.

2.7. Résultat net et Résultat net ajusté

€ millions	Réel		Variation	
	2009	2008	Cours réels	Cours cst
EBIT récurrent	453	531	-15%	-17%
Charges de dépréciation	-126	-160	n.s.	n.s.
Frais de restructuration	-73	-272	n.s.	n.s.
Gains sur cessions	594	0	n.s.	n.s.
Autres produits/charges (-) non récurrents	-11	14	n.s.	n.s.
Total des produits/charges (-) non récurrents	384	-418	n.s.	n.s.
EBIT (résultat d'exploitation)	837	113	639%	614%
Charges financières nettes	-162	-156	4%	4%
Résultat avant impôt	675	-43	n.s.	n.s.
Impôts	-168	30	n.s.	n.s.
Résultat lié aux activités poursuivies	507	-13	n.s.	n.s.
Ajout: bénéfices liés aux activités abandonnées	7	55	n.s.	n.s.
Retrait: intérêts minoritaires	-1	-1	n.s.	n.s.
Résultat net	513	42	n.s.	n.s.
Éléments non récurrents après impôt et éléments financiers exceptionnels	-298	339		
Bénéfices liés aux activités abandonnées	-7	-55		
Éléments fiscaux exceptionnels	17	-56		
Résultat net ajusté (après intérêts minoritaires)	226	270	-16%	-18%

- Le **total des produits/charges (-) non récurrents** s'est élevé à un produit avant impôts de € 384 millions, contre des charges avant impôts de € 418 en 2008. Les éléments non récurrents de 2008 comprennent essentiellement les frais de restructuration et d'intégration de € 272 millions avant impôts, conséquence du programme SHAPE, comprenant la fermeture du site de recherche de Cambridge, au Royaume-Uni, et des provisions pour charges liées à la diminution de la valeur d'usage d'une partie des immobilisations corporelles découlant du programme SHAPE. Les éléments non récurrents de 2009 comprennent des frais de restructuration s'élevant à € 73 millions, principalement dus aux changements organisationnels en Belgique et au Royaume-Uni annoncés en novembre 2009 et à l'abandon du secteur de médecine générale aux États-Unis, annoncé en janvier 2010. La dépréciation des immobilisations incorporelles reflète surtout la dépréciation annoncée du projet de développement de CDP323 et la diminution de la valeur d'usage d'autres immobilisations corporelles et incorporelles pour un total de € 127 millions. Les gains sur cession s'élèvent à € 594 millions avant impôts ou € 477 millions nets après impôts, résultant principalement de la cession d'activités commerciales et de droits de distribution de produits sur certains marchés secondaires à GSK, de la cession d'Equasym® à Shire, et de la cession de Somatostatine-UCB™ à Eumedica, toutes annoncées en février de cette année.
- Les **charges financières nettes** sont passées de € 156 millions en 2008 à € 162 millions en 2009, soit une augmentation de € 6 millions. L'année dernière, les charges financières incluaient un dividende garanti de € 16 millions pour les actionnaires minoritaires de Schwarz, des intérêts négatifs sur l'augmentation de la dette nette découlant de la poursuite des achats d'actions Schwarz Pharma et l'impact d'une évolution négative des devises par rapport à l'euro, alors que les charges financières de 2009 englobent le refinancement de la dette et certains frais liés au refinancement, entre autres, ainsi que l'amortissement accéléré des frais d'arrangement et la fin de la comptabilité de couverture sur les couvertures de taux d'intérêt existantes.
- Le **taux moyen d'imposition** sur les activités récurrentes est de 31% en 2009, contre 28% à la même période l'année dernière. Si l'on inclut les éléments non récurrents, le taux d'imposition moyen baisse à 25%, en raison de l'imposition plus faible s'appliquant au désinvestissement de certaines filiales et activités de distribution.
- Le **bénéfice net après déduction des intérêts minoritaires** pour l'année s'élève à € 513 millions, à savoir € 471 millions de plus que l'année dernière, en raison de revenus non récurrents plus importants.
- Avec l'ajustement pour l'impact après impôts des éléments non récurrents et des éléments financiers exceptionnels ainsi que pour la contribution après impôts des opérations abandonnées, le **bénéfice net ajusté** s'élève à € 226 millions, inférieur de 16% au bénéfice net ajusté de € 270 millions enregistré en 2008.

3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement corporel découlant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élevèrent à € 38 millions en 2009, contre € 104 millions en 2008.

Les investissements de 2009 concernent principalement la maintenance, l'amélioration et le remplacement d'actifs immobilisés, ainsi que l'investissement dans de nouveaux produits et de nouveaux mécanismes de livraison. Les immobilisations incorporelles ont atteint € 49 millions en 2009 (contre € 75 millions en 2008) pour le paiement d'étapes, de logiciels et de produits sous licence.

En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza relatif à la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, UCB a participé au préfinancement des dépenses d'investissement s'y rapportant. Un montant supplémentaire de € 3 millions a été pris en compte en 2009 (en plus des € 5 millions comptabilisés fin 2008) à titre de paiement anticipé et est comptabilisé en tant que charges à répartir sur la durée du contrat à partir du moment où les actifs seront utilisés. Les amortissements de cet investissement sont comptabilisés dans la marge brute et additionnés dans le calcul de l'EBITDA récurrent.

4. Bilan

- **Immobilisations incorporelles** : Suite à l'amortissement en cours des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma (€ 122 millions), la dépréciation (€ 110 millions) relative au projet de développement de CDP323, la cession à GSK des droits de distribution de produits sur certains marchés secondaires, et les conséquences de la baisse du dollar américain et de la hausse de la livre sterling, les immobilisations incorporelles ont perdu € 203 millions, passant de € 2 169 millions au 31 décembre 2008 à € 1 953 millions au 31 décembre 2009.
- **Goodwill** : La perte de € 27 millions du goodwill entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est la conséquence de la baisse du dollar américain et de la hausse de la livre sterling.
- **Autres actifs non courants** : Les autres actifs non courants ont diminué de € 120 millions, principalement à cause de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations corporelles et d'autres créances à long terme moins importantes.
- **Actifs courants** : Passage de € 1 837 millions au 31 décembre 2008 à € 1 793 millions au 31 décembre 2009, résultant essentiellement de la réduction des créances commerciales due à une diminution des ventes, du refinancement ainsi que de certains désinvestissements.
- **Capitaux propres** : Les capitaux propres d'UCB, s'élevant à € 4 417 millions, ont augmenté de € 400 millions entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009. Alors que les capitaux propres ont augmenté du montant du bénéfice net après déduction des intérêts minoritaires (€ 513 millions) et ont dégagé une couverture de flux (€ 100 millions), ils ont baissé de € 166 millions en raison de dividendes déclarés sur les résultats de 2008, € 55 millions à cause des écarts de conversion cumulés dus à la baisse du dollar américain et à la hausse de la livre sterling, et des ajustements de valeur positifs comptabilisés dans les capitaux propres.
- **Passifs non courants** : La diminution des passifs non courants de € 2 953 millions à € 2 641 millions est principalement liée aux nouvelles facilités de crédit et aux obligations.
- **Passifs courants** : La diminution des passifs circulants de € 2 554 millions à 2 062 millions résulte de la diminution des provisions liée au programme SHAPE, du refinancement de la dette et d'une diminution des éléments commerciaux et autres éléments du passif.
- **Dette nette** : La dette nette de € 1 752 millions enregistre une diminution de € 691 millions comparée aux € 2 443 millions de fin décembre 2008.

5. Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est affectée par les points suivants:

- **Flux de trésorerie lié à l'exploitation** : La diminution du flux de trésorerie lié à l'exploitation, de € 366 millions à € 295 millions, découle de paiements liés au programme SHAPE, du stock de nouveaux produits commercialisés et d'une réduction des dettes et créances commerciales.
- **Flux de trésorerie lié aux investissements** : L'augmentation du flux de trésorerie lié aux investissements, qui est passé d'une sortie de trésorerie de € 673 millions en 2008 à une rentrée de € 472 millions en 2009, résulte principalement de la cession à GSK d'activités commerciales et de droits de distribution de produits sur certains marchés secondaires, de la cession d'Equasym® à Shire et de la cession de Somatostatine-UCB™ à Eumedica. Les sorties de trésorerie sont liées à l'acquisition des actions restantes de Schwarz Pharma pour € 94 millions en 2009, en partie compensée par une baisse des dépenses d'actifs corporels et incorporels fixes.
- **Le flux de trésorerie lié au financement** a baissé de € 735 millions en raison du refinancement et du paiement de dividendes liés aux résultats de 2008.

6. Perspectives 2010

L'année 2010 devrait être marquée par un recentrage sur les activités essentielles d'UCB, un redéploiement de ses ressources, l'accélération de ses avancées en recherche et développement et une simplification de son organisation, tout en misant sur la fourniture de nouveaux médicaments aux patients.

- Le **chiffre d'affaires** devrait atteindre environ € 3 milliards en 2010, en raison de la concurrence des médicaments génériques de Keppra® aux États-Unis, de l'impact de la cession de certains produits et de l'érosion de nos produits les plus anciens, partiellement compensés par les ventes de nos produits nouvellement commercialisés.
- L'**EBITDA récurrent** devrait atteindre approximativement € 700 millions.
- Le **résultat par action principal** (core EPS) devrait atteindre € 1,76

États financiers consolidés

1. Compte de résultats consolidé

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre € millions	Note	2009	2008
Activités poursuivies			
Produits des ventes nettes	5	2 683	3 027
Produits des redevances		227	396
Autres produits	9	206	178
Chiffre d'affaires		3 116	3 601
Coût des ventes		-1 025	-1 146
Marge brute		2 091	2 455
Frais commerciaux		-781	-928
Frais de recherche et développement		-674	-767
Frais administratifs et généraux		-189	-228
Autres produits/charges (-) d'exploitation	12	6	-1
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers coûts de restructurations et autres produits et charges		453	531
Pertes de valeur d'actifs non financiers	13	-126	-160
Frais de restructuration	14	-73	-272
Autres produits et charges	8,15	583	14
Résultat opérationnel		837	113
Produits financiers	16	59	28
Charges financières	16	-221	-184
Résultat/perte (-) avant impôts		675	-43
Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	17	-168	30
Résultat/perte (-) des activités poursuivies		507	-13
Activités abandonnées			
Activités abandonnées	7	7	55
Résultat		514	43
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB S.A.		513	42
Intérêts minoritaires		1	1
Résultat de base par action (EUR)			
Des activités poursuivies	37	2,81	-0,07
Des activités abandonnées	37	0,04	0,31
Résultat de base par action		2,85	0,24
Résultat dilué par action (€)			
Des activités poursuivies	37	2,71	-0,07
Des activités abandonnées	37	0,04	0,30
Résultat dilué par action		2,75	0,23

2. États financiers consolidés complets

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre € millions	Note	2009	2008
Résultat de l'exercice		514	43
Autres éléments du résultat global			
Gain net/perte nette (-) sur les actifs financiers disponibles à la vente	18	0	0
Impôts sur le résultat		0	0
		0	0
Écarts de change provenant de la conversion d'opérations étrangères		-54	13
Part effective des gains/pertes (-) sur les couvertures des flux de trésorerie	18	102	-160
Impôts sur le résultat		-2	14
		100	-146
Gain net /perte nette (-) sur la couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères	18	0	0
Impôts sur le résultat		0	0
		0	0
Autres produits/charges (-) de l'exercice, net d'impôts		46	-133
Résultat total de l'exercice, net d'impôts		560	-90
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB S.A.		560	-90
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat total de l'exercice, net d'impôts		560	-90

3. États financiers consolidés

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre € millions	Note	2009	2008
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19	1 953	2 169
Goodwill	20	4 552	4 579
Immobilisations corporelles	21	534	623
Impôts différés actifs	31	158	161
Avantages au personnel	32	12	8
Actifs financiers & autres actifs non courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	117	147
Total des actifs non courants		7 326	7 687
Actifs courants			
Stocks	23	405	363
Créances commerciales et autres créances	24	819	859
Créances fiscales		14	11
Actifs financiers & autres actifs non courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	53	104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	486	463
		1 777	1 800
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente	6	17	37
Total des actifs courants		1 794	1 837
Total de l'actif		9 120	9 524
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital et réserves imputables aux actionnaires d'UCB	26	4 415	4 015
Intérêts minoritaires		2	2
Total des capitaux propres		4 417	4 017
Passifs non courants			
Prêts et emprunts	28	23	1 996
Obligations	29	1 654	0
Autres passifs financiers (y compris instruments financiers dérivés)	30	130	103
Impôts différés passifs	31	404	441
Avantages au personnel	32	104	106
Provisions	33	211	251
Dettes commerciales et autres dettes	34	115	56
Total des passifs non courants		2 641	2 953
Passifs courants			
Prêts et emprunts	28	566	917
Autres passifs financiers (y compris instruments financiers dérivés)	30	63	129
Provisions	33	169	257
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 036	1 159
Dettes fiscales		228	87
		2 062	2 549
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente	6	0	5
Total des passifs courants		2 062	2 554
Total du passif		4 703	5 507
Total des capitaux propres et du passif		9 120	9 524

4. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre € millions	Note	2009	2008
Bénéfice de l'exercice imputable aux actionnaires d'UCB S.A.		513	42
Intérêts minoritaires		1	1
Dépréciation des immobilisations corporelles	10,21	78	75
Amortissement des immobilisations incorporelles	10,19	142	105
Pertes de valeur d'actifs non financiers	10,13	126	160
Perte de valeur d'actifs financiers	16,22	3	0
Perte/gain (-) sur cessions autres que des immobilisations corporelles		0	0
Perte/gain (-) sur cessions autres que des immobilisations corporelles		-102	0
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	27	16	14
Gain sur activités abandonnées	7	-7	-55
Gain sur activités cédées, autres que des activités abandonnées		-501	0
Produit net (-)/charge nette des intérêts		131	110
Charges financières nettes sans impact de trésorerie		-31	131
Instruments financiers – variation de la juste valeur et couvertures de flux de trésorerie, transférés en capitaux propres	16	80	-22
Dividende garanti relatif aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma	3,1	0	16
Dividendes reçus	16	-1	0
Impôts/crédits d'impôt (-) sur le résultat	17	168	-30
Marge brute d'autofinancement		616	547
Diminution/augmentation (-) des stocks		-5	-57
Diminution/augmentation (-) des créances commerciales, autres créances et autres actifs		58	36
Augmentation/diminution (-) des dettes commerciales et autres		-21	-36
Augmentation/diminution (-) des provisions et avantages au personnel		-135	137
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		513	627
Intérêts financiers reçus		64	84
Intérêt payé		-194	-199
Impôts sur le résultat payés		-88	-146
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPERATIONNELLES		295	366
Acquisition d'immobilisations incorporelles	19	-49	-75
Acquisition d'immobilisations corporelles	21	-38	-104
Acquisition des intérêts minoritaires dans Schwarz Pharma AG, hors trésorerie acquise	3,1	-94	-505
Acquisition d'autres participations		-12	0
Cession d'immobilisations incorporelles		111	0
Cession d'immobilisations corporelles		23	3
Cession de filiales (hors trésorerie cédée)		0	0
Cession d'autres activités (hors trésorerie cédée)	8,1	515	6
Cession d'autres investissements		16	2
Dividendes reçus	16	1	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		473	-673
Produits de l'émission de capital social		0	0
Augmentation des dettes financières	28	528	530
Remboursement des dettes financières	28	-2 830	-86
Produits de l'émission d'obligations	29	1 735	0
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers		-2	-2
Acquisition (-)/réémission d'actions propres	26	0	2
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB (hors dividendes payés sur actions propres)		-167	-166
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-736	278
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		0	19
TOTAL DES FLUX DE LA PÉRIODE		32	-10
Trésorerie et équivalents de trésorerie après déduction des découverts bancaires au début de l'exercice	25	434	444
Effet des variations de change		0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE APRES DEDUCTION DES DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	25	466	434

5. État consolidé de l'évolution des capitaux propres

2009 - € millions

Imputable aux actionnaires d'UCB S.A.

	Capital social & prime d'émission	Actions propres	Bénéfices non distribués	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2009	2 151	-125	2 276	232	-469	0	-105	55	4 015	2	4 017
Résultat de l'exercice			513						513	0	513
Autres éléments du résultat global					-54	0	100		46		46
Résultat global			513		-54	0	100		559	0	559
Dividendes			-166						-166		-166
Paiements fondés sur des actions			10						10		10
Transfert dans les réserves		3	-3						0		0
Actions propres		-3							-3		-3
Augmentation de capital											
Solde au 31 décembre 2009	2 151	-125	2 630	232	-523	0	-5	55	4 415	2	4 417

2008 - € millions

Imputable aux actionnaires d'UCB S.A.

	Capital social & prime d'émission	Actions propres	Bénéfices non distribués	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Couverture de l'investissement net	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2008	2 151	-127	2 393	232	-482	0	41	55	4 263	1	4 264
Résultat de l'exercice			42						42	1	43
Autres éléments du résultat global					13	0	-146		-133		-133
Résultat global			42		13	0	-146		-91	1	-90
Dividendes			-166						-166		-166
Paiements fondés sur des actions			14						14		14
Transfert dans les réserves		3	-3						0		0
Actions propres		-1							-1		-1
Augmentation de capital	0								0		0
Changement des conventions comptables, IFRIC 14, IAS 19			-4						-4		-4
Solde au 31 décembre 2008	2 151	-125	2 276	232	-469	0	-105	55	4 015	2	4 017

États financiers consolidés

6. Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales	37
2. Résumé des principales conventions comptables	37
3. Estimations comptables et jugements	49
4. Gestion des risques financiers	51
5. Informations par segment	55
6. Actifs immobilisés disponibles pour la vente	56
7. Activités abandonnées	57
8. Cession de filiales hors activités abandonnées	57
9. Autres produits	57
10. Charges d'exploitation par nature	58
11. Charges liées aux avantages du personnel	58
12. Autres produits et charges d'exploitation	58
13. Perte de valeur d'actifs non financiers	58
14. Frais de restructuration	59
15. Autres produits et charges	59
16. Produits financiers et charges financières	59
17. Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat	60
18. Autres éléments du résultat global	60
19. Immobilisations incorporelles	61
20. Goodwill	62
21. Immobilisations corporelles	62
22. Actifs financiers et autres actifs	63
23. Stocks	64
24. Créances commerciales et autres créances	65
25. Trésorerie et équivalents de trésorerie	66
26. Capital et réserves	66
27. Paiements fondés sur des actions	66
28. Prêts et emprunts	70
29. Obligations	71
30. Autres dettes financières	73
31. Impôts différés actifs et passifs	73
32. Avantages au personnel	74
33. Provisions	76
34. Dettes commerciales et autres dettes	77
35. Instruments financiers par catégorie	78
36. Instruments financiers dérivés	79
37. Résultat par action	80
38. Dividendes par actions	81
39. Engagements, actifs et passifs éventuels	82
40. Parties liées	83
41. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	84
42. Sociétés du groupe UCB	84
43. Déclaration en matière de responsabilité	89

1. Information générale

UCB S.A. (ci-après, UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader biopharmaceutique mondial spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir les troubles du système nerveux central (SNC) et de l'immunologie.

Les états financiers consolidés de la Société, au 31 décembre 2009 et pour l'exercice clôturé à cette date, comprennent la Société et ses filiales. Au sein du Groupe, seule UCB Pharma S.A., filiale à 100%, a une succursale au Royaume-Uni qui est intégrée dans ses comptes.

UCB S.A., la société mère, est une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social 60, Allée de la Recherche, à B- 1070 Bruxelles (Belgique). UCB S.A. est cotée en Bourse sur Euronext Bruxelles.

Le Conseil d'Administration a approuvé ces états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB S.A. le 26 février 2010.

Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB S.A. lors de leur assemblée annuelle du 29 avril 2010.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces conventions ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

2.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'ensemble des normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables à la date de la préparation des présents états financiers consolidés ont été adoptées pour une utilisation dans l'Union européenne par le biais de la procédure d'approbation instituée par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains postes tels que les immobilisations financières disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés et les dettes pour des transactions de paiement fondées sur des actions réglées en espèces, qui sont représentés à leur juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou des domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 3.

Lorsque cela s'est avéré nécessaire, certains points ont été reclassés afin de faciliter la comparaison périodique des informations présentées pour cet exercice et pour les années précédentes.

2.2. Modifications de la convention comptable et des informations à fournir

Les règles comptables adoptées correspondent à celles de l'exercice financier précédent, à l'exception de ce qui suit :

À dater du 1^{er} janvier 2009, le groupe a adopté les interprétations de l'IFRS et de l'IFRIC, nouvelles et amendées, figurant ci-dessous :

- **IFRS 8, Segments opérationnels** introduit « l'approche de la direction » pour la présentation des informations sectorielles. Ce principe nécessite une modification de la présentation et de la publication des informations sectorielles, sur la base des rapports internes contrôlés régulièrement par le Group's Chief Operating Decision Maker (CODM), et ce afin d'évaluer les performances des différents secteurs et de leur attribuer les ressources. Il remplace l'obligation de déterminer les formats de présentation du groupe par informations primaires (géographiques) et secondaires (sectorielles). L'adoption de ce principe n'a eu aucun effet sur la situation financière ou les performances du Groupe. Dans l'approche de la direction, le Groupe présentera un seul secteur opérationnel, à savoir le secteur Biopharmaceutique (cf. note 5).
- **IAS 23 (révisé), Coûts d'emprunt.** L'amendement exige que chaque entité capitalise les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié (c'est-à-dire un actif nécessitant une certaine durée pour être prêt à l'usage ou à la vente) comme un élément du coût de cet actif. Le Groupe a amendé sa convention comptable en conséquence, en supprimant la possibilité de comptabiliser immédiatement ces coûts d'emprunt en charge. Conformément aux dispositions transitoires de la norme, ce principe a été adopté prospectivement. Dès lors, les coûts d'emprunt ont été capitalisés en actifs qualifiés à dater du ou après le 1^{er} janvier 2009. Aucun changement n'a été apporté aux coûts d'emprunt encourus avant cette date et qui ont été comptabilisés en charge. L'adoption de cet amendement n'a eu aucun impact financier sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
- **IAS 1 (révisé), Présentation des états financiers.** La norme révisée interdit la présentation d'éléments de produits et de charges (c'est-à-dire les « variations des capitaux propres non détenus ») dans l'état des variations de capitaux propres, et oblige à présenter les « variations des capitaux propres non détenus » séparément par rapport aux variations des capitaux propres détenus. Toutes les « variations des capitaux propres non détenus » doivent être présentées dans un état des performances.

Les entités peuvent néanmoins choisir de présenter un seul état des performances (le compte de résultat complet) ou deux états (l'état financier et le compte de résultat complet).

Le groupe a choisi de présenter deux états : un état financier et un compte de résultat complet. Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu des dispositions de publication révisées.

- **IFRS 7** (amendement), *Instruments financiers : informations à fournir*. La norme amendée exige une présentation complémentaire relative à l'évaluation à la juste valeur et au risque de liquidité. Les évaluations à la juste valeur doivent être présentées par source d'imputation à l'aide d'une hiérarchie à trois niveaux pour chaque catégorie d'instrument financier. En outre, une réconciliation du bilan au début et à la clôture de l'exercice pour les évaluations à la juste valeur de niveau trois est à présent requise, ainsi que les transferts significatifs entre les évaluations à la juste valeur de niveaux 1 et 2. Les amendements précisent aussi les informations à fournir sur le risque de liquidité s'agissant des transactions sur produits dérivés et des actifs affectés à la gestion des liquidités. L'évaluation à la juste valeur est présentée à la Note 4. Les informations relatives au risque de liquidité ne sont pas influencées de manière significative par les amendements. Elles sont traitées à la Note 4.

Les nouvelles normes, les changements qui leur ont été apportés de même que les interprétations figurant ci-dessous s'appliquent pour la première fois de manière impérative à l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2009, mais ne sont pas pour l'heure d'application au sein du Groupe :

- **IFRS 2** (amendement), *Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition et d'annulation*.
- **IAS 32** (amendement), *Instruments financiers : informations à fournir*, et **IAS 1** (Amendement), *Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation*.
- **IFRS 1** (amendement), *Première adoption des IFRS et IAS 27 États financiers consolidés et individuels – Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou associée*.
- Améliorations apportées aux IFRS (mai 2008).
- **IFRIC 13**, *Programmes de fidélisation de la clientèle*.
- **IFRIC 15**, *Accords pour la construction d'un bien immobilier*.
- **IFRIC 16**, *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*.
- **IFRIC 9**, *Réévaluation des dérivés incorporés et IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.
- **IFRIC 18**, *Transferts d'actifs provenant de clients*.

2.3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Les normes, amendements et interprétations suivants des normes existantes ont été publiés et sont obligatoires pour les exercices comptables du Groupe débutant à partir du 1^{er} janvier 2010 mais le Groupe ne les a pas adoptés à l'avance :

- **IAS 27** (révisé), *États financiers consolidés et individuels* (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009). La norme révisée oblige à comptabiliser comme capitaux propres les effets de toutes les transactions avec des intérêts minoritaires s'il n'y a pas de changement de contrôle et si ces transactions ne produiront plus du goodwill, ni des profits et pertes. La norme spécifie aussi la méthode de comptabilisation en cas de perte de contrôle. Tout intérêt subsistant dans l'entité est recalculé à la juste valeur, et l'éventuel profit ou perte est comptabilisé dans le compte de résultat. Le Groupe va appliquer l'IAS 27 (révisé) à titre prospectif pour les transactions avec des intérêts minoritaires à partir du 1^{er} janvier 2010.

- **IFRS 3** (révisé), *Regroupements d'entreprises* (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009). La norme révisée continue d'appliquer la méthode d'acquisition aux regroupements d'entreprises, avec quelques modifications importantes. Par exemple, la définition d'entreprise a été élargie, ce qui va probablement faire en sorte que davantage d'acquisitions seront traitées comme des regroupements d'entreprises.

Tous les paiements en vue d'acquérir une entreprise seront comptabilisés à la juste valeur à la date de l'acquisition, et les paiements conditionnels seront classés comme dette ultérieurement recalculée via les états financiers. La norme donne le choix sur une base acquisition-par-acquisition pour le calcul de la participation minoritaire dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets de l'entreprise rachetée. Tous les coûts relatifs à l'acquisition doivent être comptabilisés en charge. Les changements aux normes IFRS 3 et IAS 27 ci-dessus vont avoir un effet sur les futures acquisitions ou pertes de contrôle ainsi que sur les transactions avec les participations minoritaires. Le Groupe appliquera la norme IFRS 3 (révisé) à titre prospectif pour tous les regroupements d'entreprises à partir du 1^{er} janvier 2010.

- **IAS 39** (amendement), *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Éléments couverts éligibles* (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009) concerne la désignation d'un risque unilatéral sur un élément couvert, et la désignation de l'inflation sur un élément financier couvert ou portion dans des situations particulières. Le Groupe va appliquer l'amendement à partir du 1^{er} janvier 2010. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- **IFRIC 17**, *Distributions en nature aux actionnaires* (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009). L'interprétation apporte les clarifications suivantes : un dividende à payer doit être comptabilisé lorsque le dividende est autorisé de manière appropriée et n'est plus soumis à la discrétion de l'entité ; une entreprise doit calculer le dividende à payer à la juste valeur des actifs nets à distribuer ; et l'entreprise doit comptabiliser la différence entre le dividende versé et la valeur comptable des actifs nets distribués en profits ou pertes. Le Groupe va appliquer l'IFRIC 17 à partir du 1^{er} janvier 2010. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

- Améliorations apportées aux IFRS (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010). En avril 2009, l'IASB a publié son omnibus de modifications de normes, visant essentiellement à clarifier des incohérences et formulations. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.
- **IFRS 2** (amendement), *Paiement fondé sur des actions – Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie* (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010). Cet amendement clarifie le champ et le traitement comptable des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie figurant dans les états financiers séparés d'une entité. Le Groupe va appliquer l'amendement à partir du 1^{er} janvier 2010. L'amendement n'aura pas d'incidence sur la situation financière ou les performances du Groupe.
- **IFRS 1** (amendement), *Première adoption des IFRS - Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants* (en vigueur à partir du 1^{er} février 2010). L'amendement prévoit des exemptions additionnelles pour l'application rétrospective des IFRS pour les actifs pétroliers et gaziers. Cet amendement n'aura pas d'incidence sur le Groupe, puisque ce dernier n'est pas un premier adoptant des IFRS.
- **IAS 32** (amendement), *Instruments financiers : présentation - Classement des émissions de droits* (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2010). Cet amendement fournit des précisions aux entités qui émettent des droits libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle, s'agissant du traitement des droits en tant qu'instruments dérivés dont les variations à la juste valeur sont enregistrées au compte de résultat. Ces droits seront désormais classés en instruments de capitaux propres, sous certaines conditions. L'application de cet amendement est rétroactive et se traduira par une reprise des éléments précédemment comptabilisés en compte de résultat. Cet amendement n'aura pas d'incidence sur le Groupe, puisque ce dernier n'a pas procédé à des émissions de droits.
- **IAS 24** (amendement), *Information relative aux parties liées* (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011). La norme révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées, contrôlées conjointement ou sur lesquelles une influence notable est exercée par une instance publique (dénommées "entités liées à une administration publique"). Elle clarifie aussi la définition de "partie liée". Le Groupe est toujours occupé à évaluer l'impact de cet amendement sur les états financiers.
- **IFRS 9 Instruments financiers** (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013). L'IFRS 9 s'inscrit dans une volonté plus large de modifier l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation pour le prochain exercice. La première phase du projet de modification de l'IAS 39 ne traite que du classement et de l'évaluation des actifs financiers. La norme simplifie le modèle d'évaluation mixte et établit deux catégories principales d'actifs financiers : coût amorti et juste valeur. La base de comptabilisation dépend du business model de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. Les principes de l'IAS 39 sur la dépréciation d'actifs financiers, la comptabilité de couverture, les passifs financiers et la dé-comptabilisation restent d'application. Son objectif est de remplacer l'IAS 39 dans son intégralité à la fin 2010. Le Groupe va appliquer l'IFRS 9 rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2013.
- **IFRIC 14** (amendement), *Paiements anticipés des exigences de financement minimal* (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011). L'amendement s'applique dans certaines circonstances où une entité est soumise à des exigences de financement minimal et effectue des paiements anticipés pour s'y conformer. L'amendement permet à cette entité de comptabiliser à l'actif l'avantage issu de ce paiement anticipé. Le Groupe est toujours occupé à évaluer l'impact de cet amendement sur les états financiers.
- **IFRIC 19 Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres** (en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2010) précise les critères des IFRS quand une entité négocie les conditions d'un passif financier avec son créancier et que ce dernier accepte les actions ou tout autre instrument de capitaux propres en règlement, total ou partiel, dudit passif. Le Groupe appliquera cette interprétation à partir du 1^{er} janvier 2011. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

2.4. Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités à vocation spéciale) dont le Groupe dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet d'éventuels droits de vote qui peuvent être exercés ou convertis à ce jour sont pris en considération afin de déterminer si le Groupe contrôle ou non une autre entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode du coût d'acquisition pour la comptabilisation de l'acquisition de filiales. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs attribués, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou supportés à la date de l'échange, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, ainsi que les passifs et les dettes éventuelles supportés dans un regroupement d'entreprises sont évalués dans un premier temps à leur juste valeur à la date d'acquisition, quelle que soit l'importance d'un éventuel intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition dépassant la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est imputé en tant que goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart subsistant après la réévaluation est comptabilisé directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés le cas échéant afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

Transactions et intérêts minoritaires

Le Groupe applique une politique de traitement des transactions avec intérêts minoritaires comme des transactions externes au Groupe. Un intérêt minoritaire dans les actifs nets de filiales consolidées est imputé séparément des capitaux propres du Groupe dans

ces filiales. L'intérêt minoritaire correspond au montant de cet intérêt à la date du regroupement initial des entreprises et à la part minoritaire de l'évolution des capitaux propres à partir de la date du regroupement. Les acquisitions d'intérêts minoritaires donnent lieu à un goodwill, à savoir la différence entre le prix payé et la part correspondante acquise à la valeur comptable des actifs nets de la filiale. Les cessions d'intérêts minoritaires résultent en profits et pertes pour le Groupe et sont enregistrées dans le compte de résultat.

Sociétés liées

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler; ce qui correspond généralement à une participation de 20% à 50% des droits de vote. L'investissement du Groupe dans les sociétés liées inclut le goodwill constaté au moment de l'acquisition, net du cumul des pertes de valeur.

La quote-part du Groupe dans les résultats de ses sociétés liées après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat et sa quote-part dans l'évolution des réserves après acquisition est comptabilisée dans les réserves. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans la société liée concernée. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées le cas échéant pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les gains et pertes de dilution suite à des investissements dans des sociétés liées sont comptabilisés en capitaux propres.

2.5. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activités : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les Chief Operating Decision Makers, à savoir le comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi UCB se compose d'un seul segment.

2.6. Conversion de devises

Équivalent pour € |

	Cours de clôture		Taux moyen	
	2009	2008	2009	2008
USD	1,433	1,395	1,391	1,462
JPY	133,5	126,7	130,0	150,3
GBP	0,888	0,957	0,891	0,795
CHF	1,483	1,491	1,510	1,585

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

Les cours de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Pour la préparation des états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est également la devise de présentation des états financiers consolidés.

Transactions et bilans

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement des transactions en devises et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les capitaux propres comme couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets.

Les variations de la juste valeur des garanties monétaires libellées en devises étrangères, qui sont classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, sont analysées entre les écarts de conversion résultant des changements du coût amorti de la garantie et d'autres changements de la valeur comptable de la garantie. Des écarts de conversion liés aux changements du coût amorti sont comptabilisés en résultat, et d'autres changements de la valeur comptable sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les écarts de conversion sur des actifs et passifs financiers non monétaires sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les écarts de conversion sur des actifs financiers non monétaires tels que des capitaux propres classés en tant qu'actifs disponibles à la vente sont intégrés dans la réserve disponible à la vente des capitaux propres.

Sociétés du Groupe

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper-inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- Les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan concerné ;

- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Tous les écarts de change qui en résultent sont imputés en tant que composant séparé des capitaux propres (ils sont appelés 'ajustements de conversion cumulatifs'). Pour la consolidation, les écarts de change provenant de la conversion de l'investissement net dans des opérations étrangères, et d'emprunts ou autres instruments de devise désignés comme couvertures de ces investissements, sont repris dans les capitaux propres. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres, sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

2.7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable. Le montant du chiffre d'affaires n'est pas considéré comme évalué avec fiabilité tant que toutes les conditions relatives à la vente n'ont pas été résolues.

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur des sommes reçues et à recevoir pour la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, ristournes, rabais, remises, et escomptes au comptant liés à Medicaid aux États-Unis et à des programmes similaires dans d'autres pays.

Vente de marchandises

Le chiffre d'affaires de la vente de marchandises est comptabilisé lorsque :

- Les risques et les avantages significatifs liés à la propriété des marchandises sont transférés à l'acheteur ;
- Le Groupe ne détient ni une participation continue dans la gestion dans la mesure généralement associée à la propriété, ni un contrôle effectif des marchandises vendues ;
- Le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- Il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par l'entité ; et
- Les coûts supportés ou à supporter dans le cadre de la transaction peuvent être mesurés de manière fiable.

Les estimations des rémunérations des ventes prévues et des ré-imputations accordées aux agences gouvernementales, aux grossistes, aux gestionnaires de soins et à d'autres clients sont déduites du chiffre d'affaires au moment où les produits afférents sont enregistrés ou lorsque les gratifications sont octroyées.

Ces estimations sont calculées sur base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

Produits des redevances

Les redevances sont prises en compte selon une comptabilité d'engagements, conformément au contenu des accords correspondants.

Revenus d'intérêts

Les intérêts sont comptabilisés sur une base pro-rata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de recevoir le paiement est établi.

2.8. Coût des ventes

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux marchandises vendues sont reprises dans le 'Coût des marchandises vendues'.

2.9. Autres produits

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats de concession de licences et de partage de bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus, ou lors de la prestation du service y afférent.

Le Groupe reçoit de la part de tierces parties des versements anticipés, échelonnés et autres, relatifs à la vente de certains produits ou à l'octroi de licences. Les produits associés aux étapes des performances sont comptabilisés sur base de l'accomplissement de l'événement caractéristique de l'étape, si cet événement est substantiel, déterminable objectivement et s'il représente un point important dans le cycle de vie du développement d'un produit pharmaceutique. Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des produits à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont perçus durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

2.10. Recherche et développement

Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement

L'ensemble des frais de recherche et développement internes sont imputés dans le compte de résultat quand ils sont encourus. En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (tels que les risques relatifs aux essais cliniques et la probabilité de l'autorisation de commercialisation), il est conclu que les frais de développement interne du Groupe ne satisfont pas en règle générale aux critères de capitalisation comme immobilisations incorporelles.

Immobilisations incorporelles acquises

Les projets de recherche et de développement en cours acquis soit par des arrangements sous licence, soit par des regroupements d'entreprises, soit par des acquisitions séparées, sont capitalisés comme immobilisations incorporelles.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire tout au long de leur durée d'utilité estimée à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation.

2.11. Dépréciation d'actifs non financiers, frais de restructuration, autres produits et charges

Les actifs n'ayant pas une durée de vie indéfinie, comme le goodwill, ne sont pas soumis à amortissement et leur dépréciation est évaluée chaque année. Les actifs sujets à l'amortissement sont évalués pour en estimer la dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est peut-être pas recouvrable. Une perte de dépréciation est comptabilisée pour le montant à hauteur duquel la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de dépréciation sont présentées dans le compte de résultat comme 'dépréciation d'actifs non financiers'.

Les dépenses encourues par le Groupe afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des 'frais de restructuration'.

Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente d'immobilisations incorporelles ou corporelles ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges, autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées, sont présentées dans le compte de résultat sous le poste 'autres produits et charges'.

2.12. Impôts sur le résultat

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. Elles sont reprises dans le compte de résultat, sauf si elles portent sur des postes directement repris dans les capitaux propres, auquel cas elles sont directement comptabilisées dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture dans les pays où les filiales de la société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Les impôts différés passifs sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, et les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable contre lequel les différences temporelles déductibles pourront être utilisées. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel la dette est payée ou l'actif est réalisé. Les impôts sur le résultat reportés sont débités ou crédités au compte de résultat, excepté lorsqu'ils concernent des éléments débités ou crédités directement aux capitaux propres, auquel cas les impôts différés sont également traités dans les capitaux propres.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

2.13. Immobilisations incorporelles

Brevets, licences, marques déposées et autres immobilisations incorporelles

Les brevets, les licences, les marques déposées et les autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement 'immobilisations incorporelles') sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire lorsque l'enregistrement a été obtenu). La durée d'utilité estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée et aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

Logiciels

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (trois à cinq ans).

2.14. Goodwill

Un goodwill apparaît lorsque le coût d'un regroupement d'entreprises à la date de l'acquisition excède la part du Groupe dans la valeur réelle nette du passif, de l'actif et des dettes éventuelles identifiables qui ont été acquises. Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute perte de valeur cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans le bilan, tandis que le goodwill réalisé sur les acquisitions de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie afin de tester une éventuelle perte de valeur. L'affectation porte sur les unités ou groupes d'unités produisant des espèces et dont on peut attendre qu'elles bénéficient du regroupement d'entreprises d'où provient le goodwill, avec identification selon les segments.

Étant donné que le goodwill a une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une perte de valeur s'il y a une indication en ce sens. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la perte de valeur est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, ensuite aux autres actifs de l'unité de façon proportionnelle sur base de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société sous contrôle conjoint, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession.

Si la juste valeur de l'actif, du passif et des dettes éventuelles identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, le surplus subsistant après la réévaluation est immédiatement inscrit dans le compte de résultat.

2.15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeurs cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifiant sont capitalisés en élément de coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du mois où l'actif est prêt à être utilisé.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le ou les changements doivent être comptabilisés au titre de changement dans une estimation comptable conformément à l'IAS 8 (*Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*).

Les durées de vie économique ci-dessous s'appliquent aux principales catégories de terrains, installations et équipements :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Constructions | 20 - 33 ans |
| - Machines | 7 - 15 ans |
| - Matériel de laboratoire | 7 ans |
| - Matériel prototype | 3 ans |
| - Mobilier et agencement | 7 ans |
| - Matériel roulant | 5 - 7 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Actifs sous leasing financier | durée la plus courte entre la vie économique de l'actif et le leasing |

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés en 'autres produits et charges' dans le compte de résultat.

Les biens d'investissement sont des terrains et constructions faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et dépréciés de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des actifs corporels utilisés par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans le bilan.

2.16. Leasings

Les leasings sont classés comme leasings financiers si, selon les conditions du leasing, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres leasings sont considérés comme des leasings opérationnels.

Leasings financiers

Les actifs détenus dans le cadre d'un leasing financier sont repris dans les actifs du Groupe à la valeur la moins élevée entre leur juste valeur et la valeur actuelle des paiements de leasing minimum, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs non financiers. La dette correspondante à l'égard du bailleur est reprise dans le bilan en tant qu'obligation au titre de leasing financier.

Les paiements de leasing sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation de leasing de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde subsistant du passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le montant amortissable d'un actif sous leasing est affecté à chaque exercice comptable au cours de la durée d'utilisation prévue sur une base systématique conforme à la politique d'amortissement que le Groupe applique aux actifs amortissables lui appartenant.

S'il est prévu selon une certitude raisonnable que le Groupe acquerra la propriété de l'actif à l'expiration de la durée du leasing, la durée d'utilisation prévue est la durée de vie économique de l'actif. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du leasing et sa durée de vie économique.

Leasings opérationnels

Les paiements de leasing dans le cadre d'un leasing opérationnel sont imputés dans le compte de résultat de façon linéaire sur toute la durée du leasing concerné. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'incitation à la souscription d'un leasing opérationnel sont également répartis de façon linéaire sur toute la durée du leasing.

2.17. Pertes de valeur d'actifs non financiers

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations et machines afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur. S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle.

Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis.

Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultat. Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont réexaminés à chaque date de reporting pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une perte de valeur est inscrite dans le compte de résultat. Toute perte de valeur fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors dépréciation ou amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

2.18. Actifs financiers

Classification

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers ont été acquis.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère ces investissements et prend des décisions d'achat et de vente basées sur leur juste valeur conformément à la politique du Groupe en matière de gestion des risques sur le marché financier. Les instruments financiers dérivés sont aussi considérés comme détenus à des fins de transaction à moins d'être des instruments de couverture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances du Groupe comprennent les créances commerciales et autres ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le bilan.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre. Ils sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Comptabilisation et évaluation

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les investissements sont calculés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas classifiés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction sont passés dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont dé-comptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des investissements arrivent à expiration ou ont été transférés et que le Groupe a transféré pratiquement tous les risques et les avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés par la suite à leur juste valeur. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

Les profits ou les pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur dans la catégorie des profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils ont été produits, tandis que les profits ou les pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles pour la vente sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la cession/dépréciation des actifs financiers disponibles pour la vente, les éventuels profits et pertes différés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat.

À chaque date de clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Dans le cas de valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente, une baisse substantielle ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est considérée comme une indication de perte de valeur.

En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres comptabilisées dans le compte de résultat ne sont pas reprises par le compte de résultat.

2.19. Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé est classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, quant à savoir si les instruments financiers dérivés utilisés dans des transactions de couverture ont une grande efficacité dans la compensation des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais des pertes et profits.

Couverture des flux de trésorerie

La partie effective des changements dans la juste valeur d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie est reprise dans les capitaux propres. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris en compte de résultat dans les 'produits/charges financiers'.

Si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les capitaux propres sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif.

Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue entraîne ultérieurement la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les bénéfices ou les pertes connexes qui avaient été comptabilisés directement dans les capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat dans la ou les périodes au cours desquelles l'actif acquis ou le passif supporté a affecté le compte de résultat.

Une relation de couverture de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu, résilié ou exercé, si la direction révoque la désignation ou si les transactions prévues ne sont plus hautement probables. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus hautement probable mais est susceptible d'encore se produire, tout bénéfice ou perte précédemment reporté dans les capitaux propres reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction affecte le résultat. Lorsqu'il s'avère que la transaction prévue ne se produira pas, le bénéfice ou la perte est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Couverture de la juste valeur

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat, en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

Couverture de l'investissement net

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Tout bénéfice ou toute perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie effective de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres, et le bénéfice ou la perte relatif à la partie non effective est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat, sous 'produits financiers'. Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

Instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les fluctuations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat, sous 'produits/charges financiers'.

2.20. Stocks

Les approvisionnements destinés à la revente sont valorisés au prix d'acquisition ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des en-cours de fabrication et des produits fabriqués comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

2.21. Créances commerciales

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur; ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation sur créances commerciales est comptabilisée lorsqu'il y a des raisons objectives démontrant que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés actualisés au taux intérêt réel calculé lors de la comptabilisation initiale. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de dotation et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique 'ventes nettes'. Lorsqu'une créance commerciale est irrécouvrable, elle est déduite du compte de dotation pour créances commerciales.

2.22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces disponibles et en dépôt à vue, les autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les dettes financières dans les passifs courants du bilan.

2.23. Actifs non courants (ou groupes de cession) disponibles à la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si le montant comptable peut être recouvré principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants dits disponibles à la vente ne sont plus dépréciés ou amortis.

2.24. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement convertibles.

Actions propres

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (net d'impôts sur le résultat) est déduit des fonds propres imputables aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, tout paiement reçu, net de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégré dans les fonds propres imputables aux actionnaires de la Société.

2.25. Prêts et emprunts

Les prêts et découverts bancaires portant intérêts sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

2.26. Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par le Groupe comprennent des obligations convertibles en actions ordinaires au gré de l'émetteur. Le nombre d'actions à émettre ne suit pas les variations de leur juste valeur. En raison de l'existence de l'option de remboursement en espèces par l'émetteur, les obligations convertibles ont été ventilées en élément de dette et en élément d'instruments dérivés.

À la comptabilisation initiale, la juste valeur de l'élément de dette a été calculée sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie fixés contractuellement, chiffrée au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché à des instruments présentant une crédibilité comparable et générant essentiellement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. Après la comptabilisation initiale, l'élément de dette est évalué sur la base de son coût amorti par la méthode du taux d'intérêt réel.

Le solde des produits est affecté à l'option de conversion et comptabilisé sous "Autres instruments dérivés". Après la comptabilisation initiale, l'élément d'instruments dérivés est évalué à la juste valeur, tous les gains et pertes encourus au moment de la réévaluation étant portés au compte de résultat.

Les coûts de transaction additionnels directement imputables à l'offre obligataire sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel et sont amortis en compte de résultat pendant la durée de vie de l'instrument.

2.27. Dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

2.28. Avantages du personnel

Obligation de pension

Le Groupe gère des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations à des plans de pension à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de pension prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans le bilan représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies telle qu'ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et du coût des services passés non comptabilisé, et telle que diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout actif résultant de ce calcul est limité au montant déterminé ou, si celui-ci est inférieur, au montant des pertes actuarielles et du coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations au plan. Un avantage économique est dit disponible pour le groupe s'il est réalisable durant la vie du plan ou au règlement des passifs du plan.

Les engagements nets du Groupe en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués au moyen de la 'méthode des unités de crédit projetées', une évaluation actuarielle étant réalisée à intervalles réguliers, à chaque date de clôture du bilan pour les plans

principaux. La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en escomptant les futures sorties d'argent comptant prévues utilisant des rendements sur les obligations de cote de crédit AA qui ont des dates de maturité proches des limites des obligations du Groupe et qui sont libellés dans la même devise que les avantages.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés participant au plan, en accord avec l'approche «corridor». Par conséquent, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés comme produits ou charges dans la mesure où le total des profits ou pertes actuariels excède la valeur la plus élevée de 10% de la valeur actuelle de l'indemnité de retraite et de la juste valeur des actifs du plan externes à la date de clôture du bilan.

Autres avantages au personnel à long terme

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que les employés ont reçu en retour de leur service pendant les périodes en cours et précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies, excepté que l'ensemble des gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement, qu'aucun 'corridor' n'est appliqué et que les coûts totaux des services passés sont imputés immédiatement.

Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut être prouvé qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels sur base d'un plan formalisé détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition formulée afin d'inciter les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de clôture du bilan sont chiffrées à leur valeur actualisée.

Plans d'intéressement aux bénéfices et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéfices sur base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y est tenu contractuellement ou lorsqu'il existe une pratique antérieure qui a créé une obligation implicite et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés, soit en instruments de capitaux propres de la société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et performances extérieurs au marché (par exemple la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée). Les conditions d'octroi extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'octroi, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black & Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date du bilan, l'entité revoit ses estimations quant au nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées.

La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. La dette est réévaluée à chaque date de clôture et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur de la dette est comptabilisée comme charges du personnel dans le compte de résultat.

2.29. Provisions

Les provisions sont reprises dans le bilan quand :

- Il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision pour refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

3. Estimations comptables et jugements

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

3.1. Jugements dans l'application des principes comptables du Groupe

Comptabilisation du chiffre d'affaires

La nature de l'activité du Groupe est telle que bon nombre de transactions commerciales n'ont pas une structure simple.

Les conventions commerciales peuvent consister en de multiples accords se produisant en même temps ou à des moments différents. Le Groupe est également partie prenante dans des accords de concession de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés et échelonnés sur plusieurs années ainsi que certaines obligations futures. Le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les risques importants et les avantages liés à la propriété ont été transférés et lorsque le Groupe ne garde plus une implication continue dans la gestion, ni un contrôle effectif sur les marchandises vendues ou lorsque les obligations sont remplies. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme revenu différé et ensuite portées en résultat dans des exercices comptables ultérieurs sur base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

Comptabilisation d'une 'contrepartie conditionnelle' liée à l'acquisition de Schwarz Pharma

En décembre 2006, UCB SP GmbH (filiale à 100% d'UCB) a acquis une participation majoritaire dans Schwarz Pharma AG, qui est entièrement inclus dans les états financiers consolidés d'UCB depuis le 28 décembre 2006. À cette date, UCB détenait environ 87,6% des voix de Schwarz Pharma AG. Le 22 mars 2007, UCB SP GmbH et Schwarz Pharma AG, société dépendante, ont conclu un accord de domination et de transfert de bénéfices, approuvé lors d'une Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de Schwarz Pharma AG le 8 mai 2007. Cet accord est entré en vigueur le 13 juillet 2007.

Selon les termes de l'accord de domination et de transfert de bénéfices, UCB offre aux actionnaires minoritaires restants une compensation unique de € 104,60 (limitée au délai minimal de deux mois, mais ce délai est suspendu aussi longtemps qu'il subsiste une action en cours au sujet de la compensation offerte) ou un dividende annuel garanti de cinq ans. L'accord de domination et de transfert de bénéfices se poursuivra par la suite, sauf si l'une des deux parties signifie dans un délai prescrit à l'autre partie son intention de mettre fin à l'accord.

Sur base de l'offre de reprise faite en rapport avec l'accord de domination et de transfert de bénéfices une obligation naît à l'égard des actionnaires minoritaires restants de Schwarz Pharma AG : soit acquérir leur participation minoritaire, soit leur payer un dividende annuel garanti. Du point de vue comptable, l'accord de domination et de transfert de bénéfices a été traité comme faisant partie du principe de 'regroupement d'entreprises' et la dette envers les actionnaires minoritaires restants de Schwarz Pharma AG a été considérée comme représentant une 'contrepartie conditionnelle' dans un regroupement d'entreprises. Par conséquent, lors de la comptabilisation initiale, une dette financière avait été comptabilisée, et les intérêts minoritaires de Schwarz Pharma AG n'ont plus été reconnus (depuis le 31 décembre 2007). Les paiements aux actionnaires minoritaires par suite de la comptabilisation initiale sont considérés comme une 'contrepartie conditionnelle' et ajustent par conséquent le coût de l'acquisition et en fin de compte le goodwill.

Étant donné que des réclamations ont été déposées auprès du tribunal compétent en Allemagne, contestant la rétribution offerte, et que, à la fin de l'exercice précédent, la direction a pris la décision de ne pas résilier anticipativement l'accord, la dette envers les actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma a été calculée en 2008 sur la valeur actuelle nette du dividende garanti qui serait payé durant une période indéterminée aux actionnaires minoritaires qui n'ont pas vendu leurs actions.

La procédure de retrait obligatoire a été finalisée en août 2009. Dès lors, le registre de commerce du tribunal de Düsseldorf a pris acte de la résolution de l'assemblée générale de Schwarz Pharma AG du 8 juillet 2009 relative au transfert des actions détenues par les actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma AG à UCB SP GmbH, Monheim (actionnaire principal) moyennant une contrepartie en espèces de € 111,44 par action.

En conséquence, le solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma AG a été transféré à UCB SP GmbH, et Schwarz Pharma AG est devenue une filiale détenue à 100% du groupe UCB. Vu le règlement intervenu en 2009 avec les actionnaires minoritaires restants, le Groupe ne comptabilise plus un passif financier lié à l'accord de domination et de transfert de bénéfices (2008 : € 95 millions). En 2008, le passif financier vis-à-vis des actionnaires minoritaires restants de Schwarz Pharma AG figurait à la Note 30. Autres passifs financiers.

3.2. Estimations comptables et hypothèses clés

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

Rabais sur ventes

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour la rémunération des ventes prévues, les ré-imputations et autres rabais, dont ceux de Medicaid aux USA et les rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces éléments sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles. Vu que ces déductions sont basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts seraient de nature à influencer à l'avenir les éléments comptabilisés au bilan et par conséquent les ventes imputées dans le compte de résultat des exercices futurs. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les retours sur vente, ré-imputations, ristournes et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant.

Actifs incorporels et goodwill

Le Groupe détient des actifs incorporels d'une valeur comptable de € 1 953 millions (Note 19) et du goodwill pour une valeur comptable de € 4 552 millions (Note 20). Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où ils sont disponibles à l'utilisation (lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets de R&D en cours acquis équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les actifs incorporels acquis via un regroupement d'entreprises ou qui comprennent des composés commercialisés mais pour lesquels il n'existe aucune protection par brevet ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés réaliseront substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute perte de valeur et quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une perte de valeur, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de flux de trésorerie futurs actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des pertes de valeur.

Le Groupe a appliqué les hypothèses clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

- Taux de croissance : 3,0%
- Taux d'actualisation en ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles liés à des produits existants : 9,9%
- Taux d'actualisation en ce qui concerne les immobilisations incorporelles liées aux composants en cours de processus de recherche et de développement : 13,0%

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de perte de valeur.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

Provisions environnementales

Le Groupe a des provisions pour coûts de remise en état environnementale qui sont spécifiées dans la Note 33. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont composés des coûts visant à l'assainissement et au réaménagement complets de sites contaminés ainsi qu'à la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de films cédées du Groupe.

Les dépenses de réhabilitation futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes qui comprennent, entre autres, la détection de sites contaminés précédemment inconnus, la méthode et l'étendue de la réhabilitation, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans le bilan à l'avenir.

Avantages au personnel

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans à prestations définies (Note 32). Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Cela est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, ainsi que par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués. Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans le bilan.

4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise.

Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur les politiques et procédures du Groupe pour la gestion de ces risques ainsi que la gestion des capitaux par le Groupe. La gestion des risques est assurée par le département Treasury & Risk du Groupe conformément aux politiques approuvées par le Financial Risk Management Committee (FRMC).

Le FRMC est composé du Chief Financial Officer et des responsables des départements Accounting, Reporting & Consolidation, Financial Control, Internal Audit, Tax et Treasury & Risk.

Le FRMC sera responsable :

- de l'analyse des résultats de l'évaluation des risques d'UCB ;
- de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques ;
- du contrôle de la conformité avec la politique de gestion des risques sur les marchés financiers ;
- de l'approbation des changements de politique ; et
- des rapports au Comité d'audit

Les politiques de gestion des risques financiers du Groupe établies par le FRMC doivent identifier et analyser les risques encourus par le Groupe, définir les contrôles et les limites de risque adéquats et surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues par le FRMC sur une base semestrielle afin de tenir compte des changements intervenant dans les conditions du marché et dans les activités du Groupe.

4.1. Risque du marché

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses holdings d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque du marché consiste à gérer et à contrôler les expositions au risque du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières pour gérer le risque du marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères, qui affectent son résultat net et sa situation financière exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises (cross currency swaps) afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir une période de minimum 6 et maximum 26 mois de flux de trésorerie prévus relatifs aux ventes, aux redevances ou aux revenus de concession de licences s'il n'existe pas de couvertures naturelles.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion. L'exposition au risque de change résultant des actifs nets des opérations étrangères du Groupe aux USA est également gérée via des emprunts libellés en dollars US. Cela fournit une couverture économique. L'exposition au risque de change résultant des actifs nets des opérations étrangères du Groupe en Suisse est également gérée par des contrats à terme. Les investissements du Groupe dans d'autres filiales ne sont pas couverts au moyen d'emprunts ou de contrats à terme étant donné que ces devises ne sont pas considérées comme importantes ou sont neutres à long terme.

L'effet sur les fonds propres consolidés du Groupe du risque de conversion résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devise étrangère est comptabilisé comme un écart de conversion cumulé.

Impact des fluctuations de change

Au 31 décembre 2009, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10% face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice aurait été le suivant :

€ millions	Fluctuation du cours	Impact sur les capitaux propres : perte (-)/gain	Impact sur le compte de résultat : perte (-)/gain
Au 31 décembre 2009			
USD	+10%	-120	5
	-10%	151	-7
GBP	+10%	-28	-1
	-10%	34	1
CHF	+10%	-34	11
	-10%	41	-13
Au 31 décembre 2008			
USD	+10%	-60	-4
	-10%	89	0
GBP	+10%	-42	-8
	-10%	51	10
CHF	+10%	-36	10
	-10%	44	-12

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer une variation des produits et des charges d'intérêts résultant d'actifs et de passifs porteurs d'intérêt. Ils peuvent en outre influencer la valeur de marché de plusieurs actifs, passifs et instruments financiers, ainsi que l'explique le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt sur les principales dettes financières du Groupe sont tantôt fixes, tantôt flottant, comme décrit à la Note 28. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son risque d'intérêt, comme décrit dans la Note 36.

Il désigne les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture des actifs et passifs à taux fixe, selon une méthode de couverture à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés et les éléments de couverture sont tous deux comptabilisés à la juste valeur en compte de résultat.

Le Groupe classe aussi les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) en tant qu'instruments de couverture des actifs et passifs à taux flottant, selon la méthode de couverture de la juste valeur. Les variations à la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont imputées en capitaux propres ou en compte de résultat, uniquement si la comptabilité de couverture n'est plus d'application.

Impact des fluctuations des taux d'intérêt

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 8 millions (2008 : € 54 millions) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une diminution des capitaux propres de € 8 millions (2008 : € 54 millions).

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait provoqué une hausse de € 8 millions du résultat (2008 : € 0 million) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une baisse de € 9 millions du résultat (2008 : € 0 million).

Autres risques liés au prix du marché

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

À la suite de l'émission par le Groupe d'une obligation convertible arrivant à échéance en 2015 pour un montant de € 500 millions (taux de conversion à € 38,746), la juste valeur de la part d'instrument dérivé incorporée est comptabilisée en passif financier dérivé (cf. Note 36). Les fluctuations de la juste valeur du dérivé, en raison de sa réévaluation, ont été imputées par le biais du compte de résultat (2009 : € 5,5 millions - cf. Note 16).

Les autres montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou sur le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé être négligeable.

4.2. Risque de crédit

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction puisse être dans l'incapacité ou refuse d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux USA, en raison des transactions de vente effectuées via des grossistes (Note 24). Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, le Groupe a contracté ou a l'intention de contracter une assurance crédit.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la définition d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen fréquent des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments dérivés.

4.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe pour gérer ce risque consiste à s'assurer autant que possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles, dans des circonstances normales, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit revolving non utilisées.

À la date de clôture, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25) € 486 millions (2008 : € 463 millions).
- Titres négociables hors capitaux propres (Note 22) € 2 millions (2008 : € 3 millions).
- Facilités de crédit non utilisées (Note 28) € 1 056 millions (2008 : € 502 millions).

À la date de clôture, les facilités de crédit engagées par le Groupe s'élevaient à € 1 500 millions, qui viennent à échéance en décembre 2012, avec option de prolongation d'un an moyennant l'accord du prêteur en décembre 2010.

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur base de la période restant à courir de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

€ millions	Note	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2009						
Emprunts bancaires	28	530	529	0	1	0
Titres de créance et autres emprunts à court terme	28	15	14	1	0	0
Dettes de leasings financiers	28	24	2	4	14	4
Obligation convertible	29	421	0	0	0	421
Émission obligatoire pour les particuliers	29	739	0	0	739	0
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	29	494	0	0	0	494
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 151	1 036	24	56	35
Découverts bancaires	28	20	20	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt			-22	-11	22	3
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			906	188		
Entrée			905	199		
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			2 321		209	
Entrée			2 317		203	
Au 31 décembre 2008						
Emprunts bancaires	28	2 844	872	294	1 678	0
Titres de créance et autres emprunts à court terme	28	14	13	1	0	0
Dettes de leasings financiers	28	26	2	3	5	16
Obligations convertibles						
Obligations à taux fixe						
Dettes commerciales et autres dettes	34	1 215	1 159	11	19	26
Découverts bancaires	25	29	29	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt			-17	-29	-19	
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			568	430		
Entrée			547	413		
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture						
Sortie			892			
Entrée			923			

4.4. Gestion du risque de capital

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients ainsi que de réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure du capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur.

Le Groupe surveille de près son niveau d'endettement net et veut parvenir à une structure du capital optimale, identique à celle d'un groupe de référence, en diminuant considérablement sa dette financière externe d'ici 2012.

€ millions	2009	2008
Prêts et emprunts (Note 28)	589	2 913
Obligations (Note 29)	1 654	0
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 25), titres négociables disponibles à la vente (Note 22) et garantie en espèces liée à l'obligation de leasing financier	-491	-470
Endettement net ¹	1 752	2 443
Total des capitaux propres	4 417	4 017
Total du capital financier	6 169	6 460
Ratio d'endettement	28%	38%

¹ La définition de l'endettement net figure au glossaire joint à la fin du rapport annuel.

4.5. Estimation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des obligations) se base sur les cours de bourse à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché existant à la date de clôture.

Les cours de Bourse sont utilisés pour la dette à long terme. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en utilisant les cours de change à terme à la date de clôture.

La valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur des créances commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

À compter du 1^{er} janvier 2009, le Groupe a adopté l'amendement à l'IFRS 7 pour les instruments financiers évalués au bilan à la juste valeur. L'amendement régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : cours de Bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour les actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les imputations ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : techniques qui utilisent des imputations ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur

€ millions 31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs disponibles à la vente				
Titres de participation cotés	7	0	0	7
Obligations cotées (Note 22)	5	0	0	5
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie (Note 35)	0	22	0	22
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat (Note 35)	0	32	0	32

Passifs financiers mesurés à la juste valeur

€ millions 31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	10	0	10
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	43	0	43
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	12	0	12
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	51	0	51
Dérivé lié à une obligation convertible	0	67	0	67

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations de niveau 3.

5. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activités : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les Chief Operating Decision Makers, à savoir le comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi UCB se compose d'un seul segment. Les informations à fournir à l'échelle du groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit :

5.1. Information relative aux ventes de produits

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	2009	2008
Cimzia®	75	10
Vimpat®	46	2
Neupro®	61	58
Keppra® (dont Keppra® XR)	913	1 266
Zyrtec® (dont Zyrtec-D®/Cirrus®)	268	249
Tussionex™	147	147
Xyzal®	132	173
venlafaxine XR	109	10
Metadate™ CD/Equasym™ XL	72	77
Nootropil®	70	93
omeprazole	64	75
Autres produits	726	867
Total des ventes nettes	2 683	3 027

5.2. Information géographique

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque marché géographique où sont établis les clients :

€ millions	2009	2008
Amérique du Nord	948	1 192
Allemagne	295	289
France	194	194
Italie	141	142
Espagne	145	130
Royaume-Uni et Irlande	153	140
Belgique	44	50
Reste du monde	763	890
Total des ventes nettes	2 683	3 027

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

Immobilisations corporelles € millions	2009	2008
Amérique du Nord	95	109
Allemagne	57	70
France	2	2
Italie	4	5
Espagne	0	0
Royaume-Uni et Irlande	104	153
Belgique	189	193
Reste du monde	83	91
Total	534	623

5.3. Information sur les principaux clients

UCB n'a pas de gros clients représentant plus de 10% du total des ventes nettes à la fin 2009 (2008 : deux gros clients).

Aux USA, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 87% des ventes dans ce pays (2008 : 89%).

6. Actifs immobilisés disponibles pour la vente

6.1. Cession de certaines activités de distribution non stratégiques

Les actifs immobilisés disponibles pour la vente en relation avec les activités de distribution non stratégiques se sont élevés à € 0 million (2009 : € 29 millions), en raison de la vente d'un groupe de cession en 2009. Le montant de comparaison tient principalement compte des actifs cédés à GlaxoSmithKline (cf. note 8).

€ millions	Note	2009	2008
Actifs classés comme disponibles pour la vente			
Immobilisations corporelles	21	0	1
Immobilisations incorporelles	17	0	20
Stocks		0	2
Créances commerciales et autres créances		0	11
Total		0	34
Passifs classés comme disponibles pour la vente			
Dettes commerciales et autres		0	5
Total		0	5
Perte cumulative comptabilisée directement en capitaux propres relatifs au groupe de cession classé comme disponible pour la vente			
Ajustements de conversion des devises étrangères		0	-1
Total		0	-1

6.2. Autres actifs immobilisés disponibles pour la vente

Au 31 décembre 2009, les actifs immobilisés disponibles pour la vente englobaient des Immobilisations incorporelles d'une valeur comptable de € 14 millions (2008: zéro) et des Immobilisations corporelles d'une valeur comptable de € 3 millions (2008 : € 3 millions) dans l'ensemble, relatifs à d'autres actifs disponibles pour la vente. Selon toute attente, la transaction devrait être conclue en 2010.

€ millions	Note	2009	2008
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	19	14	0
Total	21	3	3
Total		17	3

7. Activités abandonnées

Le gain de l'exercice provenant des activités abandonnées s'élève à € 7 millions (2008 : € 55 millions) suite à la reprise partielle des provisions liées aux anciennes activités chimiques, y compris les indemnités pour les actions en justice relatives à l'environnement concernant les sites dont UCB a conservé la responsabilité et qui ont été clôturées au cours des 12 derniers mois.

8. Cession de filiales hors activités abandonnées

8.1. Cession de certains produits et filiales sur certains marchés émergents à GlaxoSmithKline

Le 23 janvier 2009, UCB a annoncé sa décision de céder à GlaxoSmithKline certaines activités de distribution et filiales dans des marchés émergents bien déterminés. La cession a été finalisée le 31 décembre 2009. La contrepartie totale reçue s'est chiffrée à € 515 millions. La plus-value dégagée sur cette cession se présente comme suit :

€ millions	31 décembre 2009
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	19
Stocks	1
Actifs courants	10
Total de l'actif	31
Dettes commerciales	5
Autres passifs courants	5
Total du passif	10
Contrepartie totale en espèces	515
Ajustement du prix initial	
Actifs nets cédés	-21
Provisions, dettes et gain de réduction des avantages au personnel restant à UCB	-1
Gain sur la cession	493

Le gain sur la cession est présenté sous la rubrique « Autres produits et charges » (Note 15).

8.2. Cession du produit antihémorragique Somatostatine-UCB™ à Eumedica

Le 11 février 2009, UCB a annoncé la vente à Eumedica des droits mondiaux portant sur son produit antihémorragique Somatostatine-UCB™. La cession a été finalisée le 31 décembre 2009. La contrepartie reçue s'est chiffrée à € 22 millions. Le gain sur la cession est présenté sous la rubrique « Autres produits et charges » (Note 15).

8.3. Cession d'Equasym® à Shire

Le 20 février 2009, UCB a annoncé la cession à Shire, une société biopharmaceutique spécialisée, d'Equasym® IR et Equasym® XL (methylphenidate HCl) pour le traitement des troubles de déficit de l'attention avec hyperactivité. La cession a été finalisée le 1 avril 2009. La contrepartie totale reçue s'est chiffrée à € 55 millions. Le gain sur la cession est présenté sous la rubrique « Autres produits et charges » (Note 15).

9. Autres produits

€ millions	2009	2008
Produits générés par le biais d'accords de partage des bénéfices	74	78
Paiements anticipés et échelonnés	38	58
Produits issus de la fabrication à façon	94	42
Autres produits	206	178

Les produits issus des accords de partage de bénéfices concernent principalement les éléments suivants :

- Produits de la co-promotion de Xyzal® aux USA avec sanofi-aventis, et
- Produits de la co-promotion de Provas™ en Allemagne avec Novartis.

En 2009, UCB a reçu des paiements échelonnés de la part de différentes parties, dont les détails sont indiqués ci-dessous :

- Paiements échelonnés pour Keppra® et Cimzia® conformément à l'accord conclu entre Otsuka et UCB en vue de la co-promotion de Keppra® pour le traitement d'appoint des crises partielles d'épilepsie et de Cimzia® pour le traitement de la maladie de Crohn au Japon, et
- Autres étapes comptabilisées dans le cadre d'un accord de licence sur les produits gastro-intestinaux matures non essentiels, conclu au début de l'année 2008.

L'accroissement des produits des activités de fabrication contractuelles est principalement lié aux contrats de fabrication à façon passés avec GSK et Shire (annoncés au début de l'année), ainsi qu'aux produits issus de l'accord de fabrication de Delsym™.

10. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	Note	2009	2008
Charges liées aux avantages du personnel	11	809	938
Dépréciation des immobilisations corporelles	21	78	75
Amortissement des immobilisations incorporelles	19	142	105
Pertes de valeur d'actifs non financiers	13	126	160
Total		1 155	1 278

11. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	Note	2009	2008
Salaires et rémunérations		569	673
Charges sociales		98	129
Coûts de pension – plans à prestations définies	32	29	15
Coûts de pension – plans à cotisations définies		18	19
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	27	16	14
Assurance		37	29
Autres charges de personnel		42	59
Total des charges liées aux avantages du personnel		809	938

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans la ligne de dépense pertinente dans le compte de résultat selon la fonction, excepté lorsqu'elles concernent une activité abandonnée, auquel cas elles sont comptabilisées, le cas échéant, dans le résultat de l'activité abandonnée. Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2009	2008
Paiement horaire	1 111	1 300
Paiement mensuel	4 238	5 614
Direction	3 975	4 378
Total	9 324	11 292

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, se reporter aux Notes 27 et 32.

12. Autres produits/charges (-) d'exploitation

Les autres produits/charges (-) d'exploitation se sont élevés à € 6 millions (2008 : € -1 million). Il s'agit principalement du remboursement de charges des compagnies d'assurance, à hauteur de € 1 million (2008 : € 2 million), de l'amortissement des immobilisations incorporelles non liées à la production, à hauteur de € 2 millions (2008 : € 3 millions) ; la reprise de provisions de € 13 millions (2008 : € 7 millions) ; la reprise concernant les créances commerciales de € 7 millions (2008 : € 3 millions) ; les dépenses d'intégration de € 0 million (2008 : € -5 millions).

13. Pertes de valeur d'actifs non financiers

L'examen des valeurs comptables des actifs du Groupe a entraîné une comptabilisation de charges pour perte de valeur de € 126 millions (2008 : € 160 millions).

Après l'examen annuel de la perte de valeur des marques déposées, brevets et licences, une charge de dépréciation de € 7 millions (2008 : € 2 millions) a été comptabilisée. Les charges de dépréciation sur les autres immobilisations incorporelles, d'un montant de € 103 millions (2008 : € 10 millions), englobent la dépréciation du projet de développement CDP323 (annoncée en juillet 2009) et la dépréciation de savoir-faire lié à certains procédés de fabrication.

Les charges de dépréciation liées aux immobilisations corporelles du Groupe se sont établies à € 16 millions (2008 : € 148 millions).

14. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2009, les frais de restructuration s'élevaient à € 73 millions (2008 : € 272 millions), imputables aux remaniements organisationnels intervenus en Belgique et au Royaume-Uni, annoncés en novembre 2009, à l'abandon du secteur des soins primaires aux États-Unis, annoncé en février 2010, ainsi qu'à d'autres indemnités. En 2008, les frais de restructuration englobaient les charges de restructuration et d'intégration consécutives au programme SHAPE, ainsi que la fermeture du site de recherche de Cambridge au Royaume-Uni.

15. Autres produits et charges

Les autres produits s'élèvent à € 583 millions (2008 : € 14 millions) et se ventilent comme suit :

- gain réalisé sur la cession de certains produits et filiales sur certains marchés émergents à GlaxoSmithKline pour un montant de € 493 millions (Note 8.1) ;
- gain réalisé sur la cession du produit antihémorragique Somatostatine-UCB™ à Eumedica (Note 8.2) ;
- gain réalisé sur la cession d'Equasym® à Shire (Note 8.3) ;
- autres frais à hauteur de € 11 millions liés à la capacité de fabrication à façon de produits biologiques, contre € 14 millions d'autres produits en 2008, principalement attribuables aux suites d'un litige résolu favorablement.

16. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à € 162 millions (2008 : € 156 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit :

16.1. Charges financières

€ millions	2009	2008
Charges d'intérêts sur :		
• Obligation convertible	-6	0
• Émission obligataire pour les particuliers	-4	0
• Émission euro-obligataire pour les institutionnels	-2	0
• Autres emprunts	-93	-140
Charges d'intérêts sur dérivés de taux d'intérêt	-32	8
Dérivés de taux d'intérêt : couvertures des flux de trésorerie transférés en capitaux propres	-40	0
Pertes nettes dues aux fluctuations du cours des devises	0	-51
Pertes de juste valeur sur instruments financiers dérivés	-40	0
Perte de valeur sur titres de participation	-3	0
Charges financières sur leasings financiers	-1	-1
Total des charges financières	-221	-184

16.2. Produits financiers

€ millions	2009	2008
Revenus d'intérêts :		
• Sur dépôts bancaires	5	23
• Provisions : désactualisation	0	0
Dividendes reçus	1	0
Gains nets sur change	42	0
Gains de juste valeur sur instruments financiers dérivés	0	22
Gain net sur la composante dérivée de l'obligation convertible	5	0
Gain net/perte nette (-) des instruments financiers dérivés sur actions	10	0
Gain net/perte nette (-) sur la vente de titres	0	0
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	0	0
Dividende garanti relatif aux actionnaires minoritaires de Schwarz Pharma	0	-16
Autres produits/charges (-) financiers nets	-4	-1
Total des produits financiers	59	28

17. Impôts (-)/crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2009	2008
Impôts sur le résultat courants	-213	-103
Impôts sur le résultat différés	45	133
Total des impôts (-)/ crédits d'impôt sur le résultat	-168	30

Le Groupe mène des activités dans différentes régions géographiques et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge d'impôts sur le résultat avant impôts du Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées, comme suit :

€ millions	2009	2008
Résultat avant impôts	675	-43
Impôt (-)/crédit d'impôt calculé aux taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	-182	3
Impact fiscal de :		
Dépenses non déductibles fiscalement	-123	-119
Résultat non imposable	236	146
Crédits d'impôts	30	3
Variation des taux d'imposition	1	0
Autres effets du taux d'imposition	41	20
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	-44	18
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	-17	1
Reprises de réduction de valeur/réductions de valeur (-) sur actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés	-108	-35
Impact de la retenue à la source sur les dividendes inter-sociétés	-1	-5
Autres impôts	-1	-2
Total des impôts (-)/ crédits d'impôt sur le résultat	-168	30

%	2009	2008
Taux d'imposition effectif	24,9	69,8

La modification du taux d'imposition effectif est essentiellement due à la réalisation de plus-values imposées à des taux réduits ou exonérées d'impôt, à la reprise de certains impôts différés passifs non récurrents et à la finalisation de certains audits fiscaux.

La charge/(crédit) d'impôt sur les capitaux propres durant l'exercice se présente comme suit :

€ millions	2009	2008
Impôt actuel	0	0
Impôt différé :		
Du fait de l'adoption de l'IFRIC 14 – Obligations onéreuses de financement minimum	0	-2
Part effective des variations à leur juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	-2	14
Impôts comptabilisés dans les capitaux propres	-2	12

18. Autres éléments du résultat global

€ millions	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente		
Gains/pertes (-) de l'exercice	0	0
Moins : Ajustement de reclassement sur gains/pertes (-) repris dans le compte de résultat	0	0
	0	0
Couverture des flux de trésorerie :		
Gains/pertes (-) de l'exercice	27	-134
Moins : Ajustement de reclassement sur gains/pertes (-) repris dans le compte de résultat	-75	26
	102	-160
Couverture de l'investissement net :		
Gains/pertes (-) de l'exercice	0	0
Moins : Ajustement de reclassement sur gains/pertes (-) repris dans le compte de résultat	0	0
	0	0

19. Immobilisations incorporelles

€ millions	2009		
	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	1 541	978	2 519
Acquisitions	16	33	49
Cessions	-28	-3	-31
Transfert d'une rubrique à une autre	0	7	7
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-17	0	-17
Écarts de conversion	-11	16	5
Valeur comptable brute au 31 décembre	1 501	1 031	2 532
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-276	-74	-350
Charge d'amortissement pour l'exercice	-132	-10	-142
Cessions	23	1	24
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-7	-103	-110
Transfert d'une rubrique à une autre	-16	15	-1
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	3	0	3
Écarts de conversion	2	-5	-3
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-403	-176	-579
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 098	855	1 953

€ millions	2008		
	Marques déposées, brevets et licences	Autres	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	1 078	1 468	2 546
Acquisitions	52	23	75
Cessions	-8	-4	-12
Transfert d'une rubrique à une autre	450	-429	21
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-23	0	-23
Écarts de conversion	-8	-80	-88
Valeur comptable brute au 31 décembre	1 541	978	2 519
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-179	-74	-253
Charge d'amortissement pour l'exercice	-95	-10	-105
Cessions	8	4	12
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-2	-10	-12
Transfert d'une rubrique à une autre	3	0	3
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-14	1	-13
Écarts de conversion	3	15	18
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-276	-74	-350
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 265	904	2 169

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2009, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 49 millions (2008 : € 75 millions). Ces entrées concernent principalement l'acquisition de produits sous licence, ainsi que le paiement échelonné concernant certains accords de licence. Citons encore l'alliance stratégique avec Willex sur le développement de l'oncologie préclinique (annoncée début 2009) et l'accord de licence avec Novartis, portant sur des produits cardiovasculaires et antidiabétiques en Allemagne (annoncé en août 2009). Outre ce qui précède, le Groupe a procédé à des acquisitions de logiciels et a aussi capitalisé des coûts de développement logiciel éligibles.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 110 millions (2008 : € 12 millions) sur ses immobilisations incorporelles, essentiellement le projet de développement CDP323 et le savoir-faire lié à certains procédés de fabrication. Ces charges sont détaillées à la Note 13 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « dépréciation d'actifs non financiers ».

20. Goodwill

€ millions	2009	2008
Coût au 1^{er} janvier	4 579	4 403
Ajustement lié à l'acquisition de Schwarz (Note 3.1.)	-1	201
Écarts de conversion	-26	-25
Valeur comptable nette au 31 décembre	4 552	4 579

L'ajustement relatif au goodwill concerne la procédure de retrait obligatoire dans le cadre de l'acquisition de Schwarz Pharma en 2006. Pour plus d'informations, voir Note 3.1.

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill à chaque date de clôture de bilan, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Le 'montant recouvrable' d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur base de calculs de 'valeur d'usage'.

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des budgets financiers approuvés par la direction, qui couvrent une période de 10 ans. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vies appropriés des produits, sur base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections sont extrapolés au moyen des taux de croissance estimés, comme indiqués ci-dessous. Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation (voir ci-dessous) est dérivé d'un modèle d'évaluation des actifs de capitaux, ajusté pour mieux refléter les risques spécifiques liés aux actifs, le profil de risque de l'entreprise et son secteur d'activité. Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la 'valeur d'usage' des unités génératrices de trésorerie, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence.

L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation des résultats de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition.

Hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'usage :

€ millions	2009	2008
Taux d'actualisation	9,9%	10,5%
Taux de croissance	3,0%	3,0%

21. Immobilisations corporelles

€ millions	2009				
	Terrains et construction	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, matériel roulant et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	515	509	144	60	1 228
Acquisitions	8	15	7	8	38
Cessions	-5	-6	-5	-2	-18
Transferts d'une rubrique à une autre	18	7	6	-42	-11
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	1	0	1	2
Valeur comptable brute au 31 décembre	536	526	152	25	1 239
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-165	-345	-87	-8	-605
Charge d'amortissement pour l'exercice	-23	-38	-17	0	-78
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	-6	-10	0	-16
Cessions	-16	5	7	0	-4
Transferts d'une rubrique à une autre	0	0	-1	0	-1
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	-1	0	0	-1
Amortissements cumulés au 31 décembre	-204	-385	-108	-8	-705
Valeur comptable nette au 31 décembre	332	141	44	17	534

€ millions	2008				
	Terrains et construction	Installations et machines	Bureau, matériel informatique, matériel roulant et autres	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	452	428	109	222	1 211
Acquisitions	22	41	15	26	104
Cessions	-20	-21	-20	0	-61
Transferts d'une rubrique à une autre	73	61	41	-183	-8
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-12	0	-1	0	-13
Écarts de conversion	0	0	0	-5	-5
Valeur comptable brute au 31 décembre	515	509	144	60	1 228
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-135	-235	-83	0	-453
Charge d'amortissement pour l'exercice	-20	-36	-19	0	-75
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-34	-104	-2	-8	-148
Cessions	16	19	23	0	58
Transferts d'une rubrique à une autre	-3	10	-7	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	8	0	1	0	9
Écarts de conversion	3	1	0	0	4
Amortissements cumulés au 31 décembre	-165	-345	-87	-8	-605
Valeur comptable nette au 31 décembre	350	164	57	52	623

Aucune immobilisation corporelle n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2009, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 38 millions (2008 : € 104 millions).

Ces acquisitions concernent principalement des dépenses d'amélioration et de remplacements d'actifs immobilisés, ainsi que des investissements dans de nouveaux produits et de nouveaux mécanismes de livraison.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 16 millions (2008 : € 148 millions) sur ses immobilisations corporelles. Ces charges sont détaillées à la Note 13 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « dépréciation d'actifs non financiers ».

Les biens d'investissement sont enregistrés au coût historique diminué de l'amortissement cumulé. Vu que ces biens d'investissement ne représentent pas un montant substantiel par rapport à l'ensemble des actifs immobilisés, la préparation d'un avis d'expert externe sur la juste valeur n'a pas été demandée. Il est supposé que la juste valeur correspond à la valeur comptable.

21.1. Coûts d'emprunt capitalisés

Tout au long de 2009, aucun coût d'emprunt n'a été capitalisé, du fait de l'absence d'actifs éligibles à la rubrique "Immobilisations en cours" pendant l'exercice.

21.2. Actifs en leasing financier

UCB loue des bâtiments et du matériel de bureau dans le cadre de plusieurs contrats de leasing financiers. La valeur comptable des bâtiments en leasing financier s'élève à € 60 millions (2008 : € 50 millions).

22. Actifs financiers et autres actifs

22.1. Actifs financiers non courants et autres

€ millions	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	11	4
Dépôts à terme	7	8
Instruments financiers dérivés (Note 36)	12	1
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne	23	22
Autres actifs financiers	64	91
Créances fiscales non courantes	0	21
Total actifs financiers et autres actifs à la fin de l'exercice	117	147

22.2. Actifs financiers courants et autres actifs

€ millions	2009	2008
Matériel d'essais cliniques	9	35
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous)	2	3
Instruments financiers dérivés (Note 36)	42	66
Total actifs financiers et autres actifs à la fin de l'exercice	53	104

22.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les suivants :

€ millions	2009	2008
Titres de participation	8	0
Obligations	5	7
Total des actifs financiers disponibles à la vente à la fin de l'exercice	13	7

L'évolution des valeurs comptables de ces actifs financiers disponibles à la vente se présente comme suit :

€ millions	2009		2008
	Titres de participation	Obligations	Obligations
Au 1er janvier	0	7	8
Acquisitions*	11	1	0
Cessions	0	-3	-2
Réévaluation par capitaux propres	0	0	1
Gains / pertes (-) reclassés des capitaux propres vers le compte de résultat	0	0	0
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	-3	0	0
Au 31 décembre	8	5	7

Le Groupe a investi dans un portefeuille d'obligations à taux fixe, principalement émises par des gouvernements européens ainsi que par quelques institutions financières. Les obligations ont été classées comme disponibles à la vente et revalorisées à leur juste valeur.

La juste valeur de ces obligations est déterminée en fonction des cotations publiées sur un marché actif.

Aucun de ces actifs financiers n'est échu ni déprécié à la clôture.

* Le 9 janvier 2009, UCB et Willex, une société cotée spécialisée en développement oncologique, ont scellé un partenariat stratégique. Aux termes de l'accord, Willex a acquis les droits de développement mondiaux de l'ensemble du portefeuille d'oncologie préclinique d'UCB ; UCB a quant à lui endossé le rôle d'investisseur stratégique dans Willex, en prenant une participation de 13% pour un montant de € 10 millions. Dès lors, les principales entrées concernent l'acquisition de la participation dans Willex.

23. Stocks

€ millions	2009	2008
Approvisionnements	152	162
En-cours de fabrication	143	59
Produits finis	88	116
Biens destinés à la revente	22	26
Stocks	405	363

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le 'coût des ventes' s'élève à € 637 millions (2008 : € 656 millions).

Aucun stock n'est déposé en garantie, ni n'est présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 17 millions en 2009 (2008 : € 21 millions) et a été incluse dans le coût des ventes.

24. Créances commerciales et autres créances

€ millions	2009	2008
Créances commerciales	645	676
Moins : Provision pour dépréciation	-7	-10
Créances commerciales – nettes	638	666
TVA récupérable	22	24
Créances d'intérêt	9	32
Charges payées d'avance	27	35
Produits à recevoir	8	6
Autres créances	48	42
Redevances à recevoir	67	54
Créances commerciales et autres créances	819	859

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances s'approche de leur juste valeur. Pour les créances commerciales, la juste valeur est estimée être la valeur comptable moins la provision pour dépréciation ; pour toutes les autres créances, la juste valeur est estimée être égale aux valeurs comptables étant donné qu'elles sont toutes dues dans un délai d'un an.

Il y a une certaine concentration de risque de crédit en rapport avec des créances commerciales. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. La plus grande créance commerciale ouverte en 2009 provenant d'un seul client est de 23% (2008 : 16,0%) (McKesson Corp. USA).

Les échéances des créances commerciales du Groupe à la fin de l'exercice se présentent comme suit :

€ millions	2009		2008	
	Valeurs comptables brutes	Dépréciation	Valeurs comptables brutes	Dépréciation
Non encore échues	409	0	442	0
Échues à moins d'un mois	37	0	36	0
Échues à plus d'un mois, mais pas plus de trois mois	12	0	26	-1
Échues à plus de trois mois, mais pas plus de six mois	159	-1	142	-3
Échues à plus de six mois, mais pas plus d'un an	8	-3	14	-1
Échues à plus d'un an	20	-3	16	-5
Total	645	-7	676	-10

Sur base des taux par défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les créances commerciales non échues ou échues à un mois au plus. Cela concerne plus de 69% (2008 : 71%) du solde à la date de clôture.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2009	2008
Bilan au 1^{er} janvier	-10	-5
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	-7	-7
Utilisation/reprise de provision pour dépréciation	10	2
Écarts de conversion	0	0
Bilan au 31 décembre	-7	-10

Les autres rubriques dans les créances commerciales et autres créances ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des créances commerciales et autres du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2009	2008
EUR	248	311
USD	384	356
JPY	40	57
GBP	32	28
Autres devises	115	107
Créances commerciales et autres créances	819	859

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détient aucun actif en garantie.

25. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2009	2008
Dépôts bancaires à court terme	297	200
Équivalents de trésorerie	135	209
Valeurs disponibles	54	54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	486	463
Découverts bancaires (Note 28)	-20	-29
Trésorerie et équivalents de trésorerie après déduction des découverts bancaires comme mentionnés dans le tableau de flux de trésorerie	466	434

26. Capital et réserves

26.1. Capital social & prime d'émission

Le capital émis de la Société s'élève à € 550 millions (2008 : € 550 millions) et est représenté par 183 365 052 actions (2008 : 183 365 052 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Au 31 décembre 2009, 72 423 070 actions étaient nominatives et 110 941 982 actions étaient au porteur/dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2009, la réserve de prime d'émission s'élève à € 1 601 millions (2008 : € 1 601 millions).

26.2. Actions propres

Le Groupe a acquis 128 116 actions propres, pour un montant total de € 3 millions (2008 : 50 384 actions pour un montant total de € 1 million). Il a réémis 146 329 actions propres pour un montant total de € 3 millions (2008 : 100 598 actions pour un montant total de € 3 millions).

Le Groupe détenait 3 169 051 (2008 : 3 187 264) actions propres au 31 décembre 2009. Ces actions non émises ont été acquises afin de faire face à l'exercice d'options sur actions et à l'octroi d'actions au Conseil d'Administration et à certaines catégories du personnel. UCB Fipar ou UCB SCA a le droit de revendre ces actions à une date ultérieure.

26.3. Autres réserves

Les autres réserves s'élèvent à € 232 millions (2008 : € 232 millions) ayant trait au surplus de valeur d'acquisition selon l'IFRS, issu du regroupement d'entreprises avec Schwarz Pharma.

26.4. Écarts de conversion cumulés

L'écart de conversion cumulé représente les écarts de conversion cumulatifs enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro.

27. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi de 'performance shares', visant à rétribuer les employés pour les services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'actions et le plan d'octroi de 'performance shares' sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe a aussi des plans d'acquisition d'actions pour les employés au Royaume-Uni et aux USA.

27.1. Plan d'options sur actions et droits à la plus-value des actions

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a octroyé des options sur les actions UCB S.A. aux membres du Comité Exécutif, aux Senior Executives et aux cadres moyens et supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est équivalent à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- La moyenne du cours de clôture des actions UCB à Euronext Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ou
- Le cours de clôture des actions UCB à Euronext Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de droits de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Il n'existe aucun élément de rechargement. Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des employés d'UCB aux USA. Ce plan est réglé en espèces. Toutes les options octroyées aux bénéficiaires aux USA en 2005 et 2006 ont été transformées en droits à la plus-value des actions, excepté pour trois employés. Depuis 2007 tous les employés américains ayants droit ont reçu les droits à la plus-value des actions.

27.2. Plan d'attribution d'actions

Le Comité de Rémunérations et de Nominations a octroyé gracieusement des actions UCB S.A. aux Senior Executives. Les actions gratuites sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

27.3. Plan d'octroi de 'performance shares'

Le Comité de Rémunérations a octroyé des 'performance shares' aux Senior Executives ayant accompli des performances exceptionnelles. Les 'performance shares' sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et sont également soumises à certaines conditions relatives aux performances.

Les 'performance shares' attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

27.4. Plans fantômes d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares'

Le Groupe a aussi des plans fantômes d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares' (collectivement dénommés les 'plans fantômes'). Ces plans fantômes s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail avec certaines filiales du Groupe et sont soumis aux mêmes règles concernant les plans d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares', sauf en ce qui concerne le règlement.

27.5. Plans d'acquisition d'actions pour employés aux USA

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB aux USA la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15% financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante sur un compte au nom de l'employé.

Les limites de participation de chaque employé sont les suivantes :

- Entre 1% et 10% de la rémunération de chaque participant ;
- USD 25 000 par an et par participant ;
- Un montant total maximum de USD 5 millions détenu par les employés américains dans toutes les formes de plans d'actions sur une période de 12 mois.

Au 31 décembre 2009, le plan comptait 688 participants (2008 : 544). Il n'existe pas de conditions d'acquisition spécifiques et les dépenses faites par UCB en rapport avec ce plan sont négligeables.

27.6. Plan d'épargne en actions pour employés d'une filiale UCB au Royaume-Uni

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par des employés au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur la paie et UCB offre une action gratuite pour 5 actions achetées par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom de l'employé, lequel est géré par une société indépendante qui agit comme un fiduciaire.

Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- une épargne de 10% sur le salaire de chaque participant
- GBP 1 500 par an et par participant ;

Au 31 décembre 2009, le plan comptait 52 participants (2008 : 119) et les dépenses faites par UCB en rapport avec ce plan sont négligeables.

27.7. Charges relatives aux paiements fondés sur des actions

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élèvent à € 16 millions (2008 : € 14 millions), et sont comprises dans les postes pertinents du compte de résultat, comme suit :

€ millions	2009	2008
Coût des ventes	2	1
Frais de commercialisation	4	4
Frais de recherche et développement	4	4
Frais administratifs et généraux	6	5
Total des charges d'exploitation	16	14
dont réglés en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	7	8
Plan d'attribution d'actions	3	3
Plan d'octroi de 'performance shares'	1	3
Plans d'acquisition d'actions pour employés	0	0
dont réglé en espèces :		
Régime des droits à la plus-value des actions	4	0
Plans fantômes d'option sur les actions, d'attribution d'actions et de 'performance shares'	1	0

27.8. Plans d'options sur actions

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2009			2008		
	Juste valeur moyenne pondérée	Prix de l'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée	Prix de l'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions
En circulation au 1er janvier	6,61	33,31	5 597 630	8,13	40,54	3 840 821
+ Nouvelles options octroyées	5,37	21,41	1 914 800	4,28	22,18	2 288 100
(-) Options perdues	5,75	28,38	700 511	7,56	37,63	530 277
(-) Options exercées	4,40	26,46	6 214	7,13	25,87	1 014
(-) Options périmées	0	0	0	0	0	0
En circulation au 31 décembre	6,30	30,24	6 805 705	6,61	33,31	5 597 630
Nombre d'options acquises :						
Au 1 ^{er} janvier			618 530			577 421
Au 31 décembre			1 383 005			618 530

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2009 sont les suivants :

Date d'expiration	Fourchette de prix d'exercice en €	Nombre d'options sur actions
21 avril 2013	19,94	1 967
31 mai 2013	[26,58 – 27,94]	219 732
5 avril 2014	31,28	3 106
31 août 2014	[40,10 – 40,20]	357 200
31 mars 2015	[37,33 – 37,60]	464 200
31 mars 2016	[40,14 – 40,57]	696 800
31 mars 2017	[43,57 – 46,54]	1 364 900
31 mars 2018	[22,01 – 25,73]	1 856 700
31 mars 2019	[21,38 – 22,75]	1 841 100
Total en circulation		6 805 705

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées en 2009 était de € 5,37 (2008 : € 4,28).

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions sont les suivantes :

		2009	2008
Prix de l'action à la date d'octroi	€	22,75	22,80
Prix de l'exercice moyen pondéré	€	21,41	22,18
Volatilité attendue	%	31,73	25,23
Durée de vie prévue	Années	5	5
Rendement prévu du dividende	%	4,04	4,12
Taux d'intérêt sans risque	%	3,48	3,98
Taux annuel prévu de déchéance	%	7,00	7,00

27.9. Droits à la plus-value des actions

L'évolution des droits à la plus-value des actions (SAR ou 'share appreciation right') et les entrées de modèle au 31 décembre 2009 sont reprises dans le tableau ci-dessous. La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle Black & Scholes. La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2009	2008
		Nombre de SAR	Nombre de SAR
Droits en circulation au 1er janvier		1 192 000	749 700
+ Nouveaux droits octroyés		565 000	592 500
(-) Droits perdus		241 000	150 200
(-) Droits exercés		0	0
Droits en circulation au 31 décembre		1 516 000	1 192 000
Les hypothèses significatives utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des droits de plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	29,22	23,30
Prix d'exercice	€	22,19	22,01
Volatilité attendue	%	32,82	30,74
Durée de vie prévue	Années	5	5
Rendement prévu du dividende	%	3,15	4,03
Taux d'intérêt sans risque	%	2,79	3,36
Taux annuel prévu de déchéance	%	7,00	7,00

27.10. Plan d'attribution d'actions

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période de dévolution de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre de 'performance shares' attribuées en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2009		2008	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
En circulation au 1^{er} janvier	302 205	36,27	293 100	41,55
+ Nouvelles actions attribuées	115 655	23,16	101 005	22,80
(-) Attributions perdues	19 480	33,93	20 700	39,14
(-) Actions acquises et payées	116 775	40,65	71 200	38,08
En circulation au 31 décembre	281 605	29,23	302 205	36,27

27.11. Plan de 'performance share'

La variation du nombre de 'performance shares' attribuées en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2009		2008	
	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
En circulation au 1^{er} janvier	354 675	38,00	283 000	43,54
+ Nouvelles 'performance shares' octroyées	98 925	22,75	94 675	22,80
(-) 'Performance shares' perdues	45 500	37,67	8 000	43,57
(-) 'Performance shares' acquises	20 375	38,08	15 000	43,57
En circulation au 31 décembre	387 725	34,14	354 675	38,00

27.12. Options octroyées avant le 7 novembre 2002

Selon les dispositions transitoires prévues par IFRS 2, les options octroyées avant le 7 novembre 2002 et non encore acquises au 1^{er} janvier 2005 ne sont pas amorties par le biais du compte de résultat.

En 1999 et en 2000, respectivement, UCB a émis 145 200 et 236 700 droits de souscription (warrants) permettant de souscrire à une action ordinaire. Parmi ces droits, 173 900 peuvent toujours être exercés. Ces warrants expirent progressivement entre 2010 et 2013.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options sur actions en circulation, non comptabilisées sous IFRS 2 :

	2009		2008	
	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)	Nombre d'options sur actions	Juste valeur moyenne pondérée (€)
En circulation au 1^{er} janvier	715 288	40,34	730 303	40,37
(-) Options perdues	63 623	42,23	15 015	41,79
(-) Options périmées	31 500	43,19	0	0
En circulation au 31 décembre	620 165	40,00	715 288	40,34

28. Prêts et emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

€ millions	Valeur comptable		Juste valeur	
	2009	2008	2009	2008
Non courants				
Emprunts bancaires	1	1 972	1	1 972
Leasings financiers	22	24	22	24
Total des prêts et emprunts non courants	23	1 996	23	1 996
Courants				
Découverts bancaires	20	29	20	29
Partie courante des prêts bancaires à long terme	529	872	529	872
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme	15	14	15	14
Leasings financiers	2	2	2	2
Total des prêts et emprunts courants	566	917	566	917
Total des prêts et emprunts	589	2 913	589	2 913

28.1. Emprunts bancaires

Le 15 décembre 2009, UCB SA a annoncé l'issue favorable des négociations et la conclusion d'une facilité de crédit revolving d'un montant de € 1,5 milliard. Objectif de cette facilité, combinée à des émissions obligataires détaillées à la note 29 : refinancer l'accord sur la facilité de crédit consorsial en rapport avec l'acquisition de Schwarz Pharma en 2006, laquelle avait été amortie à € 3,3 milliards et devait arriver à échéance en octobre 2011.

La nouvelle facilité arrive à échéance le 31 décembre 2012, avec possibilité de prolongation d'un an à l'issue de la première année, moyennant accord du prêteur. À la fin de l'année, le montant total mis à disposition dans le cadre de cette facilité s'élevait à € 444 millions (2008 : € 2 854 millions). Les emprunts liés au nouvel accord sur les facilités de crédit portent des intérêts, calculés au moyen du taux d'intérêt Euribor ou Libor plus une marge qui dépend du ratio d'endettement d'UCB selon les dispositions contractuelles de l'accord.

Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe était de 4,69% (2008 : 4,62%) avant couverture. Les paiements du taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture des flux de trésorerie désignée et de paiements d'intérêts à taux fixe, font l'objet d'une couverture à la juste valeur désignée, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 6,04% (2008 : 4,55%) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations, à la Note 29, et le nouvel accord sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Si la comptabilité de couverture est d'application, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de la dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et la répartition du crédit d'UCB pour les différentes devises.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Voir la Note 4.3 pour une analyse de maturité des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2009	2008
EUR	206	1 573
USD	324	1 271
Total des emprunts bancaires par devise	530	2 844
Découverts bancaires - EUR	20	29
Emprunts obligataires autres que les prêts à court terme - EUR	15	14
Leasing financier - EUR	24	26
Total des prêts et emprunts	589	2 913

28.2. Leasing financier – Paiements minimum

€ millions	2009	2008
Montants à payer pour les leasings financiers :		
1 an ou moins	2	2
1-2 ans	4	3
2-5 ans	14	5
Plus de 5 ans	4	16
Valeur actuelle des engagements de leasing	24	26
Moins : le montant dû pour le règlement dans les 12 mois	2	2
Montant dû pour règlement après 12 mois	22	24

La direction considère que la valeur comptable du leasing financier du Groupe équivaut pratiquement à sa juste valeur.

29. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	Taux réel	Échéance	Valeur comptable		Juste valeur	
			2009	2008	2009	2008
Non courants						
Obligation convertible	4,50%	2015	421	0	490	0
Émission obligataire pour les particuliers	5,75%	2014	739	0	777	0
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	5,75%	2016	494	0	503	0
Total des obligations non courantes			1 654	0	1 770	0

29.1. Obligation convertible

En septembre 2009, UCB a émis des obligations convertibles supérieures non garanties d'un montant de € 500 millions. La date de clôture de la transaction a été fixée au 22 octobre 2009 ; les obligations arriveront à échéance le 22 octobre 2015 (soit un horizon de 6 ans).

Les obligations convertibles ont été émises. Leur principal est remboursable à 100% et leur coupon de 4,5% est payable semestriellement à terme échu. La prime de conversion a été fixée à € 38,746.

Les titulaires sont habilités à convertir leurs obligations en actions nouvelles et/ou existantes de l'entreprise et/ou à percevoir un montant en espèces, calculé sur le prix moyen pondéré des actions UCB échangées durant 10 jours boursiers, à compter du cinquième jour boursier suivant l'exercice du droit de conversion au gré de la société.

La juste valeur de l'élément de dette est calculée sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie fixés contractuellement, chiffrée au taux d'intérêt appliqué à ce moment par le marché à des instruments présentant une crédibilité comparable et générant essentiellement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La valeur résiduelle, correspondant à la différence entre le total des produits bruts issus de l'émission obligataire et la juste valeur de l'élément de dette, est affectée à la juste valeur de l'élément dérivé (cf. Note 36).

Au 31 décembre 2009, l'élément de dette a été calculé sur la base de son coût amorti, au taux d'intérêt annuel effectif de 7,670%. Conformément à l'IAS39, les coûts résiduels de la transaction compris dans le calcul du taux d'intérêt réel seront amortis durant la durée de vie escomptée de l'instrument (soit 6 ans). Les obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur de l'élément de dette de l'obligation convertible se chiffrait à € 490 millions. La juste valeur est calculée par une institution financière tierce.

L'obligation convertible comptabilisée dans les états financiers est calculée comme suit :

€ millions	2009	2008
Élément de dette à sa comptabilisation initiale au 22 octobre 2009	428	0
Charge d'intérêts réelle (Note 16)	6	0
Intérêt nominal dû/pas encore échu	-4	0
Intérêt payé	0	0
Frais de transaction non amortis résiduels	-9	0
Élément de dette au 31 décembre 2009	421	0

29.2. Émission obligataire pour les particuliers

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, arrivant à échéance en 2014 et réservée aux particuliers. Ces obligations seront remboursées à 100% de leur principal et portent un coupon de 5,75% par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,75% par an. Les obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

29.3. Émission euro-obligataire pour les institutionnels

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations senior non garanties à hauteur de € 500 millions, arrivant à échéance en 2016 et réservée aux institutionnels. Les obligations ont été émises à 99,635% et seront remboursées à 100% de leur principal. Elles portent un coupon de 5,75% par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,8150% par an. Les obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

30. Autres dettes financières

€ millions	Valeur comptable		Juste valeur	
	2009	2008	2009	2008
Non courants				
Dettes financières liées au dividende garanti à payer dans le cadre de l'accord de domination et de transfert des bénéfices	0	23	0	23
Instruments financiers dérivés (Note 36)	130	80	130	80
Total des dettes financières et autres dettes non courantes	130	103	130	103
Courants				
Dettes financières liées au dividende garanti à payer dans le cadre de l'accord de domination et de transfert des bénéfices	0	72	0	72
Instruments financiers dérivés (Note 36)	53	57	53	57
Autres dettes financières	10	0	10	0
Total des autres dettes financières courantes	63	129	63	129
Total autres dettes financières	193	232	193	232

During August 2009, UCB finalised the squeeze-out process of Schwarz Pharma AG and consequently Schwarz Pharma AG is now a fully owned subsidiary. The financial liability related to the Domination and Profit Transfer Agreement between UCB SP GmbH and Schwarz Pharma AG (refer to Note 3.1) was settled.

31. Impôts différés actifs et passifs

31.1. Impôts différés actifs et passifs comptabilisés

€ millions	2009	2008
Immobilisations incorporelles	-391	-486
Immobilisations corporelles	-9	0
Stocks	58	118
Créances commerciales et autres créances	54	70
Avantages au personnel	14	20
Provisions	22	27
Autres passifs à court terme	-27	-32
Pertes fiscales	210	85
Crédits fiscaux inutilisés	42	4
Réduction de valeur des impôts différés actifs précédemment comptabilisés	-219	-86
Total des impôts différés passifs (net)	-246	-280

31.2. Pertes fiscales inutilisées

Voici le détail en valeur par date d'échéance des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif fiscal différé n'est comptabilisé dans le bilan :

€ millions	2009	2008
Échéance :		
1 an ou moins	0	1
1-2 ans	0	1
2-3 ans	9	7
3-4 ans	1	5
Plus de 4 ans	14	16
Sans échéance	980	648
Pertes fiscales inutilisées	1 004	678

31.3. Différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé passif n'est comptabilisé

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables résultant des investissements dans les filiales. Les impôts différés passifs non comptabilisés s'élèvent à € 9 millions (2008 : € 8 millions).

31.4. Différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé

Les impôts différés actifs sont comptabilisés pour les pertes fiscales reportées quand des revenus taxables sont susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Des impôts différés actifs s'élevant à € 593 millions (2008 : € 604 millions) n'ont pas été comptabilisés en raison du caractère incertain du recouvrement.

32. Avantages au personnel

La majorité des employés sont couverts par des plans de pensions de retraite constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à prestations définies et des plans à cotisations définies.

32.1. Plans à cotisations définies

Les plans de retraite à prestations sont classés dans la catégorie des 'plans à cotisations définies' si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds séparé ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés dans le bilan du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges à imputer relatives à ces cotisations.

32.2. Plans à prestations définies

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite, des primes d'ancienneté et des indemnités de fin de contrat. Les avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans peuvent être financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs desdits plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans le bilan du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable pour les déficits entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré au bilan du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués annuellement par des actuaires indépendants.

Les profits et pertes actuariels sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des bénéficiaires, conformément à la méthode du 'corridor'. Par conséquent, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés comme produits ou charges dans la mesure où le total des profits ou pertes actuariels excède la valeur la plus élevée de 10% de la valeur actuelle de l'indemnité de retraite et de la juste valeur des actifs du plan externes à la date de clôture du bilan.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement.

Les montants inscrits au bilan sont déterminés comme suit :

€ millions	2009	2008
Valeur actuelle des obligations capitalisées	484	398
Juste valeur des actifs du plan	-404	-351
Déficit / excédent (-) des plans capitalisés	80	47
Valeur actuelle des obligations non capitalisées	81	73
Gains/pertes (-) actuariels non comptabilisé(e)s	-78	-46
Ajustement relatif aux conditions minimum de placement	0	4
Effet de la limite du plafond d'actif selon la norme IAS19, § 58(b)	2	18
Passifs nets inscrits au bilan	85	96
Plus : Passif relatif aux paiements fondés sur des actions réglés en espèces	7	2
Total des passifs relatifs aux avantages au personnel	92	98
Dont :		
Inscrit dans les passifs non courants	104	106
Inscrit dans les actifs non courants	-12	-8

Le total des passifs non courants relatifs aux avantages du personnel s'élève à € 104 millions (2008 : € 106 millions), dont € 7 millions (2008 : € 2 millions) ayant trait au passif du Groupe pour les droits à la plus-value des actions (Note 27).

L'évolution de l'obligation de prestations définies sur l'année se présente comme suit :

€ millions	2009	2008
Au 1^{er} janvier	471	529
Coût des services courants	18	22
Coûts d'intérêt	28	27
Cotisation des participants au plan	1	2
Amendements	0	0
Pertes et gains actuariels	76	-4
Écart de conversion	14	-56
Avantages payés	-26	-38
Primes, taxes, dépenses payées	-3	-2
Passif acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	0	0
Réductions et règlements	-14	-9
Au 31 décembre	565	471

L'évolution de la juste valeur des actifs du plan de l'année peut être résumée comme suit :

€ millions	2009	2008
Au 1^{er} janvier	351	462
Rendement attendu sur les actifs du plan	24	29
Gains/pertes (-) actuariels sur les actifs du plan	14	-80
Écart de conversion	14	-60
Cotisations de l'employeur	41	38
Cotisations de l'employé	1	2
Avantages payés	-26	-37
Primes, taxes, dépenses payées	-3	-2
Règlements du plan	-12	-1
Acquisitions des actifs dans le regroupement des entreprises	0	0
Au 31 décembre	404	351

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 404 millions (2008 : € 351 millions), ce qui représente 71% (2008 : 75%) des avantages accordés aux membres des plans capitalisés et non capitalisés. Le déficit total de € 161 millions (2008 : € 120 millions) doit être comblé durant la période moyenne de service restante et estimée de l'affiliation actuelle.

Les charges inscrites au compte de résultat consolidé sont déterminées comme suit :

€ millions	2009	2008
Coût des services courants	18	22
Coûts d'intérêt	28	27
Rendement attendu sur les actifs du plan et actifs de remboursement	-25	-30
Gain/perte (-) actuariel(le) comptabilisé(e)	-1	0
Amortissement du coût des services passés ¹	0	0
Amortissement du gain net (-)/perte nette ¹	24	0
Ajustement relatif aux conditions minimum de placement	0	-1
Effet de la limite du plafond d'actif selon la norme IAS19, § 58(b)	-17	5
Gain (-)/perte de réduction comptabilisé(e)	-1	-8
Gain (-)/perte de règlement comptabilisé(e)	3	0
Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat	29	15

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2009	2008
Coût des ventes	-8	-4
Frais commerciaux	-3	-1
Frais de Recherche et Développement	-10	-6
Frais généraux et administratifs	-8	-4
Total	-29	-15

¹ Comprend l'effet de l'application du paragraphe 58A de l'IAS19

Le rendement actuel sur les actifs du plan est de € 38 millions (2008 : € -51 millions) et le rendement actuel sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2008 : € 0 million).

Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées se présentent comme suit :

€ millions	2009	2008
Taux d'actualisation	5,26%	5,92%
Taux d'accroissement des salaires	4,05%	4,16%
Taux d'inflation	2,91%	2,52%
Taux de rendement attendu à long terme pour les actifs du plan	6,57%	6,59%
Taux tendanciel supposé du coût des soins de santé		
- Taux tendanciel immédiat	8,60%	7,00%
- Taux tendanciel final	4,50%	4,50%
- Année pendant laquelle on atteint le taux tendanciel final	2028	2028

Les actifs du plan sont les suivants :

	2009		2008	
	Pourcentage des actifs du plan	Rendement attendu sur les actifs du plan	Pourcentage des actifs du plan	Rendement attendu sur les actifs du plan
Titres de participation	29,72%	7,73%	26,50%	8,65%
Obligations	24,64%	5,24%	49,06%	6,17%
Immobilier	0,72%	5,25%	0,74%	6,51%
Autres	44,91%	5,04%	22,24%	5,11%

Une variation d'un pour cent à la hausse ou à la baisse du taux tendanciel supposé du coût des soins de santé (c.-à-d. l'inflation médicale) aurait l'effet suivant :

€ millions	Hausse de 1%	Baisse de 1%
Impact sur le coût total des services et les composants du coût financier	5	-11
Impact sur l'engagement à prestations définies	22	-22

Les montants pour la période actuelle et les quatre périodes précédentes (depuis la conversion à l'IFRS) se présentent comme suit :

€ millions	2009	2008	2007	2006	2005
Au 31 décembre					
Valeur actuelle de l'engagement à prestations définies	565	471	529	590	540
Juste valeur des actifs du plan	404	351	462	472	438
Excédent/déficit (-) du plan avant ajustements	-161	-120	-67	-118	-102
Ajustements d'expérience sur les passifs du plan	3	9	6	3	8
Ajustements d'expérience sur les actifs du plan	-14	80	3	-9	-38

Le Groupe s'attend à affecter € 29 millions (2008 : € 36 millions) à ses plans à prestations définies en 2010.

33. Provisions

Les mouvements des provisions sont les suivants :

€ millions	Environnement	Restructuration	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2009	63	221	224	508
Constituées pendant l'année	0	69	24	93
Provisions non utilisées reprises	-1	-18	-11	-30
Dés-actualisation	-4	0	0	-4
Transfert d'une rubrique à une autre	0	3	0	3
Écarts de conversion	0	0	-1	-1
Provisions utilisées durant l'année	-1	-154	-34	-189
Au 31 décembre 2009	57	121	202	380
Partie non courante	55	15	141	211
Partie courante	2	106	61	169
Total provisions	57	121	202	380

33.1. Provisions environnementales

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement, suite à l'acquisition de Schwarz Pharma et à la vente de Surface Specialties. En ce qui concerne cette dernière, UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale pour des sites vendus, en vertu de dispositions contractuelles convenues avec Cytec Industries Inc. En 2009, une partie des provisions relatives à Surface Specialties a été reprise. Les provisions ont été actualisées à un taux de 3,78% (2008 : 3,4%).

33.2. Provisions pour restructuration

L'augmentation des provisions pour restructuration en 2009 peut être essentiellement attribuée au remaniement organisationnel survenu en Belgique et au Royaume-Uni (annoncé en novembre 2009) et à l'abandon du secteur des soins primaires aux États-Unis (annoncé en janvier 2010). Par ailleurs, les provisions ont été utilisées dans l'optique du programme SHAPE 2008 (annoncé en août 2008). La Note 14 fournit des informations complémentaires quant au programme SHAPE.

33.3. Autres provisions

Les autres provisions concernent essentiellement les risques fiscaux, la responsabilité relative aux produits vendus et les litiges. Les provisions pour risques fiscaux sont comptabilisées si UCB considère que l'administration fiscale pourrait contester une position fiscale prise par le Groupe ou une filiale. Les provisions pour litiges incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés. Les provisions relatives à la responsabilité des produits concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments.

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

34. Dettes commerciales et autres dettes non courantes

34.1. Dettes commerciales et autres dettes non courantes

€ millions	2009	2008
GSK / Sumitomo (Japon)	14	18
GSK Japon (Suisse)	14	16
Autres dettes	87	22
Total des dettes commerciales et autres dettes non courantes	115	56

34.2. Dettes commerciales et autres dettes courantes

€ millions	2009	2008
Dettes commerciales	287	385
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	25	23
Rémunérations et charges sociales	110	132
Autres dettes	75	44
Revenus différés liés aux accords de collaboration ¹	42	49
Autres revenus différés	59	13
Redevances dues	45	26
Remises/réductions dues	234	291
Intérêts courus	37	75
Autres charges à payer	122	121
Total dettes commerciales et autres dettes courantes	1 036	1 159

¹ Le Groupe a conclu plusieurs accords de collaboration avec des tierces parties. Les revenus différés concernent des paiements anticipés reçus de la part de ces tierces parties. Ils seront amortis pendant toute la durée de l'accord.

La majorité des dettes commerciales et autres dettes est classée dans les dettes courantes et par conséquent, la valeur comptable du total des dettes commerciales et autres dettes est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

35. Instruments financiers par catégorie

€ millions 31 décembre 2009 Actifs du bilan	Note	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Disponible à la vente	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	22	0	0	0	13	13
Actifs financiers dérivés	36	0	32	22	0	54
Créances commerciales et autres créances – y compris dépenses prépayées	24	819	0	0	0	819
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	486	0	0	0	486
Total		1 305	32	22	13	1 372

€ millions 31 décembre 2009 Passifs du bilan	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Total
Prêts et emprunts	28	0	0	589	589
Obligations	29	0	0	1 654	1 654
Passifs financiers dérivés	36	161	22	0	183
Dettes commerciales et autres dettes	34	0	0	1 151	1 151
Autres dettes financières	30	0	0	10	10
Total		161	22	3 404	3 587

€ millions 31 décembre 2008 Actifs du bilan	Note	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Disponible à la vente	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	22	0	0	0	7	7
Actifs financiers dérivés	36	0	61	6	0	67
Créances commerciales et autres créances – y compris dépenses prépayées	24	859	0	0	0	859
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	463	0	0	0	463
Total		1 322	61	6	7	1 396

€ millions 31 décembre 2008 Passifs du bilan	Note	Passifs à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	Dérivés utilisés pour la couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Total
Prêts et emprunts	28	0	0	2 913	2 913
Passifs financiers dérivés	36	30	107	0	137
Dettes commerciales et autres dettes	34	0	0	1 215	1 215
Autres dettes financières	30	95	0	0	95
Total		125	107	4 128	4 360

36. Instruments financiers dérivés

€ millions	Actifs		Passifs	
	2009	2008	2009	2008
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	22	6	10	47
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	32	61	43	30
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	12	60
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	51	0
Dérivé lié à une obligation convertible (Note 29)	0	0	67	0
Total	54	67	183	137
Dont :				
Non courant (Notes 22 & 30)	12	1	130	80
Courant (Notes 22 & 30)	42	66	53	57

La pleine juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la maturité restante de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme passif courant si la maturité restante de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très effectives, et, au 31 décembre 2009, un gain net non réalisé de € 100 millions (2008 : perte nette non réalisée de € 146 millions) après impôts différés a été comptabilisé en capitaux propres en ce qui concerne ces contrats. Ces profits/pertes seront recyclés dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie ineffective comptabilisée dans les profits et pertes et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2008 : € 0 million).

36.1. Instruments dérivés de change

La politique du Groupe concernant les contrats financiers dérivés est décrite dans la Note 4 'gestion des risques financiers'.

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2010.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

€ millions	Actifs		Passifs	
	2009	2008	2009	2008
USD	31	2	32	54
GBP	5	41	3	0
EUR	17	13	9	17
PLN	0	7	1	0
MXN	0	2	0	0
JPY	1	1	1	5
CHF	0	0	4	0
Autres devises	0	1	3	1
Total des instruments dérivés de change	54	67	53	77

Le tableau ci-dessous indique l'analyse de maturité des instruments dérivés de change :

€ millions	2009	2008
1 an ou moins	-9	12
1-5 ans	10	-22
Plus de 5 ans	0	0
Total instruments dérivés de change – actifs nets/(passifs nets)	1	-10

Le tableau ci-dessous présente la répartition des instruments dérivés de change par devise de dénomination (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2009.

Montants notionnels € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	Autres devises	Total
Contrats à terme	529	56	710	32	265	42	1 634
Échanges de devises (currency swaps)	1 071	425	368	23	4	69	1 960
Option / 'collar'	70	0	0	0	0	0	70
Total	1 670	481	1 078	55	269	111	3 664

36.2. Instruments dérivés du taux d'intérêt

Le Groupe utilise divers contrats dérivés du taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts sur ses emprunts à taux variable. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles du crédit consorsial à taux flottant comptabilisé dans les Emprunts. Les contrats en cours portant sur les instruments dérivés du taux d'intérêt sont les suivants :

Type de contrat	Valeurs nominales des contrats (millions)	Taux moyen (- = payeur / + = receveur)	Marge de points (- = payeur / + = receveur)	Période de/à		Intérêts flottants perçus
IRS	EUR 900	-3,22%		31/1/2005	31/1/2012	EURIBOR 6 mois
IRS	USD 400	-4,91%		22/1/2007	22/1/2010	USD LIBOR 6 mois
IRS	USD 100	-4,78%		22/1/2008	22/1/2010	USD LIBOR 6 mois
IRS floating/floating	EUR 300	-EURIBOR 6 mois		31/1/2008	31/1/2010	EURIBOR 1M + 7,5 bps
CAP	EUR 50	-4,50%		15/2/2007	15/2/2012	EURIBOR 6 mois
IRS	USD 300	-3,40%		22/1/2010	24/1/2011	USD LIBOR 6 mois
IRS	USD 400	-3,91%		25/8/2008	25/8/2012	USD LIBOR 6 mois
IRS	USD 150	-4,04%		22/1/2010	22/1/2012	USD LIBOR 6 mois
IRS	USD 150	-3,69%		22/1/2010	22/1/2013	USD LIBOR 3 mois
IRS	USD 100	-3,92%		24/1/2011	22/1/2013	USD LIBOR 3 mois
IRS	USD 50	-3,21%		23/1/2012	22/1/2014	USD LIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	-3,59%		23/1/2012	22/1/2014	EURIBOR 6 mois
IRS	EUR 600	1,70%		29/1/2010	31/1/2012	-EURIBOR 6 mois
IRS	EUR 680	2,47%		27/11/2009	27/11/2014	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	3,09%		23/1/2012	22/1/2014	-EURIBOR 6 mois
IRS	USD 150	-3,30%		22/1/2013	22/1/2014	USD LIBOR 3 mois
CCIRS	EUR 680	-USD LIBOR 3 mois	-0,23%	22/01/2013	22/01/2014	EURIBOR 3 mois

36.3. Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

En 2006, la Société a conclu un contrat de prêt partiellement désigné comme couverture de l'investissement net dans les opérations américaines du Groupe. À la suite d'une restructuration interne, la relation de couverture d'investissement net a été arrêtée en décembre 2007.

Le gain de change cumulé non réalisé d'une valeur de 55 millions a été comptabilisé en 2007 dans un élément distinct des capitaux propres, sous 'Couverture d'un investissement net'. Ce gain non réalisé restera dans les capitaux propres et ne sera reclassé en résultat que lorsque UCB ne détiendra plus l'actif sous-jacent en USD.

36.4. Dérivé lié à une obligation convertible

Étant donné l'existence de l'option de règlement en espèces par l'Émetteur (cf. Note 2.26), une partie des produits perçus à l'émission de l'obligation convertible a été comptabilisée en passif financier dérivé, à calculer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

37. Résultat par action

37.1. Résultat de base par action

€	2009	2008
Des activités poursuivies	2,81	-0,07
Des activités abandonnées	0,04	0,31
Résultat de base par action	2,85	0,24

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la société et détenues comme des actions propres.

37.2. Résultat dilué par action

€	2009	2008
Des activités poursuivies	2,71	-0,07
Des activités abandonnées	0,04	0,30
Résultat dilué par action	2,75	0,23

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de considérer la conversion de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles.

Les effets dilutifs potentiels sont dus aux dettes financières convertibles et aux plans d'options sur actions du personnel. Si les instruments en circulation étaient convertis, cela réduirait les charges d'intérêts et la reprise de l'ajustement à la valeur de marché du passif financier dérivé sous-jacent. En ce qui concerne les options sur actions, un calcul est réalisé afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à leur juste valeur (considéré comme le cours annuel moyen du marché des actions de la société).

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère repose sur les données suivantes :

37.3. Résultats

(a) De base

€ millions	2009	2008
Résultat/perte (-) des activités poursuivies imputable aux actionnaires d'UCB S.A.	506	-13
Gain sur activités abandonnées	7	55
Résultat imputable aux actionnaires d'UCB S.A.	513	42

(b) Dilué

€ millions	2009	2008
Résultat des activités poursuivies	506	-13
Ajustement pour :		
charge d'intérêts sur dette convertible (net d'impôts)	3	0
gain à la juste valeur (-)/perte sur dérivés liés à l'obligation convertible (net d'impôts)	-3	0
Résultat des activités poursuivies employé pour calculer le résultat dilué par action	506	-13
Gain sur activités abandonnées	7	55
Résultat ajusté imputable aux actionnaires d'UCB S.A.	513	42

37.4. Nombre d'actions

Milliers d'actions	2009	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	180 180	180 167
Ajustement pour :		
options sur actions	3 742	2 424
conversion supposée de la dette convertible	2 509	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	186 431	182 591

Le 24 avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire représenté par 30 000 unités d'emprunt d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1 000 warrants défensifs sont attachés. Chaque warrant défensif confère le droit à son détenteur de souscrire à une action nouvellement émise par UCB S.A. (Note 40). Les actions UCB qui peuvent résulter de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché sur une période préalable à l'émission.

Par conséquent, ces actions pouvant être éventuellement émises n'ont aucun effet de dilution au 31 décembre 2009 et n'ont pas été prises en considération dans le calcul du résultat dilué par action.

38. Dividendes par actions

Les dividendes bruts versés en 2009 et en 2008 ont été respectivement de € 169 millions (€ 0,92 par action) et de 6 169 millions (€ 0,92 par action). Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, un dividende de € 0,96 par action, soit un dividende total de € 176 millions, sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 29 avril 2010.

Conformément à l'IAS 10 - Événements postérieurs à la date de clôture, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

39. Engagements, actifs et passifs éventuels

39.1. Engagements de location

Les paiements agrégés minimaux futurs liés aux contrats de location pour les locations d'exploitation non résiliables se présentent comme suit :

€ millions	2009	2008
Moins d'un an	28	37
Entre un et cinq ans	86	79
Plus de cinq ans	34	7
Total	148	123

Le Groupe possède plusieurs contrats de location non résiliables concernant principalement les véhicules de société et les espaces de bureau.

Les locations couvrent une période initiale de 3 à 5 ans. Les paiements de location sont majorés annuellement afin de refléter les loyers du marché. Aucun loyer conditionnel n'est prévu dans les locations. En 2009, € 54 millions (2008 : € 62 millions) ont été repris comme charge dans le compte de résultat pour ces locations.

39.2. Engagements de capital

Au 31 décembre 2009, le Groupe s'est engagé à dépenser € 55 millions (2008 : € 9 millions) en ce qui concerne les dépenses d'investissement pour les immobilisations corporelles en Belgique. Le Groupe va entamer la construction d'une usine biologique en mai 2010. Ce projet devrait s'achever à la mi-2013. L'usine sera en partie financée sur fonds publics, ainsi que par des emprunts.

Le Groupe a conclu plusieurs accords d'acquisition de licence (in-licensing) avec différentes parties contractantes. Au 31 décembre 2009, le Groupe avait des engagements payables à l'exercice suivant à hauteur d'environ € 8 millions (2008 : € 10 millions) pour des immobilisations incorporelles. Ces paiements sont généralement dus lors de l'achèvement de certaines étapes pour les produits en cours de développement, et sous licence de tierces parties. Outre les étapes en R&D mentionnées ci-dessus, des étapes de ventes pourraient être dues au cours de l'année à venir ; toutefois, compte tenu de l'incertitude liée au calendrier et à l'évaluation des montants impliqués, ces étapes n'ont pas été reflétées ci-dessus.

39.3. Garanties

Dans le cadre de l'accord sur les facilités de crédit consorsial, UCB et certaines de ses filiales ont fourni certaines garanties financières envers le consortium de banques. De plus, certaines arrangements financières ont été mises en place avec la Région Wallone pour un montant de € 40 millions.

En outre, la Société a fourni des garanties à XL Winterthur International à hauteur de USD 6 millions (2008 : USD 6 millions), ainsi que des garanties à Zurich Insurance Company à hauteur de € 30 millions (2008 : € 30 millions) en rapport avec des passifs de réassurance. La Société a aussi fourni des garanties à Sandoz GmbH à concurrence de 8 millions (2008 : € 8 millions) en raison d'accords de capacité de production. En ce qui concerne les anciennes activités du Groupe dans le domaine de la chimie, UCB a fourni des garanties à l'agence flamande de gestion des déchets, l'OVAM, relatives à des passifs environnementaux de € 13 millions (2008 : € 13 millions).

39.4. Passifs conditionnels

Au 31 décembre 2009, les passifs conditionnels s'élèvent à € 0 million (2008 : € 3 millions).

39.5. Actifs conditionnels

Le 26 avril 2005, UCB et Lonza AG ont annoncé avoir conclu une alliance stratégique de biofabrication. UCB et Lonza ont signé un contrat de fourniture à long terme en vertu duquel Lonza produira pour UCB des principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés.

Lonza a construit une unité de production biopharmaceutique à échelle commerciale qui est cofinancée par UCB.

En vertu des conditions générales du contrat lié à l'unité de production, ledit contrat sera pris en compte comme un contrat de location opérationnelle dans les états financiers consolidés d'UCB. Toutefois, le contrat stipule que 50% des actifs communs sont détenus par UCB, ce qui signifie que :

- le bâtiment, à l'exclusion du terrain sur lequel il est construit,
- la technologie utilisée par Lonza,
- toutes les immobilisations acquises, créées ou développées par Lonza pendant la durée du contrat, et
- tous les autres actifs acquis, créés ou développés par ou au nom de Lonza et partiellement ou totalement financés par UCB, appartiendront à UCB à 50%, sans tenir compte des améliorations apportées par Lonza..

40. Parties liées

40.1. Ventes et services intra-groupe

Durant les exercices clôturés au 31 décembre 2009 et 2008, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

Pour ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères étaient accompagnés du principe d'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe de rémunérations suffisantes pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, des dépôts et des prêts pour les sociétés liées au Groupe UCB ainsi que des fonctions centralisées et des activités réalisées par le Groupe UCB afin d'optimiser les opérations par le biais d'économies d'échelle et d'organisation.

40.2. Transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB S.A.

Il n'y a pas de transactions financières avec des parties liées autres que des filiales d'UCB S.A.

40.3. Warrants défensifs

Le 24 avril 2008, l'assemblée Générale des Actionnaires a décidé d'émettre un emprunt obligataire représenté par 30 000 unités d'emprunt d'une valeur nominale de € 20, auxquelles 1 000 warrants étaient attachés (les 'warrants défensifs').

Chaque warrant défensif confère le droit à son détenteur de souscrire à une action nouvellement émise par UCB S.A. Le prêt a été souscrit par Financière de Tubize. Les détenteurs de warrants défensifs ont conclu un accord avec UCB S.A. pour satisfaire aux termes et conditions applicables à l'émission et à l'exercice des warrants défensifs.

À l'assemblée Générale des Actionnaires mentionnée, il a également été décidé de créer un comité ad hoc, afin de prendre les décisions, dans des circonstances prédéfinies, concernant la mise en œuvre de cette mesure défensive et le transfert des warrants défensifs. Les warrants défensifs ne peuvent être exercés que dans des circonstances spécifiques, dont l'existence doit être évaluée par le comité ad hoc :

- Lancement d'une offre d'acquisition par une tierce partie jugée hostile par le Conseil d'Administration ;
- Modification du contrôle d'UCB suite à des transactions liées au capital d'UCB par une ou plusieurs tierces parties, réalisées soit sur le marché boursier ou en dehors, de manière isolée ou concertée ;
- La menace d'une offre d'acquisition ou une opération impliquant un changement de contrôle du Groupe UCB.

Les warrants défensifs et l'accord entre leurs détenteurs et UCB S.A arrivent à échéance le 23 avril 2013. Les actions résultant de l'exercice de ces warrants seront émises par référence au prix du marché pendant une période précédant leur émission.

40.4. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des dirigeants (voir ci-dessous) reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'Administration et le Comité Exécutif et ce, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2009	2008
Avantages à court terme des employés	8	10
Indemnités de fin de contrat	2	0
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Paievements fondés sur des actions	4	3
Total de la rémunération des principaux dirigeants	16	15

Les avantages à court terme des employés englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, les leasings financiers automobiles et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération par actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions d'actions et des 'performance shares', comme expliqué dans la Note 25. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et l'indemnité différée.

Aucun prêt n'a été consenti par la Société ou une filiale du Groupe à un Administrateur ou membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet égard.

41. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Centrage stratégique Neurologie et Immunologie renforcé aux USA, entraînant un remaniement organisationnel

Le 29 janvier 2010, UCB a annoncé sa décision d'abandonner le secteur des soins primaires aux USA, à compter du 1^{er} mars 2010, et ce conformément à sa stratégie à long terme de transformation en leader biopharmaceutique spécialisé dans les maladies graves (dont l'épilepsie, la maladie de Crohn, la maladie de Parkinson et la polyarthrite rhumatoïde).

Révocation de l'option de paiement en espèces lié à l'emprunt obligataire

Le 26 février 2010, UCB a annoncé la décision de révoquer l'option de paiement en espèces lié à l'emprunt obligataire. La juste valeur du component dérivé lié à l'emprunt obligataire (Note 36) à été classifié dans les capitaux propres le 26 février 2010.

42. Sociétés UCB

Le Groupe a des investissements dans les filiales suivantes, toutes étant consolidées :

Nom et adresse	Holding
Allemagne	
UCB SP GmbH - Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
Vedim Pharma GmbH- Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
UCB GmbH - Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
Celltech Pharma GmbH & Co Kg – Alfred-Nobel Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100%
Celltech Pharma Beteiligungs GmbH – Alfred-Nobel Strasse 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
Schwarz Pharma AG - Alfred Nobel Strasse, 10 - 40789 Monheim am Rhein	100%
Schwarz Biosciences GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	100%
Sanol GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	100%
Schwarz & Co Immobiliengesellschaft Zwickau – Galileistrasse 6 – 08056 Zwickau	100%
Schwarz & Co Immobiliengebäudegesellschaft Zwickau – Galileistrasse 6 – 08056 Zwickau	100%
Schwarz Pharma Produktions GmbH – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	100%
Schwarz Pharma Deutschland GmbH AG – Alfred-Nobel-Strasse 10- 40789 Monheim am Rhein	100%
Australie	
UCB Australia Pty Ltd. - Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100%
Autriche	
UCB Pharma GmbH – Geiselbergstrasse 17-19, 1110 Wien	100%
Belgique	
UCB Fipar S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100%
UCB-Actias S.A. (en liquidation) - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0416.836.318)	100%
Fin UCB S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0426.831.078)	100%
UCB Belgium S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100%
UCB Pharma S.A. – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100%
Sifar S.A. - Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100%
Immo UCB Braine S.A. – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0820.150.341)	100%
Brésil	
UCB Holdings do Brasil Ltda – Rua Sao Joaquin 249, Sala 13 Bairro Liberdade – Sao Paulo 01508-001	100%
Bulgarie	
UCB Bulgaria EOOD - 15, Lyubata Str., Fl. 4 apt. 10-11, Lozenetz, Sofia 1407	100%
Canada	
UCB Pharma Canada Inc. - 4145 North Service Road 200 - ON L7L 6A3 Burlington	100%

Chine

UCB Trading (Shanghai) Co Ltd. - Suite 2802 Raffles City Shanghai Office Tower, 268 Tibet Road Central, 200001 Shanghai	100%
UCB Pharma Ltd. – Unit 515, 5/F South Tower, World Finance Center The Gateway, Harbour City – Hong Kong	100%
Zhuhai Schwarz Pharma Company Ltd. – Block A. Changsa Industrial zone. Qianshan District – 519070 Zhuhai Guangdong Province	75%

Corée du Sud

Korea UCB Co Ltd. – 1674-1, Seocho-dong, Seocho-gu, 137-881 Seoul	100%
---	------

Danemark

UCB Nordic A/S – Arne Jacobsen Alle 15 – 2300 Copenhagen	100%
--	------

Finlande

UCB Pharma OY Finland – Itsehallintokuja 6 – 02600 Espoo	100%
--	------

Espagne

Vedim Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100%
UCB Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100%

États-Unis

UCB Holdings Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
Fipar U.S. Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Research Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Pharco Inc. – 300 Delaware Avenue – 19801 Wilmington Delaware	100%
Celltech U.S. LLC – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100%
Celltech Manufacturing CA Inc. – CT Corporation System, 818 W. Seventh Street, Los Angeles California 90017	100%
UCB Manufacturing Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
UCB Technologies Inc. – CT Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100%
Upstate Pharma LLC – CT Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100%
Cistron Biotechnology Inc. - Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100%
Schwarz Biosciences Inc. – 1209 Orange Street - 19801 Wilmington Delaware	100%
Schwarz Pharma Inc - 2711 Centerville Road Suite 400 - 19808, Wilmington, Delaware	100%
Schwarz Pharma Manufacturing Inc. – 251 E. Ohio Street Suite 1100 – 46204 Indianapolis	100%
Kremers Urban Development Company - 2711 Centerville Road — 19808 Wilmington Delaware	100%
SRZ Properties Inc. - 2711 Centerville Road Suite 400 — 19808 Wilmington Delaware	100%
CPM Properties Inc. – 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100%
Kremers Urban LLC – 2711 Centerville Road Suite 400 – 19808 Wilmington Delaware	100%
Schwarz Pharma LLC – 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100%

France

UCB France S.A. – 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100%
UCB Pharma S.A. - 420 rue d'Etienne d'Orves – 92700 Colombes	100%

Grèce

Ilika Epikalipseon Hellas EPE (en liquidation) – 39-42 Grigoriou Lambraki and Ulof Palme Str 2 – 14123 Likovrissi Attika	100%
UCB AE – 580 Vouliagmenis Avenue – 16452 Argypolis - Athens	100%

Hongrie

UCB Hungary Ltd. – Obuda Gate Building Arpád Fejedelem útja 26-28, 1023 Budapest	100%
--	------

Inde

UCB India Private Ltd. – 504 Peninsula Towers, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400013 Mumbai	100%
Uni-Mediflex Private Ltd. – G-6 Venus Apartments RG Thandani Marg Worli – 400018 Mumbai	100%

Irlande

UCB (Pharma) Ireland Ltd. – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100%
Celltech Pharma Ireland – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – Dublin 24	100%
Celltech Reinsurance (Ireland) Ltd. (en liquidation) - 4th fl St. James House 25-29 Adelaide Road - Dublin 2	100%
Celltech Insurance (Ireland) Ltd. - 4th fl St. James House 25-29 Adelaide Road - Dublin 2	100%
Schwarz Pharma Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100%
Kudco Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100%

Italie

UCB Pharma SpA – Via Gadames 57 – 20151 Milano	100%
--	------

Japon

UCB Japan Co Ltd. – Ochanomizu Kyouin Bldg 2-2, Kanda-Surugadai – 101-0062 Chiyoda-Ku, Tokyo	100%
--	------

Luxembourg

Société Financière UCB S.A. – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%
UCB Lux S.A. – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%
UCB S.C.A - Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100%

Mexique

UCB de Mexico S.A. de C.V. – Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100%
Vedim S.A. de C.V. - Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100%

Norvège

UCB Pharma AS – Grini Naeringspark 86 – 1361 Osteras, Baerum	100%
--	------

Pays-Bas

UCB Finance NV – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
UCB Pharma BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
Medeva Holdings BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%
Medeva BV - Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100%

Pologne

Vedim Sp.z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego, 8 - 00-380 Warszawa	100%
UCB Pharma Sp.z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego, 8 - 00-380 Warszawa	100%

Portugal

UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Ed. D. Maria I, Q 60, piso 1 A, Quinta da Fonte Porte Salvo, Paço de Arcos 2770-229	100%
Vedim Pharma (Prod. Quimicos e Farma) Lda – Ed. D. Maria I, Q 60, piso 1 A, Quinta da Fonte Porte Salvo, Paço de Arcos 2770-229	100%

République tchèque

UCB s.r.o. – Thámova 13 - 186 00 Praha 8	100%
--	------

Roumanie

UCB Pharma Romania S.R.L. - 37 Paris Street, Bucharest 011814	100%
---	------

Royaume-Uni

Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Fipar Ltd., subs. of UCB Inc. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Fipar U.K. Ltd., subs of UCB Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB (Investments) Ltd. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCBT&R Graham Ltd. – c/o Baker Thilly Breckenridge House 274 Sauchiehall Street – G2 3EH Glasgow	100%
UCB Services Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Viking Trading Co Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Vedim Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Watford Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Group Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%

Celltech R&D Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Ireland – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Japan Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Chiroscience Group Ltd. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Chiroscience R&D Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Darwin Discovery Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Medeva Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
UCB Pharma Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Evans Healthcare Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Medeva International Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Celltech Pharma Europe Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
International Medication Systems (U.K.) Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoSciences – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoSciences (U.K.) Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Oxford GlycoTherapeutics Ltd. - 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Confirmant Ltd. – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Schwarz Pharma Ltd – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Schwarz Pharmaceuticals Ltd – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Medo Pharmaceuticals Ltd – 208 Bath Road – SLI 3WE Slough, Berkshire	100%
Russie	
UCB Pharma LLC – Shturvaluaya 5 Bldg I – 125364 Moscow	100%
Schwarz Pharma ooo (en liquidation) – Kantemirovskaja 58 – 115477 Moscow	100%
Suède	
UCB Pharma AB (Sweden) – Stureplan 4C 4van - 11435 Stockholm	100%
Suisse	
UCB Farchim S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
UCB Investissements S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Doutors Réassurance S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Cogefina S.A. – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Medeva Pharma Suisse S.A. – Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100%
Turquie	
UCB Pharma AS – Rüzgarlibahçe, Cumhuriyet Caddesi Gerçekler Sitesi, B-Blok Kat :6, Kavacik, Beykoz - 34805 Istanbul	100%
Melusin Ilac ve Maddeleri Pazarlama TLS – Besiktas 4 Levent Selvili Sok n° - Istanbul	100%

43. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés condensés au 31 décembre 2009, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signé par Roch Doliveux (CEO) et Detlef Thielgen (CFO) au nom du Conseil d'Administration.




Rapport du Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ UCB S.A. SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes de la société. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que l'information complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de UCB S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 et le compte de résultat consolidé, les variations des capitaux propres, le compte de résultat complet et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total des états financiers consolidés s'élève à € 9 120 millions et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du groupe) de € 513 millions.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2009, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Commentaire additionnel

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 1 mars 2010

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren

Représenté par

Bernard Gabriëls
Réviseur d'entreprises



États Financiers Statutaires Abrégés d'UCB S.A.

1. Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB S.A. Les états financiers statutaires d'UCB S.A. sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

UCB S.A. est transformée en société holding, ses activités opérationnelles ayant été apportées à UCB Pharma S.A. Le Commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB S.A. conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que du rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB S.A.

Corporate Communication

Allée de la Recherche 60

B-1070 Bruxelles (Belgique)

2. Bilan

€ millions	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
ACTIF		
Frais d'établissement	42	20
Immobilisations incorporelles	1	1
Immobilisations corporelles	6	7
Actifs financiers	5 170	4 805
Actifs immobilisés	5 219	4 833
Créances à plus de 1 an	1 317	1 068
Créances à 1 an au plus	1 391	42
Investissements à court terme	0	0
Valeurs disponibles	2	1
Comptes de régularisation	14	47
Actifs courants	2 724	1 158
Total de l'actif	7 943	5 991
PASSIF		
Capital	550	550
Prime d'émission	1 601	1 601
Réserves	2 017	2 008
Bénéfice reporté	146	145
Capitaux propres	4 314	4 304
Provisions	2	4
Provisions et impôts différés	2	4
Dettes à plus d'un an	1 819	1 446
Dettes à un an au plus	1 778	213
Comptes de régularisation	30	24
Passifs courants	3 627	1 683
Total du passif	7 943	5 991

3. Compte de résultat

€ millions	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Produits d'exploitation	47	36
Charges d'exploitation	-55	-57
Résultat d'exploitation	-8	-21
Produits financiers	253	361
Charges financières	-101	-99
Résultat financier	152	262
Résultat d'exploitation avant impôts	144	241
Produits exceptionnels	49	1
Charges exceptionnelles	-7	-3
Résultat exceptionnel	42	-2
Résultat avant impôts	186	239
Impôts sur le résultat	0	17
Bénéfice de l'exercice à affecter	186	256

4. Compte d'affectation

€ millions	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
Bénéfice de l'exercice à affecter	186	256
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	145	145
Bénéfice à affecter	331	401
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	-9	-88
Affectation au capital et réserves	-9	-88
Bénéfice à reporter	-146	-145
Résultat à reporter	-146	-145
Dividendes	-176	-169
Bénéfice à distribuer	-176	-169
Si l'affectation proposée du bénéfice est approuvée, le dividende brut total sera fixé à :	€ 0,96	€ 0,92
Si l'affectation proposée du bénéfice est approuvée et si l'on tient compte des réglementations fiscales, le dividende net total hors précompte mobilier par action sera fixé à :	€ 0,72	€ 0,69

Les activités d'UCB S.A. ont généré en 2009 un résultat net de € 185 847 178 après impôts. Contenu tenu du bénéfice reporté de € 145 008 590, le montant disponible à répartir s'élève à € 330 855 767.

Le Conseil d'Administration propose de payer un dividende brut de € 0,96 par action, soit la distribution d'un dividende total de € 176 030 450. Si cette proposition de dividende est approuvée par les actionnaires de la Société lors de leur Assemblée du 29 avril 2010, le dividende net de € 0,72 par action sera payable à partir du 6 mai 2010 contre remise du coupon n° 12, joint aux actions au porteur de la Société.

5. Résumé des principales conventions comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'article 28 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

5.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont portés aux immobilisations incorporelles à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Ces coûts capitalisés ont été entièrement amortis au cours de l'année, mais la différence entre le montant réel des amortissements de l'exercice et le montant brut porté aux immobilisations a fait l'objet d'une reprise d'amortissements en produits exceptionnels.

Un taux d'amortissement linéaire de 33,3% a été appliqué à ces frais, sur base d'une durée de vie de trois ans selon la règle 'pro rata temporis'. L'amortissement de la valeur d'acquisition des brevets, licences et actifs similaires est calculé soit en fonction d'une appréciation prudente de la durée de vie économique de ces immobilisations incorporelles, soit à un taux au minimum égal à celui des actifs destinés à l'exploitation du brevet ou du procédé, soit par annuités fixes dont le nombre ne peut être inférieur à cinq ans en tenant compte du pro rata temporis.

5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ;

les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle 'pro rata temporis'. Les taux d'amortissement annuels suivants ont été appliqués :

- Bâtiments administratifs	3%
- Bâtiments industriels	5%
- Matériel et outillage	15%
- Mobilier et matériel de bureau	15%
- Matériel roulant	20%
- Matériel informatique et bureautique	33,3%
- Matériel prototype	33,3%

5.3. Actifs financiers

Les participations mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres de la Société concernée. Les titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation ont été comptabilisés à leur coût. Une réduction de valeur spécifique est enregistrée lorsque l'évaluation effectuée chaque année fait apparaître une dépréciation durable.

5.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

5.5. Avoirs et engagements en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date du bilan. Les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat, de même que les pertes de change non réalisées, tandis que les bénéfices de change non réalisés sont inscrits aux comptes de régularisation du bilan.

5.6. Provisions

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.

Glossaire

Bénéfice net ajusté : Il s'agit du bénéfice net ajusté tel que défini ci-dessus, divisé par le nombre total moyen pondéré d'actions en circulation à la fin l'année.

Résultat net ajusté : Bénéfice de l'exercice reporté dans les états financiers consolidés, corrigé de l'impact après impôts des éléments à caractère unique et non récurrents, de la contribution des activités abandonnées et de l'accroissement de valeur des stocks.

Résultat par action principal : Le résultat net ajusté, comme défini ci-dessus, en ajoutant l'amortissement après impôts des immobilisées liées aux ventes.

Earnings Before Interest and Taxes (EBIT) : Résultat d'exploitation tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponible : Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, augmenté du flux de trésorerie des activités d'investissement pour les activités poursuivies.

Investissements bruts : Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

Dettes nettes : Emprunts courants et non courants et découverts bancaires diminués des titres de créance, de l'encaisse affectée en rapport avec des contrats de leasing financier, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les autres dettes financières, qui se rapportent au dividende fixe estimé qui doit être payé aux actionnaires extérieurs de Schwarz Pharma dans le cadre de l'accord de domination et de transfert de bénéfices, ne sont pas intégrées dans le calcul de la dette nette du Groupe.

Postes non récurrents : Éléments des produits ou charges qui ne se produisent pas régulièrement dans le cadre des activités normales de la société.

Recurring Earnings Before Interest, Taxes, Depreciations and Amortisation charges (EBITDA récurrent) : Résultat d'exploitation corrigé des amortissements, des dépréciations, des frais de restructuration et des autres produits et charges.

EBIT récurrent : Résultat d'exploitation corrigé des dépréciations d'actifs non financiers, des frais de restructuration et des autres produits et charges.

Jours de traitement : Les jours de traitement sont une mesure du nombre moyen de jours de traitement associé à une forme/ puissance d'un produit. Cette mesure se calcule comme suit : nombre total d'unités standard vendues / dose journalière moyenne.

Fonds de roulement : Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes, dues à un an et plus.

Information

Langue officielle du Rapport

Conformément à la Loi belge, UCB est tenu de préparer son Rapport Annuel en français et en néerlandais. UCB met également à votre disposition une version de ce rapport en anglais. Si des différences de traduction ou d'interprétation entre les différentes versions devaient apparaître, la version française prévaut.

Disponibilité du Rapport Annuel

Le Rapport Annuel est disponible tel quel sur le site Internet d'UCB www.ucb.com. Toute autre information publiée sur le site Internet d'UCB ou sur tout autre site Internet ne font pas partie de ce Rapport Annuel.

Une version 'papier' du Rapport Annuel est également disponible, sur simple demande à :

UCB S.A.

À l'attention de "Investor Relations"

Allée de la Recherche, 60

1070 Bruxelles, Belgique

Téléphone +32 2 559 9588

Fax +32 2 559 9571

Déclarations prospectives

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes "estime", "prévoit", "devrait", "a l'intention de", "considère", "peut" et "continue" ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives concernent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents de tous les résultats, performances ou réalisations explicites ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives.

Vu ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité induite à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour une quelconque des déclarations prospectives contenues dans ce rapport annuel afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Siège social

UCB S.A.
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32 2 559 9999
Télécopie : +32 2 559 9900
www.ucb.com

Mise en page : Comfi
Composition et production : Comfi
Photographie : Yves Fonck
Impression : HH Print Management
© Copyright UCB, mars 2009

Investor Relations

Antje Witte

Vice President Investor Relations
Tél. +32 2 559 9414
E-mail : antje.witte@ucb.com

Richard Simpson

Senior Director, Investor Relations
Tél. : +32 2 559 9494
E-mail : richard.simpson@ucb.com

résultats

Siège social

UCB S.A.
Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 2 559 9999
Fax: +32 2 559 9900
www.ucb.com

RPM Bruxelles - TVA BE 0403.053.608

Design: Comfi
Composition et Production: Comfi
Photographie: Yves Fonck
Impression: HH Print Management

© Copyright UCB, Mars 2010

Investor Relations

Antje Witte

Vice President Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9414
E-mail: antje.witte@ucb.com

Richard Simpson

Senior Director, Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9494
E-mail: richard.simpson@ucb.com

Déclarations prospectives

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes 'estime', 'prévoit', 'devrait', 'à l'intention de', 'considère', 'peut' et 'continue' ainsi que des expressions similaires.

Ces déclarations prospectives concernent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents de tous les résultats, performances ou réalisations explicites ou implicites contenus dans ces déclarations prospectives.

Vu ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité indue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour une quelconque des déclarations prospectives contenues dans ce rapport annuel afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Dossiers contentieux

Nous sommes activement impliqués dans le suivi de nos dossiers contentieux relatifs à la responsabilité du fait de nos produits, à la défense de notre propriété intellectuelle et de notre exclusivité ainsi qu'aux enquêtes du département de la justice Américaine concernant nos activités promotionnelles relative à Keppra® et au remboursement de certains produits hérités de Schwarz Pharma. Nos dossiers contentieux sont susceptibles d'aboutir à l'établissement la responsabilité civiles de la compagnie ou à la perte de notre exclusivité marketing pour certains produits.

Présence globale

- Siège social
- Sites de R&D
- Filiales ou sites de production

Pour les coordonnées de nos filiales, veuillez consulter notre site www.ucb.com/worldwide.asp



...et des

résultats

Siège social

UCB S.A.

Allée de la Recherche, 60
1070 Bruxelles - Belgique
Tél.: +32 2 559 9999
RPM Bruxelles - TVA BE 0403.053.068
Fax: +32 2 559 9900
www.ucb.com

Investor Relations & External Communication

Antje Witte

Vice-President, Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9414
E-mail: antje.witte@ucb.com

Richard Simpson

Senior Director, Investor Relations
Tél.: +32 2 559 9494
E-mail: richard.simpson@ucb.com

Nancy Nackaerts

Director, External Communications
Tél.: +32 2 559 9264
E-mail: nancy.nackaerts@ucb.com

Design: Comfi – www.comfi.be
Composition et Production: Comfi
Photographie: Yves Fonck
Impression: HH Print Management
© Copyright UCB, mars 2010

